



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019

Sommaire

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908614A)

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908615A)

Programme d'enseignement d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908617A)

Programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908618A)

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908619A)

Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908620A)

Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908621A)

Programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908622A)

Programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908624A)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908625A)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908626A)

Programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908627A)

Programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908628A)

Programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908629A)

Programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908630A)

Programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908631A)

Programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908632A)

Programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908641A)

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908614A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel

Annexe

Arts appliqués et cultures artistiques

Classes préparant au baccalauréat professionnel

Sommaire

Préambule

Finalités de l'enseignement

Structuration en quatre pôles

Organisation de l'enseignement

Contribution de l'enseignement au chef-d'œuvre

Design et culture appliqués au métier

Ouverture artistique, culturelle et civique

S'approprier une démarche de conception

Communiquer son analyse ou ses intentions

Préambule

Les arts appliqués dédiés à l'origine aux industries manufacturières, puis par extension à l'artisanat d'art, ont vu leur dimension industrielle s'élargir et se transformer au fil des évolutions techniques et technologiques pour devenir une part essentielle du design. Au travers de trois domaines que sont l'objet, le graphisme et l'espace, le design crée une relation privilégiée avec l'utilisateur et invite l'élève¹ à interroger son environnement professionnel et privé. À la croisée de l'art, des sciences, des technologies et des humanités, le design est par essence, pluridisciplinaire.

L'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques est donc prioritairement une initiation au design, mais il se fait aussi l'écho de gestes et de techniques de notre patrimoine vivant qui sont constitutifs des métiers d'art. Il prend appui sur les savoirs et savoir-faire acquis au collège dans le cadre notamment des enseignements d'arts plastiques et de technologie.

Il appartient à l'ensemble des enseignements généraux dont il partage les finalités, mais il possède également des enjeux spécifiques :

- par sa dimension culturelle et par ses méthodes, il contribue à l'acquisition de compétences professionnelles et conforte une éventuelle poursuite d'études ;
- par la place qu'il accorde aux technologies et techniques du numérique, il s'inscrit pleinement dans son temps ;
- par des pratiques créatives encadrées et valorisées, il favorise la confiance en soi ;
- par la curiosité et l'esprit qu'il développe, il participe à la construction d'une culture commune.

Cet enseignement concerne tous les publics préparant un baccalauréat professionnel et bénéficie d'un horaire propre. Pour les baccalauréats dont les référentiels comprennent une part d'arts appliqués spécifiques et d'histoire des styles, cet horaire se trouve augmenté par un horaire d'enseignement spécialisé faisant partie des enseignements professionnels. Quand le métier auquel l'élève se destine est un métier d'art, l'enseignement général et les enseignements professionnels associent design et métiers d'art comme c'est le cas dans les formations supérieures de ces filières.

Finalités de l'enseignement

En lien étroit avec les autres enseignements, notamment de spécialités, l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques contribue à l'intégration professionnelle, sociale et culturelle de l'élève :

- en participant à la construction d'une « culture métier » enrichie, qui complète la dimension technique de sa formation professionnelle ;
- en élargissant cette « culture métier » à d'autres contextes, d'autres cultures ou d'autres champs de la création artistique, encourageant ainsi la capacité à travailler en équipe, le sens des responsabilités, l'autonomie et l'esprit critique ;
- en favorisant l'acquisition de méthodes de travail fondées sur un raisonnement argumenté et structuré ;
- en l'initiant aux moyens et aux techniques d'expression – traditionnels et numériques – impliqués dans toute démarche de conception ;

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- en contribuant à élargir une culture artistique par la rencontre avec des œuvres de domaines et d'époques variés.

Structuration en quatre pôles

Le programme s'organise en quatre pôles.

Deux pôles de connaissances se rapportent aux savoirs et aux notions à maîtriser :

- **Design et culture appliqués au métier**
- **Ouverture artistique, culturelle et civique**

Deux autres pôles se rapportent aux méthodes de conception et aux techniques de communication qui accompagnent l'appropriation des connaissances et la structuration des démarches. Ils permettent aux élèves d'établir des constats issus d'observations ou d'analyses, et de préciser des intentions de création. Ils sont associés aux compétences suivantes :

- **S'approprier une démarche de conception**
- **Communiquer son analyse ou ses intentions**

Organisation de l'enseignement

• **Progressivité des apprentissages**

Les degrés d'acquisition des notions et de maîtrise des compétences sont déterminés par des attendus de fin de formation. La progression, visant à atteindre ces objectifs terminaux, est adaptée aux filières, aux organisations d'établissements ou aux opportunités pédagogiques particulières (projets, événements, exposition, partenariat, etc.).

• **Culture et outils numériques**

L'objectif premier est de sensibiliser l'élève aux enjeux du numérique dans ses futures activités professionnelles et personnelles, en lui permettant d'en appréhender de manière critique les usages, les intérêts et les limites et d'être attentif à ses évolutions et ses incidences sur les métiers.

L'objectif second est d'apprendre à utiliser des outils numériques simples. Par sa nature, l'enseignement du design en impose l'usage qui peut intervenir dans les deux pôles traitant des méthodes de conception et des techniques de communication, pour en tirer le meilleur parti au service des apprentissages.

L'enseignement tient compte de la place du numérique dans les enseignements professionnels. Elle peut être ponctuelle et individuelle, liée au besoin spécifique d'un élève, s'inscrire dans une phase d'utilisation collective, organisée en classe, ou intégrer une approche collaborative.

Contribution de l'enseignement au chef-d'œuvre

Situé à l'articulation des enseignements généraux et professionnels, cet enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques accorde une large part à la pratique et prend toute sa dimension au travers de projets et de partenariats culturels ou professionnels conçus à l'échelle de l'équipe pédagogique, de la communauté éducative ou hors de l'établissement. Les projets permettent à l'élève d'acquérir des compétences au travers de situations réelles et de créer dans un cadre de travail préalablement défini.

La logique interdisciplinaire de l'enseignement, son articulation avec la spécialité professionnelle suivie par l'élève, la présence du design dans son champ professionnel et l'apport de références culturelles, le conduisent à trouver sa place dans l'élaboration du chef-d'œuvre, particulièrement dans sa phase de conception.

Design et culture appliqués au métier

Ce pôle constitue le cœur du programme.

L'appréhension des différents domaines du design vient enrichir la « culture métier » et offre à l'élève une meilleure compréhension de son environnement professionnel.

Se professionnaliser, c'est en premier lieu acquérir les bases techniques et méthodologiques liées à une profession. C'est aussi construire progressivement une identité professionnelle, une expérience et un regard critique nourris par une « culture métier » en constante évolution.

- De manière directe, ce pôle permet à l'élève de percevoir en quoi l'initiation au design et à ses méthodes contribue à l'acquisition de compétences étroitement liées à son référentiel professionnel.
- De manière indirecte, il donne à l'élève, par la connaissance des enjeux du design, les moyens de mieux appréhender son champ professionnel (environnement de travail élargi, modes de communication, partenaires, outils, etc.) en vue de s'intégrer dans un corps de métier et d'y évoluer.

Ce pôle exige de relier cet enseignement général à l'enseignement professionnel et de rendre lisibles les interactions directes ou indirectes entre les trois principaux domaines du design (objet, graphisme, espace) et le métier envisagé.

Design d'objet

Ce domaine couvre la conception et la création de biens en relation avec une production industrielle ou artisanale. Il concerne les objets usuels (équipements, outils, instruments, vêtements, véhicules, mobiliers, accessoires, etc.), étudie leurs degrés de complexité et leurs interactions avec le champ professionnel de l'élève.

Design graphique

Ce domaine couvre la conception et la création d'images fixes ou animées destinées à être des supports de communication. Il concerne l'ensemble des techniques d'information présentes dans le champ professionnel de l'élève et dans un contexte élargi.

Design d'espace

Ce domaine couvre la conception et la création d'espaces en relation avec le champ professionnel choisi par l'élève. Il établit et étudie des relations entre l'espace bâti (ateliers, bureaux, espaces de services, espaces temporaires, etc.), non bâti, ses usages et son contexte environnemental.

Contribution au chef-d'œuvre

Par son approche pluridisciplinaire, l'enseignement de ce pôle contribue à la réalisation du chef-d'œuvre en première et terminale. Venant en appui des référentiels professionnels, il enrichit le projet de l'élève de questionnements et de références culturelles issues du design et des métiers d'art. Il permet à l'élève d'exercer un regard critique sur le travail de conception et de production qu'il mène durant la réalisation du chef-d'œuvre, selon une approche associant fonctionnalité et esthétique. Ce travail contribue à la construction d'une « culture métier » visant à faciliter la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Domaines abordés

En relation avec le contexte professionnel :

- **le design d'objet** (le design industriel, la mode et le textile, le design culinaire, etc.) ;
- **le design graphique** (les médias imprimés et numériques, le packaging, la publicité sur le lieu de vente, l'image fixe et animée, etc.) ;
- **le design d'espace** (l'espace de travail, le cadre de vie, l'urbanisme, le paysagisme, le patrimoine architectural, la scénographie, l'événementiel, etc.) ;
- **l'artisanat d'art** (dans certaines filières).

Niveaux d'acquisition

Le degré de connaissance pour chaque notion abordée peut se décliner en trois niveaux. Dans certaines spécialités professionnelles, reliées plus directement à un domaine du design, le niveau de connaissance requis pour certaines notions est supérieur à celui indiqué par le programme.

• Niveau 1 : niveau d'information

L'élève a reçu une information minimale sur les notions abordées, il est en mesure d'identifier, de décrire, de reconnaître, de citer. Cela peut se résumer par la formule : « L'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information ou la documentation ».

• Niveau 2 : niveau d'expression

L'élève a assimilé les connaissances et le vocabulaire associés au domaine traité, il est en mesure d'analyser, d'expliquer, de justifier, de transférer. Cela peut se résumer par la formule : « L'élève sait employer des méthodes d'analyse et exprimer ses idées ».

• Niveau 3 : niveau de maîtrise

L'élève a acquis un ensemble de connaissances associé aux domaines et notions abordés. Il est en mesure de les mobiliser dans un contexte élargi et de les exploiter dans une démarche de conception. Cela peut se résumer par la formule : « Au travers d'une autonomie méthodologique dans un cadre défini, l'élève sait mobiliser une connaissance liée à un problème simple, explorer par hypothèses et proposer des solutions ».

Notions

En relation avec le contexte professionnel :

• Design d'objet :

- | | |
|--|----------|
| - les statuts de l'objet industriel et de l'objet artisanal (usuel/manifeste, intemporel/tendance, artisanal/industriel, pièce unique/production sérielle, jetable/pérenne, du quotidien/d'exception, réel/virtuel, etc.) ; | Niveau 3 |
| - les relations à l'usage et à l'utilisateur (valeur d'usage : fonction et fonctionnalité, etc. ; valeur d'estime : aspect, qualités et attractivité, etc.) ; | Niveau 3 |
| - les propriétés techniques et plastiques des principaux matériaux (performances, impact environnemental, aspects visuels et tactiles, etc.) ; | Niveau 2 |
| - les relations entre caractéristiques plastiques et techniques (volumes, formes, structures, matières, couleurs, lumière, son, etc.) ; | Niveau 3 |
| - le numérique dans le design d'objet (incidences sur la conception, procédés de fabrication, rapport à l'usage, prospective, etc.). | Niveau 2 |

- **Design graphique :**

- **la nature et le statut des médias imprimés et numériques** (annonce-presse, flyer, site web, etc. ; logotype, photographie, illustration, dessin, image vectorielle, etc. ; publicitaire, documentaire, événementielle, politique, etc.) ; Niveau 3
- **les relations au destinataire** (fonctions : information, prévention, promotion, etc. ; incidence du message : codes socio-culturels, cible, stratégie, procédé, mise en scène, etc.) ; Niveau 3
- **les propriétés plastiques et techniques des médias imprimés et numériques** (matériaux, supports, mise en œuvre, ergonomie, incidence d'utilisation, accessibilité, etc.) ; Niveau 2
- **les caractéristiques plastiques** (couleurs, lumière, formes, volumes, composition, typographie, cadrage, échelle, rythme, relations texte-image, son, etc.) ; Niveau 3
- **le numérique dans le design graphique** (incidences sur la conception, procédés de fabrication, diffusion, prospective, etc.). Niveau 2

- **Design d'espace :**

- **la typologie et le statut de l'espace** (public/privé, urbain/rural, pérenne/éphémère, réel/virtuel, etc. ; administratif, industriel, commercial, sportif, culturel, etc.) ; Niveau 3
- **les relations à l'usage et à l'utilisateur** (fonctions : permettre une activité, abriter, protéger, séparer, relier, valoriser, etc. ; contraintes : d'accessibilité, contextuelles, structurelles, environnementales, etc.) ; Niveau 3
- **les propriétés techniques et plastiques des principaux matériaux** (performances, impact environnemental, aspects visuels, tactiles, etc.) ; Niveau 2
- **les relations plastiques et techniques** (volumes, structures, matériaux, formes, couleurs, lumière, son, etc.) ; Niveau 3
- **le numérique dans le design d'espace** (incidences sur la conception, procédés de fabrication, rapport à l'usage, prospective, etc.). Niveau 2

- **L'artisanat d'art :**

- **le statut de l'objet artisanal** (l'objet unique, la petite série, etc.) ;
- **les gestes et les techniques** (transmission, création, innovation, etc.). Niveau 3

Ouverture artistique, culturelle et civique

Ce pôle dépasse le champ de référence de la seule « culture métier » de l'élève en contribuant à la construction d'une culture artistique personnelle. Il participe à la formation de professionnels et de citoyens capables d'appréhender, dans une perspective historique et

géographique, un contexte de création avec un regard ouvert à diverses pratiques artisanales ou artistiques.

Objectifs

Ce pôle privilégie une approche concrète, contextualisée et actuelle des différents domaines du design et de la création artistique. Sa mise en œuvre est à la fois pratique et culturelle en lien étroit avec le pôle **Design et culture appliqués au métier**, particulièrement lors du développement des projets. L'ouverture du champ professionnel de l'élève à d'autres contextes, d'autres cultures ou d'autres domaines artistiques intègre les profondes mutations résultant des contraintes environnementales et des nouveaux usages, processus créatifs, techniques, technologies, matériaux, etc.

Les exemples qui illustrent ce pôle puisent dans l'environnement familial de l'élève sans exclure des références patrimoniales aux cultures du monde. L'acquisition des grands repères culturels ainsi que le rapprochement raisonné d'œuvres éloignées dans le contexte, le temps et l'espace l'éclairent sur les liens entre les diverses formes de création. Par l'apport de références choisies et mises en perspectives, l'élève est sensibilisé au rôle essentiel que joue le dialogue entre les cultures dans la création. Ainsi, le pôle aide l'élève, citoyen en devenir, à percevoir la richesse des cultures et leur égale dignité.

Enfin, ce pôle permet l'acquisition des repères fondamentaux d'une culture artistique, en prenant en compte les évolutions culturelles jusqu'à la création contemporaine. La confrontation de l'élève à des œuvres d'aujourd'hui ou appartenant au passé, sert de point d'ancrage aux connaissances et aux compétences qui fondent une culture générale humaniste, en lien avec les autres disciplines.

Histoire des arts

Composante naturelle de la discipline « arts appliqués et cultures artistiques », cette approche sensible et cognitive des œuvres contribue à la construction d'une culture partagée, personnelle et ambitieuse, qui enrichit et vivifie les pratiques et les singularise.

Cette approche historique des arts participe à rendre les élèves capables :

- de se situer dans le temps ;
- d'identifier une œuvre emblématique dans son contexte historique et géographique de création ;
- d'analyser une œuvre ou un produit dans ses diverses composantes, dans ses formes, ses techniques, ses usages, dans sa production de sens et de distinguer ses fonctions ;
- de repérer les croisements entre les divers domaines artistiques, les influences et les perméabilités entre les différentes cultures ;
- de développer une attitude d'amateur averti ou une pratique créative dans une perspective élargie.

L'histoire des arts s'inscrit explicitement dans un croisement des enseignements généraux et professionnels. Elle couvre, pour le lycée, une période historique large qui s'étend du Moyen Âge au XXI^e siècle sans visée exhaustive car elle s'appuie sur des approches transversales et thématiques. Elles nourrissent également, tout au long du cycle, les méthodologies en design autour de la culture métier des différentes spécialités de la voie professionnelle. Par sa nature, l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques s'inscrit au croisement des enseignements, en particulier le français, l'histoire-géographie et les langues vivantes. Sa relation privilégiée avec le domaine professionnel de l'élève facilite l'intégration des enseignements de spécialité à l'histoire des arts.

Contribution au chef-d'œuvre

En lien avec les spécialités professionnelles, l'**Ouverture culturelle, artistique et civique** enrichit la réalisation du chef-d'œuvre. Par le rapprochement ou la confrontation de productions issues de contextes, de cultures, d'époques et de domaines différents, ce pôle ouvre un champ de recherche et met en perspective le processus d'élaboration du chef-d'œuvre. Au travers d'expérimentations individuelles et collectives, contribuant au parcours artistique de l'élève, il peut aussi l'encourager à engager une prise de risque propice au développement de comportements participatifs, collaboratifs et engagés.

Domaines abordés

En relation avec le pôle **Design et culture appliqués au métier** peuvent être abordés :

- **les domaines du design** (graphique, d'espace, d'objet, sonore, culinaire, etc.) ;
- **l'artisanat d'art** (l'objet unique, la petite série, les gestes, les savoir-faire, les techniques, etc.) ;
- **les arts visuels** (la photographie, la vidéo, les arts numériques, les arts plastiques, le cinéma etc.) ;
- **les arts du spectacle** (les décors, les costumes, l'éclairage, en lien avec le théâtre, la danse, la musique, etc.).

Niveaux d'acquisition

Les degrés de connaissance requis pour chaque notion abordée utilisent la même gradation à trois niveaux que le pôle **Design et culture appliqués au métier**.

Notions

En relation avec le pôle **Design et culture appliqués au métier** :

- les grandes notions du design (élargissement du champ des références du pôle Design et culture appliqués au métier) ;	Niveau 3
- le lien entre la qualité artistique et l'exigence du geste professionnel dans les métiers d'art ;	Niveau 2
- des œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine ;	Niveau 2
- l'incidence de l'évolution de la société, de l'évolution technique et technologique sur la création design et artisanale ;	Niveau 2
- les contextes de production, d'échanges ou de création (certains courants artistiques principaux ou œuvres de références) ;	Niveau 2
- les grands enjeux qui conditionnent la création au XXI^e siècle (défis environnementaux, transformations socio-économiques, mobilités, communication, etc.) ;	Niveau 2
- la culture numérique (changements culturels liés aux technologies numériques, évolution de l'organisation du travail, incidence sur la création, etc.) ;	Niveau 2
- les codes formels propres aux différentes cultures ;	Niveau 2
- les liens entre les divers champs de la création et entre les cultures (emprunts, échanges, influences, etc.).	Niveau 2

S'approprier une démarche de conception

Ce pôle définit les grandes étapes d'une démarche de conception. Il vise l'acquisition progressive, par l'élève, des compétences d'investigation, d'expérimentation et de réalisation.

L'objectif de l'enseignement du **Design et culture appliqués au métier** et de son **Ouverture culturelle, artistique et civique** est de mettre l'élève en situation de pratique raisonnée à partir d'une thématique de design. Ce temps de pratique individuelle et collective est à la fois un temps de réflexion et de création, et un temps d'appropriation des connaissances et des notions.

Méthode

La démarche de conception se structure en trois étapes :

- **Une phase d'investigation**

L'élève est engagé dans un questionnement à partir d'un axe d'étude. Au travers de l'observation et l'analyse de ressources, il établit des constats, des diagnostics qui lui permettent de s'approprier les notions et les principes à investir dans le cadre des phases d'expérimentation et de réalisation. Cette démarche d'analyse peut également se conduire à travers l'expérience sensible d'un espace, d'une production visuelle ou audiovisuelle, d'un objet ou d'une œuvre artistique.

- **Une phase d'expérimentation**

L'élève identifie des solutions en réponse à une demande ou un cahier des charges. De manière méthodique, il traduit graphiquement, en volume ou sous une forme numérique plusieurs intentions et formule des réponses argumentées.

- **Une phase de réalisation**

L'élève opère un choix parmi les solutions envisagées dans la phase d'expérimentation en précisant la forme qui répond au problème posé dans la demande ou le cahier des charges. Ce choix intègre les meilleures modalités formelles à retenir, prototypage graphique, volumique ou numérique et une argumentation.

Le numérique, outil de conception

L'utilisation des outils numériques intervient dans les trois phases de la démarche de conception. Selon des modalités différenciées ou collaboratives, elle favorise le traitement d'informations par la recherche, la collecte, la vérification, la diffusion et le partage. Elle contribue également à l'expérimentation ou la mise en situation de propositions en deux ou trois dimensions.

Contribution au chef-d'œuvre

L'élève appréhende progressivement les niveaux d'interaction du design avec son champ professionnel. Grâce à un accompagnement adapté et structuré, il confronte les intentions du designer au cahier des charges du commanditaire. Il peut alors envisager certaines des modalités de réalisation du chef-d'œuvre.

Contexte de mise en œuvre

Des données et des outils (fiches, tutoriels, vidéos, etc.) guident l'élève dans les différentes phases d'une démarche de conception en développant son autonomie. Par les dispositifs mis en place, il est incité à produire des réponses variées et à faire des choix raisonnés et argumentés en vue d'une réalisation. Grâce à des modalités d'évaluation variées (tableaux

diagnostiques, évaluation par les pairs, etc.), il est en mesure d'apprécier l'adéquation de sa proposition au cahier des charges.

Compétences

• **Compétences d'investigation :**

- **CI.1 - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires.**
- **CI.2 - Sélectionner, classer et trier différentes informations.**
- **CI.3 - Analyser, comparer des œuvres ou des produits.**
- **CI.4 - Situer des œuvres ou des produits dans leur contexte de création.**
- **CI.5 - Établir des convergences entre différents domaines de création.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable :

- d'identifier les caractéristiques du ou des objets d'étude, de le (les) mettre en relation et de le (les) situer dans un contexte (géographique, historique, économique, sociologique, technique ou technologique) ;
- d'établir des principes et des notions permettant de dégager un sens ou une symbolique.

À l'issue de l'investigation, l'analyse doit permettre d'engager une démarche d'expérimentation.

• **Compétences d'expérimentation :**

- **CE.1 - Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges.**
En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de respecter les contraintes d'une demande.
- **CE.2 - Proposer des pistes de recherche variées et cohérentes en réponse à un problème posé.**
En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable d'explorer des pistes cohérentes, diversifiées et réalistes au regard d'un cahier des charges.
- **CE.3 - Exploiter des références à des fins de conception.**
En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de transférer et d'adapter des notions repérées dans des références.

L'expérimentation doit permettre un choix qui engage la phase de réalisation.

• **Compétences de réalisation :**

- **CR.1 - Opérer des choix pertinents parmi les pistes de recherche.**
En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable d'évaluer et de sélectionner une proposition en fonction de son degré de pertinence au regard d'un cahier des charges.
- **CR.2 - Apporter des ajustements et finaliser la proposition.**
En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de préciser et de consolider une proposition.

Communiquer son analyse ou ses intentions

Contribuant aux pôles **Design et culture appliqués au métier** et **Ouverture artistique, culturelle et civique**, ce pôle fait partie intégrante de la démarche de conception s'inscrivant dans chacune de ses phases.

La communication permet à l'élève, au regard de son analyse ou de ses intentions :

- de contextualiser, de rendre compte, de transmettre ;
- d'argumenter, démontrer, de préciser, de développer ;
- de constater, d'analyser, de formuler des hypothèses, de formaliser des intentions, d'évaluer ses propositions.

Elle se décline selon trois typologies qui peuvent s'envisager indépendamment les unes des autres ou conjointement :

- la communication graphique et volumique : croquis, esquisse, schéma, dessin « technique », panneau, carte heuristique, maquette, etc. ;
- la communication écrite et numérique : annotations, textes courts, diaporama, infographie, photographie, etc. ;
- la communication orale : participation orale, débat réglé, exposé ou présentation devant le professeur/devant la classe, vidéo, enregistrement sonore, etc.

L'expression graphique

L'élève est accompagné dans son expression graphique qui est un mode de communication et non le but de la formation.

L'expression orale

L'expression orale est privilégiée. Elle intervient régulièrement à chaque phase de l'apprentissage. Accompagnée de références concrètes, elle facilite la présentation et la compréhension par l'élève de notions et l'acquisition d'un vocabulaire spécifique. En retour, elle lui permet de préciser les constats issus d'observations, d'expliquer des intentions, d'échanger sur leur adéquation à des critères afin d'ajuster, d'améliorer ou de faire évoluer son travail.

La prise de parole tient compte de la capacité de chacun à s'exprimer en public. Elle peut être ponctuelle et individuelle, ou s'inscrire dans une phase d'échange collective et organisée.

Le numérique, outil de communication

L'utilisation d'outils numériques permet le traitement d'informations à des fins de communication, la présentation de propositions ou de constats issus d'observations, l'édition et la diffusion d'informations ou de productions.

Contribution au chef-d'œuvre

Les compétences de communication développées dans ce pôle s'expriment pleinement dans le cadre de projets pluridisciplinaires, notamment avec les enseignements professionnels et en appui du chef-d'œuvre. L'élève recourt alors à différents modes de communication pour présenter sa démarche.

Contexte de mise en œuvre

L'élève est guidé dans l'appréhension des différents moyens et outils de communication vers une maîtrise progressive.

Son expression et son autonomie sont favorisées par l'utilisation de supports (gabarits, calques, fiches-méthode, etc.) ou des tutoriels lors de l'utilisation d'outils traditionnels

(crayons, feutres, photomontages, etc.) ou numériques (applications ou logiciels de présentation, de mise en page, de retouche d'image, de dessin en deux et trois dimensions, etc.).

Compétences

- **Compétences de communication :**

- **CC.1 - Choisir des outils adaptés.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de choisir des outils adaptés à une communication.

- **CC.2 - Établir un relevé.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable d'établir un relevé (croquis, photographie, maquette, etc.) permettant d'engager une analyse et une recherche.

- **CC.3 - Analyser graphiquement des références.**

- **CC.4 - Traduire graphiquement des intentions.**

- **CC.5 - Justifier et argumenter.**

- **CC.6 - Structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable :

- de produire des éléments graphiques commentés rendant compte des résultats d'une analyse ou démontrant un point de vue de manière organisée ;
- d'utiliser à bon escient un vocabulaire spécifique ;
- de construire et d'énoncer clairement un exposé oral.

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908615A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➤ Programme d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Annexe

Arts appliqués et cultures artistiques

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Finalités de l'enseignement

Structuration en quatre pôles

Organisation de l'enseignement

Contribution de l'enseignement du design au chef-d'œuvre

Design et culture appliqués au métier

Ouverture artistique, culturelle et civique

S'approprier une démarche de conception

Communiquer son analyse ou ses intentions

Préambule

Les arts appliqués dédiés à l'origine aux industries manufacturières, puis par extension à l'artisanat d'art, ont vu leur dimension industrielle s'élargir et se transformer au fil des évolutions techniques et technologiques pour devenir une part essentielle du design. Au travers de trois domaines que sont l'objet, le graphisme et l'espace, le design crée une relation privilégiée avec l'usager et invite l'élève¹ à interroger son environnement professionnel et privé. À la croisée de l'art, des sciences, des technologies et des humanités, le design est par essence pluridisciplinaire.

L'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques est donc prioritairement une initiation au design, mais il se fait aussi l'écho de gestes et de techniques de notre patrimoine vivant qui sont constitutifs des métiers d'art. Il prend appui sur les savoirs et savoir-faire acquis au collège dans le cadre notamment des enseignements d'arts plastiques et de technologie.

Il appartient à l'ensemble des enseignements généraux dont il partage les finalités mais il présente également des enjeux spécifiques :

- par sa dimension culturelle et par ses méthodes, il contribue à l'acquisition de compétences professionnelles et prépare à une éventuelle poursuite d'études en baccalauréat professionnel ou en brevet des métiers d'art ;
- par la place qu'il accorde aux technologies et techniques du numérique, il s'inscrit pleinement dans son temps ;
- par l'analyse guidée de situations concrètes (confrontation à une image, manipulation d'objets, immersion dans un espace, etc.) et familières, il facilite la compréhension de notions plus abstraites ;
- par l'usage de moyens spécifiques d'expression (maquettes, dessin assisté, photomontage, logiciels graphiques ou de présentation, etc.), il initie l'élève en classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à des modes et techniques de communication et de représentation autres que l'écrit ;
- par des pratiques créatives encadrées et valorisées, il favorise la confiance en soi ;
- par la curiosité et l'esprit d'ouverture qu'il développe, il participe à la construction d'une culture commune.

Cet enseignement concerne tous les publics préparant un certificat d'aptitude professionnelle et bénéficie d'un horaire propre. Pour les CAP dont les référentiels comprennent une part d'arts appliqués spécifiques et d'histoire des styles, cet horaire se trouve augmenté par un horaire d'enseignement spécialisé faisant partie des enseignements professionnels. Quand le métier auquel l'élève se destine est un métier d'art, l'enseignement général et les enseignements professionnels associent design et métiers d'art comme c'est le cas dans les formations ultérieures de ces filières.

Finalités de l'enseignement

En lien étroit avec les autres enseignements, notamment de spécialités, l'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques contribue à l'intégration professionnelle, sociale et culturelle de l'élève :

- en participant à la construction d'une « culture métier » enrichie, qui complète la dimension technique de sa formation professionnelle ;

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- en élargissant cette « culture métier » à d'autres contextes, d'autres cultures ou d'autres champs de la création artistique, encourageant ainsi la capacité à travailler en équipe, le sens des responsabilités, l'autonomie et l'esprit critique ;
- en favorisant l'acquisition de méthodes de travail fondées sur un raisonnement argumenté et structuré ;
- en l'initiant aux moyens et aux techniques d'expression – traditionnels et numériques – impliqués dans toute démarche de conception ;
- en contribuant à élargir une culture artistique par la rencontre avec des œuvres de domaines et d'époques variés.

Structuration en quatre pôles

Le programme s'organise en quatre pôles.

Deux pôles de connaissances se rapportent aux savoirs et aux notions à maîtriser :

- **Design et culture appliqués au métier**
- **Ouverture artistique, culturelle et civique**

Deux autres pôles se rapportent aux méthodes de conception et aux techniques de communication qui accompagnent l'appropriation des connaissances et la structuration des démarches. Ils permettent aux élèves d'établir des constats issus d'observations ou d'analyses, et de préciser des intentions de création. Ils sont associés aux compétences suivantes :

- **S'approprier une démarche de conception**
- **Communiquer son analyse ou ses intentions**

Organisation de l'enseignement

• Progressivité des apprentissages

Les degrés d'acquisition des notions et de maîtrise des compétences sont déterminés par des attendus de fin de formation. La progression, visant à atteindre ces objectifs terminaux, est adaptée aux filières, aux cursus et aux statuts des élèves, aux organisations d'établissements ou aux opportunités pédagogiques particulières (projets, événements, exposition, partenariat, etc.).

Par l'ajustement des moyens fournis, des critères d'évaluation et du degré d'autonomie à des objectifs différenciés, l'approche du design par la pratique permet d'adapter cet enseignement au rythme de chaque élève sur un, deux ou trois ans. Cette modulation favorise la prise en compte de la diversité des élèves et de leurs statuts.

• Culture et outils numériques

L'objectif premier est de sensibiliser l'élève aux enjeux du numérique dans ses futures activités professionnelles et personnelles, en lui permettant d'en appréhender de manière critique les usages, les intérêts et les limites, et d'être attentif à ses évolutions et ses incidences sur les métiers.

L'objectif second est d'apprendre à utiliser des outils numériques simples. Par sa nature, l'enseignement du design en impose l'usage qui peut intervenir dans les deux pôles traitant des méthodes de conception et des techniques de communication, pour en tirer le meilleur parti au service des apprentissages.

L'enseignement tient compte de la place du numérique dans les enseignements professionnels. Elle peut être ponctuelle et individuelle, liée au besoin spécifique d'un élève, s'inscrire dans une phase d'utilisation collective organisée en classe, ou intégrer une approche collaborative.

Contribution de l'enseignement au chef-d'œuvre

Situé à l'articulation des enseignements généraux et professionnels, l'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques accorde une large part à la pratique et prend toute sa dimension au travers de projets et de partenariats culturels ou professionnels conçus à l'échelle de l'équipe pédagogique, de la communauté éducative ou hors de l'établissement. Les projets permettent à l'élève d'acquérir des compétences au travers de situations réelles et de créer dans un cadre de travail préalablement défini.

La logique interdisciplinaire de l'enseignement, son articulation avec la spécialité professionnelle suivie par l'élève, la présence du design dans son champ professionnel et l'apport de références culturelles le conduisent à trouver sa place dans l'élaboration du chef-d'œuvre, particulièrement dans sa phase de conception.

Design et culture appliqués au métier

Ce pôle constitue le cœur du programme.

L'appréhension des différents domaines du design enrichit la « culture métier » et offre à l'élève une meilleure compréhension de son environnement professionnel.

Se professionnaliser, c'est en premier lieu acquérir les bases techniques et méthodologiques liées à une profession. C'est aussi construire progressivement une identité professionnelle, une expérience et un regard critique nourris par une « culture métier » en constante évolution.

- De manière directe, ce pôle permet à l'élève de percevoir en quoi l'initiation au design et à ses méthodes contribue à l'acquisition de compétences étroitement liées à son référentiel professionnel.
- De manière indirecte, il donne à l'élève, par la connaissance des enjeux du design, les moyens de mieux appréhender son champ professionnel (environnement de travail élargi, systèmes de communication, partenaires, outils, etc.) en vue de s'intégrer dans un corps de métier et d'y évoluer.

Ce pôle exige de relier cet enseignement général à l'enseignement professionnel et de rendre lisibles les interactions directes ou indirectes entre les trois domaines principaux du design (objet, graphisme, espace) et le métier envisagé.

Design d'objet

Ce domaine couvre la conception et la création de biens en relation avec une production industrielle ou artisanale. Il concerne les objets usuels (équipements, outils, instruments, vêtements, véhicules, mobiliers, accessoires, etc.), étudie leurs degrés de complexité et leurs interactions avec le champ professionnel de l'élève.

Design graphique

Ce domaine couvre la conception et la création d'images fixes ou animées destinées à être des supports de communication. Il concerne l'ensemble des techniques d'information présentes dans le champ professionnel de l'élève et dans un contexte élargi.

Design d'espace

Ce domaine couvre la conception et la création d'espaces en relation avec le champ professionnel choisi par l'élève. Il établit et étudie les relations entre l'espace bâti (ateliers, bureaux, espaces de services, espaces temporaires, etc.) ou non bâti, ses usages et son contexte environnemental.

Contribution au chef-d'œuvre

Par son approche pluridisciplinaire, l'enseignement de ce pôle contribue à la réalisation du chef-d'œuvre. Venant en appui des référentiels professionnels, il enrichit le projet de l'élève de questionnements et de références culturelles issues du design et des métiers d'art. Il permet à l'élève d'exercer un regard critique sur le travail de conception et de production qu'il mène durant la réalisation du chef-d'œuvre, selon une approche associant fonctionnalité et esthétique. Ce travail contribue à la construction d'une « culture métier » visant à faciliter la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Domaines abordés

En relation avec le contexte professionnel :

- **le design d'objet** (le design industriel, la mode et le textile, le design culinaire, etc.) ;
- **le design graphique** (les médias imprimés et numériques, le packaging, la publicité sur le lieu de vente, l'image fixe et animée, etc.) ;
- **le design d'espace** (l'espace de travail, le cadre de vie, l'urbanisme, le paysagisme, le patrimoine architectural, la scénographie, l'événementiel, etc.) ;
- **l'artisanat d'art** (dans certaines filières).

Niveaux d'acquisition

Le degré de connaissance requis pour chaque notion abordée peut se décliner en trois niveaux.

Dans certaines spécialités professionnelles reliées plus directement à un domaine du design, le niveau de connaissance requis pour certaines notions est supérieur à celui indiqué par le programme qui se distribue sur les niveaux 1 et 2.

- **Niveau 1 : niveau d'information**

L'élève a reçu une information minimale sur les notions abordées, il est en mesure d'identifier, de décrire, de reconnaître, de citer. Cela peut se résumer par la formule : « L'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information ou la documentation ».

- **Niveau 2 : niveau d'expression**

L'élève a assimilé les connaissances et le vocabulaire associés au domaine traité, il est en mesure d'analyser, d'expliquer, de justifier, de transférer. Cela peut se résumer par la formule : « L'élève sait employer des méthodes d'analyse et exprimer ses idées ».

- **Niveau 3 : niveau de maîtrise**

L'élève a acquis un ensemble de connaissances associé aux domaines et notions abordés. Il est en mesure de les mobiliser dans un contexte élargi et de les exploiter dans une démarche de conception. Cela peut se résumer par la formule : « Au travers d'une autonomie méthodologique dans un cadre défini, l'élève sait mobiliser une connaissance liée à un problème simple, explorer par hypothèses et proposer des solutions ».

Notions

En relation avec le contexte professionnel :

- **Design d'objet :**

- **les statuts de l'objet industriel et de l'objet artisanal** (usuel/manifeste, intemporel/tendance, artisanal/industriel, pièce unique/production sérielle, jetable/pérenne, du quotidien/d'exception, réel/virtuel, etc.) ; Niveau 2
- **les relations à l'usage et à l'utilisateur** (valeur d'usage : fonction et fonctionnalité, etc. ; valeur d'estime : aspect, qualités et attractivité, etc.) ; Niveau 2
- **les propriétés techniques et plastiques des principaux matériaux** (performances, impact environnemental, aspects visuels et tactiles, etc.) ; Niveau 1
- **les relations entre caractéristiques plastiques et techniques** (volumes, formes, structures, matières, couleurs, lumière, son, etc.) ; Niveau 2
- **le numérique dans le design d'objet** (incidences sur la conception, procédés de fabrication, rapport à l'usage, prospective, etc.). Niveau 1

- **Design graphique :**

- **la nature et le statut des médias imprimés et numériques** (annonce-presse, flyer, site web, etc. ; logotype, photographie, illustration, dessin, image vectorielle, etc. ; publicitaire, documentaire, événementielle, politique, etc.) ; Niveau 2
- **les relations au destinataire** (fonctions : information, prévention, promotion, etc. ; incidence du message : codes socio-culturels, cible, stratégie, procédé, mise en scène, etc.) ; Niveau 2
- **les propriétés plastiques et techniques des médias imprimés et numériques** (matériaux, supports, mise en œuvre, ergonomie, incidence d'utilisation, accessibilité, etc.) ; Niveau 1
- **les caractéristiques plastiques** (couleurs, lumière, formes, volumes, composition, typographie, cadrage, échelle, rythme, relations texte-image, son, etc.) ; Niveau 2
- **le numérique dans le design graphique** (incidences sur la conception, procédés de fabrication, diffusion, etc.). Niveau 1

- **Design d'espace :**

- **la typologie et le statut de l'espace** (public/privé, urbain/rural ; pérenne/éphémère, etc. ; administratif, industriel, commercial, sportif, culturel, etc.) ; Niveau 2
- **les relations à l'usage et à l'utilisateur** (fonctions : permettre une activité, abriter, protéger, séparer, relier, valoriser, etc. ; contraintes : d'accessibilité, contextuelles, structurelles, environnementales, etc.) ; Niveau 2
- **les propriétés techniques et plastiques des principaux matériaux** (performances, impact environnemental, aspects visuels, tactiles, etc.) ; Niveau 1
- **les relations entre caractéristiques plastiques et techniques** (volumes, structures, matériaux, formes, couleurs, lumière, son, etc.) ; Niveau 2
- **le numérique dans le design d'espace** (incidences sur la conception, procédés de fabrication, rapport à l'usage, prospective, etc.). Niveau 1

- **L'artisanat d'art :**

- **le statut de l'objet artisanal** (l'objet unique, la petite série, etc.) ;
- **les gestes et les techniques** (transmission, création, innovation, etc.). Niveau 2

Ouverture artistique, culturelle et civique

Ce pôle dépasse le champ de référence de la seule « culture métier » de l'élève, en contribuant à la construction d'une culture artistique personnelle. Il participe à la formation de professionnels et de citoyens capables d'appréhender, dans une perspective historique et géographique, un contexte de création avec un regard ouvert à diverses pratiques artisanales ou artistiques.

Objectifs

Ce pôle privilégie une approche concrète, contextualisée et actuelle des différents domaines du design et de la création artistique. Sa mise en œuvre est à la fois pratique et culturelle, et en lien étroit avec le pôle **Design et culture appliqués au métier**, particulièrement lors du développement des projets. L'ouverture du champ professionnel de l'élève à d'autres contextes, d'autres cultures ou d'autres domaines artistiques intègre les profondes mutations résultant des contraintes environnementales et des nouveaux usages, processus créatifs, techniques, technologies, matériaux, etc.

Les exemples qui illustrent ce pôle puisent dans l'environnement familier de l'élève sans exclure des références patrimoniales aux cultures du monde. L'acquisition de grands repères culturels ainsi que le rapprochement raisonné d'œuvres éloignées dans le contexte, le temps et l'espace l'éclairent sur les liens entre les diverses formes de création. Par l'apport de références choisies et mises en perspectives, l'élève est sensibilisé au rôle essentiel que joue le dialogue entre les cultures dans la création. Ainsi, le pôle aide l'élève, citoyen en devenir, à percevoir la richesse des cultures et leur égale dignité.

Enfin, ce pôle permet l'acquisition des repères fondamentaux d'une culture artistique, en prenant en compte les évolutions culturelles jusqu'à la création contemporaine. La confrontation de l'élève à des œuvres d'aujourd'hui ou appartenant au passé, sert de point d'ancrage aux connaissances et aux compétences qui fondent une culture générale humaniste, en lien avec les autres disciplines.

Histoire des arts

Composante naturelle de la discipline « arts appliqués et cultures artistiques » cette approche sensible et cognitive des œuvres contribue à la construction d'une culture partagée, personnelle et ambitieuse, qui enrichit et vivifie les pratiques et les singularise.

Cette approche historique des arts participe à rendre les élèves capables :

- de se situer dans le temps ;
- d'identifier une œuvre emblématique dans son contexte historique et géographique de création ;
- d'analyser une œuvre ou un produit dans ses diverses composantes, dans ses formes, ses techniques, ses usages, dans sa production de sens et de distinguer ses fonctions ;
- de repérer les croisements entre les divers domaines artistiques, les influences et les perméabilités entre les différentes cultures ;
- de développer une attitude d'amateur averti ou une pratique créative dans une perspective élargie.

L'histoire des arts s'inscrit explicitement dans un croisement des enseignements généraux et professionnels. Elle couvre, pour le lycée, une période historique large qui s'étend du Moyen Âge au XXI^e siècle sans visée exhaustive car elle s'appuie sur des approches transversales et thématiques. Elles nourrissent également, tout au long du cycle, les méthodologies en design autour de la culture métier des différentes spécialités de la voie professionnelle. Par sa nature, l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques s'inscrit au croisement des enseignements, en particulier le français, l'histoire-géographie et les langues vivantes. Sa relation privilégiée avec le domaine professionnel de l'élève facilite l'intégration des enseignements de spécialité à l'histoire des arts.

Contribution au chef-d'œuvre

En lien avec les spécialités professionnelles, l'**Ouverture culturelle, artistique et civique** enrichit la réalisation du chef-d'œuvre. Par le rapprochement ou la confrontation de productions issues de contextes, de cultures, d'époques et de domaines différents, ce pôle ouvre un champ de recherche et met en perspective le processus d'élaboration du chef-d'œuvre. Au travers d'expérimentations individuelles et collectives contribuant au parcours artistique de l'élève, il peut aussi l'encourager à engager une prise de risque propice au développement de comportements participatifs, collaboratifs et engagés.

Domaines abordés

En relation avec le pôle **Design et culture appliqués au métier**, peuvent être abordés :

- **les domaines du design** (graphique, d'espace, d'objet, sonore, culinaire, etc.) ;
- **l'artisanat d'art** (l'objet unique, la petite série, les gestes, les savoir-faire, les techniques, etc.) ;
- **les arts visuels** (la photographie, la vidéo, les arts numériques, les arts plastiques, le cinéma) ;
- **les arts du spectacle** (les décors, les costumes, l'éclairage, en lien avec le théâtre, la danse, la musique, etc.).

Niveaux d'acquisition

Les degrés de connaissance requis pour chaque notion abordée utilisent la même gradation à trois niveaux que le pôle **Design et culture appliqués au métier**.

Notions

En relation avec le pôle **Design et culture appliqués au métier** :

- les grandes notions du design (élargissement du champ des références du pôle Design et culture appliqués au métier) ;	Niveau 2
- le lien entre la qualité artistique et l'exigence du geste professionnel dans les métiers d'art ;	Niveau 1
- des œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine ;	Niveau 1
- l'incidence de l'évolution de la société, de l'évolution technique et technologique sur la création design et artisanale ;	Niveau 1
- les contextes de production, d'échanges ou de création (certains courants artistiques principaux ou œuvres de références) ;	Niveau 1
- les grands enjeux qui conditionnent la création au XXI^e siècle (défis environnementaux, transformations socio-économiques, mobilités, communication, etc.) ;	Niveau 1
- la culture numérique (changements culturels liés aux technologies numériques, évolution de l'organisation du travail, incidence sur la création, etc.) ;	Niveau 1
- les codes formels propres aux différentes cultures ;	Niveau 2
- les liens entre les divers champs de la création et entre les cultures (emprunts, échanges, influences, etc.).	Niveau 2

S'approprier une démarche de conception

Ce pôle définit les grandes étapes d'un processus de conception. Il vise l'acquisition progressive, par l'élève, des compétences d'investigation, d'expérimentation et de réalisation.

L'objectif de l'enseignement du **Design et culture appliqués au métier** et de son **Ouverture culturelle, artistique et civique** est de placer l'élève en situation de pratique raisonnée et accompagnée. Ce temps de pratique individuelle ou collective est à la fois un temps de réflexion et de création, et un temps d'appropriation des connaissances et des notions.

Méthode

La démarche de conception se structure en trois étapes :

- **Une phase d'investigation.**

L'élève est engagé dans un questionnement à partir d'une demande. En observant et en s'appuyant sur des ressources, il établit des constats qui lui permettent de s'approprier les notions et de développer les phases d'expérimentation et de réalisation. L'expérience sensible d'un espace, d'une production visuelle ou audiovisuelle, d'un objet ou d'une œuvre artistique est privilégiée.

- **Une phase d'expérimentation.**

L'élève propose des solutions en réponse à une demande ou un cahier des charges simple. En suivant les procédures définies, il exprime de manière graphique ou volumique des intentions et les commente.

- **Une phase de réalisation.**

L'élève opère un choix parmi les solutions envisagées dans la phase d'expérimentation et il matérialise la forme graphique ou volumique en réponse à une demande ou un cahier des charges simple.

Le numérique, outil de conception

L'utilisation des outils numériques intervient dans les trois phases de la démarche de conception. Selon des modalités de travail différentes, individualisées ou collaboratives, elle favorise le traitement d'informations par la recherche, la collecte, la vérification, la diffusion et le partage. Elle contribue également à l'expérimentation ou à la mise en situation de propositions en deux ou trois dimensions.

Contribution au chef-d'œuvre

L'élève appréhende progressivement les niveaux d'interaction du design avec son champ professionnel. Grâce à un accompagnement adapté et structuré, il confronte les intentions du designer au cahier des charges du commanditaire. Il peut alors envisager certaines des modalités de réalisation du chef-d'œuvre.

Contexte de mise en œuvre

Des données et des outils (fiches, tutoriels, vidéos, etc.) guident l'élève dans les différentes phases d'une démarche de conception en développant son autonomie. Par les dispositifs mis en place, l'élève est incité à produire des réponses variées et à faire des choix raisonnés et argumentés en vue d'une réalisation. Grâce à des modalités d'évaluation variées (tableaux diagnostiques, évaluation par les pairs, etc.) il est en mesure d'apprécier l'adéquation de sa proposition à la demande ou au cahier des charges.

Compétences

- **Compétences d'investigation :**

- **CI.1 - Rechercher, identifier des ressources documentaires.**

- **CI.2 - Classer et hiérarchiser différentes informations.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de classer et de trier les ressources documentaires papiers ou numériques avec pertinence.

- **CI.3 - Observer, comparer des réalisations dans un contexte défini.**

- **CI.4 - Repérer des caractéristiques communes dans différents domaines de création.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable :

- d'identifier les caractéristiques d'un objet d'étude ;
- d'associer les principes et les notions repérées à un sens, une symbolique ;
- d'identifier les caractéristiques d'un objet d'étude et de les situer dans un contexte défini.

À l'issue de l'investigation, l'analyse doit permettre d'appuyer une démarche d'expérimentation.

- **Compétences d'expérimentation :**

- **CE.1 - Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de respecter les contraintes d'une demande.

- **CE.2 - Établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable d'établir une proposition répondant à une demande.

- **CE.3 - Réinvestir les notions repérées dans les références.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de transférer des notions identifiées dans des références.

L'expérimentation doit permettre un choix qui engage la phase de réalisation.

- **Compétences de réalisation :**

- **CR.1 - Opérer un choix raisonné parmi des propositions.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de proposer une réponse finale qui répond à la demande.

- **CR.2 - Consolider la proposition.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de préciser et d'aboutir sa proposition finale au regard de la demande.

Communiquer son analyse ou ses intentions

Contribuant aux pôles **Design et culture appliqués au métier** et **Ouverture artistique, culturelle et civique**, ce pôle fait partie intégrante de la démarche de conception, s'inscrivant dans chacune de ses phases.

La communication permet à l'élève, au regard de son analyse ou de ses intentions :

- de contextualiser, de rendre compte, de transmettre ;
- d'argumenter, de démontrer, de préciser, de développer ;
- de constater, d'analyser, de formuler des hypothèses, de formaliser des intentions, d'évaluer ses propositions.

Elle se décline selon trois typologies qui peuvent s'envisager indépendamment les unes des autres ou conjointement :

- l'expression graphique et volumique : croquis, esquisse, schéma, dessin « technique », panneau, carte heuristique, maquette, etc. ;
- la communication écrite et numérique : annotations, textes courts, diaporama, infographie, photographie, etc. ;
- la communication orale : participation orale, débat réglé, présentation devant le professeur/devant la classe, vidéo, enregistrement sonore, etc.

L'expression graphique

L'élève est accompagné dans son expression graphique qui est un mode de communication et non le but de la formation.

L'expression orale

L'expression orale est privilégiée. Elle intervient régulièrement à chaque phase de l'apprentissage. Accompagnée de références concrètes, elle facilite la présentation et la compréhension par l'élève de notions et l'acquisition d'un vocabulaire spécifique. En retour,

elle lui permet de préciser des constats issus d'observations, d'expliquer des intentions, d'échanger sur leur adéquation à des critères afin d'ajuster, d'améliorer ou de faire évoluer son travail.

La prise de parole tient compte de la capacité de chacun à s'exprimer en public. Elle peut être ponctuelle et individuelle, ou s'inscrire dans une phase d'échanges collective et organisée.

Le numérique, outil de communication

L'utilisation d'outils numériques permet le traitement d'informations à des fins de communication, la présentation de propositions ou de constats issus d'observations, l'édition et la diffusion d'informations ou de productions.

Contribution au chef-d'œuvre

Les compétences de communication développées dans ce pôle s'expriment pleinement dans le cadre de projets pluridisciplinaires, notamment avec les enseignements professionnels et en appui du chef-d'œuvre. L'élève recourt alors à différents modes de communication pour présenter sa démarche.

Contexte de mise en œuvre

L'élève est progressivement guidé dans l'appréhension des différents moyens et outils de communication.

Son expression et son autonomie sont favorisées par l'utilisation de supports (gabarits, calques, fiches-méthode, etc.) ou de tutoriels lors de l'utilisation d'outils traditionnels (crayons, feutres, photomontages, etc.) ou numériques (applications ou logiciels de présentation, de mise en page, de retouche d'image, de dessin en deux et trois dimensions, etc.).

Compétences

- **Compétences de communication :**

- **CC.1 – Établir un relevé.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable d'établir un relevé d'une partie d'un existant (croquis, photographie, maquette, etc.).

- **CC.2 – Produire des éléments graphiques.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de produire des éléments graphiques rendant compte des résultats d'une observation.

- **CC.3 – Présenter graphiquement ou en volume une intention.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable de présenter graphiquement ou en volume les résultats d'une recherche en réponse à une demande.

- **CC.4 – Établir oralement un compte rendu.**

En fin de cycle de formation, l'élève doit être capable :

- de commenter et d'expliquer les résultats d'une observation ou d'une recherche ;
- d'utiliser à bon escient un vocabulaire approprié et spécifique.

Programme d'enseignement d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908617A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 3 - L'arrêté du 13 avril 2010 fixant le programme d'enseignement d'économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ [Programme d'enseignement d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel](#)

Annexe

Économie-droit

Classes préparant au baccalauréat professionnel

Sommaire

Préambule

L'enseignement d'économie-droit au sein de la formation du futur bachelier professionnel

Finalités et objectifs

Repères pour la formation

Programme pour les classes de seconde, première et terminale

Module 1 – À la découverte de l'environnement économique et de son cadre juridique.

Module 2 – La consommation : quels choix pour les ménages ?

Module 3 – La production : quelles évolutions ?

Module 4 – L'État : quel rôle dans l'activité économique ?

Module 5 – Le travail : quelles mutations ?

Préambule

L'enseignement d'économie-droit au sein de la formation du futur bachelier professionnel

La voie professionnelle poursuit un double objectif pour le futur bachelier : lui permettre de s'insérer professionnellement une fois son diplôme obtenu ou de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur. Dans les deux cas, le bachelier sera amené à évoluer dans un monde professionnel en mutation dont il devra percevoir les enjeux afin d'y prendre pleinement sa place.

Les enjeux de l'enseignement d'économie-droit, présent dans les filières relevant du secteur tertiaire, sont les suivants :

- proposer à l'élève¹ des clés de compréhension et d'analyse du monde professionnel, des mutations de l'économie et des métiers ;
- accompagner l'élève dans son parcours de formation, en explicitant les cadres juridique et économique dans lesquels il agit en tant que professionnel, consommateur et citoyen ;
- favoriser l'autonomie de l'élève pour qu'il devienne acteur de son avenir professionnel et de son parcours de formation tout au long de la vie.

Finalités et objectifs

La finalité de l'enseignement d'économie-droit est de former des jeunes diplômés qui seront à la fois des professionnels reconnus et des citoyens éclairés capables d'exercer leur esprit critique, tout en prenant en compte le continuum bac-3/+3.

L'enseignement d'économie-droit contribue également à l'acquisition de capacités d'expression et de communication par l'utilisation d'un vocabulaire adapté, et au développement d'une autonomie de pensée et d'un esprit critique.

Ces finalités se déclinent en quatre objectifs :

- permettre aussi bien l'insertion professionnelle que la poursuite d'études ;
- acquérir des capacités et des notions dans les domaines économique et juridique ;
- maîtriser des méthodologies d'analyse d'un corpus documentaire économique et/ou juridique ;
- construire une argumentation, à l'écrit comme à l'oral, autour d'une problématique donnée en utilisant un vocabulaire adapté.

Repères pour la formation

• Structuration du programme

Le programme est décliné en cinq modules :

- À la découverte de l'environnement économique et de son cadre juridique.
- La consommation : quels choix pour les ménages ?
- La production : quelles évolutions ?
- L'État : quel rôle dans l'activité économique ?
- Le travail : quelles mutations ?

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Chaque module se compose de plusieurs questions, chacune relevant d'un champ disciplinaire unique, soit la science économique, soit le droit.

Le programme est conçu selon une logique modulaire. Si, pour des raisons de présentation, les modules figurent dans un certain ordre, il appartient aux professeurs de choisir l'ordre dans lequel les trois modules centraux sont abordés, en fonction de la démarche didactique mise en œuvre et des opportunités d'illustration propres à chaque établissement. Le premier module pose les cadres économique et juridique nécessaires à la compréhension des autres modules. Le cinquième module, quant à lui, clôt les apprentissages.

Pour chaque module est mentionné un temps indicatif d'enseignement à destination des élèves sous statut scolaire.

- **Démarche pédagogique**

L'enseignement d'économie-droit contribue à la formation d'un élève capable d'exercer son esprit critique à l'oral et à l'écrit. L'objectif du professeur est d'accompagner l'élève dans la formulation de réponses argumentées à l'ensemble des questions soulevées par le programme. Pour ce faire, il oriente l'activité de l'élève afin que ce dernier acquière les capacités et les notions afférentes, dans toute la rigueur scientifique exigée par les deux champs disciplinaires.

Dans ce cadre, il s'agit de contextualiser l'enseignement d'économie-droit à partir de différents objets d'études en lien avec l'actualité ou un secteur professionnel. La compréhension et l'exploitation d'articles de presse, de documents statistiques ou d'infographie sont réalisés en vue de construire une argumentation orale ou écrite. Pour cela, il importe d'amener l'élève à identifier et sélectionner en autonomie les informations essentielles et pertinentes afin de pouvoir ensuite les analyser. Ainsi l'élève pourra-t-il progressivement, au cours du cycle, se confronter à la rédaction de raisonnements longs répondant à des problématiques données.

La structuration des séances autour de modalités pédagogiques variées permet de placer l'élève – seul, en binôme ou en groupe – au cœur de ses apprentissages et de favoriser son autonomie.

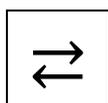
- **Liens avec les autres enseignements**

Le programme d'économie-droit peut s'articuler avec d'autres enseignements, notamment avec l'histoire-géographie ou l'enseignement moral et civique.

Afin d'encourager ces liens, des pictogrammes ont été insérés à la fin des indications complémentaires lorsque les notions abordées permettent cette mise en relation.



Lien avec les programmes d'histoire-géographie ou d'enseignement moral et civique (EMC).



Lien avec les enseignements professionnels, en cohérence avec la filière professionnelle choisie.

Programme pour les classes de seconde, première et terminale

Module 1 - À la découverte de l'environnement économique et de son cadre juridique.

L'activité économique se réalise à travers des échanges entre les agents économiques, sur différents marchés. Le droit offre un cadre d'organisation de la vie sociale et économique qui s'impose à l'ensemble des agents. Ces derniers ont souvent recours aux contrats pour formaliser leurs relations.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Quelles relations les agents économiques entretiennent-ils entre eux ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer le rôle des principaux agents économiques. ▪ Identifier les échanges entre les différents agents économiques. ▪ Repérer les différents marchés. 	Agents économiques Échanges Production marchande/ non marchande Consommation Marché	<p>L'activité économique permet de satisfaire les besoins des hommes vivant en société à travers des opérations de production, de distribution et de consommation. Elle se réalise par des échanges entre les différents agents économiques.</p> <p>Des contextes didactisés permettent d'identifier les principaux agents économiques présents dans la comptabilité nationale (ménages, entreprises, institutions financières, administrations publiques, reste du monde), et la nature des biens et services échangés (production marchande et production non marchande). Les différents types de flux (réels ou monétaires) sont mis en évidence, ainsi que les différents marchés (des biens et services, des capitaux et du travail). Un circuit économique simplifié peut être schématisé à partir des contextes étudiés.</p>

<p>Dans quel cadre juridique les acteurs inscrivent-ils leur activité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les fonctions du droit et connaître l'organisation des juridictions. ▪ Situer un texte dans la hiérarchie des normes. ▪ Identifier la source de droit applicable dans une situation donnée. 	<p>État de droit Constitution Fonctions du droit Caractères de la règle de droit Sources du droit nationales et européennes Principe de hiérarchie des normes</p>	<p>Par sa Constitution, la France est un État de droit. Elle est membre de l'Union européenne.</p> <p>Les règles de droit – générales, abstraites et obligatoires – s'inscrivent dans la hiérarchie des normes et se déclinent du cadre européen jusque dans les territoires (traités européens, Constitution, lois, décrets, arrêtés).</p> <p>Les sources de droit sont étudiées afin que le texte applicable puisse être identifié dans une situation donnée.</p> <p>Il s'agit d'examiner dans quelle mesure le cadre juridique ordonne l'activité sociale et économique.</p> <hr/> <p style="text-align: center;"> Lien avec l'enseignement d'EMC sur la notion d'État de droit (notamment autour du préambule de la Constitution et de son article 1).</p>
<p>Comment les agents formalisent-ils leurs relations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les parties et l'objet d'un contrat. ▪ Décrire les droits et obligations de chacune des parties au contrat. ▪ Reconnaître les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. 	<p>Contrat : définition, finalités et éléments caractéristiques. Droits et obligations Conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle Dommages-intérêts</p>	<p>Les agents économiques ont recours aux contrats dans le cadre de leurs activités sociales et économiques. Plusieurs raisons justifient cette pratique : sécurisation de la relation, amélioration de la qualité des prestations, obligation légale de contracter...</p> <p>Il s'agit, à partir de contrats situés dans un environnement professionnel, d'amener l'élève à identifier les éléments caractéristiques d'un contrat (parties, objet, clauses, date d'application du contrat, échéance) et à dresser un bilan des droits et obligations des parties. Dans un contexte donné et à partir de la distinction entre obligation de résultat et obligation de moyens, il est possible de repérer une situation d'inexécution contractuelle et de reconnaître les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle (existence d'un dommage, d'une inexécution contractuelle et d'un lien de causalité).</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 14 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 2 – La consommation : quels choix pour les ménages ?

Afin de satisfaire leurs besoins, les ménages utilisent leur revenu disponible à des fins de consommation ou d'épargne. Les choix de consommation révèlent des évolutions dans les pondérations des postes budgétaires. La prise en compte du développement durable et l'influence des technologies numériques modifient les modes de consommation. Le droit encadre l'acte d'achat afin de protéger le consommateur.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Quelles sont les principales tendances de consommation des ménages ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principaux postes budgétaires des ménages. ▪ Commenter l'évolution de la consommation des ménages. ▪ Repérer les différentes formes d'épargne. 	Revenu disponible Prélèvements obligatoires Consommation Épargne Poste et coefficient budgétaires Dépense pré-engagée Crédit	<p>Les sources de revenu d'un ménage peuvent être diverses (revenu d'activité, de propriété, revenus mixtes). Une fois les prélèvements obligatoires soustraits et les revenus de transfert versés, le revenu disponible se répartit entre la consommation et l'épargne. Les formes d'épargne sont identifiées et repérées.</p> <p>Les dépenses de consommation, évolutives dans le temps, sont affectées à différents postes budgétaires comme en témoignent les coefficients budgétaires. Certaines dépenses sont pré-engagées.</p> <p>Au niveau d'un ménage, l'influence budgétaire d'un achat à crédit est abordée.</p> <p>L'exploitation d'un dossier documentaire structuré autour d'informations quantitatives et qualitatives sur les tendances de la consommation permet à l'élève d'étudier l'évolution de la consommation dans un développement structuré.</p>
Comment évoluent les modes de consommation ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en évidence l'influence du développement durable sur les choix de consommation. ▪ Repérer l'influence du numérique dans l'évolution des 	Développement durable Consommation responsable Propriété/usage Place de marché Économie circulaire (retraitement et recyclage des produits)	<p>Les évolutions liées au développement durable et au numérique influent sur les choix de consommation. Ainsi, de nouveaux modes de consommation se développent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la consommation responsable prend en compte de nouveaux critères, notamment le respect de l'environnement, l'économie locale, la santé... ; - la consommation via internet implique le développement du « e-commerce » et le recours aux places de marché.

	modes de consommation.	E-commerce	<p>Ces modes de consommation induisent des changements de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la propriété et l'usage des biens peuvent se dissocier ; - la logique de production linéaire cohabite avec une logique de production circulaire (biens entièrement recyclables ou produits à base de biens recyclés, biens d'occasion...). <p>À travers des exemples d'actualité, des données quantitatives institutionnelles, mais aussi des pratiques de consommation de l'élève, il s'agit de faire apparaître les enjeux économiques et sociaux liés à l'évolution des modes de consommation.</p> <p>→ Lien avec l'enseignement professionnel (développement durable et e-commerce).</p>
<p>Comment protéger le consommateur dans son acte d'achat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les droits et les obligations du vendeur et du consommateur. ▪ Présenter les enjeux de la protection des données personnelles. 	<p>Asymétrie d'information Consommateur Contrat de vente Principes de la protection des données personnelles CNIL</p>	<p>Le contrat de vente fait apparaître une asymétrie d'information entre un consommateur et un vendeur professionnel. Le droit de la consommation et certaines autorités indépendantes cherchent à rétablir l'équilibre entre les deux parties en protégeant le consommateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le contrat de vente, notamment à travers l'obligation d'information ; - pour le e-commerce, essentiellement à travers le traitement et l'utilisation des données personnelles collectées. <p>Des situations liées à ces problématiques permettent à l'élève de préciser les enjeux et la nécessité d'un encadrement par le droit.</p> <p>→ Lien avec les enseignements professionnels (contrat de vente).</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 19 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 3 – La production : quelles évolutions ?

L'entreprise effectue des choix de combinaison des facteurs de production et recherche par son organisation productive une performance économique. Concomitamment aux évolutions sociales et environnementales, elle intègre d'autres dimensions de la performance.

Le numérique influe sur la création de valeur et transforme l'organisation productive.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Quels sont les choix de l'entreprise en matière de production ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les facteurs de production et leur combinaison. ▪ Expliquer le choix d'une combinaison productive dans une situation donnée. ▪ Expliquer les raisons du recours à l'externalisation. 	Facteurs de production Combinaison des facteurs de production Progrès technique Valeur ajoutée Investissement Productivité Risques Profit Externalisation	<p>L'entreprise produit des biens ou des services en vue de réaliser des profits ou une économie. Elle utilise à ces fins des facteurs de production (le capital et le travail, et dans certains cas des matières premières) pour produire des biens et/ou services et ainsi créer de la richesse, mesurée par la valeur ajoutée.</p> <p>Les choix liés à la combinaison des facteurs de production peuvent être à l'origine de gains de productivité en fonction du coût des facteurs (y compris les matières premières) et de l'introduction du progrès technique dans le processus de production. L'entreprise peut recourir à l'externalisation de certaines de ses fonctions (sous-traitance) ; elle peut aussi être amenée à la délocalisation (nationale ou étrangère) d'une partie de sa production.</p> <p>À travers des situations simples et concrètes, il s'agit pour l'élève de comprendre les choix que peut réaliser une entreprise.</p> <p><i>NB : les calculs de gains de productivité ne sont pas attendus.</i></p>
Pourquoi l'entreprise doit-elle dépasser la seule performance économique ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les dimensions sociale et environnementale de la performance. ▪ Expliciter les raisons d'entrer dans une démarche de RSE 	Performance économique, sociale, environnementale Responsabilité sociale des entreprises (RSE) Notoriété Rareté des	<p>L'entreprise intègre d'autres dimensions de la performance que le seul profit économique. La raréfaction de certaines matières premières, l'évolution de la culture d'entreprise ainsi que les enjeux de notoriété et d'image incitent l'entreprise à s'investir dans la RSE.</p> <p>Il s'agit pour l'élève d'appréhender, à partir de situations réelles, comment les performances sociale et environnementale sont prises en compte, sous différentes formes, par l'entreprise, que ce soit de sa propre initiative ou sous l'action d'incitations institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lois (Grenelle de l'environnement par exemple), normes (ISO 26000,

	pour une entreprise.	ressources Normes et lois	ISO 14000, SA 8000 notamment), chartes... ; - pour certaines entreprises, il existe l'obligation de publication d'un rapport annuel dit « Rapport RSE ». Un lien avec les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) peut être envisagé : l'élève observe ce qui se réalise en la matière dans son entreprise d'accueil.
Comment le numérique influe-t-il sur la production d'une entreprise ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier comment le numérique peut être source de création de valeur. ▪ Mettre en évidence l'impact du numérique sur les choix de l'organisation productive 	Création de valeur Exploitation des données personnelles, de production Flexibilité Personnalisation de l'offre et adaptation de l'outil de production Organisation spatiale et temporelle de la production	Le numérique permet à une entreprise à la fois d'être réactive sur les marchés, de rationaliser la circulation de l'information et d'optimiser son outil de production. Ainsi des gains de productivité peuvent-ils être générés. Le développement du numérique est source de création de valeur pour l'entreprise. La flexibilisation de l'outil de production qui en découle permet de personnaliser davantage l'offre afin de mieux répondre aux attentes de la demande. L'organisation productive peut être modifiée par le numérique, tant d'un point de vue spatial que temporel : l'entreprise peut faire le choix de produire tout ou partie des biens et/ou services hors ses murs et dans des délais de plus en plus courts. Certaines entreprises collectent des données personnelles des consommateurs qui peuvent être revendues ou exploitées afin d'optimiser la création de valeur. À partir de situations concrètes issues de l'actualité ou des PFMP, il s'agit d'amener l'élève à mettre en évidence l'impact du développement du numérique sur la production de l'entreprise (biens, services, données).
			<p style="text-align: center;">  Lien avec l'enseignement professionnel (personnalisation de l'offre  – exploitation des données personnelles). </p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 19 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 4 – L'État : quel rôle dans l'activité économique ?

L'activité économique est évaluée par des indicateurs permettant des comparaisons, notamment au sein de l'Union européenne. Dans le cadre de ses fonctions régaliennes, l'État tient compte de ces indicateurs pour conduire et évaluer la politique économique.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Comment mesurer l'activité économique ?	<ul style="list-style-type: none"> Interpréter des indicateurs de l'activité économique. Commenter les indicateurs de l'économie française au regard d'autres pays européens. 	PIB Balance commerciale Croissance économique Développement économique Autres indicateurs : IDH, ensemble d'indicateurs de développement durable	<p>Le produit intérieur brut (PIB) est souvent considéré comme l'indicateur principal de mesure de l'activité économique car il agrège la richesse créée par les différents agents économiques d'un pays. Cet indicateur présente cependant des limites qu'il convient de mettre en évidence.</p> <p>La balance commerciale constitue un autre indicateur de l'activité économique.</p> <p>En France, l'INSEE propose « un ensemble d'indicateurs phares de développement durable » qui permet d'effectuer des comparaisons entre pays membres de l'Union européenne.</p> <p>Il s'agit de développer chez l'élève la capacité à comprendre des indicateurs de l'activité économique et à les commenter. Il est possible de s'appuyer sur les indicateurs de l'INSEE répondant aux objectifs de réduction des inégalités, de consommation et production responsables, de travail décent, de croissance durable, de lutte contre les changements climatiques.</p>
			 Lien avec l'enseignement d'histoire-géographie : « Des réseaux de production et d'échanges mondialisés. »
Comment l'État agit-il sur l'activité économique ?	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les fonctions de l'État. Repérer, à travers les postes budgétaires, des mesures de politique économique (incitation et lutte contre les déséquilibres). 	Politique économique Allocation, redistribution, régulation Budget de l'État Chômage, dette Lutte contre le chômage : politique active/passive	<p>La situation macroéconomique française fait apparaître des déséquilibres : chômage, dette publique, balance commerciale, notamment. L'État conduit une politique économique pour les traiter.</p> <p>Il s'agit, à travers l'étude du budget de l'État, de repérer des mesures de politiques économiques structurelles ou conjoncturelles.</p> <p>Dans le cas particulier de la politique de l'emploi, une différenciation est réalisée entre les mesures actives et passives.</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 14 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 5 – Le travail : quelles mutations ?

La généralisation du numérique (informatique et réseaux) au sein des organisations entraîne de nouvelles modalités de travail qui, elles-mêmes, établissent des droits et des obligations. La relation de travail se traduit par un contrat de travail ou par un contrat de prestation de services. La formation tout au long de la vie devient un enjeu prégnant pour pérenniser l'employabilité.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Comment le numérique transforme-t-il les modalités du travail ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les modalités du travail engendrées par le développement du numérique. ▪ Identifier les conséquences de l'évolution des modalités du travail. 	Travail collectif, travail collaboratif, travail à distance, télétravail Flexibilité du travail : horaires, organisation de la journée de travail, lieux de travail, lieux de formation... Décloisonnement entre la vie privée et la vie professionnelle Droit à la déconnexion	Le développement du numérique modifie la manière dont le travail s'exerce. Ces modalités de travail qui transforment l'organisation traditionnelle des activités salariées ou non salariées se déploient, posant de nouvelles questions au sein des organisations : quand et où travaille-t-on ? Comment travaille-t-on : seul ou collectivement ? L'utilisation professionnelle du numérique, notamment hors les murs de l'entreprise, peut générer la mobilisation quasi-permanente des individus qui ont besoin d'être protégés. Cette utilisation, à des fins personnelles ou professionnelles, sur le lieu de travail ou ailleurs, pose la question du découplage entre la vie privée et la vie publique. Le droit s'empare progressivement de ces sujets pour réguler les pratiques. À partir d'exemples concrets (tirés notamment de l'actualité ou de situations rencontrées en PFMP) ainsi que de cas simples de jurisprudence ou de situations didactisées, il s'agit d'étudier ce que l'informatique en réseaux modifie dans les modalités du travail et d'examiner comment le droit s'en saisit afin de codifier les usages.
			→ Lien avec l'enseignement professionnel – contexte ← d'exercice des activités professionnelles.
Quels statuts possibles pour une relation de travail ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les caractéristiques du contrat de travail et du 	Contrat de travail : les trois éléments caractéristiques Contrat de prestation de	Le contrat de travail est une modalité courante de formalisation de la relation de travail qui lie un employeur à des personnes identifiées comme salariées. Face à cette forme classique de

	<p>contrat de prestation de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les différents types de contrat de travail. ▪ Différencier les statuts de salarié et d'indépendant. 	<p>service</p> <p>Les types de contrat de travail : CDI, CTT, CDD</p> <p>Organisation du temps de travail</p> <p>Rémunération</p> <p>Représentation</p> <p>Statut du salarié</p> <p>Statut du travailleur indépendant</p>	<p>relation contractuelle, le contrat de prestation de services se développe. Ces deux modalités de relation de travail induisent deux statuts différents (saliariat et travail indépendant) qui génèrent des droits et des obligations différents.</p> <p>À travers l'étude de ces contrats, de situations issues de l'actualité, d'expériences professionnelles des élèves, il s'agit de dégager les éléments caractérisant la relation de travail ainsi que les droits et obligations découlant du statut de salarié ou de travailleur indépendant.</p>
<p>Pourquoi se former tout au long de la vie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les enjeux de la formation tout au long de la vie pour l'individu et pour l'entreprise. ▪ Identifier les possibilités de modalités de formation. 	<p>Compétences, qualifications</p> <p>Compte personnel de formation</p> <p>Formation tout au long de la vie</p> <p>Formation initiale, continue</p> <p>VAE, contrats d'apprentissage, de professionnalisation</p> <p>E-learning</p>	<p>Les mutations du travail impliquent une professionnalisation qui sans cesse évolue. Le développement permanent des compétences professionnelles devient ainsi un enjeu important afin de répondre aux besoins des entreprises et de maintenir l'employabilité des individus. La formation tout au long de la vie apporte des éléments de réponse puisqu'elle vise à assurer un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles. Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.</p> <p>À travers l'exploration de différents dispositifs de formation ou de témoignages de professionnels, il s'agit de montrer ce que la formation tout au long de la vie offre comme perspectives aux entreprises et aux individus.</p> <p>Cela peut être l'occasion de préparer les élèves à leur future vie professionnelle.</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 18 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908618A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ [Programme d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel](#)

Annexe

Économie-gestion

Classes préparant au baccalauréat professionnel

Sommaire

Préambule

Les enjeux de l'enseignement d'économie-gestion dans la formation du futur
bachelier professionnel

Finalités et objectifs

Repères pour la formation

Programme pour le cycle

Module 1 – Découvrir l'environnement d'une entreprise.

Module 2 – Les choix d'une entreprise en matière de production.

Module 3 – De la création de valeur à sa répartition.

Module 4 – Les mutations de la relation de travail.

Préambule

Les enjeux de l'enseignement d'économie-gestion dans la formation du futur bachelier professionnel

La voie professionnelle poursuit un double objectif pour le futur bachelier : lui permettre de s'insérer professionnellement une fois son diplôme obtenu ou de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Dans les deux cas, le bachelier sera amené à évoluer dans un monde professionnel en mutation dont il devra percevoir les enjeux afin d'y prendre pleinement sa place.

À ce double titre, la science économique et les sciences de gestion permettent d'éclairer la compréhension de l'environnement professionnel du futur bachelier professionnel. Cet enseignement présent dans l'ensemble des filières du secteur de la production poursuit plusieurs enjeux :

- par le décryptage de quelques mécanismes fondamentaux en économie et en gestion, développer chez l'élève¹ la capacité à comprendre son environnement pour appréhender les conséquences des mutations économiques contemporaines et ainsi développer son adaptabilité ;
- accompagner l'élève dans son parcours de citoyen responsable, en explicitant les cadres juridique et organisationnel dans lesquels il évoluera tant dans sa vie professionnelle que personnelle, et en l'amenant à comprendre les conséquences de ses actions pour lui-même et les organisations avec lesquelles il est engagé au sein de la société française et européenne ;
- favoriser l'autonomie et l'apprentissage personnel de l'élève pour le rendre acteur de son avenir en lui permettant :
 - d'identifier des ressources crédibles et pertinentes en science économique, en sciences de gestion ainsi qu'en droit ;
 - de les actualiser pour éclairer ses choix dans la construction de son parcours professionnel et de son parcours de formation tout au long de la vie.

Finalités et objectifs

L'exercice de toute activité professionnelle nécessite la compréhension des choix réalisés par l'entreprise. Ceux-ci dépendant de l'environnement économique et des contraintes liées à la gestion, l'élève doit disposer d'un éclairage sur ces deux dimensions.

L'enseignement d'économie-gestion favorise la mobilité de l'élève en lui permettant d'identifier et de comprendre les enjeux des mutations de l'économie en lien avec le développement durable et ceux relatifs au développement du numérique. Il s'agit également de doter l'élève de compétences en lien avec son parcours professionnel futur, en favorisant son appropriation du cadre juridique et réglementaire de son travail, ainsi que son adaptation aux différentes formes d'organisation du travail et aux environnements numériques. L'enseignement d'économie-gestion participe à l'acquisition de capacités d'expression et de communication par l'usage d'un vocabulaire adapté et au développement d'une autonomie de pensée et d'un esprit critique.

Ces finalités se déclinent en cinq objectifs :

- exploiter des données économiques et connaître des outils de gestion pour comprendre les choix opérés par les entreprises et contribuer à ces choix ;
- connaître différentes formes d'organisation du travail et les évolutions liées aux environnements numériques pour mieux s'y adapter ;

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- comprendre le cadre juridique et réglementaire de la relation de travail pour réaliser des choix éclairés dans son parcours professionnel ;
- acquérir des outils méthodologiques pour développer son autonomie ;
- construire, à l'écrit et à l'oral, une réponse argumentée à une question posée.

Repères pour la formation

• Structuration du programme

Le programme est décliné en quatre modules :

- Découvrir l'environnement d'une entreprise.
- Les choix d'une entreprise en matière de production.
- De la création de valeur à sa répartition.
- Les mutations de la relation de travail.

Chaque module se compose de plusieurs questions, chacune relevant d'un champ disciplinaire unique, soit la science économique, soit les sciences de gestion, soit le droit.

Le programme est conçu selon une logique modulaire. Si, pour des raisons de présentation, les modules figurent dans un certain ordre, il appartient aux professeurs de choisir l'ordre dans lequel ils seront abordés en fonction de la démarche didactique mise en œuvre et des opportunités d'illustration propres à chaque établissement.

Pour chaque module est mentionné un temps indicatif d'enseignement à destination des élèves sous statut scolaire.

• Démarche pédagogique

Le programme d'économie-gestion propose de former l'élève du secteur de la production aux fondamentaux de l'économie, de la gestion et du droit en prenant appui sur quatre modules. Il s'agit de lui permettre de s'approprier les outils de compréhension du monde économique dans lequel il évolue.

Dans chacun des quatre modules proposés, un questionnement précise les capacités à développer et les notions à maîtriser en fin de formation. Des indications complémentaires cernent l'étendue de l'étude. Le premier module, « Découvrir l'environnement d'une entreprise », pose les cadres économique et juridique nécessaires à la compréhension des autres modules. De plus, le programme est construit de façon à ce que certains concepts fondamentaux soient abordés puis approfondis à différents moments du cycle terminal.

L'initiation à la recherche documentaire, l'analyse de documents statistiques, l'exploitation d'articles et de textes argumentatifs développent les compétences méthodologiques des élèves et visent à conforter les capacités d'argumentation et de raisonnement tant à l'écrit qu'à l'oral. L'usage du numérique est intégré dans les pratiques pédagogiques afin de favoriser les interactions et de susciter l'engagement de l'élève dans les activités proposées. Cette démarche participe à la formation d'un citoyen éclairé et à une utilisation professionnelle du numérique.

Pour donner une dimension concrète à l'enseignement d'économie-gestion, chacune des questions du programme repose sur l'étude d'un contexte et de mises en situation en lien avec le secteur d'activité dès que la problématique le permet. Une progressivité du niveau de guidance proposé dans la scénarisation des situations d'apprentissages est préconisée, afin de développer l'autonomie du raisonnement.

La structuration des séances autour de modalités pédagogiques variées permet de placer l'élève – seul, en binôme ou en groupe – au cœur de ses apprentissages et de favoriser son autonomie.

- **Liens avec d'autres programmes**

Le programme d'économie-gestion peut s'articuler avec d'autres enseignements, notamment avec l'histoire-géographie.

Afin d'encourager ces liens, des pictogrammes ont été insérés à la fin des indications complémentaires lorsque les notions abordées permettent cette mise en relation.



Lien avec les programmes d'histoire-géographie.

Programme pour les classes de seconde, première et terminale

Module 1 - Découvrir l'environnement d'une entreprise.

Un secteur d'activité se caractérise par la nature de la production et les différents types d'entreprise y intervenant. À partir de l'étude d'un secteur en lien avec la filière de formation suivie, les diverses formes d'entreprises et leurs finalités économiques et/ou sociales sont mises en évidence.

La place occupée par l'entreprise et ses échanges avec les différents agents économiques de son environnement permettent ensuite de distinguer la nature des flux échangés et d'introduire la notion de marché. Dans ce cadre, l'entreprise est amenée à formaliser ses échanges sous la forme de contrats.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Comment se caractérise un secteur d'activité ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter un secteur d'activité. ▪ Évaluer l'importance du secteur d'activité dans l'économie. ▪ Identifier les différentes formes d'organisations et leurs finalités. 	Secteur d'activité Entreprise Typologie des entreprises Biens, services Production marchande/non marchande Économie sociale et solidaire (ESS) Organisations professionnelles	La diversité des organisations répond aux besoins de l'économie, à certaines formes de demande sociale. Pour présenter le secteur d'activité (principalement celui dont dépend la filière de formation de l'élève), il convient de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en évidence la nature des productions : biens ou services, production marchande ou non marchande ; - caractériser les entreprises du secteur selon leur type d'activité (typologie de l'Insee), leur effectif et leurs finalités. L'identification des finalités des organisations, en fonction de leur objet et en lien avec la satisfaction des besoins économiques et sociaux, est présentée à partir de situations didactisées issues du secteur d'activité. Le rôle et la place des organisations professionnelles sont évoqués, ainsi que les organisations assurant des missions de service public comme l'inspection du travail. L'économie sociale et solidaire (ESS) est appréhendée sous l'angle économique dans le secteur d'activité étudié. Les différentes formes d'organisation qui composent l'ESS sont présentées et contextualisées (association, coopérative...).

<p>Comment une entreprise interagit-elle avec son environnement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différents agents économiques. ▪ Repérer les échanges réalisés par une entreprise avec les autres agents économiques. 	<p>Agents économiques Échanges Marché</p>	<p>L'activité économique se réalise à travers des échanges entre différents agents économiques autour d'opérations de production, de distribution et de consommation.</p> <p>À partir de contextes issus, si possible, de l'environnement de proximité de l'élève, les différents agents économiques présents dans la comptabilité nationale (entreprises, ménages, institutions financières, administrations publiques et reste du monde) sont identifiés. Les échanges entre agents économiques sont mis en évidence en distinguant la nature des flux (réels ou financiers) et nommés. Un circuit économique simplifié est schématisé, où la notion de marché est mise en évidence.</p> <hr/> <p> Lien avec l'enseignement d'histoire-géographie : Des réseaux de production et d'échanges mondialisés.</p>
<p>Comment les relations entre les agents économiques sont-elles formalisées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les éléments caractéristiques d'un contrat. ▪ Repérer les droits et obligations des parties au contrat. ▪ Caractériser une inexécution contractuelle. ▪ Reconnaître les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. 	<p>Contrat : définition, parties, objet Principe de la liberté contractuelle Force obligatoire Droits et obligations Obligations de moyen et de résultat Conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle Dommages-intérêts</p>	<p>Les échanges entre les agents économiques se formalisent sous la forme de contrats, en vue de répondre à plusieurs objectifs : amélioration de la qualité de la prestation, sécurisation de la relation, obligation de contracter... Le principe de liberté contractuelle est présenté tant dans ses opportunités que dans ses limites (impossibilité pour un contrat d'aller à l'encontre d'une loi, interdictions de contracter).</p> <p>À partir d'une situation professionnelle reposant sur un contrat du secteur d'activité du baccalauréat préparé, il s'agit d'amener l'élève à identifier les éléments caractéristiques de tout contrat, à repérer les prérogatives et obligations. Les notions d'obligation de moyens et de résultat sont présentées, permettant ainsi dans un contexte donné d'identifier une situation d'inexécution contractuelle et d'envisager la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle (existence d'un dommage, inexécution contractuelle, lien de causalité).</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 19 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 2 - Les choix d'une entreprise en matière de production.

L'entreprise se structure pour améliorer son efficacité, ce qui induit un type d'organisation à travers les fonctions mises en place. Elle réalise aussi des choix de combinaison des facteurs de production afin d'assurer sa performance économique.

L'entreprise prend des décisions pour se développer et/ou pour répondre à la concurrence : savoir s'adapter constitue un impératif pour assurer sa pérennité dans un environnement en constante évolution.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Comment se structure une entreprise ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différentes fonctions d'une entreprise et leurs interactions. ▪ Se situer dans l'entreprise. 	<p>Les fonctions d'une entreprise</p> <p>Organigramme</p>	<p>Les différentes fonctions d'une entreprise (achats, comptabilité et finances, direction et administration centrale, logistique, marketing et ventes, production, recherche et développement, ressources humaines) sont identifiées et présentées à partir des observations en période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou de contextes issus du secteur d'activité du baccalauréat préparé.</p> <p>Des situations contextualisées permettent de se situer au sein de l'organigramme d'une entreprise.</p>
Comment une entreprise définit-elle sa production ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractériser la demande et l'offre de l'entreprise. ▪ Repérer les évolutions de la demande et de l'offre de l'entreprise. 	<p>Demande</p> <p>Offre</p> <p>Cycle de vie du produit</p> <p>Innovation</p> <p>Développement durable et ses conséquences sur l'offre : traitement des déchets (modèle circulaire), circuits courts, vente d'un usage ou d'une solution intégrée</p>	<p>L'entreprise produit des biens et des services en réponse à une demande (préexistante ou non) pour créer de la richesse.</p> <p>Les biens et les services évoluent pour répondre aux nouvelles exigences de la demande dans un contexte économique, technologique et environnemental en mutation.</p> <p>L'évolution de la consommation s'accompagne de changements de pratiques, notamment la possible dissociation entre propriété et usage (à titre d'illustration, abonnement à des sites de musique en ligne plutôt qu'achat de CD), le développement de la production circulaire (biens entièrement recyclables ou produits à base de biens recyclés, biens d'occasion...) en opposition à la production linéaire.</p> <p>Ces changements sont mis en évidence à partir d'illustrations concrètes.</p>

<p>Comment une entreprise organise-t-elle sa production ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les facteurs de production d'une entreprise. ▪ Décrire et schématiser l'organisation de la production d'une entreprise. ▪ Expliquer un choix de production pour une entreprise. 	<p>Facteurs de production Les différentes étapes de la gestion de production Productivité Modes de production Chaîne de valeur Externalisation Croissance interne/externe Investissement</p>	<p>L'entreprise a besoin, pour son activité, de facteurs de production : capital (technique et financier), travail (compétences), matières premières et produits intermédiaires.</p> <p>Au travers d'exemples pris dans le secteur d'activité des élèves, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les différentes étapes de la production (chaîne de la valeur) ; - de repérer les incidences du choix du mode de production adopté (flux tendus, flux poussés) sur l'organisation de la production (approvisionnement, stockage, production, qualité, logistique). <p>L'entreprise est amenée à réaliser des choix au regard de sa productivité et en vue de sa croissance. L'élève doit pouvoir, dans un contexte donné, les expliquer.</p>
<p>Comment une entreprise peut-elle s'adapter à son environnement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les principaux éléments de l'environnement de l'entreprise. ▪ Expliquer une décision d'entreprise soit pour exploiter une opportunité soit pour contrer une menace de son environnement. 	<p>Structures de marché Labels, normes Responsabilité sociale des entreprises (RSE) Caractéristiques de l'environnement : facteurs politiques, légaux, économiques, socioculturels, technologiques et environnementaux</p>	<p>Les différentes structures de marché (concurrence, monopole, oligopole) sont mises en évidence au sein d'un secteur d'activité ainsi que les rôles joués par les normes (ISO) et labels.</p> <p>L'environnement d'une entreprise se caractérise par différents facteurs parmi lesquels il est possible de dégager des opportunités et des menaces.</p> <p>L'élève est amené à expliquer une prise de décision à travers des situations simples.</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 19 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 3 - De la création de valeur à sa répartition.

L'entreprise est l'un des acteurs clés de la création de valeur dans l'économie. Cette création de valeur est mesurée par la valeur ajoutée, créée à partir du processus de production et fonction du prix de vente. Elle est ensuite répartie entre les différents agents.

Le PIB, principal indicateur de richesse d'un pays, prend en compte cette valeur ajoutée. D'autres indicateurs existent et viennent compléter la mesure de cette richesse. L'État redistribue une partie de la richesse créée pour financer différents domaines dont la protection sociale.

Suite aux opérations de redistribution, les ménages réalisent des arbitrages entre consommation et épargne, en fonction de leur revenu disponible.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
Comment une entreprise crée-t-elle de la valeur ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer un coût dans une situation donnée. ▪ Calculer la valeur ajoutée. ▪ Identifier un choix de partage de la valeur ajoutée au sein d'une entreprise ▪ Commenter le résultat d'une entreprise. 	Charges (fixes et variables) Coûts Valeur ajoutée Répartition de la valeur ajoutée Chiffre d'affaires, résultat (bénéfice ou perte)	La création de valeur est l'un des objectifs recherchés par l'entreprise. À partir d'exemples simples, en lien avec le secteur d'activité, les différents coûts (coûts d'achat, de production, de revient) et la valeur ajoutée sont calculés. Le chiffre d'affaires est distingué du résultat. L'entreprise distribue cette richesse créée à différents acteurs (apporteurs de capitaux, entreprise elle-même, salariés, clients, fournisseurs, État). Les choix liés au partage de la valeur ajoutée sont présentés.
Quels sont les éléments à prendre en compte par une entreprise pour fixer un prix de vente ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les composantes du prix de vente. ▪ Expliquer la fixation d'un prix dans un contexte donné. 	Prix Prix psychologique Marge Compétitivité	Le prix de vente est supérieur au coût de revient dans une situation saine ; il doit en effet permettre de dégager une marge. Sa fixation prend en compte d'autres éléments : prix psychologique, concurrence... Il s'agit à partir d'un contexte emprunté au secteur d'activité d'amener l'élève à expliquer la fixation d'un prix.

<p>Comment se répartit la richesse produite par les agents dans une économie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commenter les indicateurs de mesure de richesse. ▪ Identifier l'action de l'État et des collectivités territoriales dans la répartition de la richesse. 	<p>PIB : définition et limites IDH Revenu primaire, revenu disponible Répartition primaire Prélèvements obligatoires Redistribution Protection sociale : les risques couverts Budget de l'État</p>	<p>L'activité économique crée de la valeur et dégage de la richesse mesurée par le PIB. Les agents économiques perçoivent des revenus primaires, rémunération de leur participation à la création de la richesse. Les différents types de revenus (activité, propriété, mixte) sont identifiés. L'État et les collectivités territoriales réalisent des opérations de redistribution par le biais des prélèvements obligatoires et le versement de revenus de transfert, notamment ceux issus de la protection sociale. L'examen du budget de l'État permet d'identifier l'action de l'État dans la répartition de la richesse.</p>
<p>Comment les ménages gèrent-ils leur budget ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principaux postes de consommation et leurs évolutions. ▪ Repérer les évolutions des modes de consommation des ménages. ▪ Identifier différentes formes d'épargne. 	<p>Pouvoir d'achat Répartition entre consommation et épargne Formes de consommation et d'épargne Budget Coefficients budgétaires Dépenses pré-engagées Financement au comptant, à crédit, location avec option d'achat</p>	<p>Les ménages disposent d'un revenu disponible qu'ils partagent entre consommation et épargne. Il importe de clarifier ces notions et de repérer les évolutions éventuelles de la répartition du revenu disponible. Le concept de pouvoir d'achat est explicité dans une perspective d'analyse de ses évolutions. À partir de l'analyse simple du budget d'un ménage, il convient de repérer les différentes catégories de dépenses en précisant si elles sont pré-engagées (logement, assurances, télécommunications...). À partir de données statistiques, les différentes catégories de dépenses (et leurs coefficients budgétaires) peuvent être comparées au niveau local, national, voire européen. La complexité de certains moyens de financement rend nécessaire leur identification. À partir de cas simples, il est possible de les identifier et d'en tirer les avantages et les inconvénients.</p>

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 22 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Module 4 – Les mutations de la relation de travail.

L'organisation du travail est profondément modifiée par le développement du numérique qui influence la relation entre l'entreprise et l'individu, au niveau des modalités de travail et des compétences attendues. Au cœur de cette évolution se situe, notamment, le choix entre le recrutement des salariés et l'externalisation de certaines activités auprès de travailleurs indépendants : l'évolution de ces deux catégories révèle une modification profonde des pratiques des entreprises.

La relation de travail, formalisée sous statut de salarié ou d'indépendant par un contrat de prestation de services, s'intègre dans un cadre juridique régi par le droit du travail ou le droit civil.

La formation tout au long de la vie participe à la professionnalisation et constitue un moyen d'actualiser des compétences ou d'en acquérir de nouvelles. Sécuriser son parcours dans un monde en mutation nécessite que l'individu suive les évolutions de la profession et dispose des compétences attendues par l'entreprise.

Questions	Capacités	Notions	Indications complémentaires
En quoi la relation de travail est-elle modifiée par le développement du numérique ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les conséquences du développement du numérique sur la relation de travail et la flexibilité. ▪ Analyser les évolutions récentes du salariat et des indépendants. ▪ Identifier les enjeux et les risques professionnels de l'usage d'e-communication. 	Modalités de travail Plates-formes collaboratives Salariat et indépendant Flexibilité Décloisonnement entre la vie privée et la vie professionnelle	<p>Le développement du numérique (big data, dématérialisation, mobilité, intelligence artificielle...) modifie la nature de la relation de travail par l'apparition de nouvelles modalités (travail collectif, collaboratif, travail à distance, en mode projet, télétravail...). Ces dernières entraînent une plus grande flexibilité et de nouvelles modalités d'externalisation qui génèrent une augmentation des travailleurs indépendants. Il importe d'identifier les travailleurs indépendants et les salariés pour commenter les évolutions de ces deux formes de relation de travail.</p> <p>À travers des situations concrètes, l'élève est amené à identifier les différentes conséquences du développement du numérique sur la relation de travail.</p> <p>L'usage régulier de l'e-communication questionne le périmètre de son utilisation : à des fins personnelles ou professionnelles, sur le lieu de travail ou ailleurs. Il permet de poser la question du decloisonnement entre la vie privée et la vie publique et celle de l'identité numérique.</p>

<p>Quel cadre juridique pour une relation de travail : salarié ou indépendant ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les statuts de salariés et d'indépendants. ▪ Vérifier, dans un contexte donné, le (les) motif(s) de recours à un CDI, CDD, CTT. ▪ Repérer pour une situation de travail salariée, les règles juridiques applicables. ▪ Identifier les droits et obligations de l'employeur et du salarié. ▪ Exposer les modalités de rupture possibles d'une relation de travail (salariale ou indépendante) dans une situation donnée. 	<p>Contrat d'entreprise Statut du travailleur indépendant Contrat de travail : les éléments caractéristiques Différents types de contrat de travail (CDI, CDD, CTT) Hiérarchie des sources de droit en droit du travail Obligations de l'employeur et du salarié Durée du travail (durée légale, temps partiel, heures complémentaires, supplémentaires, congés payés) Bulletin de paie Représentants du personnel Les modes de rupture de la relation de travail</p>	<p>La hiérarchie des sources du droit du travail (code du travail, convention collective, accord d'entreprise et règlement intérieur) est abordée dans une optique professionnelle, notamment pour la durée légale du travail ou la sécurité au travail.</p> <p>En prenant appui sur des cas concrets, son étude se poursuit par la présentation des modes de contractualisation de la relation de travail (contrat de travail et contrat d'entreprise) afin de déterminer le régime juridique applicable (statut salarié et indépendant) et ses conséquences.</p> <p>Il convient, en lien avec le secteur d'activité professionnel, d'insister sur le régime juridique du statut salarié et d'identifier les éléments caractéristiques d'un contrat de travail (lien de subordination, prestation et rémunération), les droits et obligations de l'employeur et du salarié (notamment en matière de formation). La durée du travail est étudiée lors de l'analyse du bulletin de paie. L'étude de la représentation des salariés permet de distinguer leurs rôles dans les instances.</p> <p>Le contrat de travail peut être résilié à l'initiative de l'employeur ou du salarié. Il s'agit d'exposer les principes liés aux modes de rupture du contrat de travail. Parallèlement, la fin de la relation de travail est abordée dans le cas du travailleur indépendant.</p>
--	--	---	---

<p>Pourquoi entrer dans une logique de formation tout au long de la vie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les enjeux, pour une personne, de la formation tout au long de la vie. ▪ Identifier les possibilités de formation pour une personne. 	<p>Formation initiale/continue VAE, contrats d'apprentissage, de professionnalisation</p> <p>Compétences/qualifications : formations diplômantes, qualifiantes, certifiées</p> <p>Formation tout au long de la vie et portabilité des droits</p>	<p>Face aux mutations des différents métiers, les compétences attendues par les entreprises évoluent rapidement. L'élaboration d'un nouveau cadre de formation tout au long de la vie cherche à répondre à cette problématique à travers la démarche d'acquisition de compétences complémentaires.</p> <p>Il s'agit de présenter les enjeux de la formation tout au long de la vie, d'encourager les élèves à poursuivre leur professionnalisation afin de développer leur adaptabilité.</p> <p>Le cadre juridique de la formation tout au long de la vie (le compte personnel de formation) ainsi que les principaux dispositifs et modalités de formation sont étudiés.</p>
--	---	--	---

Pour les élèves sous statut scolaire, ce module représente environ 24 heures de l'enseignement total sur les 3 années de formation.

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908619A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Enseignement moral et civique

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

La structuration du programme

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Les programmes de seconde, première et terminale

Le programme de la classe de seconde : Liberté et démocratie

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Second thème : La laïcité

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève¹ au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

La structuration du programme

Le programme d'enseignement moral et civique est organisé autour d'un objet d'étude annuel décliné en deux thèmes. Le premier occupe 2/3 du volume horaire annuel et le second, le 1/3 restant. Ces deux thèmes se croisent et permettent d'aborder de grands enjeux actuels.

L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chaque thème : elle peut constituer le fil conducteur du traitement du thème ou faire l'objet d'un approfondissement spécifique.

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Chaque thème est traité dans le cadre d'un projet qui engage l'élève dans un travail coopératif favorisant la prise d'initiative individuelle ou collective. Les usages et pratiques numériques sont à encourager à toutes les étapes du projet.

- Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions et de les mettre en rapport avec les normes éthiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiqués dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.
- L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.
- Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.
- Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Les projets qui associent les disciplines de l'enseignement général et celles de l'enseignement professionnel sont à privilégier, de même que la collaboration avec le professeur documentaliste au Centre de documentation et d'information et le travail conjoint avec la Vie scolaire. Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'élève de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme.

Les liens entre le programme d'enseignement moral et civique, et les enseignements d'histoire-géographie, de français ainsi qu'avec certains enseignements généraux et professionnels sont mentionnés au bas de chaque tableau.

Les thèmes peuvent être abordés dans le cadre du programme des actions éducatives proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : la semaine de la presse et des médias dans l'école, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, la journée nationale de la laïcité, la semaine européenne du développement durable...

Les programmes de seconde, première et terminale

Les programmes d'enseignement moral et civique sont organisés autour d'un objet d'étude annuel :

- en classe de seconde, « Liberté et démocratie » ;
- en classe de première, « Égalité et fraternité en démocratie » ;
- en classe terminale, « Espace public, engagement et culture du débat démocratique ».

En classe de seconde et en classe de première, le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances de l'élève sur les principes et les valeurs au fondement de notre démocratie et de ses pratiques délibératives. En classe terminale, il s'agit de préciser les pratiques de la citoyenneté en examinant les formes du débat et d'expression du pluralisme des idées et de la diversité des engagements. Ces programmes articulent les trois valeurs de la devise de la République française *Liberté, Égalité, Fraternité*.

La formation de l'élève au débat démocratique s'amorce dès la classe de seconde où les élèves débattent à partir de leurs expériences personnelles pour parvenir, collectivement, à une position partagée. En classe de première, le débat prend la forme d'une confrontation d'idées : ancré dans l'objet d'étude annuel, il vise à développer la capacité à défendre oralement un point de vue sur une des questions abordées. En classe terminale, l'élève appréhende la dimension démocratique du débat dans nos institutions.

Le programme de la classe de seconde : Liberté et démocratie

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La Liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. Elle s'exerce en prenant appui sur ce que la Loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales et les différents droits de l'Homme. Elle est rendue possible par les limites que la Loi pose.

L'objet d'étude « **Liberté et démocratie** » introduit les notions d'égalité et de fraternité, qui sont approfondies en classes de première et terminale.

Le premier thème, intitulé « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », permet d'interroger le rapport de l'élève aux libertés individuelles et aux libertés collectives en démocratie. Il traite des garanties apportées par la Loi aux droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen dans un État de droit tout en soulignant le nécessaire respect de la Loi. Il inscrit le respect des libertés dans l'histoire de notre pays.

Le second thème est « **La laïcité** », l'un des principes de la République française : l'École de la République porte ce principe depuis la loi de 1882. Le cadre laïque de l'École garantit à l'élève des conditions propices à son instruction, à son éducation et à son émancipation.

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *la liberté et l'intérêt général, la liberté et la sécurité, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVII^e siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIII^e siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

Notions et mots-clés :

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (art. 19 et 20).
- Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).



Liens avec le programme de français : « **Devenir soi : écritures autobiographiques** ».

Liens avec le programme d'histoire : « **Circulations, colonisations et révolutions (XV^e-XVIII^e siècle)** » (thème : « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) »).

Second thème : La laïcité

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *laïcité et liberté, laïcité et fraternité, laïcité et démocratie...*

Le projet construit par le professeur conduit l'élève à acquérir les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». L'école, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République. La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port ostensible d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

Notions et mots-clés :

Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

Références : *(en italiques, les objets d'enseignement du collège)*

- *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11).*
- *Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art.2, 4).*
- *Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2).*
- *Article 1^{er} de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958).*
- *Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004).*
- *Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail).*
- *Charte de la laïcité à l'école (2014).*
- *Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.*



Lien avec le programme d'économie-droit : « **À la découverte de l'environnement économique et de son cadre juridique** ».

Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908620A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ [Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

Annexe

Enseignement moral et civique

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

La structuration du programme

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP

Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

Second objet d'étude : Liberté et démocratie

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève¹ au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

La structuration du programme

Le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permet de travailler sur les valeurs et les principes de la République française et sur la citoyenneté. Il est organisé autour de deux objets d'étude, eux-mêmes déclinés en deux thèmes. Le premier de ces thèmes occupe 2/3 du volume horaire annuel et le second, le 1/3 restant. Le second thème aborde de grands enjeux actuels (« La laïcité » par exemple) pour certains desquels la loi fait obligation d'enseignement (« La protection des libertés : défense et sécurité »).

L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chaque thème : elle peut constituer le fil conducteur du traitement du thème ou faire l'objet d'un approfondissement spécifique.

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Chaque thème est traité dans le cadre d'un projet qui engage l'élève dans un travail coopératif favorisant la prise d'initiative individuelle ou collective. Les usages et pratiques numériques sont à encourager à toutes les étapes du projet.

- Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions et de les mettre en rapport avec les normes éthiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiquées dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.
- L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.
- Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.
- Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Les projets qui associent les disciplines de l'enseignement général et celles de l'enseignement professionnel sont à privilégier, de même que la collaboration avec le professeur documentaliste au Centre de documentation et d'information et le travail conjoint avec la Vie scolaire. Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'élève de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme.

Les liens entre le programme d'enseignement moral et civique, et les enseignements d'histoire-géographie, de français ainsi qu'avec certains enseignements généraux et professionnels sont mentionnés au bas de chaque tableau.

Les thèmes peuvent être abordés dans le cadre du programme des actions éducatives proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : la semaine de la presse et des médias dans l'École, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, la journée nationale de la laïcité, la semaine européenne du développement durable...

Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP

Le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances des élèves sur les principes et les valeurs qui fondent notre démocratie et ses pratiques délibératives. Il est organisé autour de deux objets d'étude : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » et « **Liberté et démocratie** » dont le professeur construit la mise en œuvre sur une, deux ou trois années.

Le premier objet d'étude, « **Devenir citoyen, de l'École à la société** », porte sur la notion de citoyenneté en s'appuyant sur la perception, la représentation et les pratiques qu'en ont les élèves. Il est composé de deux thèmes, « **Être citoyen** », et « **La protection des libertés : défense et sécurité** », qui interrogent les différentes échelles de la citoyenneté.

Le second objet d'étude, « **Liberté et démocratie** », se décline en deux thèmes. Le premier, « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », questionne l'exercice des libertés en démocratie : la citoyenneté ne peut s'entendre et se vivre qu'à travers les libertés que garantit l'État de droit. Le second thème, « **La laïcité** », aborde la liberté selon une autre perspective.

Dans chacun des objets d'étude, les deux thèmes s'éclairent et se répondent. Se prolongeant dans le programme d'enseignement moral et civique pour la classe de première professionnelle, ils facilitent la poursuite d'études.

Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

Premier thème : Être citoyen

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *tous les individus qui vivent dans un même pays sont-ils des citoyens de ce pays ? Quels sont les principaux droits et devoirs du citoyen ? Pourquoi et comment puis-je m'engager ? Comment bien m'informer pour être un citoyen responsable ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *le numérique et la démocratie, citoyenneté et nationalité...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- Être citoyen, c'est avoir des droits garantis par l'État et des devoirs envers la communauté nationale. L'exercice de la citoyenneté est l'exercice et le respect de ces droits et devoirs. Le citoyen dispose donc d'un statut juridique. En France, la citoyenneté politique suppose la nationalité française ou la citoyenneté européenne : elle donne le droit de vote aux élections. Les ressortissants des pays étrangers peuvent rejoindre la communauté nationale par naturalisation, dans la mesure où ils remplissent les conditions requises.
- Être citoyen, c'est aussi faire preuve de civisme et s'engager au service du bien commun. Au sein du lycée ou du centre de formation, l'élève se prépare à l'exercice de la citoyenneté et aux pratiques démocratiques en reconnaissant la raison d'être du règlement intérieur et des instances de représentation, et en participant à la vie lycéenne. La citoyenneté se vit et s'exerce dans son quartier, sa commune, son pays et en Europe.
- Si la citoyenneté s'exerce à l'échelle nationale ou à l'échelle européenne, les enjeux du monde contemporain conduisent à des formes d'engagement à l'échelle mondiale (écologie et biodiversité, changement climatique, éducation, libertés...).

Notions et mots-clés :

Citoyenneté politique, civisme, droit de vote, engagement, parti politique, syndicat, association.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : articles sur les droits et les devoirs du Citoyen (Art. 6, 11, 13, 14).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12 et 13, 14, 15 et 16).*
- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Charte de l'environnement de 2004 (art. 1, 2, 3, 4).
- Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français prévue à l'article 21-24 du Code civil.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de géographie : « **Espaces, transports, mobilités et tissus urbains** » (thème : « Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale »).

Second thème : La protection des libertés : défense et sécurité

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *À qui l'État confie-t-il la protection des personnes et des biens sur le territoire ? Peut-on restreindre mes libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *sécurité et liberté, s'engager pour la sécurité, avoir un comportement responsable...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- L'État assure la souveraineté de la Nation sur le territoire et garantit la sécurité des biens et des personnes dans le cadre défini par la Constitution. Le Président de la République est le Chef des Armées. Sous son autorité, les forces armées assurent la protection, l'indépendance et l'intégrité du territoire national en intervenant à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Sous son autorité, la Police nationale et la Gendarmerie nationale assurent le respect des règles collectives, luttent contre les infractions pénales et participent à la sécurité du territoire. Les membres de la sécurité civile (dont les sapeurs-pompiers) assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Face aux attentats terroristes (ceux notamment de 1986, 1995, 2012, 2015), l'État se dote de nouveaux dispositifs, instances et outils de sécurité et de renseignement.
- Si les missions de défense et de sécurité relèvent de métiers spécialisés, les citoyens ont un rôle à jouer et une responsabilité à exercer. Certaines institutions font appel à des citoyens volontaires qui servent dans la réserve militaire ou la sécurité civile. La journée « Défense et citoyenneté », pierre angulaire de la culture de la défense et de la sécurité nationale à l'École, montre que la sécurité est au quotidien l'affaire de tous.
- Ambivalents, porteurs de menaces mais aussi de nouvelles formes de collaboration, les réseaux sociaux supposent la vigilance et l'esprit critique des utilisateurs.

Notions et mots-clés :

Constitution, défense et sécurité nationale, armée, gendarmerie, police, souveraineté nationale, service national universel.

Références et repères : *(en italiques, les objets d'enseignement du collège)*

- *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 12).*
- 1798 : institution de la conscription universelle et obligatoire.
- 1958 : Constitution de la Ve République.
- 1986 : création du Conseil de sécurité intérieure.
- 1995 : mise en place du plan Vigipirate.
- 1997 : suspension du service national.
- 2009 : création du Conseil de défense et de sécurité nationale.
- 2018 : création du Service national universel.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de prévention-santé-environnement : « **La gestion des situations d'urgence** »

Second objet d'étude : Liberté et démocratie

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *la liberté et l'intérêt général, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVIIe siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIIIe siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

Notions et mots-clés :

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- *Préambule de la Constitution de 1946.*
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- *Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.*
- *Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 sur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : articles 19 et 20.*
- *Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).*



Liens avec le programme de français : « **Se dire, s'affirmer, s'émanciper** ».

Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Second thème : La laïcité

Pour construire son projet, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *laïcité et liberté, laïcité et fraternité, laïcité et démocratie...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». L'École, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République. La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

Notions et mots-clés :

Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

Références et repères : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11).*
- *Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art.2, 4).*
- *Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2).*
- Article 1^{er} de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958).
- *Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004).*
- Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail).
- *Charte de la laïcité à l'École (2014).*
- Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908621A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de première année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de deuxième année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de première préparant au baccalauréat professionnel et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale préparant au baccalauréat professionnel.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de première année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de deuxième année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de première préparant au baccalauréat professionnel et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale préparant au baccalauréat professionnel.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ **Programme d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel**

Annexe

Éducation physique et sportive

**Classes préparant au baccalauréat professionnel et
classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Sommaire

Préambule

Finalité

Objectifs généraux

L'EPS dans la voie professionnelle

Compétences à construire

Évaluation

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Association Sportive

Projet pédagogique

Préambule

L'Éducation physique et sportive (EPS) contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le programme d'EPS vise à préparer les élèves¹ à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé. Elle permet à chaque élève de renforcer son estime de soi et de développer son appétence pour la pratique physique et sportive. Elle facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. L'EPS propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir. Elle contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.

Ce programme s'adresse aux élèves de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et de Baccalauréat Professionnel (Bac Pro). Il se situe dans la continuité du programme de collège tout en assurant une cohérence avec celui du lycée général et technologique. La voie professionnelle a cependant ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

Le programme d'EPS de la voie professionnelle réaffirme le double principe de liberté pédagogique et de responsabilité des professeurs pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit.

Finalité

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

Objectifs généraux

En cohérence avec les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'éducation physique et sportive dans la voie professionnelle doit permettre à chaque élève de :

- **Développer sa motricité**

Par son engagement dans des APSA diversifiées, chaque élève enrichit sa motricité, mobilise et développe ses ressources, quels que soient son niveau d'expertise, son genre, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. L'enrichissement de cette motricité, quand elle est perçue comme une réussite par l'élève, favorise la confiance en soi et le sentiment de compétence, sources d'un épanouissement personnel et professionnel.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- **S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner**

Par les démarches d'apprentissage proposées en EPS, l'élève développe ses capacités à ressentir, diagnostiquer, planifier, à accepter la répétition et la persévérance dans l'effort pour stabiliser les apprentissages. Il construit les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre. Il apprend à mener à bien un projet ou une prestation à échéance et à évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Il acquiert progressivement la capacité de faire des choix par une meilleure connaissance de lui-même. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ».

- **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire**

Par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe. En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide.

- **Construire durablement sa santé**

Par un engagement raisonné dans les APSA, l'élève développe ses ressources physiques, mentales et sociales dans le respect de son intégrité physique et de celle des autres. Placé dans des conditions favorables de réussite, l'élève ressent le plaisir du jeu et de l'apprentissage. Il développe ainsi une image positive de lui-même et une estime de soi. L'EPS l'aide à percevoir l'intérêt d'une pratique physique régulière, la plus complète possible pour construire sa santé aux différentes étapes de sa vie.

- **Accéder au patrimoine culturel**

Par la pratique scolaire des APSA, l'élève apprend les éléments fondamentaux de la culture issus des pratiques sociales. Il est amené à construire un regard critique sur le monde sportif. Il aiguise son regard de spectateur pour apprécier des événements sportifs et artistiques fédérateurs.

L'EPS dans la voie professionnelle

Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA).

Les cinq champs d'apprentissage (CA)

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), avec l'environnement (CA2), par le regard de l'autre (CA3), par l'opposition à autrui (CA4), et par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale. Les CA sont complémentaires pour offrir une formation complète.

- CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.
- CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
- CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.
- CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.
- CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)

Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Par définition, l'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS. Au sein du projet pédagogique, l'équipe caractérise, sans en dévoyer le sens, ces AFLP dans les APSA retenues. Chaque cursus (CAP, Bac Pro) vise des AFLP distincts. Ces derniers tiennent compte de la spécificité des parcours et des caractéristiques des élèves qui s'y engagent. Le choix des AFLP retenus comme prioritaires pour chaque séquence d'enseignement relève de la liberté pédagogique des équipes et dépend des caractéristiques des élèves. Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence, les deux premiers AFLP sont incontournables.

Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)

Les APSA sont des pratiques physiques qui constituent les supports de l'enseignement de l'EPS par lesquels les élèves atteignent les AFLP. Elles sont présentées sous des formes scolaires appropriées aux caractéristiques des élèves et adaptées aux intentions éducatives des professeurs. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.

Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique. Dans ce programme, cela conduit à ne pas prévoir *a priori* de liste d'APSA par champ d'apprentissage. Des exemples d'APSA sont toutefois proposés dans la partie « Compétences à construire ». Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.

Les modalités de pratique

Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées par les professeurs. Elles constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle. Le choix des modalités doit respecter l'intention principale du champ d'apprentissage concerné et permettre l'acquisition par les élèves de tous les AFLP de ce champ.

Sur la base du projet de classe qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe. Cette diversité constitue une motivation supplémentaire pour qu'ils s'engagent dans la pratique, condition indispensable à leurs apprentissages.

Compétences à construire

CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible, pour établir et dépasser un record personnel.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : athlétisme, biathlon, cross, épreuves athlétiques combinées, natation de vitesse et de distance...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique dont le but est la production d'une performance mesurée, le gain d'une épreuve ou la recherche d'un dépassement de soi. Les épreuves proposées peuvent être combinées, individuelles ou par équipe. L'intention principale de l'élève est la mobilisation maximale de ses ressources pour produire sa meilleure performance à une échéance donnée.

AFLP CAP

- Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- S'engager et persévérer, seul ou à plusieurs, dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon déroulement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

AFLP BAC PRO

- Produire et répartir lucidement ses efforts en mobilisant de façon optimale ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et mobiliser les techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.
- Assumer des rôles sociaux pour organiser une épreuve de production de performance, un concours.
- Assurer la prise en charge de sa préparation et de celle d'un groupe, de façon autonome pour produire la meilleure performance possible.
- Connaître son niveau pour établir un projet de performance située culturellement.

CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; il s'y engage pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : les activités de pleine nature telles que course d'orientation, escalade(s), raid nature, randonnée, sauvetage aquatique, ski(s), VTT...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle ou par équipe visant la réalisation complète d'un parcours éventuellement chronométré. L'intention principale de l'élève est l'adaptation de ses déplacements aux ressources et contraintes du milieu pour réussir son projet d'itinéraire initial.

AFLP CAP

- Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.
- Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

AFLP BAC PRO

- Anticiper et planifier son itinéraire pour concevoir et conduire dans sa totalité un projet de déplacement.
- Mobiliser des techniques efficaces pour adapter et optimiser son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Analyser sa prestation pour comprendre les alternatives possibles et ajuster son projet en fonction de ses ressources et de celles du milieu.
- Assumer les rôles sociaux pour organiser la pratique des activités de pleine nature.
- Se préparer et maintenir un engagement optimal permettant de garder sa lucidité tout au long de son parcours pour pouvoir réévaluer son itinéraire ou renoncer le cas échéant.
- Respecter et faire respecter la réglementation et les procédures d'urgence pour les mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique.

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : arts du cirque, danse(s), double dutch, gymnastique sportive, gymnastique aérobic...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle, collective, de confrontation symbolique, de démonstrations techniques. L'intention principale est d'exposer sa prestation au regard d'autrui pour être apprécié et/ou jugé.

AFLP CAP

- S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

AFLP BAC PRO

- Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.
- Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.
- Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/juges.
- Assumer les rôles inhérents à la pratique artistique et acrobatique notamment en exprimant et en écoutant des arguments sur la base de critères partagés, pour situer une prestation.
- Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir de la connaissance de productions de qualité issues du patrimoine culturel artistique et gymnique pour progresser dans sa propre pratique et aiguiser son regard de spectateur.

CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : basket-ball, boxe française, escrime, futsal, handball, tennis de table, ultimate...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques d'opposition conciliante voire de coopération momentanée dans des conditions réglementaires adaptées et facilitantes. L'intention principale et finale est de dominer son adversaire de niveau équivalent en marquant plus de points que lui.

AFLP CAP

- Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.
- Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.
- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

AFLP BAC PRO

- Réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point.
- Mobiliser des techniques d'attaque efficaces pour se créer et exploiter des occasions de marquer ; résister et neutraliser individuellement ou collectivement l'attaque adverse pour rééquilibrer le rapport de force.
- Analyser les forces et les faiblesses en présence par l'exploitation de données objectives pour faire des choix tactiques et stratégiques adaptés à une prochaine confrontation.
- Respecter et faire respecter les règles partagées pour que le jeu puisse se dérouler sereinement ; assumer plusieurs rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Savoir se préparer, s'entraîner et récupérer pour faire preuve d'autonomie.
- Porter un regard critique sur les pratiques sportives pour comprendre le sens des pratiques scolaires.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève apprend à s'entraîner pour viser à long terme, de façon lucide et autonome, le développement et l'entretien de ses capacités physiques en lien avec un projet personnel d'entraînement.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : course en durée, cross fitness, musculation, natation en durée, step, yoga...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques individuelles ou collectives sollicitant de façon lucide et contrôlée ses ressources physiologiques : sous la forme de circuits ou d'ateliers, par des efforts continus, progressifs ou intermittents, avec ou sans charge, avec ou sans appareil. L'intention principale est de savoir s'entraîner dans une pratique sécurisée en produisant des effets bénéfiques recherchés en relation avec un thème d'entraînement.

AFLP CAP

- Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.
- Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.
- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

AFLP BAC PRO

- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement pour répondre à un mobile personnel de développement.
- Éprouver différentes méthodes d'entraînement et en identifier les principes pour les réutiliser dans sa séance.
- Systématiser un retour réflexif sur sa pratique pour réguler sa charge de travail en fonction d'indicateurs de l'effort (fréquence cardiaque, ressenti musculaire et respiratoire, fatigue générale).
- Agir avec et pour les autres en vue de la réalisation du projet d'entraînement en assurant spontanément les rôles sociaux.
- Construire une motricité contrôlée pour évoluer dans des conditions de sécurité.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

Évaluation

L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons. Il veille à les informer régulièrement sur l'évolution de leurs acquisitions. Pour chaque champ d'apprentissage, l'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.

Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui permettent d'atteindre les AFLP du champ d'apprentissage dans les APSA retenues. Elles doivent également caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP travaillés dans l'APSA support.

La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage afin d'envisager des acquis durables et transférables.

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Les professeurs conçoivent et mettent en œuvre des projets de formation qui tiennent compte des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Le programme, commun aux élèves qui préparent le CAP et à ceux qui visent le baccalauréat professionnel, indique toutefois les spécificités de chaque parcours et appelle une mise en œuvre distincte. Il s'agit pour chaque équipe de proposer une offre de formation adaptée et diversifiée.

La diversité des champs est l'occasion de vérifier, de consolider et d'approfondir les apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)

Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.

En classes préparant au Baccalauréat Professionnel (Bac pro)

Si les conditions le permettent, les équipes pédagogiques privilégient la programmation des cinq CA sur l'ensemble du cursus. Quatre champs d'apprentissage constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève.

Sur le cursus, le CA5, inédit pour ces élèves, doit être programmé sur deux séquences au minimum pour un équivalent d'au moins vingt heures.

Savoir-nager

Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager ». Ceci représente un enjeu national de santé publique. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, différents dispositifs sont mobilisables, notamment l'accompagnement personnalisé. Une organisation sous la forme d'un stage massé dédié à cette acquisition fondamentale ou au sein de l'association sportive peut également être conçue.

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Dans l'établissement, l'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne. Le projet d'EPS est obligatoire, il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés à l'échelle d'une cohorte, notamment à travers les degrés d'acquisition atteints par les élèves sur chacun des AFLP. Par l'analyse concertée des données relevées, l'équipe pédagogique peut réajuster les objectifs, la programmation des APSA, leur traitement didactique et les outils d'évaluation pour améliorer encore l'efficacité du projet pédagogique.

Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques. Le projet de classe propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves.

Association Sportive

L'association sportive (AS) s'inscrit dans le prolongement de l'EPS obligatoire. Elle se fixe des objectifs spécifiques à une pratique reposant sur le volontariat. Accessible à tous les élèves, elle leur permet de s'engager dans des pratiques physiques complémentaires dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative.

Ouverte sur l'extérieur, l'AS favorise les rencontres avec d'autres établissements. Différentes formules sont proposées : compétition, loisir ou découverte pour répondre aux attentes de tous les publics, notamment les élèves les plus éloignés de la culture sportive.

L'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins scolaires et les dossiers d'orientation. Les professeurs d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans le projet éducatif de l'établissement et dans le projet académique de développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu et partagé pour :

Garantir des conditions d'enseignement optimales

Les exigences fixées par le programme nécessitent de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. La répartition des installations permet une offre de formation équilibrée et équitable pour que chaque élève puisse apprendre dans les meilleures conditions.

Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit notamment tenir compte :

- des conditions d'enseignement de l'APSA choisie ;
- de l'exigence de sécurité ;
- de la diversité des élèves et des types de publics.

Ainsi, les réponses apportées aux spécificités des élèves de la voie professionnelle peuvent requérir des modalités structurelles et fonctionnelles particulières : constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

L'enseignement de l'EPS peut s'appuyer sur les bénéfices des usages du numérique pour favoriser les apprentissages. Les élèves sont sensibilisés à une utilisation responsable du numérique et au droit à l'image. Le professeur rappelle la loi en vigueur concernant la protection, le stockage et la confidentialité des données personnelles.

Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers

Selon le principe d'une école inclusive, les établissements de formation doivent accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité des professeurs de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. Compte tenu des enjeux de santé publique liés à la sédentarité, tout doit être mis en œuvre pour proposer une EPS adaptée.

Gérer les inaptitudes

Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. Un protocole est élaboré par l'équipe. L'inaptitude partielle ou totale ne dispense pas de la présence en cours notamment parce que la discipline poursuit d'autres objectifs que le seul développement moteur. À ce titre, il est recommandé de diffuser et d'utiliser le certificat médical type proposé en annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989 au regard du décret du 11 octobre 1988. Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative portera une attention particulière à la concordance entre l'aptitude professionnelle requise (stage et atelier) et une pratique adaptée de l'élève en EPS.

Intégrer des organisations singulières

La spécificité de certaines APSA, telles que les activités physiques de pleine nature (APPN) ou les activités aquatiques, peut nécessiter un enseignement massé sous forme de stage, une répartition semestrielle ou une globalisation horaire.

Permettre un travail interdisciplinaire notamment avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE)

L'enseignement de la PSE contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement. La formation en PSE et le parcours des élèves en EPS sont liés par des objectifs communs : la santé et l'équilibre de vie, les principes de base d'une alimentation équilibrée, la prévention des comportements à risques et des conduites addictives, l'identification des situations à risques et les conduites à tenir, la prévention des risques dans le secteur professionnel.

Programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908622A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme de français de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Français

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

Préambule

Démarches

Pratiques

Objets d'étude de la classe de seconde

Devenir soi : écritures autobiographiques

S'informer, informer : les circuits de l'information

Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Pistes bibliographiques

Préambule

Le français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par l'enseignement de la discipline au collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, le développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, l'acquisition d'une culture, la construction du jugement, qui concourent à l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde. Cet enseignement vise ainsi l'acquisition de quatre compétences :

- maîtriser l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer dans diverses situations de communication ;
- maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire et adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ;
- devenir un lecteur compétent et critique, adapter sa lecture à la diversité des textes ;
- confronter des connaissances et des expériences pour se construire.

Enseignement général, le français apporte une contribution décisive à la formation professionnelle, en premier lieu par le rôle qu'il joue dans la maîtrise de la langue française. Si tous les enseignements conduisent les élèves¹ à parler et à écrire, à enrichir leur lexique comme à structurer leur syntaxe, le français est celui par lequel la pratique de la langue se fait raisonnée, conduisant ainsi à l'étude du système linguistique, à une réflexion sur les genres et les types de discours que les élèves rencontrent ou qu'ils élaborent. Pour que l'élève devienne un locuteur capable de s'exprimer pleinement, il doit connaître et appliquer des règles, mais aussi percevoir les pouvoirs et les possibilités de la langue, que la littérature manifeste au premier chef.

Discipline de culture, d'interprétation et de réflexion, le français favorise l'appropriation des lectures en développant des démarches d'analyse, aiguise l'esprit critique des élèves et vise à les rendre capables de développer une réflexion personnelle. Ce faisant, il contribue, avec les autres enseignements généraux, à conforter les capacités d'abstraction, de généralisation, de raisonnement et d'argumentation requises par un monde social et professionnel en constante évolution. Souplesse intellectuelle et capacité d'adaptation préparent autant à l'insertion professionnelle, pour des métiers qui ne cesseront de changer le temps d'une carrière, qu'à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. La fréquentation de toutes les formes de discours, contemporains ou patrimoniaux, la richesse des situations et des visions du monde portées par la littérature et par les arts sont indispensables pour la construction d'une culture commune. Les objectifs culturels et les objectifs linguistiques ne sont pas dissociables : ils se renforcent mutuellement, de même que se complètent les enseignements, qu'ils soient généraux ou professionnels.

Au fil des trois années de scolarité, l'élève apprend ainsi à formuler, en respectant autrui, un jugement et des goûts personnels ; à réfléchir sur lui-même et sur le monde ; à se confronter aux œuvres et aux discours d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs ; à faire des choix et à les assumer pour envisager un projet personnel.

Démarches

Les compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des objets d'étude au programme de chaque année d'enseignement. Des objectifs, des œuvres littéraires et artistiques, des textes, documents et supports, sont associés à ces objets

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

d'étude. Enfin, des indications de démarches et d'activités donnent des pistes pour l'étude de la langue.

Si les finalités de l'enseignement du français sont communes aux trois niveaux du lycée, chaque année porte des visées spécifiques.

Le programme fixe :

- trois objets d'étude en classe de seconde : « Devenir soi : écritures autobiographiques » ; « S'informer, informer : les circuits de l'information » ; « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence » ;
- deux objets d'étude en classe de première : « Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » ; « Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques » ;
- un objet d'étude en classe terminale : « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique ».

À ces objets d'étude s'ajoute, pour les trois années de formation, une perspective d'étude (« Dire, écrire, lire le métier ») qui montre comment les compétences développées dans l'enseignement du français trouvent leur place dans le cadre de la co-intervention. Des pistes sont fournies pour aider à l'identification des compétences à partir desquelles le programme disciplinaire s'articule aux divers référentiels des enseignements professionnels.

Le professeur organise son projet pédagogique annuel en abordant les objets d'étude selon l'ordre qu'il a choisi, pour adapter sa progression aux besoins de ses élèves. Il veille cependant à ce que chaque séquence n'excède pas six semaines. Les quatre compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées de façon articulée et cohérente tout au long de la formation.

Pratiques

• **Connaissance et maîtrise de la langue**

C'est prioritairement à partir des activités d'expression qu'il est recommandé d'envisager l'étude raisonnée de la langue, dans un enseignement partant des besoins des élèves. Des éléments d'étude de la langue sont identifiés qui correspondent aux enjeux des objets d'étude. Mais l'enseignement passe aussi par un travail explicite d'étude de la langue. En tenant compte des acquis des élèves et de leurs représentations (parfois erronées), cet enseignement se fonde sur l'observation de faits linguistiques pour en dégager les régularités.

L'étude de la langue s'organise sur l'ensemble de la formation, autour des entrées suivantes :

- 1. Connaître et mémoriser les catégories grammaticales**, en particulier : le nom, le déterminant, le pronom, le verbe, l'adjectif.
- 2. Connaître et mémoriser le fonctionnement de la phrase** (pour s'approprier la syntaxe de l'écrit ou de l'oral soutenu) : fonctionnement de la phrase simple (constituants obligatoires, groupes syntaxiques : leurs constituants et leurs fonctions) ; phrase complexe (à partir des constituants de la phrase simple, identification des constituants de la phrase complexe ; juxtaposition/coordination/subordination ; propositions subordonnées relatives, complétives, circonstancielles).
- 3. Maîtriser le verbe** : constructions et sens du verbe ; morphologie verbale (distinction entre radical, marque de temps et marque de la personne) ; valeurs des temps de l'indicatif, du conditionnel ; du mode subjonctif par rapport au mode indicatif ; consolidation des connaissances des formes verbales au programme du collège (cycle 4), apprentissage de nouveaux verbes en lien notamment avec les objets d'étude.

4. Comprendre et écrire des textes :

- identification et utilisation des marques d'organisation du texte (mise en page, ponctuation, typographie, connecteurs) ;
- substituts nominaux et pronominaux ;
- phrases active et passive : manipulation et reconnaissance de leurs formes et de leurs valeurs sémantiques.

5. Enrichir le lexique

En lien avec les notions clés figurant dans les objets d'étude :

- la formation et la signification des mots (notamment pour formuler des hypothèses sur le sens d'un mot inconnu) ;
- la polysémie des termes usuels ;
- le travail des mots en réseaux (synonymes, antonymes...).

6. Améliorer l'orthographe

L'orthographe lexicale est étudiée en relation avec le travail sur le vocabulaire. L'orthographe grammaticale s'enseigne à partir d'une observation des erreurs les plus fréquentes : le professeur accompagne les élèves dans l'analyse pour construire avec eux des diagnostics et des consignes de correction. Ils apprennent ainsi à relire leurs écrits à l'aide d'outils mis à leur disposition, mais aussi élaborés avec eux.

Les objets d'étude conduisent aussi à des pratiques d'écriture variées : écrits de travail et de mémorisation, écriture à partir de contraintes et de déclencheurs, écriture personnelle, écriture de commentaire, écriture d'argumentation. Cette diversité est en mesure de réconcilier certains élèves avec l'écriture et de fournir à tous les moyens de progresser. L'« écriture longue », par la place que cette pratique donne au brouillon, à la relecture, à l'amélioration et à l'amplification, est au cœur des pratiques de rédaction sur l'ensemble de la formation au lycée.

Toutes les formes d'expression et de présentation orales, facilitées par le recours aux technologies d'aujourd'hui, sont à expérimenter et à enseigner au long de la formation : individuelles ou collectives, spontanées ou préparées, de format bref ou pouvant prendre la forme d'un véritable exposé... L'enseignement de l'oral ne peut se limiter à la réalisation d'un exercice. La récitation de textes, le jeu théâtral, les brouillons préparatoires, les reprises d'enregistrements numériques forment autant de moyens d'inscrire les apprentissages dans le temps long : les élèves ne progressent en effet que par un retour sur leurs premières tentatives, par la correction et l'autocorrection, par la prise de conscience de tout ce qui se joue dans une prise de parole.

Ces activités écrites et orales peuvent notamment se déployer dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

• Lecture, compréhension, interprétation

Les objets d'étude donnent lieu à des activités de lecture variées : textes littéraires relevant des différents genres (roman, nouvelle, théâtre, poésie, essai), textes d'information, articles... Toutes les formes de lecture (œuvre étudiée dans son intégralité, extraits étudiés dans un groupement de textes, parcours de lecture dans une œuvre, lecture cursive, lecture personnelle, lecture documentaire) sont pratiquées.

Pour conduire ses élèves à la compréhension de l'écrit étudié, le professeur ne saurait se contenter d'expliquer le vocabulaire inconnu : la reconstitution de texte, le résumé de ce qui est dit, la reformulation (expliquer à un tiers ce qui a été lu en son absence, résumer la progression d'une intrigue...) forment autant de démarches permettant à l'élève d'aller vers l'interprétation tout en favorisant son expression orale et écrite. C'est déjà expliquer un texte que de le raconter, le reformuler, le résumer, pour être en mesure d'en dévoiler l'implicite, et donc de cheminer vers son interprétation.

L'apprentissage de l'interprétation évite les questionnaires fermés pour habituer les élèves à formuler des hypothèses de lecture à partir de leurs premières impressions, et à les corriger par un retour sur le texte. Un bachelier de la voie professionnelle doit en effet être en mesure de reformuler le sens général d'un texte, de sélectionner en autonomie ce qui lui paraît mériter d'être analysé, et de justifier une interprétation globale en l'étayant sur des passages choisis par lui.

L'enseignement du français ne peut aujourd'hui se limiter à l'étude de l'écrit. Les mots ne cessent en effet de se lier aux images, aux musiques et au monde de l'information : c'est pourquoi cet enseignement favorise la rencontre des arts. De ce point de vue, en lien avec les connaissances apportées dans le cadre du cours, chaque élève au long de ses trois années de scolarité doit avoir fait au moins une fois l'expérience :

- d'une rencontre avec le spectacle vivant ;
- d'une découverte (par la visite réelle ou virtuelle) d'un musée ou d'un monument du patrimoine culturel ;
- d'une contribution personnelle à une information publique (presse écrite, blog du lycée, prise de parole lors de journées portes ouvertes, salon...).

Il pourra également avoir fait l'expérience d'une rencontre avec un acteur du monde culturel contemporain (artiste, écrivain, metteur en scène, réalisateur, journaliste, responsable d'actions culturelles...).

Parmi les pratiques culturelles, la lecture et l'étude des textes littéraires offrent à chacun une confrontation avec les idées, les valeurs, les sentiments qui ont marqué la pensée humaine. En seconde et en première, les élèves lisent chaque année deux œuvres intégrales ; ils en lisent une en classe terminale, qui peut relever de la littérature d'idées. Ces lectures littéraires ont un rôle important dans le programme de français parce qu'elles sont le creuset d'une réflexion essentielle sur le monde et sur soi.

• Enseigner le français à l'heure du numérique

Le français prend sa part dans l'apprentissage des pratiques numériques comme dans la réflexion sur leurs enjeux. Il se saisit des outils numériques dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire : traitement du texte et de l'image, traitement du son et de la voix (qui constituent une préoccupation constante et contribuent à faire de l'oral un véritable objet d'enseignement), recherche documentaire. Le français concourt ainsi à l'acquisition d'attitudes et de capacités fondamentales dans l'univers numérique : identifier des sources et vérifier leur fiabilité ; trier, hiérarchiser et rédiger des informations pertinentes ; adopter une attitude responsable ; collaborer en réseau ; élaborer des contenus numériques. Ces activités peuvent être effectuées avec l'apport du professeur documentaliste.

Objets d'étude de la classe de seconde

Devenir soi : écritures autobiographiques

Finalités et enjeux :

- Se connaître, explorer sa personnalité, prendre confiance en soi, exprimer ses émotions et ses idées.
- Se construire dans les interactions et dans un groupe, rencontrer et respecter autrui ; distinguer ce que chacun veut présenter de soi et ce qu'il choisit de garder pour la sphère privée.

S'interroger sur soi, c'est reconnaître que l'on se construit avec et par les autres, c'est accepter sa singularité et progresser dans l'estime de soi. L'objectif est de doter les élèves de moyens pour qu'ils soient capables de mieux appréhender qui ils sont, de pouvoir le dire, se dire, s'expliquer, s'impliquer et s'engager dans la société.

En classe de troisième, les élèves ont lu une autobiographie ou un roman autobiographique : en classe de seconde, la perspective tend à s'appuyer sur cette première réflexion et à l'approfondir à travers des formes plus complexes et souvent moins linéaires d'écriture de soi. La littérature permet ainsi, en classe de seconde, d'explorer les multiplicités, les diversités, les évolutions d'une personnalité.

L'objet d'étude se répartit en deux axes qu'il convient de traiter à égalité : l'exploration de l'intime et du privé, et la construction de soi dans le rapport aux autres et au monde. Dans les deux perspectives, les élèves doivent progressivement comprendre que l'identité est à la fois une donnée et un projet, une exploration personnelle et une construction au contact des autres et de la vie. L'enseignement vise aussi à faire mesurer ce qu'on choisit de faire partager, et ce qui demeure de l'intime, dans les manifestations de la vie collective comme dans les usages de la communication moderne. En cela, il permet d'éveiller chacun à sa responsabilité dans la diffusion de l'image de soi comme dans le traitement et la protection de ses données personnelles.

Références : poésie lyrique, correspondances, récits de vie ou de voyages, autoportraits anciens et contemporains, toutes les formes d'exploration et de représentation de soi par l'écrit ou par l'image (journaux, carnets, pratiques épistolaires), biographies, mémoires.

Cet objet d'étude s'appuie sur la lecture d'une œuvre littéraire au choix du professeur parmi les genres mentionnés ci-dessus. Il donne également lieu à l'étude d'un groupement de textes, d'œuvres artistiques et de documents d'époques variées.

Notions-clés :

- Connaissance de soi : sensibilité, émotions, intime ; soi-même ; forces/faiblesses ; estime de soi ; auteur/narrateur...
- Image(s) de soi : construction de l'identité ; posture, projets (de vie, professionnels...), représentations, aspirations, idéaux...
- Découverte de l'autre : soi et les autres ; altérité/diversité, respect de l'autre ; privé/public ; individu/groupe ; personne/personnage ; héros/antihéros...

Mise en œuvre :

Les questions du privé et du public, de l'intime et du « publiable » au sens étymologique permettent d'entrer dans la diversité des genres et des types de textes et d'images consacrés à la représentation et la formation de la personnalité.

La production de discours oraux et écrits, d'images, de « selfies », de « profils » et d'avatars peut être envisagée en écho avec l'étude d'un texte ou d'une analyse d'image. L'expression de soi se travaille par des brouillons esquissés puis repris au fil des rencontres avec des œuvres d'auteurs appartenant à au moins deux époques ou mouvements artistiques différents.

L'enseignement implique la réversibilité entre les activités de lecture et d'écriture, notamment au travers des genres discontinus (journaux, correspondances...) facilitant des écrits d'imitation et d'appropriation.

Les compétences d'expression mobilisent les savoir-faire suivants : l'utilisation d'un lexique précis pour se décrire ; l'organisation du discours, du récit ou de toute forme de production (composition d'un texte, progression des idées, organisation d'une image...) ; le recours à des procédés d'écriture pour donner du relief au propos (accumulation, exagération, opposition, comparaison, litote...). L'objet d'étude invite ainsi à revenir sur les temps verbaux nécessaires aux rétrospections, aux projections ou aux restitutions de l'instant, et à l'étude des pronoms (je/nous/on...).

Progression et interdisciplinarité :

Le questionnement prend appui sur les acquis de la classe de troisième (Entrée : « Se chercher, se construire », questionnement : « Se raconter, se représenter ») ; il trouve une articulation avec le thème du programme d'enseignement moral et civique en classe de seconde : « La Liberté, nos libertés, ma liberté ».

Il peut donner lieu, dans les activités de co-intervention (voir la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier ») à une réflexion sur les genres professionnels (CV écrits et vidéos, annonces, restitutions d'expérience, rapports de stages) dans ce qui les distingue des formes littéraires et artistiques d'écriture de soi.

S'informer, informer : les circuits de l'information

Finalités et enjeux :

- Se repérer dans un flux de données et en extraire une information.
- Apprendre à questionner : vérifier les sources, croiser les points de vue, appréhender le processus de construction de l'information.
- Produire et diffuser de l'information de manière responsable.

L'objet d'étude vise à présenter et analyser la complexité du paysage médiatique. Internet, les réseaux sociaux, l'information en continu démultiplient les possibilités d'échanges et de partage des connaissances à l'échelle mondiale, mais risquent aussi d'enfermer dans une posture de consommateur de l'information qu'il convient de mettre en question.

Recevoir une information, c'est d'abord identifier, interroger, comparer les sources et les points de vue. Dans cette démarche, l'objet d'étude doit permettre d'analyser les différents processus de construction de l'information, ses contextes et ses supports. L'élève apprend à distinguer et à hiérarchiser l'information en fonction des émetteurs, des canaux et des dispositifs qui les légitiment ou non.

Dès lors que chacun est susceptible de produire et de diffuser de l'information, il importe que les élèves prennent la mesure de leurs nouvelles responsabilités (authenticité, rigueur et pertinence des énoncés, respect d'autrui et protection de leur vie privée). L'objet d'étude conduit à s'intéresser à la forme, aux supports, à la correction de la langue, en tenant compte de toutes les composantes d'une situation d'énonciation.

Le français contribue ainsi à l'acquisition de compétences transversales qui peuvent être mobilisées dans des travaux interdisciplinaires.

Corpus :

L'objet d'étude est traité à partir d'un groupement de textes et de documents variés, réunis autour d'une information présente ou passée dépassant le cadre de l'anecdotique, et suscitant une réflexion. Donnant l'occasion de faire découvrir aux élèves d'autres médias que ceux qu'ils fréquentent habituellement, l'enseignement s'appuie sur des supports textuels variés et s'attache à donner une place importante aux images (fixes et animées), aux documents sonores et à toutes leurs interactions dans la sphère numérique : presse

papier et presse en ligne, fils d'actualités, radio et web-radio, extraits de journaux télévisés ou de chaînes d'informations en continu, documentaires, réseaux sociaux, blogues... L'objet d'étude peut s'enrichir d'œuvres révélant le regard que les artistes, du XVIII^e siècle à nos jours, portent sur la société de communication et d'information.

Notions-clés :

- Le monde de l'information : médias ; communication/information/médiatisation ; pluralité des sources ; circulation ; diffusion ; veille informationnelle...
- Analyse de l'information : validité des sources ; fait/opinion ; citation ; mise en récit ; rumeur ; infox ; format ; texte/image/son...
- Éthique de l'information : objectivité/subjectivité ; liberté d'expression/censure/propagande ; partage de l'information, déontologie, responsabilité ; charte du journalisme...

Mise en œuvre :

La variété des supports permet de mettre en place des activités de lecture et de confrontation, de décodage de l'information comme d'analyse de toutes les formes de la communication journalistique.

Les travaux oraux et écrits des élèves sont, au fil de leurs reprises et améliorations, l'occasion d'une prise de conscience : les élèves mesurent l'écart entre leurs premières propositions et la construction progressive d'une information réfléchie.

Compte tenu des activités d'expression et des corpus étudiés, l'objet d'étude est propice à une étude du système énonciatif, des modalisations et de la parole rapportée. L'analyse des titres peut donner lieu à un travail grammatical sur les formes de phrases (verbales et nominales) et les modes verbaux auxquels ils ont souvent recours (impératif, infinitif...).

Progression et interdisciplinarité :

L'objet d'étude s'articule avec l'éducation aux médias et à l'information, question transversale du programme d'enseignement moral et civique. Il peut s'appuyer, pour traiter de la naissance de la presse et de la circulation des idées, sur les apports du programme d'histoire (« L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) ») et de géographie (« Des réseaux de production et d'échanges mondialisés » ; « Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale »).

Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence

Finalités et enjeux :

- Apprécier la dimension esthétique et créative de la parole.
- Découvrir et pratiquer la prise de parole en public.
- Comprendre et maîtriser les genres qui participent à la fois de l'oral et de l'écrit.

En classe de seconde professionnelle, l'enseignement du français constitue une étape supplémentaire dans la compréhension des genres codifiés de l'oral. En classe de troisième, les élèves ont mesuré l'importance de la parole et l'utilité de sa préparation. Aussi s'agit-il d'appréhender la variété des pratiques de l'oral, notamment dans les lieux où la parole est mise en scène. Aux « jeux » de la parole correspondent des « enjeux » rhétoriques qui sont étudiés quels que soient les auteurs, les époques, les styles et les genres littéraires et oratoires.

Les élèves apprennent à travers différents genres à repérer les procédés de l'éloquence, à les analyser et à les mettre en pratique. Ces objectifs ne peuvent être dissociés de la découverte du sens des textes, que vient alors servir l'interprétation scénique.

Distinguer les formes, les codes et les pratiques de toute prise de parole et les expérimenter est nécessaire pour les élèves qui, en classe, en société ou dans le cadre de la vie professionnelle, ont à s'exprimer.

Références : textes et discours oraux, anciens et contemporains dans lesquels la parole est mise en scène : poésie, théâtre, parole publique, discours historiques, politiques ou judiciaires, conversations, entretiens, interviews, débats...

Cet objet d'étude s'appuie sur la lecture intégrale d'une pièce de théâtre que le professeur choisit parmi le répertoire classique ou contemporain, et de sa ou ses mises en scène. Il donne lieu également à l'étude d'un groupement de textes et d'enregistrements (visuels et sonores) associant poèmes et discours d'époques variées. L'unité de ce groupement repose sur les pouvoirs de la parole, sur son exploitation des ressources de la langue et de la mise en scène.

Notions-clés :

- Jeux : mise en voix, placement de la voix ; intonation, prosodie, rythme ; mise en scène, scénographie, spectacle, dramaturgie, diction, gestuelle ; rhétorique, art oratoire, éloquence...
- Enjeux : émouvoir/plaire/séduire ; instruire/divertir ; persuader/convaincre, accuser/défendre...

Mise en œuvre :

Conciliant à la fois littérature et spectacle, le texte de théâtre permet de comprendre comment un texte est écrit pour être dit et comment sa mise en scène produit un effet sur le spectateur. La poésie complète la lecture du texte théâtral en mettant particulièrement en lumière les pouvoirs esthétiques de la langue. Les discours, qu'ils soient académiques, politiques ou judiciaires, visent une efficacité immédiate. Par cette diversité, les élèves découvrent que pour agir sur l'autre (séduire, plaire, émouvoir, convaincre...), parole et puissance sémantique du geste sont indissociables.

L'enseignement s'appuie sur les grands principes de la rhétorique (invention, disposition, élocution, action et mémoire) pour guider les élèves dans les activités d'expression orale et les travaux d'écriture.

Les acquis sont enrichis par l'écoute et la visualisation de scènes de théâtre, de récitations poétiques, de discours ou d'allocutions. L'analyse et la comparaison de différentes représentations théâtrales d'une même scène, d'un même poème ou d'un même discours prononcés par différents acteurs, d'images (fixes ou animées) révèlent les gestes et la posture d'un orateur. Les élèves prennent ainsi conscience que l'effet sur le spectateur ou l'auditeur dépend de choix dans la scénographie, la mise en scène, le geste et la voix. Ils explorent également les différentes stratégies d'écriture en fonction de ce qu'ils souhaitent eux-mêmes produire à l'oral.

Dans cet objet d'étude, ce sont la lecture et l'écriture qui s'articulent autour de l'oral. Prononcer des discours, réciter des poèmes font travailler la voix, le ton, le débit, le souffle et le rythme. Préparer des discours permet d'étudier la grammaire de la langue orale, d'analyser les types de phrases et leur construction, de faire des choix raisonnés en matière de lexique, de mesurer les écarts avec la langue écrite (fonction et rôle de la ponctuation, reprises anaphoriques, éléments phatiques...) et de s'exercer à l'analyse sémantique de la phrase.

Progression et interdisciplinarité :

Le travail trouve son prolongement dans les activités de co-intervention (voir la perspective d'étude « Dire, lire, écrire le métier ») pour une réflexion sur la variété des communications orales en contexte professionnel, et sur leurs liens et différences avec les formes littéraires et artistiques.

L'étude de l'éloquence politique peut s'articuler au thème du programme d'histoire « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) ».

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

La co-intervention ne cantonne pas l'apport du français à une vigilance linguistique qui relève de la responsabilité de l'ensemble des enseignements. Bien au contraire, nombre d'activités d'expression et de communication, en lien avec les enseignements professionnels, peuvent tirer bénéfice des contenus propres à la discipline. Chacun des objets d'étude de la classe de seconde permet aux élèves de confronter les genres et les types de discours étudiés ou produits en français avec les activités des enseignements professionnels.

Dire le métier

Qu'il s'agisse de la communication orale en contexte professionnel ou des restitutions d'expériences (par exemple en lien avec les stages effectués), la pratique de l'oral fait appel aux compétences construites en français. Réciproquement, la communication orale en enseignement professionnel réactive les apprentissages réalisés dans le cadre disciplinaire.

Les présentations de soi attendues dans le monde professionnel trouvent un écho et un prolongement dans les différentes activités et réflexions menées à travers l'objet d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques ».

L'analyse d'une situation en contexte professionnel est l'occasion d'amorcer ou de réactiver l'étude des dimensions verbales et non-verbales de la communication. Une analyse de négociation dans le cadre du travail tire profit de la connaissance d'un dialogue de théâtre, dans le cadre de l'objet d'étude « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence ».

Écrire le métier

Les différents écrits, ou les notations personnelles sur des supports divers (photographies, enregistrements audio et vidéo...) réalisés dans le cadre de l'objet d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques », peuvent nourrir un écrit professionnel. La réalisation d'un curriculum vitae est l'occasion de réfléchir à la distinction entre sphère privée et sphère publique, pour donner lieu à la réalisation d'une présentation de soi. La perspective d'étude peut également tirer parti de l'étude des écrits épistolaires, qu'il convient dès lors de situer dans la diversité des courriers et courriels, pour analyser les variétés de destinataires, d'enjeux et donc d'écriture.

La veille informationnelle, les circuits de la communication dans l'entreprise sont à comparer et à analyser au regard de l'objet d'étude « Les circuits de l'information », et des compétences acquises dans la réception comme dans la production d'une information.

Lire le métier

Les enseignements professionnels proposent une diversité de textes et de supports dont le travail en co-intervention peut conduire à préciser la typologie, pour montrer que chaque type de texte appelle des stratégies de lecture spécifiques.

Pour construire son identité professionnelle, l'élève doit connaître le passé et la tradition du métier, comme des images sociales auxquelles ce métier est inextricablement mêlé. En s'attachant à la spécificité des formations, la perspective d'étude peut aborder les diverses représentations (romanesques, filmiques, picturales...) qui ont été produites, au fil de l'histoire, du métier choisi par les élèves.

En complément des œuvres choisies pour travailler les objets d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques » et « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence », la co-intervention est l'occasion de présenter des œuvres littéraires mettant en scène des personnages en lien avec le champ professionnel dans lequel les élèves se sont engagés. La littérature et les arts constituent un vivier de représentations et de réflexions sur le monde du travail, dans la diversité de ses facettes, qu'il peut être intéressant de confronter, à deux voix, aux réalités présentes, pour en saisir les constantes, les écarts et les évolutions.

Pistes bibliographiques

Cette bibliographie n'est qu'indicative et ne prétend à nulle exhaustivité. Elle vise à illustrer par des exemples l'étendue des domaines et périodes littéraires que le programme souhaite faire explorer aux élèves. Les titres mentionnés peuvent servir à des activités (prélever quelques textes pour les faire dire à voix haute), constituer des prolongements de séquence (par l'étude d'un film qui ne se substitue pas à la lecture), ou des références pour construire des groupements de textes, enfin être étudiés comme œuvres intégrales.

Objets d'étude	
Devenir soi : écritures autobiographiques	Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence
<p>Poésie <i>Anthologies de la poésie française des XIXe et XXe siècles</i></p> <p>Correspondances KAFKA, <i>Lettre au père</i></p> <p>Récits, romans, autobiographies BALZAC, <i>Un début dans la vie</i> GIDE, <i>L'Immoraliste</i> HESSE, <i>Demian</i> MAURIAC, <i>Un adolescent d'autrefois ; Thérèse Desqueyroux</i> GARY, <i>La promesse de l'aube</i> NEMIROVSKY, <i>Ida</i> GOLDING, <i>Sa majesté des mouches</i> P. MODIANO/P. LE-TAN, <i>Memory Lane ; Les boulevards de ceinture</i> E. COMBRES, <i>La Mémoire trouée</i> C. BOLTANSKI, <i>La cache</i> E. VENET, <i>Marcher droit, tourner en rond</i></p> <p>Carnets, journaux, essais, autoportraits A. CHEVALLIER, <i>Le Cahier rouge du journal intime</i> (anthologie de journaux d'écrivains) GIDE, <i>Les Nourritures terrestres, Journal (1889-1949) – une anthologie</i> WOOLF, <i>Une chambre à soi</i> PEREC, <i>Je me souviens</i> J-M. MAULPOIX, <i>Portrait d'un éphémère</i> H. MURAKAMI <i>Autoportrait de l'auteur en coureur de fond</i> A. ERNAUX, <i>Mémoire de fille</i> A. CATHRINE, <i>J'entends des regards que vous croyez muets</i></p>	<p>Poèmes, extraits de : HUGO, <i>Les Contemplations</i> BAUDELAIRE, <i>Les Fleurs du Mal</i> SENGHOR, <i>Éthiopiennes</i> ARAGON, <i>Le Crève-cœur, Les yeux d'Elsa</i> ELUARD, <i>Derniers poèmes d'amour</i> DESNOS, <i>Corps et biens</i> J-P. SIMEON, <i>Stabat Mater Furiosa</i> S. PEY, <i>Le Carnaval des poètes</i></p> <p>Discours <i>Anthologie Les grands discours du XXème siècle</i> (C. BOUTIN) <i>Anthologie, Les grands discours du XIXème et du XXème siècles</i> « Grands moments d'éloquence parlementaire », (<i>site de l'Assemblée nationale</i>) <i>L'art de la conversation</i> (anthologie, J. HELLEGOUAR'CH) HUGO, <i>Combats politiques et humanitaires</i> (Anthologie) <i>Les écrivains engagent le débat</i> (anthologie)</p> <p>Théâtre ARISTOPHANE, <i>Lysistrata</i> CORNEILLE, <i>Le Cid, Médée</i> RACINE, <i>Andromaque, Bérénice, Bajazet, Phèdre</i> LA FONTAINE, <i>Fables</i> MOLIÈRE <i>Le Tartuffe</i> MARIVAUX, <i>Le Jeu de l'amour et du hasard</i> BEAUMARCHAIS, <i>Le mariage de Figaro</i> HUGO, <i>Ruy Blas</i></p>

<p>Bande dessinée ALFRED, <i>Come prima</i> DAVID B, <i>L'Ascension du Haut Mal</i> M. SATRAPI, <i>Persepolis</i></p>	<p>ROSTAND, <i>Cyrano de Bergerac</i> BRECHT, <i>Celui qui dit oui, celui qui dit non</i> ANOUILH, <i>Antigone</i> CAMUS, <i>Les Justes</i> J-C. GRUMBERG, <i>Les courtes</i> J-C. CARRIERE, <i>La controverse de Valladolid</i> W. MOUAWAD, <i>Pacamambo</i></p>
--	---

La perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » invite le professeur de français, dans le cadre de la co-intervention et non pas dans le cours disciplinaire, à proposer aux élèves des lectures leur permettant de découvrir les représentations culturelles et sociales du champ professionnel dans lequel ils s'inscrivent, pour mieux le comprendre et se l'approprier. À titre encore une fois d'illustration :

- *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne (métiers de l'électricité)
- *Au Bonheur des dames* d'Émile Zola (métiers de la relation client)
- *L'aire du muguet* de Michel Tournier (métiers du transport)
- *Roses à crédit* d'Elsa Triolet (métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de la relation client)
- *Un chemin de tables* de Maylis de Kerangal (métiers de la restauration)
- *La nuit tombe quand elle veut* de Marie Depussé (métiers des soins et services à la personne)
- *Éloge du carburateur* de Matthew B. Crawford (métiers de la maintenance des équipements industriels et des véhicules)
- *Trois petites histoires de jouets* de Philippe Claudel (métiers du bois)
- *Naissance d'un pont* de Maylis de Kerangal (métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics)
- *Le corps des autres* d'Yvan Jablonka (métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie)

Programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908624A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

📄 Programme de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Annexe

Français

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Démarches

Pratiques

Connaissance et maîtrise de la langue

Expression orale

Écriture et réécriture

Lecture

Enseigner le français à l'heure du numérique

Les objets d'étude

Se dire, s'affirmer, s'émanciper

S'informer, informer, communiquer

Rêver, imaginer, créer

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Propositions bibliographiques

Préambule

Le français dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par l'enseignement de la discipline au collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, le développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, l'acquisition d'une culture, la construction du jugement, qui concourent à l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde. Cet enseignement vise ainsi l'acquisition de quatre compétences, liées entre elles :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer dans des situations de communication diverses ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire, adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ;
- devenir un lecteur compétent ;
- confronter des connaissances et des expériences pour se construire.

En classe de français s'exercent et se développent des compétences propres à la discipline mais aussi nécessaires à l'acquisition de compétences à mobiliser dans d'autres contextes. Toutes concourent à l'épanouissement et à l'expression de la personnalité de l'élève¹, à une ouverture sur le monde et à l'élaboration d'une pensée autonome, l'ensemble nécessitant pour se réaliser un usage correct et raisonné de la langue. Aussi le cours de français est-il le lieu où la mise en mots de la pensée se construit et où l'élève perçoit, observe et peut analyser les étapes de son élaboration.

La recherche de la réussite scolaire de tous les élèves conduit à diversifier les parcours et à proposer un enseignement visant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études, et donnant un plein accès à une culture commune. Les contenus et propositions de mise en œuvre sont développés selon un parcours adapté et se déclinent sur une, deux ou trois années.

Démarches

Les compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des objets d'étude au programme de chaque année d'enseignement. Des objectifs, des œuvres littéraires et artistiques, des textes, documents et supports, sont associés à ces objets d'étude. Enfin, des indications de démarches et d'activités donnent des pistes pour l'étude de la langue.

Le programme fixe trois objets d'étude : « Se dire, s'affirmer, s'émanciper », « S'informer, informer, communiquer », « Rêver, imaginer, créer ».

À ces objets d'étude s'ajoute une perspective d'étude, « Dire, écrire, lire le métier », qui montre comment les compétences développées dans l'enseignement du français trouvent leur place dans le cadre de la co-intervention. Des pistes sont fournies pour aider à l'identification des compétences à partir desquelles le programme disciplinaire s'articule aux divers référentiels des enseignements professionnels.

Le professeur organise son projet pédagogique annuel en abordant les objets d'étude selon l'ordre qu'il a choisi, pour adapter sa progression aux besoins de ses élèves. Il veille cependant à ce que chaque séquence n'excède pas six semaines. Les quatre compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées de façon articulée et cohérente tout au long de la formation.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Pratiques

Connaissance et maîtrise de la langue

L'étude de la langue s'organise sur l'ensemble de la formation. Elle s'appuie en premier lieu sur les travaux écrits ou oraux des élèves pour les enrichir, les améliorer, et pour parvenir à des écrits achevés et communicables. Elle s'articule autour de quatre entrées :

- le lexique : formation et signification des mots (notamment pour formuler des hypothèses sur le sens d'un mot inconnu), polysémie des termes usuels ; registres de langue ; travail des mots en réseaux ;
- les catégories grammaticales, en particulier le déterminant, le nom, le pronom, le verbe et l'adjectif ;
- les formes verbales : constructions et sens du verbe ; morphologie verbale (distinction entre radical, marque de temps et marque de la personne) ; valeur des temps de l'indicatif, du conditionnel ; subjonctif présent ; consolidation des verbes inscrits au programme du collège (cycle 4), apprentissage de nouvelles formes en lien avec les objets d'étude ;
- l'analyse syntaxique : coordination et juxtaposition, subordination, cohérence du discours, procédés de reprise.

Analyser le lexique que l'on mobilise (spontanément ou non) dans les situations de la vie personnelle, sociale, professionnelle, permet de s'interroger sur l'adéquation d'un discours à ses visées, à ses destinataires, à son contexte. Il convient donc de réserver à l'étude du lexique une place importante et de ritualiser des temps consacrés à cet apprentissage. La curiosité des élèves pour les mots, leur histoire, leur construction et leurs sens est exploitée pour les conduire à réfléchir le plus régulièrement possible sur le lexique (usuel, thématique, professionnel) en dépassant le seul relevé de mots inconnus lors d'une lecture.

Le travail de l'orthographe passe par la prise en compte des zones de difficulté de l'orthographe française (notamment les accords sujet/verbe, adjectif/nom, l'accord du participe passé avec les auxiliaires). L'orthographe grammaticale est consolidée à partir des écrits des élèves. Les opérations de manipulation et de réemploi dans les travaux écrits et oraux, les jeux et écritures à contraintes favorisent l'appropriation et la mémorisation des mots comme des constructions syntaxiques.

Ces activités développent la capacité à conceptualiser et participent de l'élaboration d'une pensée abstraite. À partir des activités d'écriture ou d'expression orale, la pratique raisonnée de la langue vise à rendre conscient de la diversité des codes et des usages sociaux, à s'insérer dans une norme langagière commune, à construire et exprimer une pensée personnelle et à éprouver les nuances du langage pour mieux communiquer, créer et imaginer.

Expression orale

Toutes les disciplines concourent à l'apprentissage de la communication orale en visant l'aisance, la clarté, la pertinence du propos. Cette complémentarité des approches est la clé de la réussite. L'expression orale trouve notamment sa place dans le cadre de la co-intervention, où le français développe plus spécifiquement les compétences suivantes :

- entrer dans l'échange oral : prendre sa place dans le quotidien de la classe (écouter, intervenir, contredire, nuancer, confirmer, reformuler), dans un débat, lors d'un exposé, d'un compte rendu, de la présentation d'une œuvre... en s'appuyant éventuellement sur des notes ou des supports numériques ;
- identifier les différents usages de la langue et mesurer ce qui les distingue, trouver sa place dans les échanges, adopter des attitudes appropriées, analyser ses démarches pour les réinvestir dans d'autres contextes, scolaires et extrascolaires ;

- dire de mémoire un texte, lire pour autrui, lire à voix haute pour relire, éprouver le sens de son propos oral devant ses pairs, mettre en scène une situation issue de la littérature, de l'actualité ou d'une expérience professionnelle pour mieux l'analyser ;
- pour chacun des exercices, choisir une démarche, définir des critères de réussite et évaluer sa production.

Écriture et réécriture

Les activités de lecture et d'écriture sont complémentaires : lire un texte enrichit les écrits des élèves ; écrire à partir d'un texte permet de mieux le comprendre ; lire et relire ses propres écrits permet de revenir sur son écriture et de l'améliorer.

L'écriture longue est la pratique à privilégier car elle permet de revenir régulièrement sur la rédaction et d'aboutir progressivement à un texte suffisamment clair et cohérent pour être lisible par un tiers. Les opérations de suppression, d'amplification, de transformation, de déplacement sont alors mises en œuvre.

Les modalités de relecture (en groupe ou individuelle, immédiate ou différée, par soi-même ou par autrui) s'appuient sur des outils, des démarches de remédiation et des critères de réussite élaborés en fonction du projet d'écriture.

Le recours à la prise de notes (écrite ou vocale), au brouillon, à toutes les activités de réécriture d'un texte long, d'un paragraphe, d'une phrase, ou à la tenue d'un journal doit être régulier pour favoriser ces apprentissages. Il importe donc de diversifier les types d'écrits, selon leurs supports (par exemple l'écriture numérique), leurs procédures (par exemple l'écriture collaborative) et selon leurs visées :

- écriture pour autrui en fonction d'un objectif (émouvoir, informer, transmettre, convaincre, distraire...) ;
- écriture pour soi, pour organiser sa pensée, pour garder des traces en vue de les utiliser dans une perspective plus large, pour mémoriser...

Lecture

Lire des textes variés, de genres, de natures et d'horizons différents contribue à mieux comprendre le monde, à mettre son expérience à distance, à enrichir son expression et donc sa pensée. Les compétences d'interprétation s'exercent aussi, en complément des activités de lecture, au contact des œuvres relevant de tous les autres arts. L'accès à la culture, l'ouverture sur les pratiques artistiques dans l'esprit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle constituent l'une des visées fondamentales de l'enseignement de français.

Aussi, au terme de son parcours de formation, l'élève doit avoir vécu ces deux expériences culturelles dans le cadre du cours de français, en co-intervention ou toutes formes d'interdisciplinarité :

- la fréquentation réelle ou virtuelle d'un musée ou d'un monument du patrimoine culturel ;
- la rencontre avec un spectacle vivant.

Il pourra également avoir fait l'expérience de la rencontre avec un acteur du monde culturel contemporain (artiste, écrivain, metteur en scène, journaliste, responsable d'actions culturelles...).

Pour penser le rapport à l'autre et à soi, s'ouvrir à d'autres mondes (réels ou imaginaires) et à d'autres cultures, la littérature est essentielle. La lecture d'une œuvre littéraire est requise pour au moins deux des objets d'étude, soit en lecture intégrale, soit en parcours de lecture. Ce dernier, construit par le professeur selon l'orientation et les objectifs qu'il lui assigne, permet d'aborder des œuvres majeures et d'inciter à la lecture cursive de tout ou partie du livre. L'étude de l'œuvre cinématographique participe pleinement de la construction culturelle

et de l'acquisition des compétences d'interprétation ; pour autant, elle ne saurait se substituer à la lecture des livres, *a fortiori* quand il s'agit d'adaptation.

Pour s'informer et se former, la lecture s'exerce sur d'autres contenus que les œuvres littéraires (ouvrages spécialisés, articles scientifiques et techniques, articles de presse, de dictionnaire, d'encyclopédie...) et sur différents supports (papier ou numérique). Rencontrant parfois les pratiques des élèves, ces textes et documents ont toute leur place dans l'enseignement de français. La lecture de ces textes et documents permet de maintenir un contact fréquent avec l'écrit. Elle peut aussi servir de levier pour accéder à d'autres modalités de lecture. Enfin, elle correspond à des types de supports auxquels les élèves sont et seront confrontés dans leur vie sociale et professionnelle.

La lecture s'enrichit aussi de la diversité des pratiques :

- la lecture cursive, qui est la forme la plus habituelle de la lecture. Elle se pratique sur tout type de textes, aussi bien dans l'espace du cours qu'en dehors ;
- l'analyse de textes qui, par lectures et relectures, permet de justifier les premières impressions éprouvées et de fonder une interprétation ;
- une approche sélective qui s'exerce sur des supports variés (textes, images, schémas, graphiques, infographie...) en s'attachant à des indices visuels spécifiques (mise en forme, page, colonne, titres, mots-clés, allers et retours entre texte et image...).

Enseigner le français à l'heure du numérique

Le français prend sa part dans l'apprentissage des pratiques numériques comme dans la réflexion sur leurs enjeux. Il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire : traitement du texte et de l'image, traitement du son et de la voix (qui constituent une préoccupation constante et contribuent à faire de l'oral un véritable objet d'enseignement), recherche documentaire. Le français concourt ainsi à l'acquisition d'attitudes et de capacités fondamentales dans l'univers numérique : identifier des sources et vérifier leur fiabilité ; trier, hiérarchiser et rédiger des informations pertinentes ; adopter une attitude responsable ; collaborer en réseau ; élaborer des contenus numériques. Ces activités peuvent être effectuées avec l'apport du professeur documentaliste.

Les objets d'étude

La diversité des élèves invite les professeurs à personnaliser les parcours de formation. C'est pourquoi les objets d'étude peuvent se décliner en modalités de travail, supports, démarches et temporalités de natures différentes.

Le programme prévoit trois objets d'étude conçus selon les priorités de la formation, mais aussi en fonction du programme des classes de seconde et de première professionnelles, afin de faciliter l'éventuelle poursuite d'études. S'ils tissent des liens avec l'enseignement de français en co-intervention et s'enrichissent d'ouvertures sur le monde professionnel, l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, les arts appliqués et cultures artistiques, les langues vivantes, ces objets d'étude définissent aussi des contenus spécifiques qui ne peuvent être envisagés que dans le cadre de l'enseignement du français.

Les apprentissages définis ci-après sont envisagés selon deux dimensions : l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, et la réflexion sur les stratégies pour y parvenir. Les travaux que le professeur propose :

- sont conduits individuellement par les élèves puis/ou en groupes ;
- sont révisés et ajustés au cours de leur élaboration ;
- rendent visible le chemin parcouru par la présentation et la justification des choix effectués, des démarches écartées ou retenues.

Se dire, s'affirmer, s'émanciper

Finalités et enjeux :

En classe de troisième, les élèves ont lu des œuvres autobiographiques dans le questionnement « Se chercher, se construire ». Dans les classes préparant au CAP, l'objet d'étude vise à approfondir la réflexion sur ce qu'est une personnalité, sur sa construction et son affirmation en relation avec les autres, et sur la diversité des manières de l'exprimer. Il donne des moyens de se connaître et de se dire pour agir comme individu, comme membre d'une équipe professionnelle et comme citoyen.

Notions-clés : expression de soi, sphère intime, estime de soi, représentation et image de soi, rapport à soi et aux autres, personnalité, engagement...

Références : poésie lyrique, écrits autobiographiques (correspondances, journaux, autobiographies, autofictions), autoportraits...

Corpus :

La lecture d'une œuvre littéraire permet d'étudier l'une des formes de la représentation de soi mentionnées en références. L'œuvre est sélectionnée par le professeur en fonction des objectifs poursuivis, par exemple pour montrer les variations de l'identité dans des écritures discontinues (journal, correspondance) ou pour suivre les étapes de la construction personnelle dans un récit de formation.

Un groupement de textes, d'œuvres iconographiques et de documents est requis pour ouvrir à la diversité des manières de se représenter et de se dire : rétrospection autobiographique ou immédiateté de l'autoportrait (textuel, pictural ou photographique) ; rapport à soi dans les selfies, profils et avatars ; déroulement d'un parcours de vie ou concentration sur un instant...

Cet enseignement permet aux élèves de mettre en évidence la richesse et la plasticité de l'expression de la personne. Celles-ci les invitent à dépasser l'expression immédiate, et à s'emparer de la variété des manières de se dire et de s'affirmer, en tenant compte des situations et des différentes facettes d'eux-mêmes qu'ils veulent explorer ou donner à voir.

Mise en œuvre :

Par la production écrite ou orale, par la création d'images où il met en scène une représentation de soi, l'élève entre dans une démarche réflexive sur les différentes perceptions qu'il a de lui-même et veut donner de lui-même. Par la découverte de la vie d'un personnage réel ou fictif, la lecture peut engager à son tour un processus d'identification qui favorise le questionnement de soi et de son rapport à l'autre.

L'objet d'étude trouve un écho dans le programme d'enseignement moral et civique (« Devenir citoyen, de l'École à la société », thème « Être citoyen » ; « Liberté et démocratie », thème « La liberté, nos libertés, ma liberté »). Le travail sur la formulation de l'identité professionnelle en devenir peut se réaliser dans le cadre de la co-intervention où il sert, le cas échéant, à amorcer une réflexion sur l'objet d'étude.

S'informer, informer, communiquer

Finalités et enjeux :

L'objet d'étude permet de sensibiliser les élèves aux informations et à leur authenticité, aux sources et à leur fiabilité, aux contenus spontanés et au travail journalistique. Il permet aussi de questionner la responsabilité de chacun dans le partage et la circulation de l'information et de réfléchir à la protection des données et au respect d'autrui. Ainsi l'esprit critique doit-il d'abord s'exercer sur les sources et leur fiabilité, puis sur l'analyse des formes de l'information.

L'objet d'étude vise à rappeler que l'information impose un double statut, interrogé tout au long du travail : celui de consommateur et d'acteur. Ce double statut implique une responsabilité qui doit être comprise et assumée lors de la diffusion et du partage d'une information.

La sélection d'un thème ou d'un fait et la comparaison de son traitement par différents médias mobilisent des compétences de recherche, de croisement des sources et de décryptage de l'information.

Notions-clés : information, communication, médias, réseaux sociaux ; fait/opinion ; source/rumeur ; liberté d'expression, charte du journalisme ; données personnelles...

Supports : tous les médias, les réseaux sociaux.

Corpus :

Les textes et documents sélectionnés font découvrir à la fois la complexité et la diversité du paysage médiatique et les enjeux de l'information. Le corpus propose, autour d'une thématique ou d'un événement, des documents variés sur différents supports : articles de presse papier ou numérique, émissions radiophoniques et télévisuelles, webdocumentaires... Il fait dialoguer les usages des élèves et les productions des médias qu'ils ne consultent pas spontanément.

Mise en œuvre :

Les activités de lecture participent à la prise de conscience de la multiplicité de ces supports et des démarches de lecture qu'ils impliquent : une page d'un journal illustrée de photos ne se lit pas de la même façon qu'une page de roman. Les travaux conduits lors de la vérification de sources ou de l'analyse des différentes présentations d'un fait permettent d'appréhender la diversité et la complexité des productions médiatiques. Une place particulière est accordée à l'analyse d'images fixes et animées et à la perception des documents sonores.

La fréquentation de ces publications permet de construire et d'enrichir les productions orales et écrites des élèves lors de l'écriture d'articles, de la réalisation de reportages photo, d'enregistrements et de séquences vidéo conçues, par exemple, au sein d'un projet

interdisciplinaire. La communication d'entreprise pourra également être étudiée dans le cadre de la co-intervention.

L'objet d'étude trouve un écho dans les programmes d'enseignement moral et civique (« Devenir citoyen, de l'École à la société », thèmes « Être citoyen » et « La protection des libertés : défense et sécurité ») et d'histoire-géographie (« Transports, mobilités et espaces urbains », thème « Transports et mobilités »).

Rêver, imaginer, créer

Finalités et enjeux :

Le langage occupe une place centrale dans l'expression du rêve et de l'imaginaire. Les mots, les couleurs, les formes ou les harmonies sont les matériaux qui permettent à l'écrivain et à l'artiste de s'exprimer. Ils expriment un regard singulier, la représentation du monde et l'imaginaire de l'écrivain ou de l'artiste. L'objet d'étude vise donc à sensibiliser les élèves aux pouvoirs du langage et à réfléchir aux divers chemins de la création. Il les conduit à s'interroger sur cette mise à distance du réel que l'écrivain ou l'artiste souhaite faire partager, et à prendre conscience de leurs propres pouvoirs de distanciation et d'invention.

Notions-clés : imaginaire, imagination ; mythe, symbole, métaphore ; échos, détournements ; réalisme, surréalisme, fantastique, merveilleux...

Références :

- poésie, nouvelles, contes, romans ;
- œuvres cinématographiques ou dramatiques, bande dessinée, peinture, sculpture, musique, danse, photographie, arts numériques.

Corpus :

Cet objet d'étude s'appuie sur l'étude d'une œuvre littéraire choisie par le professeur parmi les genres et registres cités en références, et d'un groupement de textes, œuvres et documents.

Mise en œuvre :

L'étude d'une œuvre littéraire, dans sa dimension poétique, onirique ou mythologique, favorise la mise à distance du monde. Un groupement de textes (relevant d'un autre genre ou d'un autre registre que celui de l'œuvre étudiée) et d'œuvres artistiques variés complète l'étude. Il peut permettre d'observer des permanences ou des ruptures esthétiques et de comprendre les effets des réécritures.

L'intitulé « Rêver, imaginer, créer » est propice à susciter l'engagement des élèves. Il donne l'occasion d'activités d'écriture qui encouragent leur créativité. Il ouvre tout particulièrement le cours de français aux démarches de projet et à l'interdisciplinarité, et trouve des prolongements dans les enseignements menés en co-intervention.

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Quel que soit le champ professionnel, les compétences d'expression, d'écriture et de lecture sont mobilisées. Durant la formation, elles sont partagées par l'ensemble des enseignements et doivent être travaillées dans des contextes variés.

L'interdisciplinarité, en co-intervention et au service du chef-d'œuvre, offre un cadre susceptible de développer des situations nouvelles favorables aux apprentissages. Les professeurs identifient les points d'intersection de leurs programmes respectifs en fonction du projet retenu et chacun le nourrit de ses connaissances et de son expérience. Aussi les perspectives présentées ci-après identifient-elles les angles d'approche du français dans les horaires dévolus à l'interdisciplinarité, sans limiter les projets des équipes.

Dire le métier

Dire le métier, c'est prendre la parole dans toutes les situations de communication propres à la spécialité choisie et mettre les mots justes sur sa pratique professionnelle. L'efficacité de cette prise de parole repose sur :

- la capacité à identifier son contexte et ses visées (transmettre, informer, expliquer, collaborer...);
- la structuration du propos : la prise de parole professionnelle requiert précision et objectivité ;
- la maîtrise d'un lexique spécialisé.

Dire le métier, c'est aussi être capable de présenter à l'oral les aspects positifs, les difficultés, les intérêts et les contraintes d'une activité professionnelle avant, pendant et après une période de formation en milieu professionnel.

C'est enfin savoir le présenter à un interlocuteur étranger à son domaine professionnel, en faisant des choix lexicaux contournant le vocabulaire spécialisé.

Écrire le métier

L'enseignement de français permet d'améliorer la qualité et la maîtrise des codes spécifiques des écrits professionnels. Leur comparaison avec d'autres types d'écrits aide à en percevoir les différences.

Écrire le métier, c'est aussi être en mesure de préparer ses écrits professionnels, de choisir les outils qui permettent d'en planifier la progression (prise de notes, brouillon, traitement de texte...), notamment dans un processus collaboratif.

C'est enfin exprimer son rapport à la pratique ou au métier à travers un discours plus subjectif et en s'appuyant sur des formes plus personnelles ou plus esthétiques (journal de stage, journal intime, lettre, poème...) qui font appel à l'imagination, à la créativité, à l'inventivité.

Lire le métier

Des compétences et des stratégies spécifiques de lecture sont construites selon les différents types de textes que l'élève rencontre (rapport d'activités, dossier, contrat, notice technique...). Ces activités de lecture documentaire permettent aussi d'intégrer le lexique spécialisé à une réflexion sur la langue.

Lire le métier, c'est aussi découvrir comment des artistes, écrivains, essayistes, journalistes ont posé leur regard sur le métier et l'ont représenté. En confrontant des situations professionnelles à des situations fictives, choisies dans la littérature et les autres arts, les professeurs incitent les élèves à croiser les angles d'approche.

Le français contribue ainsi, dans le cadre de la co-intervention, à appréhender l'histoire des métiers, à mieux comprendre leur représentation sociale et leur évolution.

Propositions bibliographiques

Cette bibliographie n'est qu'indicative et ne prétend à nulle exhaustivité. Elle vise à illustrer par des exemples l'étendue des domaines et périodes littéraires que le programme souhaite faire explorer aux élèves. Les titres mentionnés peuvent servir à des activités (prélever quelques textes pour les faire dire à voix haute), constituer des prolongements de séquence (par l'étude d'un film qui ne se substitue pas à la lecture), ou des références pour construire des groupements de textes, enfin être étudiés comme œuvres intégrales.

Objets d'étude	
Se dire, s'affirmer, s'émanciper	Rêver, imaginer, créer
<p>Poésie S. NAULEAU, <i>Poètes en partance : de Baudelaire à Michaux</i> (anthologie)</p> <p>Récits, romans, autobiographies VERNE, <i>Le secret de Wilhelm Storitz</i> VALLES, <i>L'Insurgé</i> WOOLF, <i>Une chambre à soi</i> O. BOURDEAUT, <i>En attendant Bojangles</i> S. TESSON, <i>Dans les forêts de Sibérie</i></p> <p>Théâtre MOLIÈRE, <i>L'École des femmes</i> A.MADANI, <i>Je marche dans la nuit par un chemin mauvais</i> A. MICHALIK, <i>Intra Muros</i> S. ROCHE, <i>Ravie</i></p> <p>Films C. HONORÉ, <i>La Belle personne</i> ISAO TAKAHATA, <i>Souvenirs goutte à goutte</i> (Omoide poro poro), film d'animation</p> <p>Bande dessinée M.SATRAPI, <i>Persépolis</i> O. BOURDEAUT/ I. CHABBERT/ C. MAUREL, <i>En attendant Bojangles</i></p>	<p>Contes GRIMM, <i>Contes</i> PERRAULT, <i>Peau d'Âne</i> LEWIS CAROLL, <i>Alice au pays des merveilles</i></p> <p>Poésie TARDIEU, <i>Formeries</i> PONGE, <i>Le parti-pris des choses</i> PREVERT, <i>Paroles</i> APOLLINAIRE, <i>Calligrammes</i> MICHAX, <i>Ailleurs</i>, (« Voyage en Grande Carabagne »)</p> <p>Récits, romans, nouvelles DAUDET, <i>Tartarin de Tarascon</i> STEVENSON, <i>Dr Jekyll et Mr Hyde</i> GOGOL, <i>Le Manteau ; Le Nez</i> MAUPASSANT, <i>L'Apparition ; Le Horla</i> VERNE, <i>Paris au XXème siècle</i> KAFKA, <i>La Métamorphose</i> BARJAVEL, <i>Ravages ; L'Enchanteur</i> CALVINO, <i>Marcovaldo</i> M. NDIAYE, <i>La sorcière</i> T. VIEL, <i>La disparition de Jim Sullivan</i> C. KEEGAN, <i>Les trois lumières</i> Y. RAVEY, <i>Enlèvement avec rançon</i></p> <p>Films COCTEAU, <i>La Belle et la Bête</i> H. MIYAZAKI, <i>Le vent se lève</i> DEMY, <i>Peau d'Âne</i></p>

La perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » invite le professeur de français, dans le cadre de la co-intervention et non pas dans le cours disciplinaire, à proposer aux élèves des lectures leur permettant de découvrir les représentations culturelles et sociales du champ

professionnel dans lequel ils s'inscrivent, pour mieux le comprendre et se l'approprier. À titre encore une fois d'illustration :

- *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne (métiers de l'électricité)
- *Au Bonheur des dames* d'Émile Zola (métiers de la relation client)
- *L'aire du muguet* de Michel Tournier (métiers du transport)
- *Roses à crédit* d'Elsa Triolet (métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de la relation client)
- *La nuit tombe quand elle veut* de Marie Depussé (métiers des soins et services à la personne)
- *Éloge du carburateur* de Matthew B. Crawford (métiers de la maintenance des équipements industriels et des véhicules)
- *Trois petites histoires de jouets* de Philippe Claudel (métiers du bois)
- *Naissance d'un pont* de Maylis de Kerangal (métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics)
- *Le corps des autres* d'Yvan Jablonka (métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908625A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Histoire-géographie

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Programme d'histoire : « Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle) » ; « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle »

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

À leur entrée en seconde professionnelle, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel dans les programmes de seconde, de première et de terminale professionnelle. Le programme de seconde comporte un thème en histoire qui permet une mise en perspective historique du chef-d'œuvre.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes et conçu par année d'enseignement. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent au professeur d'identifier les acquis à évaluer dans le parcours conduisant au baccalauréat professionnel.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en baccalauréat professionnel

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux

Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. - Mobiliser les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. - Identifier l'échelle appropriée pour étudier un phénomène. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Situer un document dans son contexte pour l'expliquer. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques simples. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier.	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique. - Construire une argumentation historique ou géographique. - Confronter des points de vue d'acteurs différents. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Le programme de la classe de seconde revient sur des thématiques abordées au collège en approfondissant et en renouvelant leur approche.

En histoire, le programme aborde « **L'expansion du monde connu** » (**XVe- XVIIIe siècle**) et « **L'Amérique et l'Europe en révolution** » dans le dernier tiers du XVIIIe siècle (des années 1760 à 1804). Ce programme se clôt sur « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle ».

En géographie, l'année est consacrée à la **mondialisation au XXIe siècle** à travers « **Des réseaux de production et d'échanges mondialisés** » et « **Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale** ». Ces circulations sont favorisées par l'évolution des transports et la révolution numérique.

	Histoire Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle)	Géographie Production mondiale et circulation des personnes, des biens et des informations
Thèmes	L'expansion du monde connu (XVe-XVIIIe siècle)	Des réseaux de production et d'échanges mondialisés
	L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)	Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale
Thème	Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle.	

Programme d'histoire : « Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle) »

Le programme d'histoire, intitulé « Circulations, colonisations et révolutions », est consacré à l'étude de la mise en relation des différentes parties du monde et à « l'ère des Révolutions » dans le monde atlantique. Le programme couvre la période du XVe au XVIIIe siècle.

Le premier thème, « L'expansion du monde connu », permet d'étudier la mise en relation progressive de toutes les parties du monde entre le XVe siècle et le XVIIIe siècle. Il envisage les acteurs (États, compagnies de commerce, négociants...) et leurs motivations. Il aborde les nouvelles routes maritimes qui permettent les circulations économiques et culturelles entre les continents. Il porte sur les conséquences de ces nouveaux échanges, sur l'organisation des sociétés, sur les manières de penser et sur les relations de puissance entre les États européens.

Le second thème, « L'Amérique et l'Europe en révolution, des années 1760 à 1804 », permet d'interroger certains effets politiques du développement des relations entre l'Europe et l'Amérique. Dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, deux révolutions majeures marquent le monde atlantique : la Révolution américaine et la Révolution française qui participent à la remise en cause de l'ordre établi et contribuent à l'affirmation de nouveaux droits et principes. Ces principes trouvent un prolongement singulier dans la Révolution de Saint-Domingue.

Le programme d'histoire se clôt par une mise en perspective historique du chef-d'œuvre, en s'intéressant au compagnonnage qui se structure et s'organise au XIXe siècle.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : L'expansion du monde connu (XVe-XVIIIe siècle)

- Jusqu'à la fin du XVe siècle, des échanges pluriséculaires mais limités existent entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Toutefois, certaines parties du monde comme l'Amérique et l'Océanie demeurent isolées. Du XVIe au XVIIIe siècle, l'essor important des échanges fait de celles-ci un Nouveau Monde.
- À partir de la fin du XVe siècle, le Portugal et l'Espagne ouvrent des routes maritimes vers les Indes et les Amériques qui mettent en relation les différentes parties du monde. Les Portugais et les Espagnols, suivis des Hollandais, Français et Anglais, rivalisent pour construire des empires coloniaux et commerciaux, du XVIe au XVIIIe siècle. Les circulations de personnes (administrateurs, militaires, marchands, missionnaires, aventuriers, négociants des compagnies de commerce...), de produits (plantes et produits agricoles, biens artisanaux, métaux précieux...) et d'idées contribuent au développement des ports et des échanges. La mise en exploitation et la colonisation des Amériques conduisent à d'importants transferts d'esclaves africains dans le cadre de la traite atlantique. En France, la façade atlantique connaît des transformations considérables ainsi qu'une nouvelle impulsion économique (ports, arrière-pays).

Notions et mots-clés :

Colonisation, empires, traite atlantique, routes maritimes, esclaves, compagnie de commerce.

Capacités travaillées :

- Comparer à l'aide de cartes ou de planisphères la situation des territoires colonisés au début et à la fin de la période étudiée.
- Questionner individuellement ou collectivement une œuvre d'art pour conduire une analyse historique.
- Décrire le circuit d'un ou de plusieurs produits (thé, tabac, porcelaine, étoffes indiennes, sucre...).
- Réaliser ou compléter un schéma qui rende compte d'une situation historique (colonisation par exemple).

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1492 : la découverte de l'Amérique.
- 1494 : Traité de Tordesillas.
- 1519 : début de la circumnavigation de Magellan.
- 1535 : Jacques Cartier remonte l'embouchure du Saint-Laurent.
- 1550-51 : controverse de Valladolid.
- 1602 : fondation de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.
- 1620 : arrivée du Mayflower au Cap Cod.
- 1685 : Code noir.
- *Années 1670 - fin XVIIIe siècle : développement de la traite atlantique.*
- XVIIe - XVIIIe siècles : développement de la façade atlantique de la France.
- 1756-1763 : guerre de Sept Ans.



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Second thème : L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)

- À partir des années 1760, l'Europe et l'Amérique connaissent d'importantes révolutions. Aussi distinctes que soient ces dernières, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup à l'inspiration de la philosophie des Lumières.
- La Révolution américaine (1775-1787) : les « insurgés » des treize colonies contestent la domination britannique, appuient leur volonté d'indépendance sur la proclamation de droits inaliénables de l'homme (1776) et créent de nouvelles institutions politiques (Constitution de 1787). La France apporte son soutien à la Guerre d'indépendance dont les développements ont un grand retentissement en Europe.
- La Révolution française (1789-1799) : les révolutionnaires déclarent les droits de l'Homme et du Citoyen (1789), abolissent la monarchie en donnant à la France une première constitution écrite avant d'établir une république.
- La Révolution de Saint-Domingue (1791-1804) : une révolte d'esclaves en août 1791 conduit à l'indépendance et à la proclamation de la République d'Haïti, première république issue d'une révolte d'esclaves. Malgré les ravages de la guerre civile après 1804, la Révolution de Saint-Domingue a un retentissement dans l'ensemble du monde atlantique.

Notions et mots-clés :

Citoyen, Constitution, République
Droits de l'Homme et du Citoyen, Révolution, indépendance, philosophie des Lumières.

Capacités travaillées :

- Compléter ou réaliser une frise chronologique des révolutions dans l'espace atlantique.
- Situer un acteur dans son contexte et préciser son rôle dans la période considérée.
- Raconter l'une des trois révolutions (Amérique du nord, France, Saint-Domingue).
- Dégager le sens et l'intérêt de l'un des textes patrimoniaux de la période.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1751-1772 : *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.*
- 1775-1783 : *guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.*
- 1776 : *Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.*
- 1787 : *Constitution des États-Unis d'Amérique.*
- 1789-1799 : *Révolution française et Première République.*
- 26 août 1789 : *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.*
- 10 août 1792 : chute de la monarchie en France.
- 21 septembre 1792 : proclamation de la République
- 1794 : abolition de l'esclavage dans les colonies par la République française (1793 à Saint-Domingue), rétabli en 1802.
- 1804 : indépendance de Saint-Domingue qui devient Haïti.



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Lien avec le français : « **Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence** », « **S'informer, informer : les circuits de l'information** ».

Thème : Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle

- Pendant la Révolution, en 1791, toutes les associations ouvrières (corporations et sociétés compagnonniques) sont interdites. Si les corporations (les « communautés de métiers » de l'époque médiévale) disparaissent, les sociétés compagnonniques perdurent discrètement. Les premières traces des « devoirs » remontent au XV^e siècle. Faute d'archives, les informations manquent sur leur genèse. Au XVIII^e siècle, les « devoirs » sont les défenseurs du monde ouvrier face aux maîtres des corporations : ils accueillent les aspirants compagnons qui réalisent leur Tour de France pour se perfectionner et être reçus compagnons.
- C'est en 1804 qu'est fondée une première « cayenne » (assemblée) de compagnons charpentiers du devoir de liberté bientôt suivie d'autres chambres en province. Parallèlement, la création du livret ouvrier permet de contrôler l'itinérance des compagnons. C'est au XIX^e siècle que le terme compagnonnage apparaît. Toutefois, si les devoirs offrent une protection efficace, ils sont affaiblis par leurs divisions politiques et leurs rivalités ancestrales et échouent à s'unir. Les transformations économiques et sociales de la seconde moitié du XIX^e siècle contribuent à affaiblir le compagnonnage bien qu'il montre d'authentiques chefs-d'œuvre lors des Expositions universelles. À la fin du XIX^e siècle, le compagnonnage a perdu sa puissance.
- Le compagnon appartient à une communauté humaine et professionnelle soudée autour de valeurs (le travail bien fait, la fraternité), de symboles et de rites, de récits légendaires et de fêtes qui témoignent d'une identité. Le chef-d'œuvre est réalisé au terme du Tour de France. Évalué par les pairs, il révèle les qualités techniques et les qualités humaines de l'aspirant : il est une étape dans une vie de travail car l'objectif du compagnon est de faire de sa vie une œuvre c'est-à-dire de bâtir « sa cathédrale intérieure ».

<p>Notions et mots-clés : Métier, compagnon, devoirs, chef-d'œuvre, fraternité, Tour de France.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire le Tour de France d'un compagnon à partir des mémoires, du témoignage d'un compagnon. - <u>ou</u> raconter la réception d'un compagnon dans une société compagnonnique. 	<p>Repères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1803 : Instauration du livret ouvrier. - 1804 : création de la <i>cayenne</i> des compagnons charpentiers du devoir de liberté. - 1841 : George Sand, <i>Le Compagnon du tour de France</i>. - 1889 : création de l'Union compagnonnique des compagnons du tour de France des devoirs unis.
--	--	--



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

La réorganisation de la production économique à l'échelle mondiale, les révolutions des transports et des communications et l'inégale intégration des territoires dans la mondialisation se traduisent par des mutations importantes, tant en ce qui concerne les modes de production que les modes de consommation. La prise en compte et la compréhension des transitions – conçues comme une phase de changements accélérés et profonds – constitue, du local au global, l'un des principaux enjeux du monde actuel au regard des questions environnementales et sanitaires, de citoyenneté et de solidarité mondiale.

Le programme de géographie de la classe de seconde porte sur la mondialisation au XXI^e siècle et s'intitule : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations ». Il repose sur deux thèmes complémentaires : « Des réseaux de production et d'échanges mondialisés » et « Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale ».

Le premier thème traite de la production et de l'expansion des flux de marchandises et de services. Cette production et cette expansion, favorisées par l'évolution des transports en premier lieu maritime (le conteneur et le porte-conteneur) et par la révolution numérique, s'organisent en réseaux.

Le second thème porte sur les circulations humaines à l'échelle mondiale à travers différents types de mobilités : migrations, travail et études à l'international, tourisme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (croquis, schéma). Elles font une place au récit et contribuent à établir des liens avec les autres enseignements pour concourir à la maîtrise des compétences transversales.

Premier thème : Des réseaux de production et d'échanges mondialisés

- La conception, la production et la consommation d'une grande partie des biens s'opèrent à l'échelle mondiale. La production sur plusieurs sites des entreprises multinationales, les accords entre États, la consommation et les déplacements des individus sont les principaux facteurs de la mondialisation. Les entreprises prennent en compte les spécificités de chaque territoire (compétences, coûts du travail, entreprises locales, proximité des marchés), et les possibilités d'économies d'échelle pour déterminer la localisation des différentes étapes du processus de production.
- L'expansion des échanges mondiaux de marchandises, de capitaux et de données s'inscrit dans trois grandes transformations : l'évolution des transports avec les transports aériens (fret aérien et avions cargo) et maritimes (porte-conteneurs géants), celle de la logistique (grands ports, aéroports et plateformes multimodales) et la révolution numérique (notamment réseaux de câbles sous-marins et liaisons satellitaires).
- Toutefois, la mondialisation de la production et l'expansion des échanges ne concernent pas de la même manière tous les pays et territoires, du fait de barrières politiques, économiques et administratives.
- Les préoccupations liées au changement climatique, à la préservation des ressources et de l'environnement pourraient remettre en cause cette circulation généralisée.

Notions et mots-clés :

Révolution des transports, révolution numérique.
Acteurs, plate-forme multimodale, câbles sous-marins, liaisons satellitaires.
Entreprise multinationale.

Capacités travaillées :

- Identifier l'échelle appropriée pour étudier les principaux flux.
- Décrire le circuit d'un bien de sa conception, à sa réalisation puis à sa consommation à l'échelle mondiale.
- Compléter le croquis d'un espace portuaire ou aéroportuaire et sa légende.
- Analyser à l'oral ou à l'écrit les informations essentielles d'un document.
- Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les métropoles les plus grandes et les mieux connectées du monde.*
- *Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).*
- *Les façades maritimes majeures et quelques grands ports mondiaux.*
- *Trois aéroports internationaux (un en Europe, un en Amérique, un en Asie).*
- *Les noms d'entreprises multinationales de trois continents différents.*
- *Les grandes routes maritimes.*



Lien avec l'économie-droit : « **L'État : quel rôle dans l'activité économique ?** ».

**Second thème : Une circulation croissante et diverse des personnes
à l'échelle mondiale**

- Le thème porte sur les enjeux des circulations de personnes dans le monde et étudie la diversité des types de mobilité ; il conduit à distinguer expatriés, migrants, touristes et étudiants à l'étranger. Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme...
- Les migrations sont d'abord régionales et intracontinentales. Les migrants traversent des frontières grâce à l'aide d'acteurs, légaux ou illégaux. Certains d'entre eux acquièrent le statut de réfugiés. Ces mouvements ont des conséquences pour les territoires de départ, d'arrivée et de traversée.
- Les mobilités touristiques croissantes sont liées à la démocratisation des transports, à l'accroissement du niveau de vie et au développement des loisirs. À l'échelle mondiale, quelques bassins touristiques concentrent les principales zones d'accueil qui donnent lieu à des aménagements spécifiques. Ces derniers transforment les territoires d'accueil et posent localement des défis de préservation et de renouvellement des ressources ainsi que des enjeux d'aménagement durable.
- La mobilité peut également concerner des salariés ainsi que des étudiants ou apprentis dans le cadre, par exemple, de programmes européens comme Erasmus+.
- La révolution numérique (plateformes de réservation en ligne, forums de voyageurs...) et l'évolution des transports (compagnies *low cost*) bouleversent les manières de voyager et les métiers du tourisme (hôtelières, agences de voyage...). L'augmentation considérable des mobilités a une forte incidence sur l'environnement (empreinte carbone notamment).

Notions et mots-clés :

Mobilité,
frontière,
migrations,
réfugiés,
expatriés,
aménagement
touristique,
bassin
touristique,
Erasmus+.

Capacités travaillées :

- Situer et distinguer les principaux mouvements migratoires internationaux.
- Situer et nommer les principaux bassins touristiques.
- Compléter ou réaliser le croquis d'un aménagement touristique.
- Décrire une forme de mobilité internationale dont l'élève a une expérience personnelle ou rapportée.
- Comprendre le lien entre transport et changement climatique.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les principaux lieux de départ et d'arrivée des migrants.*
- *Les grandes aires touristiques du monde.*
- *Quelques frontières et zones de passage et/ou de contrôle.*
- *Les grandes régions touristiques en France et en Europe.*
- *Les grands sites de tourisme dans le monde et en France.*
- *Les noms de deux grands groupes hôteliers de taille mondiale.*



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908626A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ **Programme d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Annexe

Histoire-géographie

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme des classes préparant au CAP

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

À leur entrée en CAP, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en CAP	
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands évènements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer. - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Le programme des classes préparant au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la Ve République) ; la seconde moitié du XXe siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	Histoire La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne	Géographie Transports, mobilités et espaces urbains
Thèmes	La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

Le premier thème, « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de formation, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

**Premier thème : La France de la Révolution française à la Ve République :
l'affirmation démocratique**

- La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe.
- L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIXe siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (Constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays...) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. La Restauration et la Monarchie de Juillet ont écarté la solution républicaine mais elles ont conservé une partie de l'héritage révolutionnaire et elles ont développé les bases du gouvernement représentatif. La IIe République, « démocratique et sociale », instaure le suffrage universel masculin et abolit définitivement l'esclavage en 1848.
- La IIIe République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives. Elle est suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la IIIe République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France Libre, permettant la refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social.
- En 1958, face à l'instabilité de la IVe République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au Président de la république.
- Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct.

Notions :

Monarchie,
Code civil,
démocratie,
libertés
individuelles et
collectives,
laïcité,
république,
suffrage
universel.

Capacités :

- Compléter ou réaliser une frise chronologique mentionnant les régimes politiques depuis 1789.
- Définir la République ou/et identifier ses symboles.
- Raconter le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains.
- Relever les compétences et les prérogatives du président de la République sous la Ve République.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1789 : *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*
- 1848 : *adoption du suffrage universel masculin sous la IIe République.*
- 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.
- 1882 : *Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.*
- 1905 : *séparation des Églises et de l'État.*
- 1936 : congés payés.
- 1940 : effondrement de la IIIe République.
- 1944 : *droit de vote des femmes.*
- 1958 : *constitution de la Ve République.*
- 1962 : *instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République*



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » ; « **La protection des libertés : défense et sécurité** ».

Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.

- La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l'impulsion des « Pères de l'Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui devient la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce. Le projet est né de la volonté de coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales.
- Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union Européenne.
- Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'Euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements.
- Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel.

<p>Notions et mots-clés :</p> <p>Euro, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; Communauté économique européenne, parlement européen, Union européenne</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les frontières de l'Espace Schengen et les pays appartenant à la « zone euro ». - Relever des éléments qui caractérisent une ville « capitale européenne de la culture ». - Décrire les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage entre deux collectivités locales européennes. - Construire une frise chronologique montrant les principales étapes de la construction européenne et du processus d'élargissement. 	<p>Repères : <i>(en italiques, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 mai 1950 : Déclaration Schuman. - <i>1957 : Traité de Rome.</i> - 1973 : lancement du programme Ariane par l'Agence Spatiale Européenne. - 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement. - 1987 : création du programme Erasmus. - <i>1989 : chute du mur de Berlin.</i> - 1992 : Traité de Maastricht. - <i>2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.</i>
---	---	--



Lien avec le français : « **S'informer, informer, communiquer** ».

Programme de géographie : « Transports, mobilités et espaces urbains »

Le changement climatique, les questions environnementales et de santé humaine, la gestion des ressources et les inégalités croissantes de développement sont des questions majeures du XXI^e siècle. Le monde connaît des transformations que l'on peut regrouper sous le terme de transitions (entendues comme une phase de changements profonds). Il s'agit de donner aux élèves de CAP les moyens de les comprendre et de pouvoir agir en citoyen.

Le programme de géographie des classes préparant au CAP s'intitule « Transports, mobilités et espaces urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale, continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme, ainsi que les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique... ainsi que les stratégies politiques d'accompagnement de ces transformations sur le long terme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : Transports et mobilités

- Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd'hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d'échanges, de travail et de résidence.
- Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme... Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plate-formes multimodales, avions « *low cost* », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires.
- Dans les années 2000, le transport maritime change d'échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest.

Notions et mots-clés :

Mobilités des individus, acteurs, révolution numérique, révolution des transports. Plates-formes multimodales Câbles sous-marins.

Capacités travaillées :

- Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement).
- Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport...)
- Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève
- Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens.
- Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire.
- Comprendre les liens entre les formes de mobilité et le changement climatique (le changement comme facteur de mobilités nouvelles et remise en cause de certaines mobilités).

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).*
- *Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines).*
- *Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle.*
- Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures.
- Les grands ports et aéroports.
- Deux grands aéroports français.
- Trois façades maritimes d'importance mondiale.
- Les grandes routes maritimes.
- Les trois principaux bassins touristiques.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.

- Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment.
- Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement.
- Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes..., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités.
- Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens...) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés.
- Dans le même temps, les acteurs, publics et privés, prennent en compte, de manière croissante, les enjeux de la transition et des objectifs du développement durable.

Notions et mots-clés :

métropole, périurbanisation, réseaux de villes, intercommunalités et « communautés de communes ».

Capacités travaillées :

- Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d'affaires d'une métropole (à partir d'images)
- Compléter le croquis d'un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur).
- Identifier les principaux acteurs d'un territoire.
- Identifier les différents services présents dans la ville de proximité
- À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs.
- Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.*
- *Les principales aires urbaines françaises.*
- *Des exemples d'aires urbaines dynamiques, de métropoles et d'espaces productifs insérés dans la mondialisation.*
- *Paris, ville mondiale.*
- Le nom de deux quartiers d'affaires de deux métropoles françaises.
- Trois villes moyennes de la région de l'établissement ou du centre de formation.
- Un exemple d'intercommunalité dans l'espace de proximité de l'élève.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908627A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de première année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de deuxième année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de première préparant au baccalauréat professionnel et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale préparant au baccalauréat professionnel.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de première année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de deuxième année préparant au certificat d'aptitude professionnelle et pour la classe de première préparant au baccalauréat professionnel et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale préparant au baccalauréat professionnel.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ **Programme de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel**

Annexe

Langues vivantes

Classes préparant au baccalauréat professionnel et classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Objectifs de l'enseignement

Modalités de l'enseignement : principes généraux

Compétences et savoirs ciblés

Tableaux synthétiques des descripteurs des activités langagières

Tableau synthétique des descripteurs de la réception

Tableau synthétique des descripteurs de la production

Tableau synthétique des descripteurs de l'interaction

Tableau synthétique des descripteurs de la médiation

Préambule

L'apprentissage et la pratique des langues vivantes sont une composante essentielle des parcours de formation des élèves¹ de la voie professionnelle. L'acquisition des moyens linguistiques permettant de communiquer avec des collègues, des partenaires ou des clients étrangers constitue le premier objectif des enseignements de langues vivantes dans les formations conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au baccalauréat professionnel. Plus largement et plus profondément, ces enseignements jouent un rôle de premier plan dans l'acquisition des compétences transversales relevant des trois champs suivants :

- l'adaptabilité aux mobilités (géographiques et fonctionnelles) ;
- la découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté ;
- la formation, l'autoformation et le développement culturel et professionnel tout au long de la vie.

L'enseignement de langues vivantes dans la voie professionnelle s'inscrit dans la continuité des objectifs de la scolarité obligatoire tels que les fixe le socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans ses domaines 1. « Les langages pour penser et communiquer », 2. « Les méthodes et outils pour apprendre », 3. « La formation de la personne et du citoyen » et 5. « Les représentations du monde et l'activité humaine ».

Le présent programme est commun à l'ensemble des langues vivantes enseignées dans la voie professionnelle et aux deux parcours de formation, celui conduisant au CAP et celui conduisant au baccalauréat professionnel. Il concerne aussi les langues vivantes qui, bien que non enseignées dans le cadre scolaire, peuvent faire l'objet d'épreuves à l'examen du CAP et/ou à l'examen du baccalauréat professionnel. Cette approche globale et continue garantit la fluidité et la progressivité des parcours, quelles que soient les formations successives suivies par les élèves.

Les jalons et les repères de progression — voir *infra*, « Progressivité des apprentissages et niveaux de compétence attendus » — sont ceux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les stratégies d'apprentissage et les pratiques d'entraînement prennent en compte le profil et les besoins de chaque élève, tout au long de sa formation : elles ont pour référence première les seuils exigés lors des épreuves de l'examen préparé (CAP ou baccalauréat professionnel).

Ces seuils d'exigibilité ne sont pas limitatifs : compte tenu de la diversité des parcours suivis et des projets envisagés par les élèves de la voie professionnelle, les professeurs adaptent les contenus et les objectifs de leur enseignement aux capacités, au potentiel et aux aspirations de leurs élèves. De ce fait, cet enseignement peut être amené à viser tout niveau du CECRL supérieur à celui attendu aux épreuves d'examen.

Objectifs de l'enseignement

Une formation interculturelle, gage de citoyenneté et d'ouverture à la mobilité

La dimension interculturelle est fondamentale dans l'apprentissage d'une langue vivante. C'est cette dimension qui confère à cet apprentissage une fonction plus large que celle de l'acquisition des moyens linguistiques nécessaires à la communication immédiate permettant

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

de faire face aux situations de la vie courante. Pour ce qui est de la culture du ou des pays dont on étudie la langue, il ne s'agit pas d'enseigner ou de faire apprendre tel ou tel fait de civilisation pour lui-même et de façon successive et isolée. L'acquisition des savoirs culturels relatifs au(x) pays de la langue pratiquée – symboles nationaux, institutions et systèmes politiques, fêtes et coutumes, grands événements et figures historiques, œuvres artistiques emblématiques, monuments patrimoniaux, lieux symboliques, médias, système éducatif, vie sociale et associative, etc. – s'inscrit dans une démarche active et contextualisée. Cette démarche est au cœur des projets pédagogiques, disciplinaires ou interdisciplinaires (voir *infra* : « Une pédagogie de la mise en situation active »). Il est souhaitable que les élèves effectuent les recherches et lectures requises pour une approche de ces faits de civilisation, le professeur se chargeant ensuite des mises en perspective nécessaires pour leur pleine appréciation et compréhension. Par un jeu de comparaisons, cette exploration culturelle procède aux mises en relation qui contribuent à la construction d'une citoyenneté éclairée, ouverte aux sociétés européennes et étrangères et tout aussi curieuse que tolérante à l'égard de ces dernières.

Ainsi, c'est par leur caractère interculturel autant que par leur composante linguistique que les enseignements de langues vivantes entrent en jeu non seulement dans la préparation et la réussite de mobilités à des fins d'apprentissage (mobilités dites « apprenantes »² et de durées plus ou moins longues) mais également dans l'éducation à la mobilité tout au long de la vie.

Niveaux de compétence linguistique attendus et progressivité des apprentissages

Conformément aux dispositions de l'article D. 312-16 du Code de l'éducation, les niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) constituent la base de structuration du présent programme. C'est en fonction de ces niveaux que s'organise la répartition de la progression des apprentissages et que sont fixées les attentes aux examens.

Pour les spécialités du **CAP** qui comportent une unité obligatoire et/ou facultative de langue vivante, le niveau attendu à l'examen est le **niveau A2** (« utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire »).

À la fin du cursus menant au **baccalauréat professionnel**, les niveaux attendus sont les suivants :

- le **niveau B1+** (« utilisateur indépendant de niveau seuil avancé ») pour la **langue vivante A**, dont l'étude a commencé à l'école élémentaire ;
- le **niveau A2+** (« utilisateur élémentaire de niveau supérieur ») pour la **langue vivante B**, dont l'étude a commencé postérieurement à celle de la langue A.

Ces niveaux attendus dans le cadre des épreuves du baccalauréat professionnel sont à distinguer des niveaux visés à la fin des études secondaires, à savoir :

- le **niveau B2** (« utilisateur indépendant de niveau avancé ») pour la première langue étudiée (**langue vivante A**) ;
- le **niveau B1** (« utilisateur indépendant de niveau seuil ») pour la seconde langue vivante étudiée (**langue vivante B**).

Cette distinction entre niveau exigible à l'examen et objectif poursuivi vaut pour tous les élèves visant le baccalauréat professionnel, qu'ils envisagent une insertion professionnelle à court terme ou une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Elle vaut également

² « Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré : mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde », circulaire n° 2016-091 du 15 juin 2016, parue au BOEN n° 14 du 16 juin 2016.

pour les élèves du cycle du CAP dont les apprentissages pourront, chaque fois que possible ou nécessaire, viser un niveau supérieur au niveau A2, en fonction de la spécialité préparée et des poursuites d'études que cette spécialité permet d'envisager (baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet des métiers d'art, brevet professionnel, brevet technique des métiers, mention complémentaire).

Sous forme de tableaux synthétiques, un rappel des descripteurs des niveaux de compétence pour chaque grand type d'activités langagières, à l'oral et à l'écrit (activités de réception, d'expression, d'interaction et de médiation), figure à la fin de ce programme. La référence continue aux niveaux du CECRL, tout au long de la formation et jusqu'aux épreuves d'examen, suppose que les professeurs de langue vivante aient une connaissance fine et une parfaite maîtrise opératoire de ces descripteurs. C'est en effet la mise en regard des prestations des élèves avec les descripteurs qui permet de choisir, concevoir et mettre en œuvre les exercices et activités nécessaires à l'acquisition, à la consolidation ou à la complexification des moyens d'expression et de communication dans la langue vivante pratiquée.

Grâce à cette référence aux descripteurs du CECRL, le professeur :

- détermine le profil linguistique de chaque élève ;
- mesure son degré de maîtrise des savoir-faire et d'acquisition des compétences ;
- évalue ses progrès individuels et repère ses besoins.

Compte tenu de la diversité des parcours scolaires et personnels des élèves accueillis dans la voie professionnelle, l'utilisation d'un outil de suivi individuel (journal, carnet de bord, portfolio, etc.) est souhaitable. Cet outil permet à l'élève, avec l'aide et sous la supervision de ses professeurs successifs, de tenir tout au long de sa formation un registre de ses réalisations personnelles ainsi que de ses participations à des travaux ou projets collectifs.

Une formation qui articule toutes les compétences et activités langagières

Le CECRL définit et distingue cinq principales activités langagières : compréhension de l'oral, expression orale en continu, expression orale en interaction, compréhension de l'écrit, expression écrite. Ce découpage, s'il est nécessaire à des fins d'évaluation, ne signifie pas que, dans leur mise en œuvre dans l'enseignement, ces activités sont séparées les unes des autres. La pratique de toutes les activités langagières est indispensable à l'acquisition des outils de la langue (vocabulaire, grammaire, syntaxe, prononciation) : la priorité doit certes être donnée aux activités de compréhension et d'expression orales mais les activités de compréhension et d'expression écrites ne doivent pas être négligées. De fait, quel que soit le contexte dans lequel la langue vivante est utilisée (situations de la vie personnelle ou situations de la vie professionnelle), de nombreux actes de communication font entrer en jeu la lecture et/ou l'écriture, à des degrés de complexité divers et sous des formes plus ou moins élaborées.

Parmi les compétences liées à l'écrit, figure en première place celle qui consiste à identifier les différents types d'écrit, leur nature, leur fonction et leur destination, ce qui exige que les élèves, tout au long de leur formation, soient exposés à une variété de textes et documents rédigés en langue étrangère. Dans les activités d'apprentissage et d'entraînement qui combinent l'oral et l'écrit, l'étude du rapport entre mots écrits et mots prononcés (à savoir le lien et les éventuelles distances entre phonie et graphie) constitue une étape indispensable vers une meilleure maîtrise de la langue.

De façon générale, le recours à l'écrit permet la mémorisation, le réemploi et la fixation des acquis, qu'il s'agisse du vocabulaire, des expressions et des tournures grammaticales ou des savoirs culturels. En outre, le passage par l'écrit s'avère souvent être une phase utile, voire indispensable dans de nombreuses situations de communication orale : lors de la

préparation d'une présentation orale ou d'un compte rendu oral, il est essentiel de savoir organiser ses notes et élaborer les documents nécessaires à une prise de parole structurée et efficace.

S'agissant de la compétence d'expression orale, perçue comme prioritaire tant par les élèves que par leurs futurs employeurs, l'entraînement à la prise de parole demande un travail spécifique et régulier en vue de l'amélioration de la prononciation. Ce n'est pas l'authenticité parfaite de la langue parlée par un locuteur natif qui est visée. Il s'agit avant tout de lever les éventuels blocages et inhibitions chez l'élève et d'assurer une expression compréhensible. Le travail de la prononciation s'accompagne d'un travail sur la posture et le maintien, sur la voix et le débit de parole, sur la prise en compte de l'interlocuteur ou de l'auditoire, sur le contact visuel, sur la gestuelle, etc. Il permet à l'élève – quel que soit son niveau de compétence linguistique – de gagner en confiance et en estime de soi : en apprenant à obtenir l'écoute de ses interlocuteurs et à retenir leur attention, il se donne progressivement les moyens de les convaincre.

Modalités de l'enseignement : principes généraux

Le présent programme fixe les orientations générales poursuivies par l'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle. Au-delà des trois grands principes posés ci-après, c'est aux professeurs qu'il appartient, dans le plein exercice de leur expertise et de leur liberté pédagogiques, de concevoir et de mettre en œuvre les projets qui, en éveillant la curiosité des élèves, emportent leur adhésion, développent leur créativité et suscitent leur envie de s'exprimer en langue étrangère.

Une pédagogie de la mise en situation active

L'une des spécificités des enseignements dans la voie professionnelle tient à leur démarche empirique et inductive. Leur appui sur le réel et leur recours à des pratiques concrètes facilitent les apprentissages premiers pour ensuite permettre les généralisations et abstractions nécessaires au transfert et au réemploi, d'une situation à l'autre, des savoirs et savoir-faire. De ce point de vue, le présent programme préconise l'approche dite « actionnelle », approche désormais solidement ancrée dans les pratiques des professeurs de langue vivante. Selon le double principe d'apprentissage par l'action et par la simulation, la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de celles et ceux que l'on peut réaliser dans la vie courante. L'ensemble de ces activités, coordonnées et intégrées dans des projets pédagogiques, place l'élève au centre des apprentissages, donne du sens à ce qu'il fait et lui permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité du rôle et des missions qui lui sont confiés, individuellement et/ou au sein du groupe ou d'une équipe.

Les activités effectuées dans la langue vivante pratiquée exigent une mise en situation cohérente et tout particulièrement réfléchie en ce qui concerne le choix des documents destinés à contextualiser la tâche à accomplir ou le projet à réaliser. Ayant pour fonction de créer un effet de réel et d'immersion, ces documents, qu'ils soient textuels, iconographiques, sonores ou audiovisuels, sont nécessairement authentiques, variés et richement représentatifs de la réalité quotidienne, sociale, économique, professionnelle, culturelle, etc. du ou des pays dont on étudie la langue.

C'est à travers leur exposition à ces documents et grâce à leur étude que les élèves découvrent et s'approprient les repères culturels dont ils ont besoin pour comprendre leurs interlocuteurs étrangers, dans des échanges sensibles à leurs codes et respectueux de leurs valeurs. Cet ancrage culturel s'impose dans l'un comme dans l'autre des deux contextes

d'expression et de communication que l'enseignement de langue vivante doit viser et recréer :

- le contexte et les situations de la vie quotidienne, personnelle, sociale et civique ;
- le contexte et les situations de la vie professionnelle.

Voir *infra* : « Compétences et savoirs ciblés ».

Les projets pédagogiques font appel à une mise en œuvre équilibrée, alternée, voire croisée, des activités de communication que réclament les deux contextes. Le choix des thématiques dans lesquelles ces projets s'inscrivent relève de l'initiative et de la responsabilité du professeur qui est en mesure de déterminer les priorités qui se dégagent des conditions et critères suivants :

- la nature et le statut de ses élèves ;
- la famille de métiers ou la spécialité professionnelle à laquelle les élèves se préparent et se destinent ;
- le temps, la durée, le rythme et les alternances de leur formation ;
- les savoirs et savoir-faire qu'ils ont déjà acquis ou partiellement acquis ;
- les actions de mobilité et les projets disciplinaires ou interdisciplinaires mis en œuvre par l'équipe pédagogique.

Une pédagogie différenciée et collaborative

L'élaboration des projets pédagogiques implique que le professeur identifie et anticipe les besoins linguistiques des élèves et qu'il choisisse les stratégies les mieux adaptées pour mobiliser chez eux ou leur faire acquérir les outils nécessaires à la réalisation des tâches visées : vocabulaire, tournures idiomatiques, structures grammaticales et syntaxiques. Il lui appartient de proposer des activités et des exercices d'entraînement, de manipulation, d'imitation, de reformulation, de mémorisation, de remédiation, etc. selon diverses modalités :

- travaux différenciés, voire individualisés, selon les élèves ou travaux destinés à l'ensemble d'un groupe ou sous-groupe ;
- travaux réalisés dans la classe et/ou hors de la classe, dans le cadre de l'horaire spécifiquement dévolu à l'enseignement des langues vivantes ou dans le cadre de l'horaire prévu pour la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé.

Le caractère dynamique et collaboratif de l'approche par projets permet aux élèves de coopérer et d'interagir dans la poursuite d'un objectif commun. Cette approche favorise la prise d'initiative, individuelle et collective ; elle fait appel au sens de l'organisation et de la négociation et développe l'autonomie et la responsabilisation. Elle contribue à une meilleure connaissance de soi, à l'écoute de l'autre et des autres, participant ainsi à la socialisation des élèves.

Au sein de ces pratiques de travail en équipe, les activités de médiation linguistique — présenter, exposer, expliquer, expliciter, rendre compte, résumer, reformuler, traduire, etc. — ont toute leur utilité et prennent tout leur sens (voir, à la fin du programme, le tableau synthétique des descripteurs de la médiation). Les compétences de coopération se développent d'autant mieux lorsque les projets comportent une part de recherche et de collecte d'informations (sur le mode de l'enquête, par exemple) ou de contraintes prises en compte dans la résolution de situations-problèmes.

Cette dimension collaborative se retrouve dans la conception et la réalisation des projets envisagés en interdisciplinarité ou faisant appel à des partenariats extérieurs. Les professeurs de langue vivante ont vocation à apporter leur concours, voire à prendre l'initiative dans la réalisation d'opérations ou actions transversales d'ouverture européenne ou internationale. Ils peuvent également, en fonction des sujets retenus et objets visés,

apporter leur contribution à la réalisation du chef-d'œuvre dont les candidats au CAP et au baccalauréat professionnel doivent effectuer la présentation dans le cadre de leur examen.

Le numérique : des ressources, des outils et des démarches indispensables

La formation linguistique et interculturelle des élèves de la voie professionnelle, quels que soient le niveau et le cadre de l'enseignement qu'ils reçoivent, exige qu'ils soient confrontés à des données, des faits, des matériaux, des documents, etc. qui éveillent leur curiosité et enrichissent leur perception et leur connaissance du monde. De ce fait, la mise en œuvre du présent programme requiert une exploitation régulière et raisonnée des ressources numériques, tout comme elle suppose l'utilisation fréquente et appropriée, dans et hors de la salle de classe, des outils et équipements numériques.

Ces ressources, outils et équipements permettent la différenciation et, si besoin, l'individualisation des activités ou parcours proposés aux élèves, tout comme ils facilitent les pratiques collaboratives et interactives au sein de la classe (murs collaboratifs virtuels, cartes heuristiques, blogs, logiciels, webradio, etc.). La réalisation de productions écrites et/ou orales en langue vivante invite à faire appel à internet, à la création de fichiers (traitement de texte, diaporamas, enregistrements sonores ou vidéo, etc.), à la vidéo projection, au tableau numérique interactif, au *BYOD/AVEC* (« Apportez Votre Équipement personnel de Communication »), etc.

Le numérique permet en outre de prolonger le temps d'exposition des élèves à la langue, au-delà du strict horaire d'enseignement, et de mettre en place des solutions de suivi des apprentissages particulièrement adaptées aux spécificités de la voie professionnelle et à la pluralité des élèves.

La place croissante que prennent les usages du numérique dans l'enseignement des langues vivantes s'accompagne d'une double recommandation en direction des professeurs :

- ne pas omettre de situer leur rôle et leur action dans le prolongement de l'éducation aux médias et à l'information (programme du cycle 4) et prendre toute leur part dans la lutte contre la manipulation de l'information ;
- être conscients de leur responsabilité de formateurs dans le domaine de la recherche en ligne, de l'auto-documentation et de l'auto-formation, dont les pratiques seront utiles aux élèves tout au long de leur formation personnelle et professionnelle.

Compétences et savoirs ciblés

Pour chacun des deux contextes d'expression et de communication (« situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et civique » ; « situations et actes de la vie professionnelle », cf. ci-après), les recensements qui suivent répertorient, à titre indicatif et de manière non exhaustive, ce qu'il est souhaitable que les élèves apprennent à faire, au fur et à mesure de leur formation, dans la langue vivante et grâce à elle. Il ne s'agit pas de prescriptions à caractère limitatif et exclusif mais d'un rappel des acquisitions et utilisations de la langue qui, au regard des descripteurs du CECRL, méritent d'être considérées comme prioritaires. Pour chacun des niveaux d'enseignement (CAP ou baccalauréat professionnel), parmi ces exemples d'activités langagières et de tâches de communication, le professeur procède aux choix et aux combinaisons qu'il juge utiles ou nécessaires pour concevoir, en réponse aux besoins de ses élèves, les projets pédagogiques relevant de l'un ou l'autre des deux contextes d'utilisation de la langue ou croisant les deux.

Les rubriques intitulées « Thèmes d'étude pour l'acquisition des repères culturels et savoirs lexicaux associés » proposent, elles aussi de façon non limitative ni exclusive, des champs à

explorer. Tout élève, quel que soit son niveau de compétence linguistique et de formation au sein des deux parcours de formation (CAP ou baccalauréat professionnel), peut être invité à entrer dans cette exploration : ce sont les approches et les termes employés et, surtout, le degré de complexité et de détail des documents supports sélectionnés par le professeur qui s'adaptent au niveau de l'élève et à celui de l'examen auquel il se prépare.

La première partie de la liste, niveau A1 → A2, inventorie des tâches qui peuvent être travaillées dans le cadre de la préparation au diplôme du CAP. Réalisables à ce niveau A1 → A2, ces tâches ont également et fréquemment besoin d'être effectuées (ou ré-effectuées) à un niveau d'expression supérieur, dans des contextes différents ou situations plus complexes : en conséquence, elles concernent également les élèves qui se préparent au baccalauréat professionnel. De même, les tâches réalisables au niveau A2 → A2+ → B1 peuvent, voire doivent également être réalisées au niveau B1 → B1+ → B2.

L'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne

L'élève apprend à communiquer au quotidien en langue étrangère. Il s'informe, se cultive et s'ouvre à d'autres cultures. Il développe ainsi sa sensibilité, son discernement, son esprit critique et sa compréhension des grands enjeux de société. L'enseignement de langue vivante qu'il reçoit contribue à sa capacité à s'engager en tant que citoyen écoresponsable et citoyen du monde.

À partir du niveau A1 du CECRL, jusqu'au niveau A2 (niveau attendu à l'issue du cycle conduisant au diplôme du CAP) et au-delà, l'élève s'entraîne à :

- identifier le sujet d'une conversation simple ;
- identifier les principaux types d'écrits ayant pour objet des thématiques familières ;
- entrer en communication et interagir avec un interlocuteur étranger (saluer, se présenter, engager et maintenir l'échange, exprimer le souhait d'une rencontre ultérieure, proposer une poursuite de l'échange à distance, prendre congé, etc.) ;
- comprendre des expressions familières et simples de la vie quotidienne (pour accepter, refuser, remercier, etc.) et les utiliser à bon escient ;
- comprendre des questions, des propos, des conversations traitant de sujets familiers ;
- comprendre une annonce, un message dans un lieu public ;
- comprendre les données chiffrées usuelles ;
- suivre des indications simples et en donner ;
- comprendre l'objet d'une visite ou d'un appel ;
- demander et comprendre des renseignements pratiques et factuels (emploi du temps, rendez-vous, horaires d'ouverture et de fermeture, disponibilités, horaires de transport, itinéraire, etc.) ;
- rechercher, comprendre et traiter des informations simples et factuelles via tout type de support numérique ou papier (internet, livre, dictionnaire, encyclopédie, programmes TV, journaux, magazines, etc.) ;
- comprendre, en tant que consommateur, les informations figurant sur les emballages des biens de consommation courante, les fiches produits sur un site d'achat en ligne, etc. ;
- demander ou donner, oralement ou par écrit, des descriptions, des explications ou des informations sur soi et son environnement personnel ;
- comprendre un écrit bref à caractère personnel (lettre, courriel, carte postale) et répondre à cet écrit ;
- exprimer et partager des idées et des sentiments personnels ;

- exprimer des préférences ou choix personnels (achats, loisirs, voyages, pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.) ;
- identifier, dans un document, dans un récit ou une situation, les éléments relevant des caractéristiques propres à la vie quotidienne dans le(s) pays de la langue étudiée ;
- reconnaître et comprendre les grands traits civilisationnels, les principales caractéristiques géographiques (géographie physique, régions, grandes villes, climat), démographiques, culturelles, etc. du ou des pays de la langue étudiée ;
- etc.

À partir du niveau A2, jusqu'aux niveaux A2+/B1 (niveau attendu/niveau visé en langue B au baccalauréat professionnel) et au-delà, l'élève s'entraîne à :

- identifier le sujet d'une conversation ;
- repérer et identifier la thématique d'un document dont la nature et la complexité correspondent au niveau attendu (A2+) ou visé (B1) ;
- comprendre la présentation, orale ou écrite, d'un programme (visite, voyage, manifestation culturelle, rencontre professionnelle, etc.) ;
- demander et comprendre des renseignements pratiques détaillés (prestations offertes, réservations, etc.) ;
- exprimer et partager ses expériences, parler de ses compétences et réalisations ;
- expliquer et justifier des préférences ou choix personnels (achats, loisirs, voyages, pratiques artistiques, culturelles, sportives, etc.) ;
- comprendre les caractéristiques et usages de la vie quotidienne dans le(s) pays de la langue étudiée et en rendre compte brièvement ;
- reconnaître, comprendre, nommer et commenter brièvement les grands traits civilisationnels et les caractéristiques géographiques, démographiques, culturelles, etc. du ou des pays de la langue étudiée ;
- etc.

À partir du niveau B1, jusqu'aux niveaux B1+/B2 (niveau attendu/niveau visé en langue A au baccalauréat professionnel), l'élève s'entraîne à :

- comprendre et demander, en tant que client ou consommateur, des informations relatives à un achat, une commande, des délais de livraison, etc. ;
- effectuer une réclamation orale et/ou écrite ;
- comprendre et reformuler des informations transmises par un interlocuteur ;
- suggérer des solutions, proposer des modifications, etc. ;
- comprendre, analyser et rendre compte d'un événement historique ou d'actualité, d'un fait divers, d'une manifestation culturelle, etc. ;
- comprendre, analyser et rendre compte d'articles de presse, de documentaires, d'affiches, de spots publicitaires, de campagnes d'information ;
- repérer dans un propos les éléments relevant de l'argumentation ;
- identifier les divergences de points de vue ;
- élaborer un propos à dominante argumentative, pour une présentation orale ou écrite ;
- rendre compte d'un travail de recherche d'informations et/ou d'une action citoyenne, individuelle ou collective ;
- repérer et questionner les clichés et stéréotypes relatifs au(x) pays dont on étudie la langue ;
- s'exprimer à l'écrit et à l'oral au sujet d'un thème ou objet culturel ;

- s'exprimer à l'écrit et à l'oral au sujet d'une problématique sociétale, éthique ou environnementale ;
- participer à un débat, à une table ronde, défendre et justifier sa position, réfuter celle de son interlocuteur, chercher à convaincre ;
- etc.

Thèmes d'étude pour l'acquisition des repères culturels et savoirs lexicaux associés :

- usages et règles de savoir-vivre, formules de politesse, habitudes et modes de vie, etc. ;
- école, vie scolaire ;
- caractéristiques et spécificités du système scolaire dans le(s) pays de la langue étudiée ;
- géographie et démographie (géographie physique, grandes villes, habitat, modes et réseaux de transport, découpage régional et administratif, population, langues parlées et zones linguistiques, etc.) ;
- emblèmes, drapeaux, hymnes ;
- jours fériés, fêtes nationales et locales ;
- traditions, us et coutumes, folklore, contes et légendes ;
- spécificités alimentaires et spécialités culinaires nationales et régionales ;
- grands événements historiques, dates marquantes ;
- personnages historiques et personnalités célèbres ;
- grandes manifestations, lieux symboliques, historiques et culturels, grands monuments ;
- lieux emblématiques du pouvoir, institutions et système politique, réformes institutionnelles en cours, partis politiques, syndicats, élections, etc. ;
- grandes œuvres célèbres (littérature, musique, peinture, sculpture, cinéma, photographie) ;
- sports nationaux et équipes célèbres ;
- tourisme, grandes régions touristiques, formes d'hébergement et de restauration ;
- habitudes de consommation, grandes enseignes nationales, commerce en ligne, etc. ;
- médias (presse, radio, télévision), réseaux sociaux et internet (pratiques et enjeux) ;
- grandes problématiques d'actualité et leurs incidences dans le(s) pays de la langue étudiée (environnement, développement durable et transition écologique, innovation scientifique, technique et technologique, mondialisation, respect des droits humains, droits de l'enfant, accès à l'éducation, conditions de travail, respect et égalité de tous, mouvements migratoires, etc.) ;
- formes d'engagement humanitaire et citoyen propres au(x) pays dont on étudie la langue (O.N.G., bénévolat, associations, etc.) ;
- etc.

L'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie professionnelle

L'élève apprend à communiquer en langue étrangère dans un contexte professionnel. Il développe son esprit d'ouverture et ses capacités d'adaptation à des environnements professionnels variés et évolutifs, conditions et qualités nécessaires pour envisager des mobilités.

À partir du niveau A1 du CECRL, jusqu'au niveau A2 (niveau attendu à l'issue du cycle conduisant au diplôme du CAP) et au-delà, l'élève s'entraîne à :

- accueillir les partenaires (fournisseurs, usagers, clients, etc.) dans des situations de face à face ou d'appel téléphonique ;
- présenter ses collaborateurs, ses partenaires extérieurs, ses interlocuteurs ;
- identifier la nature et l'objet d'un document professionnel ;
- identifier les services de l'entreprise ou de la structure ;
- associer les personnels à leurs fonctions, par exemple dans un organigramme ;
- identifier et comprendre des consignes de sécurité ;
- remplir un formulaire ;
- noter une demande de rendez-vous, une commande simple ;
- reformuler et préciser une information simple (date, rendez-vous, consigne, etc.) ;
- rédiger des écrits brefs (carton d'invitation, note, aide-mémoire, texto, etc.) ;
- formuler une question ou une instruction simple ;
- décrire un objet de son domaine professionnel ;
- décrire brièvement son activité professionnelle, présenter son rôle au sein d'une équipe ;
- etc.

À partir du niveau A2, jusqu'aux niveaux A2+/B1 (niveau attendu/niveau visé en langue B au baccalauréat professionnel) et au-delà, l'élève s'entraîne à :

- engager une conversation en vue d'obtenir des biens, des services, des informations dans le cadre de son activité ;
- comprendre des horaires de travail ;
- comprendre l'essentiel d'un planning de travail, de répartition des tâches, etc.
- décrire une tâche courante, une journée de travail, etc. ;
- prendre en note des éléments d'un message à partir d'une communication orale directe ou téléphonique ;
- comprendre et transmettre, oralement et/ou par écrit, une consigne professionnelle, des directives internes et externes ;
- fournir au client, à l'utilisateur, etc. un type d'explication (orale ou écrite) adapté à la situation, à la demande ;
- expliciter la mise en service et/ou le fonctionnement d'appareils, de matériels ;
- signaler et décrire un dysfonctionnement, une panne ;
- comprendre l'essentiel de documents à caractère technique ou commercial (brochure, publicité, petites annonces, fiche produit, notice explicative, mode d'emploi, devis, recette de cuisine, menu, etc.) ;
- comprendre une offre d'emploi et y répondre en termes simples ;
- identifier l'interlocuteur, la nature et l'objet d'une visite ou d'un appel à caractère professionnel ;
- demander, oralement et/ou par écrit, des informations complémentaires afin de mieux comprendre les besoins de l'interlocuteur ;

- rendre compte de l'état d'avancement de son activité, relater un fait, un événement ou une expérience ;
- comprendre, en consultant leurs sites internet, des informations (y compris de nature professionnelle) relatifs à des entreprises, des administrations, des associations, etc. ;
- présenter une entreprise, un service, un organisme, une association ;
- exposer ses expériences, ses compétences, ses qualités ;
- etc.

À partir du niveau B1 et jusqu'aux niveaux B1+/B2 (niveau attendu/niveau visé en langue A au baccalauréat professionnel), l'élève s'entraîne à :

- comprendre une publicité professionnelle, une offre commerciale, une prestation ;
- comprendre, faire expliciter et traiter une demande, une réservation, une réclamation ;
- conseiller un interlocuteur professionnel ;
- produire, oralement ou à l'écrit, un message ou document à caractère récapitulatif (bref compte rendu, rapport ou bilan de la réalisation d'une tâche, d'une intervention, etc.) ;
- décrire, à partir d'un dessin, d'un plan ou d'un schéma, les caractéristiques du fonctionnement d'un système ;
- comparer les caractéristiques de différents services, produits, matériels, équipements, etc. ;
- mettre en évidence ou mettre en valeur les spécificités, qualités, défauts, avantages, inconvénients, etc. d'un produit, d'un système, d'une solution ;
- proposer des solutions d'amélioration suite à un dysfonctionnement ;
- développer une argumentation de vente ou de service ;
- formuler des propositions dans le cadre d'un projet, d'une réalisation, d'une production, etc. ;
- lire et comprendre des CV, des lettres de motivation, des fiches métiers, des fiches de poste ;
- rédiger un CV, une lettre de motivation ;
- se présenter à un entretien d'embauche et à le passer ;
- présenter un projet d'évolution professionnelle ;
- exposer un projet de mobilité européenne ou internationale (et, au retour, à en rendre compte) ;
- développer un argumentaire visant à faire adhérer ses pairs à un projet à caractère professionnel ;
- rechercher et comprendre des informations relatives à des formations en ligne/à distance ;
- etc.

Thèmes d'étude pour l'acquisition des repères culturels et savoirs lexicaux associés :

- codes sociaux et comportementaux adéquats aux diverses situations de communication et, notamment, ceux de l'accueil de la clientèle, des partenaires de l'entreprise, des usagers (formules de salutations et de courtoisie, attitudes, gestes, regards, postures, etc.) ;
- règles et codes de courriers conventionnels, règles et codes régissant les documentations techniques et commerciales ;

- données chiffrées, calculs, pourcentages, proportions, systèmes de mesure, devises monétaires (compréhension et expression des indications de dimension, poids, distance, tarif, prix, rabais, rémunération, etc.) ;
- secteurs d'activité, types et structures d'entreprises ;
- grandes marques, grands groupes nationaux ;
- services publics, système de protection sociale ;
- emploi, métiers, professions, carrières, compétences, qualifications, diplômes, égalité et parité femmes-hommes, organisation du temps de travail, etc. ;
- presse spécialisée, portails spécialisés en recrutement, salons et forums professionnels ;
- caractéristiques et spécificités du système de formation professionnelle et des organismes de formation dans le(s) pays de la langue étudiée ;
- programmes européens de mobilité et mobilité en général, expatriation, internationalisation des entreprises, etc. ;
- modalités de candidature et codes de l'entretien d'embauche ;
- réglementation du travail, règlement intérieur de l'entreprise, règles de sécurité et d'hygiène en lien avec la réglementation en vigueur dans le(s) pays de la langue étudiée ;
- en fonction des domaines de spécialité, vocabulaire des outils professionnels, des équipements, des tenues vestimentaires, du service après-vente, du suivi et de la fidélisation de la clientèle, etc. ;
- etc.

Tableaux synthétiques des descripteurs des activités langagières

Tableau synthétique des descripteurs de la réception

Pré A1	A1	A2	A2+	B1	B1+	B2
<p>Écouter, visionner et comprendre Peut comprendre des questions et des affirmations courtes et très simples. Peut reconnaître des mots familiers, à condition qu'ils soient prononcés clairement et lentement dans un contexte clairement défini, quotidien et familier. Peut reconnaître des nombres, des prix, des dates et les jours de la semaine.</p>	<p>Peut comprendre des mots et des expressions courtes dans une conversation simple à condition que les gens parlent très lentement et très clairement.</p>	<p>Peut suivre l'idée générale d'un exposé sur un sujet familier, de la vie quotidienne et/ou professionnelle, si le message est délivré lentement et clairement, dans un langage simple et illustré (diapos, photocopiés, etc.).</p>	<p>Peut suivre l'idée générale d'une démonstration ou d'un exposé sur un sujet familier ou prévisible, si le message est délivré lentement et clairement, dans un langage simple et illustré.</p>	<p>Peut généralement suivre les points principaux d'une longue discussion se déroulant en sa présence, à condition que la langue soit standard et clairement articulée.</p>	<p>Peut suivre une réunion ou un exposé dans son domaine personnel ou professionnel à condition que la présentation soit clairement structurée.</p>	<p>Peut suivre l'essentiel d'une conférence, d'un discours, d'un compte rendu et d'autres formes complexes du point de vue du fond et de la forme.</p>
	<p>Dans une annonce publique peut comprendre des informations simples (chiffres, prix, horaires) si elles sont prononcées lentement et clairement.</p>	<p>Peut saisir l'objet, le point essentiel d'une annonce ou d'un message brefs, simples et clairs, sur un sujet familier, de la vie quotidienne et/ou professionnelle.</p>	<p>Peut comprendre des annonces simples à condition qu'elles soient prononcées distinctement.</p>	<p>Peut comprendre des annonces publiques à condition qu'elles soient clairement articulées dans une langue standard et avec un minimum de bruits de fond.</p>	<p>Peut comprendre les éléments essentiels ainsi que les détails d'annonces ou messages factuels, dans son domaine personnel ou professionnel, à condition que le débit et l'articulation ne présentent pas de difficultés particulières.</p>	<p>Peut comprendre des annonces et des messages sur des sujets concrets et abstraits de la vie quotidienne et/ou professionnelle, s'ils sont en langue standard et émis à un débit normal.</p>

	<p>Peut repérer de l'information concrète (par exemple sur des lieux et des horaires) dans de courts enregistrements sur des sujets quotidiens et familiers, à condition que le débit soit lent et le langage clair.</p>	<p>Peut comprendre et extraire l'information essentielle de courts passages enregistrés ayant trait à un sujet courant et prévisible de la vie personnelle et/ou professionnelle, si le débit est lent et la langue clairement articulée.</p>	<p>Peut comprendre l'information principale dans une courte publicité à la radio, à propos de biens et de services qui l'intéressent. Dans une interview à la radio, peut comprendre ce que les gens disent faire pendant leur temps libre, ce qu'ils aiment ou non faire, à condition qu'ils parlent lentement et clairement.</p>	<p>Peut comprendre les points principaux des bulletins d'information radiophoniques et de documents enregistrés simples, sur un sujet familier de la vie quotidienne et/ou professionnelle, si le débit est assez lent et la langue relativement articulée.</p>	<p>Peut comprendre la plupart des reportages et enregistrements (vidéo ou audio) diffusés en langue standard et relatifs à ses centres d'intérêt ou son domaine d'activité.</p>	<p>Peut comprendre la plupart des reportages et des autres enregistrements ou émissions radiodiffusées en langue standard et peut identifier correctement l'humeur, le ton, etc., du locuteur.</p>
	<p>Peut reconnaître des mots et expressions familiers et identifier les sujets dans les gros titres et les résumés des nouvelles et la plupart des publicités, en utilisant les informations visuelles et ses connaissances générales.</p>	<p>A2 et A2+ Peut identifier l'élément principal de nouvelles télévisées sur un événement, suivre un spot publicitaire ou la bande-annonce d'un film à condition que les images facilitent grandement la compréhension et que ce soit dans une langue claire et relativement lente.</p>		<p>Peut suivre de nombreux films dans lesquels l'histoire repose largement sur l'action et l'image et où la langue est claire et directe. Peut comprendre les points principaux des programmes télévisés sur des sujets familiers, de la vie quotidienne et/ou professionnelle si la langue est assez clairement articulée.</p>	<p>Peut comprendre les programmes télévisés portant sur des sujets d'intérêt personnels et/ou professionnels, tels que brèves interviews, brefs exposés et journaux télévisés, en langue standard et si le débit est modéré.</p>	<p>Peut comprendre la plupart des films, des journaux et des magazines télévisés en langue standard.</p>

<p>Lire et comprendre Peut reconnaître des mots familiers accompagnés d'images. Peut reconnaître des horaires et des lieux dans des notes et des messages très simples.</p>	<p>Peut comprendre de petits messages simples, envoyés par courriel ou sur les réseaux sociaux (telle une proposition de rencontre, où, quand et quoi faire).</p>	<p>A2 et A2+ Peut comprendre une lettre personnelle, un courriel ou une publication sur les réseaux sociaux simples, dans lesquels il est question de sujets familiers (les amis ou la famille).</p>	<p>Peut comprendre des lettres personnelles, des courriels et des publications simples sur les réseaux sociaux, qui relatent de façon assez détaillée des événements ou des expériences.</p>	<p>Peut comprendre des lettres personnelles, des courriels et des publications sur les réseaux sociaux qui relèvent de ses centres d'intérêt personnels ou de son domaine professionnel.</p>	<p>Peut comprendre tout type de courriel ou publication sur les réseaux sociaux même s'ils sont rédigés en langage familier.</p>
	<p>Peut se faire une idée du contenu d'un texte informatif assez simple, surtout s'il est accompagné d'un document visuel.</p>	<p>A2 et A2+Peut comprendre les points principaux de textes courts qui traitent de sujets quotidiens. Peut identifier l'information pertinente dans des écrits simples décrivant des événements et dans lesquels les chiffres, les noms, les illustrations et les titres facilitent grandement la compréhension.</p>	<p>Peut localiser une information recherchée dans un texte long et peut réunir des informations provenant de différentes parties du texte ou de textes différents, afin d'accomplir une tâche précise. Peut reconnaître le schéma argumentatif suivi pour la présentation d'un problème, sans en comprendre nécessairement le détail.</p>	<p>Peut trouver une information précise dans tout type de texte. Peut identifier le schéma argumentatif et relever les principaux arguments.</p>	<p>Peut parcourir rapidement plusieurs textes en parallèle (articles, rapports, sites internet, ouvrages, etc.) et en relever les points pertinents. Peut reconnaître si un texte donne de l'information factuelle ou bien s'il cherche à convaincre les lecteurs. Peut reconnaître la structuration d'un texte.</p>

	<p>Peut comprendre de courts récits illustrés, au sujet d'activités quotidiennes et rédigés avec des mots simples. Peut comprendre dans les grandes lignes des textes courts d'histoires illustrées, à condition que les images l'aident à deviner le contenu.</p>	<p>A2 et A2+ Peut comprendre suffisamment pour lire des histoires et des bandes dessinées courtes, mettant en scène des situations concrètes et familières et rédigées dans un langage très quotidien. Peut comprendre les points principaux de courts reportages dans des magazines qui traitent de sujets quotidiens concrets ou de situations professionnelles connues.</p>	<p>Peut comprendre la description de lieux, d'événements, de sentiments explicitement exprimés dans des articles de magazines rédigés dans un langage courant. Peut suivre l'intrigue de récits, romans simples et bandes dessinées si le scénario est clair et linéaire et à condition de pouvoir utiliser un dictionnaire.</p>	<p>Peut lire de façon relativement autonome (par exemple en utilisant de temps à autre un dictionnaire) des versions simplifiées de romans ou histoires ou des articles de presse dont la structure est simple.</p>	<p>Peut lire pour son plaisir de façon très autonome, en adaptant le mode et la rapidité de lecture à différents textes (magazines, romans assez simples, livres d'histoire, biographies, carnets de voyage, guides, passages de chansons, poèmes), en utilisant les références adéquates.</p>
--	---	---	---	--	---

Tableau synthétique des descripteurs de la production

Pré A1	A1	A2	A2+	B1	B1+	B2
Parler Peut produire des phrases courtes pour parler de soi, donner des renseignements simples personnels.	Peut décrire les aspects simples de sa vie quotidienne en utilisant une suite de phrases simples, des mots et des expressions simples à condition de pouvoir préparer à l'avance.	A2 et A2+ Peut raconter une histoire ou décrire quelque chose par une simple liste de points . Peut expliquer en quoi une chose lui plaît ou lui déplaît.		Peut raconter une histoire, décrire un événement et exprimer clairement ses sentiments par rapport à quelque chose qu'il/elle a vécu et expliquer pourquoi il/elle ressent ces sentiments. Peut transmettre des informations factuelles explicites dans des domaines familiers, de la vie quotidienne et/ou professionnelle.	Peut assez aisément mener à bien une description directe, relativement simple mais organisée , sur des sujets variés relevant de ses centres d'intérêt personnels ou de son domaine professionnel, en la présentant comme une succession d'éléments d'information articulés à l'aide de connecteurs. Peut exprimer ses préférences en s'appuyant sur des comparaisons.	Peut faire une description claire et détaillée d'une gamme étendue de sujets en relation avec son domaine d'intérêt personnel ou professionnel. Peut dire de façon détaillée en quoi des événements et des expériences le/la touchent personnellement.
	Peut dire s'il/si elle aime ou n'aime pas quelque chose.	A2 et A2+ Peut donner les raisons pour lesquelles il/elle aime ou n'aime pas quelque chose , et indiquer ses préférences en faisant des comparaisons de façon simple et directe.		Peut donner des raisons simples pour justifier un point de vue sur un sujet familier, relevant de la vie quotidienne ou professionnelle.	Peut exprimer et suffisamment développer une argumentation pour être compris sans difficulté la plupart du temps.	Peut développer méthodiquement une argumentation en mettant en évidence les points significatifs et les éléments pertinents.
	Peut lire un texte très bref et répété , par exemple pour présenter un conférencier.	A2 et A2+ Peut faire un bref exposé préparé sur un sujet relatif à sa vie quotidienne ou à sa vie professionnelle, donner brièvement des		Peut faire un exposé non complexe, préparé , sur un sujet familier, relatif à sa vie personnelle et/ou professionnelle, qui soit assez clair pour être suivi	Peut faire un exposé clair, préparé , en avançant des raisons pour ou contre ou un point de vue particulier et en présentant les avantages et les inconvénients d'options	Peut développer un exposé de manière claire et méthodique en soulignant les points significatifs et

		<p>justifications et des explications pour ses opinions, ses projets et ses actes.</p> <p>Peut faire face à un nombre limité de questions faciles.</p>	<p>sans difficulté la plupart du temps.</p> <p>Peut gérer les questions qui suivent cet exposé mais peut devoir faire répéter si le débit est rapide.</p>	<p>diverses.</p> <p>Peut, après un exposé, prendre spontanément en charge une série de questions, malgré quelques erreurs qui ne gênent pas la communication.</p>	<p>les éléments pertinents.</p> <p>Peut s'écarter spontanément d'un texte préparé pour suivre les points intéressants soulevés par des auditeurs.</p>
<p>Écrire</p> <p>Peut écrire des renseignements simples et personnels en utilisant éventuellement un dictionnaire.</p>	<p>Peut écrire des phrases et des expressions simples sur lui/elle-même, sur des personnes ou des personnages imaginaires, où ils vivent et ce qu'ils font. Peut décrire très simplement une pièce dans une habitation. Peut utiliser des mots et des expressions simples pour décrire certains objets familiers.</p>	<p>A2 et A2+</p> <p>Peut faire une description brève et élémentaire d'un événement, d'activités passées et d'expériences personnelles.</p> <p>Peut écrire une histoire simple. Peut écrire des biographies imaginaires et des poèmes courts sur un sujet simple ou un objet familier.</p>	<p>Peut écrire des descriptions détaillées non complexes sur une gamme étendue de sujets familiers dans le cadre de son domaine d'intérêt, personnel ou professionnel. Peut rédiger une critique simple sur un film, un livre ou un programme télévisé, en utilisant une gamme limitée de langage.</p>	<p>Peut écrire des textes articulés simplement sur une gamme de sujets variés dans son domaine personnel ou professionnel.</p> <p>Peut faire le compte rendu d'expériences, personnelles ou professionnelles, en décrivant ses sentiments, ses attitudes et ses réactions dans un texte simple et articulé.</p>	<p>Peut écrire des descriptions claires et détaillées sur une variété de sujets en rapport avec son domaine d'intérêt et/ou son domaine professionnel.</p> <p>Peut écrire un article sur un film, un livre ou un spectacle. Peut rédiger le compte rendu d'évaluation d'une réalisation (projet, produit, prestation personnelle ou professionnelle).</p>

	<p>Peut fournir par écrit des renseignements simples et personnels en utilisant un dictionnaire.</p>	<p>A2 et A2+</p> <p>Peut écrire des textes courts sur des sujets d'intérêt familiers, en liant les phrases avec des connecteurs tels que « et », « parce que », « ensuite ».</p> <p>Peut donner ses impressions et son opinion dans des écrits portant sur des sujets d'intérêt personnels et/ou professionnels en utilisant un vocabulaire et des expressions de tous les jours.</p>	<p>Peut écrire de brefs essais simples, à savoir de courts textes d'expression personnelle sur des sujets d'intérêt général ou relatifs à son domaine d'expérience professionnelle.</p> <p>Peut écrire un texte sur un sujet actuel en rapport avec ses centres d'intérêt, en utilisant un langage simple pour lister les avantages et les inconvénients et donner son opinion.</p> <p>Peut intégrer des illustrations, des photos ainsi que des textes courts à un rapport ou une affiche de présentation.</p>	<p>Peut écrire un texte sur un sujet actuel en rapport avec ses centres d'intérêt, en utilisant un langage simple pour lister les avantages et les inconvénients, donner et justifier son opinion.</p> <p>Peut résumer avec une certaine aisance des informations factuelles sur des sujets familiers dans son domaine personnel ou professionnel, en faire le rapport, donner et justifier son opinion.</p>	<p>Peut écrire un essai ou un rapport qui développe une argumentation de façon méthodique en soulignant de manière appropriée les points importants et les détails pertinents qui viennent l'appuyer.</p>
--	--	---	--	---	--

Tableau synthétique des descripteurs de l'interaction

Pré A1	A1	A2	A2+	B1	B1+	B2
<p>Interagir à l'oral Peut poser des questions et répondre à des questions sur lui-même, en utilisant des formules toutes faites courtes et en comptant sur les gestes</p>	<p>Peut prendre part à une conversation simple de nature factuelle et sur un sujet prévisible. Peut présenter quelqu'un et utiliser des expressions élémentaires de salutation et de congé. Peut échanger sur ses goûts si on s'adresse à lui/elle clairement et lentement.</p>	<p>Peut généralement participer à une discussion si elle se déroule lentement, échanger des opinions, comparer, exprimer son accord ou son désaccord sur des questions du quotidien ou relevant du domaine professionnel dans un langage simple en faisant répéter ou reformuler de temps en temps.</p>	<p>Peut faire face à des échanges courants simples sans effort excessif. Peut interagir avec une aisance raisonnable dans des situations bien structurées et dans de courtes conversations, à condition que l'interlocuteur apporte de l'aide le cas échéant.</p>	<p>Peut aborder une conversation en langue standard clairement articulée, sur un sujet familier, de la vie quotidienne et/ou professionnelle, bien qu'il lui soit parfois nécessaire de faire répéter certains mots ou expressions et même s'il/si elle peut parfois être difficile à suivre lorsqu'il/elle essaie de formuler exactement ce qu'il/elle aimerait dire (expression de sentiments, comparaison, opposition).</p>	<p>Peut se joindre à une discussion sur un sujet familier en utilisant des expressions appropriées. Peut résumer ce qui a été dit pour aider la discussion à avancer. Peut lancer une conversation sur des sujets familiers, personnels ou professionnels, et l'alimenter en exprimant et répondant à des suggestions, opinions, attitudes, conseils, sentiments, etc.</p>	<p>Peut exposer ses idées et ses opinions et argumenter sur des sujets complexes familiers, de la vie quotidienne et/ou professionnelle, identifier avec précision les arguments d'autrui et y réagir de façon convaincante en langue standard.</p>
	<p>Peut comprendre les questions et instructions formulées lentement ainsi que des indications brèves et simples. Peut demander</p>	<p>Peut se débrouiller dans des situations courantes de la vie quotidiennes (se renseigner ou fournir des informations) en</p>	<p>Peut se débrouiller dans des situations courantes de la vie quotidienne (se renseigner ou fournir des informations) en</p>	<p>Peut se débrouiller dans des situations courantes de la vie quotidienne (se renseigner ou fournir des informations) en</p>	<p>Peut échanger avec une certaine assurance en donnant un grand nombre d'informations factuelles sur des sujets familiers, de la vie quotidienne et/ou</p>	<p>Peut échanger avec une certaine précision dans la plupart des contextes familiers de la vie quotidienne et/ou professionnelle. Peut s'exprimer et réagir relativement</p>

	quelque chose à quelqu'un ou le lui proposer.	utilisant un répertoire de mots et expressions simples.	utilisant un répertoire de mots et expressions simples. Peut exprimer simplement des opinions et des points de vue.	professionnelle (prendre une décision, formuler une opinion, poser des questions supplémentaires).	facilement , et poursuivre la conversation efficacement sans aide, malgré des pauses occasionnelles pour planifier et corriger ce qu'il/elle dit.	
	Peut répondre, dans un entretien, à des questions personnelles simples posées très lentement et clairement dans une langue directe et non-idiomatique.	A2 et A2+ Peut mener une conversation téléphonique avec des amis, répondre à des questions simples et réagir lors d'un entretien sur des sujets familiers, à condition de pouvoir faire clarifier certains points si besoin.		Peut prendre part à des conversations téléphoniques simples de façon prolongée tout en prenant quelques initiatives mais en restant très dépendant de l'interlocuteur.	Peut mener une conversation téléphonique sur des sujets familiers personnels et/ou professionnels s'il a eu le temps d'en préparer les éléments en amont. Peut, dans une conversation ou un entretien, exprimer ses opinions , décrire ses réactions, comparer et mettre en opposition des alternatives, discuter sur ce qu'il convient de faire, etc.	Peut conduire un entretien ou une conversation téléphonique avec efficacité et aisance , en s'écartant spontanément des questions préparées et en exploitant et relançant les réponses intéressantes.
Interagir à l'écrit Peut écrire des mots courts pour donner une information très simple.	Peut écrire un message court et très simple (par exemple un texto) à des amis pour leur donner un renseignement ou leur poser une	Peut transmettre et recevoir par lettre ou courriel des informations personnelles habituelles, échanger des renseignements	Peut échanger des renseignements par texto, courriel ou dans des lettres courtes, pour expliquer la demande d'une	Peut transmettre à des personnes fréquentées dans la vie quotidienne ou professionnelle une information simple et immédiatement pertinente en	Peut répondre à des écrits sur des sujets variés en respectant et en suivant l'histoire, l'argumentation ou la problématique développée par l'interlocuteur.	Peut maintenir une relation à travers une correspondance personnelle dans une langue fluide et efficace . Peut se procurer par lettre ou par

<p>Peut publier des messages simples de salutation en ligne, en utilisant des expressions toutes faites simples.</p>	<p>question. Peut laisser un message simple indiquant par ex. où il/elle est allé/e, à quelle heure il/elle compte revenir, etc.</p>	<p>courants par texto ou compléter des formulaires simples.</p>	<p>tierce personne (par ex. concernant un nouveau produit ou une activité).</p>	<p>communiquant de manière compréhensible les points qui lui semblent importants.</p>		<p>courriel les informations dont il/elle a besoin. Peut prendre en note des messages personnels et professionnels complexes et en laisser, à condition de pouvoir demander des compléments d'information.</p>
	<p>Peut écrire des messages et des publications personnelles en ligne très simples à l'aide d'un outil de traduction. Peut réagir très simplement, en ligne, positivement ou négativement à des publications simples et à des commentaires à l'aide d'expressions apprises.</p>	<p>A2 et A2+ Peut gérer des échanges simples en ligne, poser des questions, répondre, commenter de façon simple (des publications), échanger des idées à condition de n'avoir qu'un seul interlocuteur à la fois et en ayant recours si besoin à des outils de traduction.</p>	<p>Peut contribuer à une discussion en ligne sur un sujet familier, de la vie quotidienne et/ou professionnelle, pour faire part d'expériences à condition de pouvoir utiliser des outils en ligne pour combler des lacunes linguistiques. Peut publier à titre personnel ou professionnel un message, un avis ou un commentaire, même si des lacunes lexicales entraînent des répétitions et des difficultés de formulations.</p>	<p>Peut, sans avoir besoin de recourir à des outils en ligne, contribuer à une discussion en ligne sur un sujet familier de la vie quotidienne et/ou professionnelle pour faire part d'expériences. Peut répondre par écrit à une publication en donnant son avis, son point de vue et en utilisant des expressions idiomatiques courantes.</p>	<p>Peut intervenir en ligne pour relier ses contributions à d'autres déjà publiées, saisir les implications culturelles et réagir de façon adéquate. Peut s'engager dans des échanges en ligne entre plusieurs participants, relier efficacement ses contributions à d'autres déjà publiées, à condition qu'un modérateur aide à gérer la discussion.</p>	

Tableau synthétique des descripteurs de la médiation

	A1	A2	A2+	B1	B1+	B2
Transmettre une information, interpréter (d'une langue à l'autre)	Peut indiquer avec des mots et des gestes simples les besoins élémentaires d'une tierce personne dans une situation précise.	Peut interpréter de façon simple lors d'une interview, transmettre des informations claires sur des sujets familiers , de la vie quotidienne et/ou professionnelle, à condition de pouvoir préparer à l'avance et si les interlocuteurs articulent clairement.	Peut transmettre , en langue Y ce qui est dit dans une annonce claire faite en langue X, portant sur des sujets familiers de la vie courante et/ou professionnelle, même s'il/elle doit parfois simplifier le message et chercher ses mots.	Peut, lors d'un entretien, interpréter et transmettre des informations factuelles explicites , à condition de pouvoir se préparer à l'avance et que les intervenants parlent clairement dans une langue courante.	Peut communiquer et transmettre d'une langue à l'autre le sens principal de ce qui est dit sur des sujets liés à ses domaines d'intérêt, personnels et/ou professionnels.	Peut assurer une interprétation consécutive sur des sujets généraux et/ou connus, relevant de la vie quotidienne et/ou professionnelle. Peut transmettre les propos importants et les points de vue , si l'intervenant fait de fréquentes pauses et clarifie son propos si nécessaire.
Traiter un texte ou un dossier documentaire	Peut, à l'aide d'un dictionnaire, présenter en langue Y, des phrases simples écrites ou prononcées en langue X, mais sans toujours choisir la signification convenable. Peut transcrire des mots isolés et des textes courts	Peut lister en langue Y les informations importantes de textes oraux et écrits courts en langue X, clairement structurés et simples, s'ils portent sur des sujets concrets et familiers relevant de la vie personnelle et/ou professionnelle, en palliant son répertoire limité par	Peut lister en langue Y, les informations importantes de textes courts et simples en langue X, s'ils portent sur des sujets concrets et familiers et s'ils sont écrits dans une langue courante simple.	Peut résumer en langue Y, l'information et les arguments issus de textes/dossiers, etc. en langue X, sur des sujets familiers, relevant de la vie personnelle et/ou professionnelle. Peut rassembler des éléments d'information de sources diverses en langue X et les	Peut, sur la base d'indications en langue Y, donner en langue X des instructions pratiques sur la façon de procéder (par exemple, en suivant une recette de cuisine, le mode d'emploi d'un appareil, les instructions d'utilisation d'un distributeur, etc.).	Peut faire, en langue Y, une synthèse et rendre compte d'informations et d'arguments venant de diverses sources orales et écrites en langue X. Peut comparer, opposer et synthétiser en langue Y, des informations et points de vue différents exprimés en langue X.

	imprimés.	des gestes ou mots empruntés à d'autres langues.		résumer en langue Y pour quelqu'un d'autre.		
Faciliter la coopération	<p>Peut exprimer une idée à l'aide de mots très simples et demander ce que les autres pensent.</p> <p>Peut dire qu'il a compris et demander aux autres s'ils ont compris.</p>	<p>Peut participer à la réalisation de tâches communes simples, demander aux participants ce qu'ils pensent, faire des propositions de façon à faire avancer la discussion.</p>	<p>Peut participer à la réalisation de tâches communes simples, si les participants parlent lentement et l'aident à y prendre part et à exprimer ses propositions.</p> <p>Peut, en posant les bonnes questions, s'assurer que la personne à qui il/elle parle comprend ce qu'il/elle veut dire.</p>	<p>Peut organiser le travail pour réaliser une tâche commune simple en précisant l'objectif, les étapes et, le cas échéant, les principaux problèmes à régler.</p> <p>Peut répéter en partie ce que quelqu'un a dit pour s'assurer d'une mutuelle compréhension et aider ainsi au partage et au développement des idées.</p>	<p>Peut poser des questions, faire des commentaires et proposer des reformulations simples pour garder le cap d'une discussion.</p> <p>Peut attribuer la parole dans une discussion et inviter un participant à parler.</p>	<p>Peut mettre en évidence le problème principal à résoudre dans une tâche complexe.</p> <p>Peut agir comme rapporteur du groupe, noter les idées et les décisions, les discuter avec le groupe et faire ensuite en plénière un résumé des points de vue exprimés.</p>
Mener un travail collectif	<p>Peut utiliser des mots simples et des expressions non verbales pour montrer son intérêt pour une idée.</p>	<p>A2 et A2+</p> <p>Peut donner des consignes très simples à un groupe de travail collectif et aider si nécessaire aux formulations.</p> <p>Peut demander l'avis de quelqu'un sur une idée donnée.</p>		<p>Peut donner des consignes simples et claires pour organiser une activité.</p>	<p>Peut poser des questions pour vérifier sa compréhension des notions venant d'être expliquées.</p> <p>Peut poser des questions pour amener les personnes à clarifier leurs propos, leurs explications ou leur raisonnement.</p>	<p>Peut organiser et gérer un travail collectif de façon efficace, inciter les membres d'un groupe à décrire et développer leurs idées et recentrer habilement l'attention des participants en sollicitant des propositions.</p>

<p>Faciliter la communication</p>	<p>Peut reconnaître si des interlocuteurs ne sont pas d'accord ou si quelqu'un a un problème, et utiliser des mots et des expressions mémorisées (par ex. « Je comprends », « Ça va ? ») pour montrer sa sympathie.</p>	<p>A2 et A2+ Peut se rendre compte d'un désaccord entre interlocuteurs ou de difficultés dans une interaction et adapter des expressions simples, mémorisées, pour rechercher un compromis ou un accord.</p>	<p>Peut montrer sa compréhension des problèmes clés dans un différend sur un sujet qui lui est familier et adresser des demandes simples pour obtenir confirmation et/ou clarification.</p>	<p>Peut demander aux parties en désaccord d'expliquer leur point de vue et répondre brièvement à ces explications, à condition que le sujet lui soit familier et que les interlocuteurs parlent clairement.</p>	<p>Peut aider les parties en désaccord à mieux se comprendre et à obtenir un consensus en reformulant leurs positions, en présentant les principaux points de désaccord, en repérant les terrains d'entente, en établissant des priorités de besoins et d'objectifs.</p>
<p>Établir un espace pluriculturel</p>	<p>Peut faciliter un échange interculturel en accueillant les gens en manifestant son intérêt avec des mots simples et des expressions non verbales.</p>	<p>A2 et A2+ Peut contribuer à un échange interculturel, demander, avec des mots simples, aux gens de s'expliquer et de clarifier ce qu'ils ont dit, et exploiter son répertoire limité pour exprimer son accord, inviter, remercier, etc.</p>	<p>Peut utiliser un répertoire limité pour présenter des personnes de différentes cultures et montrer qu'il/elle est conscient/e que certaines choses peuvent être perçues différemment selon les cultures.</p>	<p>Peut assurer un échange interculturel en montrant de l'intérêt et de l'empathie par ses questions et ses réponses simples. Peut, dans des discussions privées ou professionnelles, se conduire de façon positive, reconnaître les sentiments et les différentes visions du monde des membres du groupe.</p>	<p>Peut, à l'occasion de rencontres interculturelles, reconnaître des points de vue différents de sa propre vision du monde et en tenir compte, clarifier les malentendus et discuter des ressemblances et des différences de points de vue et d'approches afin de détendre l'atmosphère et de permettre à la discussion d'avancer.</p>

Programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908628A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➤ [Programme de mathématiques de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Mathématiques

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

Préambule commun aux enseignements de mathématiques et de physique-chimie

Intentions majeures

Compétences travaillées

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

Programme de mathématiques

Organisation du programme

Statistique et probabilités

Algèbre – Analyse

Géométrie

Algorithmique et programmation

Automatismes

Vocabulaire ensembliste et logique

Préambule commun aux enseignements de mathématiques et de physique-chimie

Intentions majeures

La classe de seconde professionnelle permet aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège vers la voie professionnelle. Elle les prépare au cycle terminal dans l'objectif d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études supérieures réussie.

L'enseignement de mathématiques et de physique-chimie en classe de seconde professionnelle concourt à la formation intellectuelle, professionnelle et civique des élèves¹.

Le programme est conçu à partir des intentions suivantes :

- permettre à tous les élèves de consolider leurs acquis du collège ;
- former les élèves à l'activité mathématique et scientifique en poursuivant la pratique des démarches mathématique et scientifique commencées au collège ;
- fournir aux élèves des outils mathématiques et scientifiques utiles pour les enseignements généraux et professionnels ;
- assurer les bases mathématiques et scientifiques nécessaires à une poursuite d'études et à la formation tout au long de la vie ;
- participer au développement de compétences transversales qui contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des élèves et qui leur permettent de devenir des citoyens éclairés et des professionnels capables de s'adapter à l'évolution des métiers liée à la transformation digitale ;
- contribuer à donner une culture scientifique et civique indispensable à une époque où la technologie et le numérique font partie intégrante de la vie quotidienne.

Compétences travaillées

Dans le prolongement des enseignements dispensés à l'école primaire et au collège, cinq compétences communes aux mathématiques et à la physique-chimie sont travaillées. Elles permettent de structurer la formation et l'évaluation des élèves. L'ordre de leur présentation ne prescrit pas celui dans lequel ces compétences seront mobilisées par l'élève dans le cadre d'activités. Une liste de capacités associées à chacune des compétences indique la façon dont ces dernières sont mises en œuvre. Le niveau de maîtrise de ces compétences dépend de l'autonomie et de l'initiative requises dans les activités proposées aux élèves.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Compétences	Capacités associées
S'approprier	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Traduire des informations, des codages.
Analyser Raisonner	<ul style="list-style-type: none"> - Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. - Proposer une méthode de résolution. - Choisir un modèle ou des lois pertinentes. - Élaborer un algorithme. - Choisir, élaborer un protocole. - Évaluer des ordres de grandeur.
Réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les étapes d'une démarche. - Utiliser un modèle. - Représenter (tableau, graphique...), changer de registre. - Calculer (calcul littéral, calcul algébrique, calcul numérique exact ou approché, instrumenté ou à la main). - Mettre en œuvre des algorithmes. - Expérimenter – en particulier à l'aide d'outils numériques (logiciels ou dispositifs d'acquisition de données...). - Faire une simulation. - Effectuer des procédures courantes (représentations, collectes de données, utilisation du matériel...). - Mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité à partir d'un schéma ou d'un descriptif. - Organiser son poste de travail.
Valider	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter et interpréter les résultats obtenus ou les observations effectuées afin de répondre à une problématique. - Valider ou invalider un modèle, une hypothèse en argumentant. - Contrôler la vraisemblance d'une conjecture. - Critiquer un résultat (signe, ordre de grandeur, identification des sources d'erreur), argumenter. - Conduire un raisonnement logique et suivre des règles établies pour parvenir à une conclusion (démontrer, prouver).
Communiquer	<p>À l'écrit comme à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre compte d'un résultat en utilisant un vocabulaire adapté et choisir des modes de représentation appropriés ; - expliquer une démarche.

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

- **La bivalence**

La conduite de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie ne se résume pas à une juxtaposition des trois disciplines. Il est souhaitable qu'un même professeur les prenne toutes en charge pour garantir la cohérence de la formation mathématique et scientifique des élèves.

La physique et la chimie utilisent des notions mathématiques pour modéliser les situations étudiées. Parallèlement, certaines notions mathématiques peuvent être introduites à partir de situations issues de la physique ou de la chimie.

- **La maîtrise de la langue française**

Faire progresser les élèves dans leur maîtrise de la langue française est l'affaire de tous les enseignements. Réciproquement, la maîtrise de la langue est nécessaire pour les apprentissages dans tous les enseignements. En effet, le langage est un outil, non seulement pour s'approprier et communiquer des informations à l'écrit et à l'oral, mais également pour élaborer sa pensée.

Le professeur veille, au travers de son enseignement, à aider les élèves à surmonter certains obstacles de compréhension, notamment ceux liés à la prise et à l'interprétation d'informations (postulats implicites, inférences, culture personnelle, polysémie de certains termes en mathématiques et physique-chimie, et des usages spécifiques dans ces disciplines de certains noms communs de la langue française...).

Il importe de laisser les élèves s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, lors de productions individuelles ou collectives, en les aidant à structurer leurs propos, et de les faire participer, le plus souvent possible, à la construction de la trace écrite de synthèse des investigations et découvertes et de synthèses de cours en mathématiques.

- **La co-intervention**

La co-intervention donne une dimension concrète aux apprentissages et permet à l'élève d'acquérir une vision globale des enseignements qu'il reçoit. Cette modalité pédagogique donne lieu à des séances au cours desquelles le professeur de mathématiques ou de physique-chimie et celui de l'enseignement professionnel concerné interviennent ensemble devant les élèves. L'analyse de situations problématisées, déterminées conjointement par les deux professeurs à partir du référentiel d'activités professionnelles, permet aux élèves :

- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et des capacités et connaissances du programme de mathématiques ou de physique-chimie ;
- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et de réinvestir dans un nouveau contexte des capacités et des connaissances déjà acquises dans le cours de mathématiques ou celui de physique-chimie ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences déjà acquises dans le domaine professionnel et d'acquérir des capacités et des connaissances du programme de mathématiques ou celui de physique-chimie ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences, des capacités et des connaissances déjà acquises, en enseignement professionnel et dans le cours de mathématiques ou celui de physique-chimie.

- **La diversité des activités de l'élève**

La diversité des activités et des travaux proposés permet aux élèves de mettre en œuvre la démarche scientifique et de prendre conscience de la richesse et de la variété de la démarche mathématique.

Parmi les travaux proposés, ceux faits hors du temps scolaire permettent, à travers l'autonomie laissée à chacun, le développement de la prise d'initiative, tout en assurant la stabilisation des connaissances et des compétences. Ces travaux, courts et fréquents, doivent prendre en compte les aptitudes des élèves.

Le travail de groupe, par sa dimension coopérative et par l'interaction sociale qu'il sous-tend, est un levier pour développer l'ouverture aux autres, la confiance, l'entraide... éléments essentiels dans le monde du travail et dans la vie civique. L'élève est incité à s'engager dans la résolution de la problématique étudiée, individuellement ou en équipe. Il apprend à développer sa confiance en lui. À cette fin, il cherche, teste, prend le risque de se tromper. Il

ne doit pas craindre l'erreur, mais en tirer profit grâce au professeur qui l'aide à l'identifier, à l'analyser et à la surmonter. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Le professeur veille à établir un équilibre entre les divers temps de l'apprentissage :

- les temps de recherche, d'activité, de manipulation ;
- les temps de dialogue et d'échange, de verbalisation ;
- les temps de synthèse où le professeur permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et à certaines lois ;
- les exercices et problèmes, allant progressivement de l'application la plus directe au thème d'étude ;
- les rituels, afin de consolider les connaissances et les méthodes ;
- les temps d'analyse des erreurs.

• **La trace écrite**

Lorsque les problématiques traitées sont contextualisées (issues du domaine professionnel, des autres disciplines ou de la vie courante), il est indispensable qu'après leur traitement, le professeur mette en œuvre une phase de décontextualisation au cours de laquelle sera rédigée une synthèse des activités menées. Cette synthèse décontextualisée, trace écrite laissée sur le cahier de l'élève, permet de mettre en évidence et de définir les modèles et lois que les élèves pourront utiliser dans d'autres contextes et, ainsi, consolider les savoirs en vue d'une utilisation dans d'autres contextes. Elle doit être courte, fonctionnelle et avoir un sens pour l'élève.

• **Le travail expérimental ou numérique**

L'utilisation de calculatrices ou d'ordinateurs, outils de visualisation et de représentation, de calcul, de simulation et de programmation développe la possibilité d'expérimenter, d'émettre des conjectures. Les va-et-vient entre expérimentation, formulation et validation font partie intégrante de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie.

L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon plusieurs modalités :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, sous forme de travaux pratiques de mathématiques ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local) ;
- lors des séances d'évaluation.

Le travail expérimental en physique-chimie permet en particulier aux élèves :

- d'exécuter un protocole expérimental en respectant et/ou en définissant les règles élémentaires de sécurité ;
- de réaliser un montage à partir d'un schéma ou d'un document technique ;
- d'utiliser des appareils de mesure et d'acquisition de données ;
- de rendre compte des observations d'un phénomène, de mesures ;
- d'exploiter et d'interpréter les informations obtenues à partir de l'observation d'une expérience réalisée ou d'un document technique.

• **L'évaluation des acquis**

L'évaluation des acquis des élèves est indispensable au professeur dans la conduite de son enseignement. Il lui appartient d'en diversifier le type et la forme : évaluation expérimentale, écrite ou orale, individuelle ou collective, avec ou sans outils numériques. Les évaluations doivent être conçues comme un moyen de faire progresser les élèves, d'analyser leurs apprentissages et de réguler ainsi l'enseignement dispensé.

Programme de mathématiques

Dans la continuité du collège, le programme de mathématiques de la classe de seconde professionnelle vise à développer la démarche mathématique à travers la résolution de problèmes. À partir de visualisations, d'expérimentations, d'essais et/ou de simulations informatiques, des conjectures sont émises et sont validées ou invalidées par le calcul et le raisonnement avant une formalisation des réponses au problème. L'environnement numérique se révèle incontournable dans cette démarche et l'utilisation des outils numériques trouve naturellement sa place dans cet enseignement.

Les problèmes rencontrés peuvent être de natures différentes : réinvestissement de connaissances déjà travaillées, acquisition d'une nouvelle connaissance ou construction d'une nouvelle capacité, activité de recherche.

La démarche mathématique s'appuie sur cinq compétences qui sont explicitées dans le tableau des compétences travaillées présent dans le préambule commun aux programmes de mathématiques et de physique-chimie.

La résolution de problèmes et l'algorithmique, présentes dans tous les domaines des mathématiques, permettent aux élèves de s'exprimer, d'échanger, de communiquer, d'interagir, d'acquérir une autonomie de jugement et de pensée, tout en développant leur créativité et leur esprit d'initiative. La résolution de problèmes offre aussi la possibilité d'une coopération entre élèves, tant dans le cadre habituel que dans celui de la co-intervention.

Les mathématiques contribuent à la construction de compétences transversales par les différents domaines qu'elles abordent, par exemple :

- la géométrie, qu'elle soit plane ou dans l'espace, contribue largement à développer diverses formes de raisonnement, en particulier le raisonnement déductif, et à modéliser des situations concrètes afin d'interpréter objectivement la réalité ;
- la maîtrise de la proportionnalité dans divers contextes, la compréhension notamment des pourcentages, des échelles, de la notion de vitesse, participe à la construction de la capacité à traiter l'information, tout en développant l'esprit critique.

Les compétences d'expression orale et écrite, à la fois usuelles et spécifiques, sont également développées au travers d'activités nécessitant :

- d'être capable de lire des textes, des schémas, des représentations d'objets de l'espace en 2D ;
- de prendre des initiatives en mobilisant et en articulant ses connaissances et capacités ;
- de faire preuve d'esprit critique par la validation des résultats ;
- d'expliquer la démarche et de communiquer les résultats obtenus à l'oral ou à l'écrit.

Organisation du programme

Le programme de mathématiques est constitué des domaines de connaissances suivants :

- statistique et probabilités ;
- algèbre - analyse ;
- géométrie.

Le domaine *Statistique et probabilités* se compose de deux modules.

Le domaine *Algèbre - Analyse* se compose de trois modules. Le module Calculs commerciaux et financiers ne concerne que les spécialités de baccalauréat professionnel ne comportant pas d'enseignement de physique-chimie.

Le domaine *Géométrie* se compose d'un seul module.

En complément de ces domaines de connaissances, trois modules sont abordés : Automatismes, Algorithmique et programmation et Vocabulaire ensembliste et logique. Ces

modules ne doivent pas faire l'objet de cours spécifiques, mais doivent être travaillés lors de l'étude des différents domaines du programme.

Pour chaque module sont indiqués :

- les objectifs ;
- les liens avec le cycle 4 ;
- les capacités et connaissances exigibles ;
- des exemples d'algorithmes ou d'activités numériques.

Certains modules comportent des commentaires qui précisent entre autres les limites du programme et des approfondissements possibles.

Les domaines du programme de physique-chimie qui nécessitent la mise en œuvre de capacités et connaissances de mathématiques sont indiqués à la fin des modules concernés afin de garantir la cohérence de la formation scientifique.

Statistique et probabilités

Ce domaine constitue un enjeu essentiel de formation et favorise les liaisons avec les autres enseignements. Il s'agit de fournir aux élèves des outils pour comprendre le monde, pour décider et agir dans la vie quotidienne.

Les objectifs principaux de ce domaine sont :

- identifier, classer, hiérarchiser l'information ;
- exploiter et représenter des données ;
- interpréter un résultat statistique ;
- étudier des situations simples relevant des probabilités.

Le calcul d'indicateurs, la construction et l'interprétation de graphiques ainsi que la simulation d'expériences aléatoires à l'aide d'outils numériques sont des passages obligés de la formation.

• Statistique à une variable

Objectifs

L'objectif de ce module est de favoriser la prise d'initiative et la conduite de raisonnements pour interpréter, analyser ou comparer des séries statistiques. Pour ce faire, on s'appuie sur des situations concrètes liées aux spécialités professionnelles ou issues de la vie courante. Des données réelles sont à privilégier. L'utilisation des outils numériques est nécessaire. Ce module est particulièrement propice aux changements de registres (textes, tableaux, graphiques) qui participent au renforcement de la maîtrise de la langue.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont appris à recueillir, organiser, interpréter, représenter et traiter des données, à utiliser un tableur-grapheur pour présenter des données sous la forme d'un tableau ou d'un diagramme. Ils ont également appris à calculer des effectifs et des fréquences, à calculer et à interpréter des indicateurs de position et de dispersion d'une série statistique. Ils ont étudié moyenne, médiane et étendue.

En seconde, ils consolident ces notions et découvrent d'autres représentations et indicateurs permettant de comparer des séries statistiques. Ils découvrent la notion d'intervalle comme ensemble de nombres vérifiant des inégalités.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Recueillir et organiser des données statistiques.	Regroupement par classes d'une série statistique.
Organiser des données statistiques en choisissant un mode de représentation adapté à l'aide des fonctions statistiques d'une calculatrice ou d'un tableur. Extraire des informations d'une représentation d'une série statistique.	Représentation d'une série statistique par un diagramme en secteurs, en bâtons, en colonnes, à lignes brisées.
Comparer et interpréter des séries statistiques à l'aide d'indicateurs de position et de dispersion calculés avec les fonctions statistiques d'une calculatrice ou d'un tableur.	Indicateurs de position : mode, classe modale, moyenne, médiane, quartiles. Indicateurs de dispersion : étendue, écart type, écart interquartile $Q_3 - Q_1$.
Construire le diagramme en boîte à moustaches associé à une série statistique avec ou sans TIC. Comparer et interpréter des diagrammes en boîte à moustaches.	Diagrammes en boîte à moustaches.

Exemple d'algorithme

Déterminer la fréquence d'apparition d'une lettre dans un texte.

Commentaires

Les déciles et les centiles peuvent être présentés lorsque leur étude est pertinente pour la situation traitée.

• Fluctuations d'une fréquence selon les échantillons, probabilités

Objectifs

L'objectif de ce module est de formaliser les notions élémentaires de probabilités abordées au cycle 4 et de faire percevoir la loi des grands nombres de manière expérimentale. Il se traite en prenant appui sur des situations concrètes, issues de la vie courante ou du domaine professionnel. La compréhension et l'acquisition des concepts sont facilitées par l'expérimentation réalisée à l'aide de simulations informatiques. L'ensemble des issues est fini.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont découvert le vocabulaire relatif aux probabilités. Ils ont abordé les questions relatives au hasard et sont capables de calculer des probabilités dans des cas simples. Ils ont exprimé des probabilités sous diverses formes (décimale, fractionnaire, pourcentage) et fait le lien entre fréquences et probabilité, en constatant le phénomène de stabilisation des fréquences.

En seconde, les élèves réinvestissent ces notions et découvrent les arbres de dénombrement.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Expérimenter pour observer la fluctuation des fréquences (jets de dés, lancers de pièces de monnaie...).</p> <p>Réaliser une simulation informatique, dans des cas simples, permettant la prise d'échantillons aléatoires de taille n fixée, extraits d'une population où la fréquence p relative à un caractère est connue.</p> <p>Déterminer l'étendue des fréquences, relatives à un caractère, de la série d'échantillons de taille n obtenus par expérience concrète ou simulation.</p>	<p>Vocabulaire des probabilités : expérience aléatoire, ensemble des issues (univers), événement, probabilité.</p> <p>Expérience aléatoire à deux issues.</p> <p>Échantillon aléatoire de taille n pour une expérience à deux issues (avec remise).</p> <p>Notion de tirage au hasard et avec remise de n éléments dans une population où la fréquence p relative à un caractère est connue.</p> <p>Fluctuation d'une fréquence relative à un caractère, sur des échantillons de taille n fixée.</p>
<p>Estimer la probabilité d'un événement à partir des fréquences.</p>	<p>Stabilisation relative des fréquences vers la probabilité de l'événement quand n augmente.</p>
<p>Calculer la probabilité d'un événement dans le cas d'une situation aléatoire simple.</p> <p>Faire preuve d'esprit critique face à une situation aléatoire simple.</p>	<p>Dénombrements à l'aide de tableaux à double entrée ou d'arbres.</p>

Exemples d'algorithmes et d'activités numériques

- Modifier une simulation donnée (par exemple, en augmentant la taille de l'échantillon pour percevoir une version vulgarisée de la loi des grands nombres : « Lorsque n est grand, sauf exception, la fréquence observée est proche de la probabilité »).
- Utiliser une simulation fournie pour estimer une probabilité non triviale.
- Écrire des fonctions permettant de simuler une expérience aléatoire, une répétition d'expériences aléatoires indépendantes.

Commentaires

- Le vocabulaire des probabilités est présenté en situation.
- Dans le cadre de la programmation, on peut s'intéresser à des exemples pour lesquels l'univers est infini (franc carreau, cible...).

Algèbre – Analyse

Ce domaine permet de former les élèves à la démarche de résolution de problèmes et de les faire progresser dans la maîtrise du calcul numérique et algébrique. Il met en évidence les liens entre les différents registres (numérique, algébrique, graphique) des fonctions utilisées.

Les situations choisies permettent d'approcher les grands débats de société, par exemple autour du développement durable, et de traiter des problématiques parfaitement identifiées. Elles sont, autant que possible, adaptées aux métiers préparés afin de donner du sens aux notions étudiées.

Les objectifs principaux de ce domaine sont :

- modéliser une situation ;
- résoudre des problèmes du premier degré en choisissant une méthode adaptée ;
- découvrir et étudier de nouvelles fonctions.

L'étude des fonctions est facilitée par l'utilisation de tableurs et de logiciels de géométrie dynamique.

L'utilisation des calculatrices et de l'outil informatique pour pallier les difficultés liées aux calculs algébriques, résoudre des équations, inéquations ou systèmes d'équations, construire ou interpréter des courbes, sont des passages obligés de la formation.

La notion d'intervalle, présentée comme ensemble de nombres vérifiant des inégalités, est nouvelle. Elle est introduite lors du module Résolution d'un problème du premier degré ou du module Fonctions.

• Résolution d'un problème du premier degré

Objectifs

L'objectif principal de ce module est de traduire un problème par une équation ou une inéquation du premier degré, de l'étudier et de le résoudre.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont appris à :

- utiliser le calcul littéral ;
- mettre un problème en équation en vue de sa résolution ;
- résoudre algébriquement des équations du premier degré ou s'y ramenant (équations produits), en particulier des équations du type $x^2 = a$.

En seconde, les élèves approfondissent ces notions. Ils découvrent les inéquations du premier degré à une inconnue. La résolution des équations du type $ax = b$ permet de réinvestir et de consolider le traitement algébrique de problèmes modélisant une situation de proportionnalité.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Traduire un problème par une équation ou une inéquation du premier degré à une inconnue.</p> <p>Résoudre algébriquement, graphiquement sans ou avec outils numériques (grapheur, solveur, tableur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une équation du premier degré à une inconnue ; - une inéquation du premier degré à une inconnue. <p>Choisir et mettre en œuvre une méthode de résolution adaptée au problème.</p>	<p>Équation du premier degré à une inconnue.</p> <p>Inéquation du premier degré à une inconnue.</p> <p>Intervalles de \mathbb{R}.</p>

Exemple d'algorithme

Formaliser par un organigramme la résolution d'une inéquation du premier degré à une inconnue du type $ax < b$.

Commentaires

Aucune virtuosité calculatoire n'est attendue pour la méthode algébrique.

Dans le cadre de la bivalence

Ce module est mis en œuvre dans les domaines *Mécanique* et *Électricité* du programme de physique-chimie.

- **Fonctions**

Objectifs

Les objectifs de ce module sont :

- consolider et réinvestir les connaissances sur la notion de fonction abordées au collège au travers de situations issues des autres disciplines, de la vie courante ou professionnelle ;
- exploiter différents registres, notamment le registre algébrique, le registre graphique et le passage de l'un à l'autre ;
- étudier quelques fonctions de référence afin de se constituer un répertoire d'images mentales de leurs courbes représentatives sur lesquelles s'appuyer lors de l'étude de fonctions générées à partir de celles-ci ;
- introduire l'étude des variations d'une fonction et les notions liées aux extremums ;
- modéliser des problèmes issus de situations concrètes à l'aide de fonctions afin de les résoudre.

Le vocabulaire élémentaire sur les fonctions est abordé en situation. Les fonctions définies sur un intervalle de \mathbb{R} permettent de modéliser des phénomènes continus. On ne se limite pas aux intervalles du type $[a ; b]$, avec a et b réels ; en fonction des situations étudiées, les élèves peuvent être confrontés à d'autres types d'intervalles ($]a ; b[$, $[a ; b[$, $]a ; b]$, avec a et b réels). Les modèles mathématiques obtenus peuvent conduire à l'étude de fonctions sur \mathbb{R} . On peut également confronter les élèves à des exemples de fonctions définies sur \mathbb{N} pour modéliser des phénomènes discrets. Pour la modélisation de phénomènes physiques, le nom de la variable peut être choisi en cohérence avec la situation, par exemple la variable t pour le temps.

Les outils numériques (logiciel de géométrie dynamique, calculatrice, tableur ou logiciel de programmation) sont mis à profit pour obtenir la courbe représentative d'une fonction et pour établir un tableau de valeurs.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont appris à :

- manipuler la notion de fonction ;
- passer d'un mode de représentation d'une fonction à un autre ;
- déterminer, à partir d'un mode de représentation, l'image ou un antécédent d'un nombre par une fonction ;
- représenter graphiquement une fonction linéaire, une fonction affine ;
- modéliser une situation de proportionnalité à l'aide d'une fonction linéaire ;
- modéliser un phénomène continu par une fonction ;
- résoudre des problèmes modélisés par des fonctions ;
- résoudre algébriquement des équations du premier degré ou s'y ramenant (équations produits), en particulier des équations du type $x^2 = a$.

En seconde, les élèves consolident les notions de fonction, de variable et découvrent la notion d'équation d'une courbe représentative d'une fonction.

À partir de la courbe représentative d'une fonction f , ils apprennent à établir un tableau de variations d'une fonction et à obtenir la courbe représentative de la fonction qui à x associe $f(x) + k$, où k est un réel donné.

Ils découvrent la fonction carré comme nouvelle fonction de référence et déduisent de sa courbe représentative, l'allure de celle de la fonction qui à x associe kx^2 , où k est un réel donné.

Ils déduisent, des variations d'une fonction f , celles de la fonction kf , où k est un réel donné.

Ils apprennent à résoudre des équations du type $f(x) = c$, ou des inéquations du type $f(x) < c$, où c est un réel donné.

Les systèmes de deux équations du premier degré à deux inconnues sont introduits dans ce module. Leur résolution se fait graphiquement, à l'aide d'outils numériques.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Exploiter différents modes de représentation d'une fonction et passer de l'un à l'autre (expression, tableau de valeurs, courbe représentative).</p> <p>Selon le mode de représentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier la variable ; - déterminer l'image ou des antécédents éventuels d'un nombre par une fonction définie sur un ensemble donné. <p>Reconnaître une situation de proportionnalité et déterminer la fonction linéaire qui la modélise.</p>	<p>Différents modes de représentation d'une fonction (expression, tableau de valeurs, courbe représentative).</p> <p>Variable, fonction, image, antécédent et notation $f(x)$.</p> <p>Intervalles de \mathbb{R}.</p> <p>Fonctions linéaires.</p>
<p>Relier courbe représentative et tableau de variations d'une fonction.</p> <p>Déterminer graphiquement les extremums d'une fonction sur un intervalle.</p>	<p>Fonction croissante ou décroissante sur un intervalle.</p> <p>Tableau de variations.</p> <p>Maximum, minimum d'une fonction sur un intervalle.</p>
<p>Exploiter l'équation $y = f(x)$ d'une courbe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'appartenance d'un point à une courbe ; - calculer les coordonnées d'un point de la courbe. 	<p>Courbe représentative d'une fonction f : la courbe d'équation $y = f(x)$ est l'ensemble des points du plan dont les coordonnées $(x;y)$ vérifient $y = f(x)$.</p>
<p>Représenter graphiquement une fonction affine.</p> <p>Déterminer l'expression d'une fonction affine à partir de la donnée de deux nombres et de leurs images.</p> <p>Déterminer graphiquement le coefficient directeur d'une droite non verticale.</p> <p>Faire le lien entre coefficient directeur et pente dans un repère orthonormé.</p> <p>Reconnaître que deux droites d'équations données sont parallèles.</p> <p>Résoudre graphiquement, ou à l'aide d'outils numériques, un système de deux équations du premier degré à deux inconnues.</p> <p>Construire la parabole représentant la fonction carré et donner son tableau de variations.</p>	<p>Fonction affine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courbe représentative ; - coefficient directeur et ordonnée à l'origine d'une droite représentant une fonction affine ; - équation réduite d'une droite ; - sens de variation en fonction du coefficient directeur de la droite qui la représente. <p>Interprétation du coefficient directeur de la droite représentative d'une fonction affine comme taux d'accroissement.</p> <p>Système de deux équations du premier degré à deux inconnues.</p> <p>Courbe représentative de la fonction carré.</p> <p>Sens de variation de la fonction carré.</p>

<p>Déduire de la courbe représentative d'une fonction f sur un intervalle donné celle de la fonction qui à x associe $f(x) + k$, où k est un nombre réel donné, sur le même intervalle.</p> <p>Déduire de la courbe représentative de la fonction carré, l'allure de celle de la fonction définie par $f(x) = kx^2$, où k est un nombre réel donné.</p> <p>Déduire des variations d'une fonction f sur un intervalle donné celles de la fonction kf, où k est un nombre réel donné, sur le même intervalle.</p>	
<p>Dans le cadre de problèmes modélisés par des fonctions, résoudre par une méthode algébrique ou graphique une équation du type $f(x) = c$ ou une inéquation du type $f(x) < c$, où c est un réel donné et f une fonction affine ou une fonction du type $x \mapsto kx^2$ (avec k réel donné).</p>	<p>Résolution algébrique ou graphique.</p>

Exemples d'algorithmes et d'activités numériques

- Traduire un programme de calcul à l'aide d'une fonction en Python.
- Calculer les images de nombres par une fonction.
- Déterminer l'équation réduite d'une droite non parallèle à l'axe des ordonnées.
- Rechercher un extremum par balayage sur un intervalle donné.
- Rechercher un encadrement ou une valeur approchée d'une solution d'une équation du type $f(x) = 0$ par balayage sur un intervalle donné.

Commentaires

- Lors de la détermination de l'expression d'une fonction affine à partir de la donnée de deux nombres et de leurs images, on se limite à des cas simples, ne conduisant à aucune difficulté calculatoire.
- Les fonctions sont définies et étudiées sur un intervalle de \mathbb{R} .
- Les fonctions cube, racine carrée, inverse ou trigonométriques peuvent être évoquées lors de la résolution de problèmes en lien avec le domaine professionnel.
- Les droites d'équation $x = a$ ne sont pas un attendu du programme.

Dans le cadre de la bivalence

- Ce module est mis en œuvre dans les domaines *Chimie*, *Thermique*, *Mécanique*, *Électricité* et *Optique* du programme de physique-chimie.

- **Calculs commerciaux et financiers (uniquement pour les spécialités de baccalauréat professionnel ne comportant pas d'enseignement de physique-chimie)**

Objectifs

Ce module permet de renforcer la maîtrise des pourcentages communément utilisés dans les organisations (entreprises commerciales, associations, établissements publics) lors de l'établissement ou de l'utilisation de divers documents (factures, bulletins de paye, documents financiers...). Ce module se prête à des séances de co-intervention, par exemple lors de l'utilisation de logiciels métiers.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Compléter une facture, un bon de commande, réaliser un devis en déterminant dans le cadre de situations professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - un prix ; - un coût ; - une marge ; - une taxe ; - une réduction commerciale (remise, rabais, ristourne) ; - un taux. 	Pourcentages. Coefficients multiplicateurs.
Calculer le montant : <ul style="list-style-type: none"> - d'un intérêt simple ; - d'une valeur acquise. Déterminer graphiquement ou par le calcul : <ul style="list-style-type: none"> - un taux annuel de placement ; - la durée de placement (exprimée en jours, quinzaines, mois ou années) ; - le montant du capital placé. 	Capital, taux, intérêt, valeur acquise.

Exemples d'algorithmes et d'activités numériques

- Calculer le montant d'un intérêt simple.
- Calculer le montant net à payer après une remise pour une facture.

Commentaires

- Si une situation contextualisée utilise un vocabulaire ou une formule spécifique, ce vocabulaire sera explicité et les différents éléments permettant les calculs seront donnés.
- Retrouver le montant du capital placé à partir de la valeur acquise, du taux annuel et de la durée de placement n'est pas un attendu de certification.
- Grandeurs proportionnelles : les partages proportionnels peuvent être traités s'ils sont en liaison directe avec l'enseignement professionnel et s'ils lui sont utiles.

Géométrie

Ce domaine vise à mobiliser les configurations du plan et les connaissances sur les solides de l'espace déjà étudiés au collège dans le but de résoudre des problèmes, de développer la vision dans l'espace et de réactiver les propriétés de géométrie plane.

L'utilisation des théorèmes de géométrie et des formules de calcul de longueurs, d'aires et de volumes permet de remobiliser les connaissances sur les quotients, les racines carrées, les valeurs exactes, les valeurs arrondies en situation.

La géométrie développe des capacités de représentation et il importe de s'appuyer sur des figures réalisées selon des modalités diverses (tracé à main levée ou avec des instruments, figure codée, utilisation de logiciels).

Dans le cadre de la résolution de problèmes, l'utilisation d'un logiciel de géométrie dynamique permet d'observer ou de conjecturer des propriétés, de visualiser des résultats, dans le plan ou dans l'espace, et facilite la prise d'initiatives et l'autonomie de l'élève.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont appris à :

- calculer avec des grandeurs mesurables ; exprimer les résultats dans les unités adaptées ;
- mobiliser les connaissances des figures, des configurations au programme pour déterminer des grandeurs géométriques ;
- utiliser un logiciel de géométrie dynamique pour représenter des figures ou des solides.

En seconde, ce module permet de consolider et d'approfondir les capacités et connaissances travaillées au cycle 4.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Reconnaître, nommer un solide usuel. Nommer les solides usuels constituant d'autres solides. Calculer des longueurs, des mesures d'angles, des aires et des volumes dans les figures ou solides (les formules pour la pyramide, le cône et la boule sont fournies).	Solides usuels : le cube, le pavé droit, la pyramide, le cylindre droit, le cône, la boule. Figures planes usuelles : triangle, quadrilatère, cercle. Le théorème de Pythagore et sa réciproque. Le théorème de Thalès dans le triangle. Formule donnant le périmètre d'un cercle. Somme des mesures, en degré, des angles d'un triangle. Formule de l'aire d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un disque. Formule du volume du cube, du pavé droit et du cylindre.
Déterminer les effets d'un agrandissement ou d'une réduction sur les longueurs, les aires et les volumes.	Grandeurs proportionnelles.

Exemples d'algorithmes et d'activités numériques

- Chercher les triplets d'entiers pythagoriciens jusqu'à 1 000.
- Calculer des aires ou des volumes.

- Calculer le diamètre d'un cylindre connaissant sa hauteur et son volume.
- Calculer l'aire d'un carré de périmètre connu.
- Construire une figure géométrique.

Commentaires

- L'étude du théorème de Pythagore et de sa réciproque permet de travailler les raisonnements logiques.
- Formaliser par un organigramme la réciproque du théorème de Pythagore est envisageable, mais la prise en compte des nombres flottants complique la programmation si les nombres ne sont pas entiers.
- La proportionnalité peut être réinvestie dans ce domaine, par exemple pour calculer la longueur d'un arc de cercle.

Dans le cadre de la bivalence

Ce module est mis en œuvre dans les domaines *Mécanique* et *Optique* du programme de physique-chimie.

Algorithmique et programmation

Ce module permet aux élèves de consolider et d'approfondir l'étude de l'algorithmique et de la programmation commencée dans les classes antérieures ; les élèves apprennent à organiser et analyser des données, décomposer des problèmes, repérer des enchaînements logiques, écrire la démarche de résolution d'un problème sous la forme d'un algorithme et traduire ce dernier en programme. Pour ce faire, ils sollicitent notamment des compétences liées aux mathématiques et à la logique.

En programmant, ils revoient, par exemple, les notions de variable et de fonction mathématiques sous une forme différente.

L'écriture d'algorithmes et de programmes est également l'occasion de transmettre aux élèves l'exigence d'exactitude et de rigueur et de les entraîner à la vérification et au contrôle des démarches qu'ils mettent en œuvre.

L'algorithmique trouve naturellement sa place dans tous les domaines du programme. Les problèmes traités en algorithmique et programmation peuvent également s'appuyer sur les autres disciplines (la physique-chimie, les enseignements professionnels...) ou la vie courante.

Liens avec le cycle 4

Au cycle 4, les élèves ont notamment appris à :

- écrire une séquence d'instructions ;
- utiliser simultanément des boucles « répéter ... fois », et « répéter jusqu'à ... » et des instructions conditionnelles permettant de réaliser des figures, des calculs et des déplacements ;
- décomposer un problème en sous-problèmes.

En seconde, les élèves passent progressivement de l'utilisation du langage de programmation visuel qu'ils ont utilisé dans les classes antérieures au langage interprété Python. Ce dernier a été choisi pour sa concision, sa simplicité, son implémentation dans de multiples environnements et son utilisation dans l'enseignement supérieur. On ne vise pas la maîtrise d'un langage de programmation ni une virtuosité technique ; la programmation est un outil au service de la formation des élèves à la pensée algorithmique.

L'accent est mis sur la programmation modulaire qui consiste à découper une tâche complexe en tâches plus simples. Pour ce faire, les élèves utilisent des fonctions informatiques.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Analyser un problème. Décomposer un problème en sous-problèmes.	
Repérer les enchaînements logiques et les traduire en instructions conditionnelles et en boucles.	Séquences d'instructions, instructions conditionnelles, boucles bornées (for) et non bornées (while).
Choisir ou reconnaître le type d'une variable. Réaliser un calcul à l'aide d'une ou de plusieurs variables.	Types de variables : entiers, flottants, chaînes de caractères, booléens. Affectation d'une variable.
Modifier ou compléter un algorithme ou un programme. Concevoir un algorithme ou un programme simple pour résoudre un problème.	
Comprendre et utiliser des fonctions. Compléter la définition d'une fonction. Structurer un programme en ayant recours à des fonctions pour résoudre un problème donné.	Arguments d'une fonction. Valeur(s) renvoyée(s) par une fonction.

Commentaires

- Les notions abordées dans ce module ne font pas l'objet d'un cours spécifique et sont travaillées en situation.
- Aucune maîtrise n'est attendue pour les propriétés des différents types de variables.
- Pour les fonctions en Python, on donne aux élèves l'entête de la fonction (nom et arguments).

Automatismes

Cette partie du programme vise à construire et entretenir des aptitudes dans les domaines du calcul, des grandeurs et mesures et de la géométrie. Il s'agit d'automatiser des procédures, des méthodes et des stratégies dont la bonne maîtrise favorise grandement la réussite scolaire en mathématiques et dans les autres disciplines, aide à la réussite d'études supérieures et constitue un réel atout dans la vie sociale. Plus les élèves gagnent en aisance sur ces automatismes, plus ils sont mis en confiance et en situation de réussite dans l'apprentissage des mathématiques. Ce faisant, on développe également leur esprit critique grâce à une meilleure maîtrise des nombres, des graphiques et du calcul.

Les capacités attendues énoncées ci-dessous n'ont pas vocation à faire l'objet d'un chapitre d'enseignement spécifique car les notions qui les sous-tendent ont été travaillées dans les classes antérieures. Elles relèvent d'un entraînement régulier sur l'ensemble de l'année, par exemple lors de rituels de début de séance, sous forme de « questions flash » privilégiant l'activité mentale. Les modalités de mise en œuvre doivent être variées et prendre appui sur différents supports : à l'oral, à l'écrit, individuellement ou en groupe, utilisant des outils numériques de vidéoprojection, de recensement instantané des réponses.

- **Liste non exhaustive d'automatismes à travailler**

- Calcul d'une fréquence.
- Utilisation des pourcentages.
- Expression d'un nombre donné en écriture décimale ou fractionnaire sous forme d'un pourcentage et réciproquement.
- Calcul d'une moyenne.
- Calculs avec les puissances de 10.
- Écriture d'un nombre en notation scientifique.
- Comparaison des fractions simples entre elles ou avec des nombres décimaux.
- Additions de fractions, multiplication de fractions.
- Développement, factorisation, réduction d'expressions littérales.
- Transformation de formules (par exemple $U = RI$, $d = vt\dots$), expression d'une variable en fonction des autres.
- Résolutions d'équations du type $ax = b$ et $a + x = b$, avec a et b entiers relatifs.
- Utilisation des différentes procédures de calcul d'une quatrième proportionnelle.
- Application et calcul d'un pourcentage ou d'une échelle.
- Repérage dans un plan rapporté à un repère orthogonal.
- Recherche d'image et d'antécédents d'un nombre par une fonction.
- Utilisation des procédures de résolution graphique d'équations.
- Conversions d'unités de longueur, d'aire et de volume.
- Reconnaissance des configurations de Pythagore et de Thalès.
- Détermination d'un arrondi, d'une valeur approchée.
- Expression d'un résultat dans une unité adaptée.
- Vérification de la cohérence grandeur - unité d'une mesure.
- Calcul de l'aire d'un carré, d'un rectangle, d'un disque.

Vocabulaire ensembliste et logique

L'apprentissage des notations mathématiques, de la logique et des raisonnements est transversal à tous les chapitres du programme des trois années de formation. Aussi, il importe d'y travailler d'abord dans des contextes où ils se présentent naturellement, puis de prévoir des moments pour effectuer une synthèse de certains concepts ou une explicitation de types de raisonnement, après que ceux-ci ont été rencontrés plusieurs fois en situation.

Les élèves doivent connaître les notions d'élément d'un ensemble, de sous-ensemble, d'appartenance et d'inclusion, de réunion, d'intersection et de complémentaire et savoir utiliser les symboles de base correspondant : \in , \subset , \cap , \cup ainsi que la notation des ensembles de nombres et des intervalles du type $[a ; b]$, $]a ; b[$, $[a ; b[$, $]a ; b]$, avec a et b réels. Ils rencontrent également la notion de couple.

Pour le complémentaire d'un sous-ensemble A de E , on utilise la notation des probabilités \bar{A}

Pour ce qui concerne le raisonnement logique, les élèves rencontrent sur des exemples :

- les connecteurs logiques « et », « ou » ;
- le quantificateur « quel que soit » et le quantificateur « il existe » (les symboles \forall et \exists sont hors programme) ;
- des implications et équivalences logiques ;
- la réciproque d'une implication ;
- l'utilisation d'un contre-exemple pour infirmer une proposition universelle ;
- des raisonnements par disjonction des cas, des raisonnements par l'absurde.

Les élèves distinguent les utilisations possibles du symbole « = » (égalité, identité, équation) et le statut des lettres utilisées (variable, indéterminée, inconnue, paramètre).

Programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908629A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

📄 Programme de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Annexe

Mathématiques

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule commun aux enseignements de mathématiques et de physique-chimie

Intentions majeures

Compétences travaillées

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

Programme de mathématiques

Préambule

La co-intervention entre les mathématiques et l'enseignement professionnel

Les activités proposées

L'utilisation des outils numériques

Organisation du programme

Statistique – Probabilités

Algèbre – Analyse

Calculs commerciaux et financiers

Géométrie

Calculs numériques

Algorithmique et programmation

Automatismes

Préambule commun aux enseignements de mathématiques et de physique-chimie

Intentions majeures

La classe de CAP a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend également possible la poursuite d'études.

Dans ce cadre, l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie concourt à la formation intellectuelle, professionnelle et civique des élèves¹.

Le programme de cet enseignement est conçu à partir des intentions suivantes :

- permettre à chaque élève de consolider et d'approfondir sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- former les élèves à l'activité mathématique et scientifique en poursuivant la pratique des démarches mathématique et scientifique initiées au collège ;
- fournir aux élèves des outils mathématiques et scientifiques utiles pour les disciplines générales et professionnelles et pour la vie courante.

Compétences travaillées

Dans le prolongement des cycles précédents, cinq compétences communes aux mathématiques et à la physique-chimie sont développées en formation et mobilisées en évaluation.

La résolution de problèmes, issus autant que possible de situations professionnelles ou de la vie courante, est un cadre privilégié pour développer et mobiliser une ou plusieurs de ces compétences.

L'ordre de leur présentation ne préjuge pas de celui dans lequel elles seront mobilisées par l'élève dans le cadre d'activités.

Le tableau ci-dessous présente les capacités associées à chacune des compétences.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Compétences	Capacités associées
S'approprier	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher extraire et organiser l'information. - Traduire des informations, des codages.
Analyser Raisonner	<ul style="list-style-type: none"> - Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. - Choisir une méthode de résolution, un protocole. - Élaborer tout ou partie d'un protocole. - Compléter une méthode de résolution. - Choisir des lois pertinentes. - Évaluer des ordres de grandeurs (pour choisir des appareils adaptés).
Réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les étapes d'une démarche. - Mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité. - Organiser son poste de travail. - Effectuer des procédures courantes (collectes de données, utilisation du matériel...). - Utiliser un modèle. - Représenter (tableau, graphique...). - Calculer. - Mettre en œuvre des algorithmes. - Expérimenter (en particulier à l'aide d'outils logiciels ou des dispositifs d'acquisition de données). - Utiliser une simulation.
Valider	<ul style="list-style-type: none"> - Critiquer un résultat (signe, ordre de grandeur, identification des sources d'erreur), argumenter. - Contrôler la vraisemblance d'une conjecture. - Valider ou invalider un modèle, une hypothèse. - Conduire un raisonnement logique et suivre des règles établies pour parvenir à une conclusion.
Communiquer	<p>À l'écrit comme à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre compte d'un résultat en utilisant un vocabulaire adapté et des modes de représentation appropriés ; - expliquer une démarche.

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

- **La bivalence**

La physique et la chimie utilisent des notions mathématiques pour modéliser les situations étudiées. Parallèlement, certaines notions mathématiques peuvent être introduites à partir de situations issues de la physique ou de la chimie.

La prise en charge de l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie par un même professeur garantit la cohérence de la formation des élèves.

- **La maîtrise de la langue française**

L'enseignement de mathématiques et de physique-chimie contribue à la maîtrise de la langue française, à l'appropriation et à la communication des informations à l'écrit et à l'oral, et à l'expression de la pensée des élèves. L'étude de situations contextualisées y participe à travers la compréhension des énoncés et de la problématique associée ainsi qu'à travers la formulation des conclusions.

Le professeur veille au travers de son enseignement à aider les élèves à surmonter certains obstacles de compréhension notamment ceux liés à la prise et à l'interprétation d'informations (postulats implicites, inférences, culture personnelle, polysémie de certains termes et des usages spécifiques dans les disciplines de certains noms communs de la langue française...).

Il importe de laisser les élèves s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, lors de productions individuelles ou collectives, en les aidant à structurer leurs propos, et de les faire participer, le plus souvent possible, à la construction de la trace écrite de synthèse des investigations et découvertes.

- **La diversité des activités de l'élève**

Les activités et travaux proposés permettent aux élèves de mettre en œuvre les démarches scientifique et mathématique.

Il importe que les travaux proposés à la classe soient variés et prennent en compte la diversité des élèves. Parmi les travaux, ceux proposés hors du temps scolaire, doivent être courts et réguliers (par exemple : finaliser une rédaction, faire un exercice analogue à ceux faits en classe, visionner un tutoriel pour maîtriser une fonctionnalité de la calculatrice...).

Le travail de groupe, par sa dimension coopérative et par l'interaction sociale qu'il sous-tend, est un levier pour développer l'ouverture aux autres, la confiance, l'entraide... L'élève est incité à s'engager dans la résolution de la problématique étudiée, individuellement ou en équipe. Il apprend à développer sa confiance en lui. À cette fin, il cherche, teste, prend le risque de se tromper. Il ne doit pas craindre l'erreur, mais en tirer profit grâce au professeur, qui l'aide à l'identifier, l'analyser et la comprendre. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Le professeur veille à établir un équilibre entre les divers temps de l'apprentissage :

- les temps de recherche, d'activité, de manipulation ;
- les temps de dialogue et d'échange, de verbalisation ;
- les temps de synthèse où le professeur permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et à certaines lois ;
- les temps d'analyse des erreurs ;
- les exercices et problèmes, allant progressivement de l'application la plus directe au thème d'étude ;
- les rituels, afin de consolider les connaissances et les méthodes.

- **La trace écrite**

Lorsque les problématiques traitées sont contextualisées (issues du domaine professionnel, des autres disciplines ou de la vie courante), il est indispensable qu'après leur traitement, une synthèse des activités soit rédigée. Le professeur doit ensuite mettre en œuvre une phase de décontextualisation qui permet de mettre en évidence et de définir les modèles et lois que les élèves pourront utiliser dans d'autres contextes et, ainsi, d'institutionnaliser les savoirs. La trace écrite doit être courte, fonctionnelle et avoir un sens pour l'élève.

- **Le travail expérimental ou numérique**

L'utilisation de logiciels (avec une calculatrice ou un ordinateur), d'outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel), de simulation, de programmation développe la possibilité d'expérimenter, d'émettre des conjectures. Les va-et-vient entre expérimentation, formulation et validation font partie intégrante de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie.

L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon plusieurs modalités :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, sous forme de travaux pratiques de mathématiques ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local) ;
- lors des séances d'évaluation.

Le travail expérimental en physique-chimie permet en particulier aux élèves :

- d'exécuter un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;
- de réaliser un montage à partir d'un schéma ou d'un document technique ;
- d'utiliser des appareils de mesure et d'acquisition de données ;
- de rendre compte des observations d'un phénomène, de mesures ;
- d'exploiter et d'interpréter les informations obtenues à partir de l'observation d'une expérience réalisée ou d'un document technique.

- **L'évaluation des acquis**

L'évaluation des acquis des élèves est indispensable au professeur dans la conduite de son enseignement. Il lui appartient d'en diversifier le type et la forme : évaluation expérimentale, écrite ou orale, individuelle ou collective, avec ou sans outils numériques. Les évaluations doivent être conçues comme un moyen de faire progresser les élèves, d'analyser les processus d'apprentissage et de réguler ainsi l'enseignement dispensé.

Programme de mathématiques

Préambule

La formation mathématique fournit des outils pour comprendre le monde, décider et agir dans la vie quotidienne et professionnelle. Elle constitue ainsi un enjeu essentiel de formation.

Dans la continuité du collège, le programme de mathématiques vise à développer, à travers la résolution de problèmes, la démarche mathématique. L'environnement numérique se révèle incontournable dans cette démarche et l'utilisation des outils numériques trouve naturellement sa place dans l'activité mathématique.

Les problèmes rencontrés peuvent être de natures différentes : réinvestissement de connaissances ou de capacités déjà travaillées, acquisition d'une nouvelle connaissance ou construction d'une nouvelle capacité, activité de recherche.

Dans le cadre du programme, la résolution de problèmes et l'algorithmique permettent de former les élèves à développer une autonomie de jugement et de pensée, tout en favorisant la créativité et l'esprit d'initiative. Elles offrent aussi la possibilité d'une coopération entre élèves, tant dans le cadre habituel que dans celui de la co-intervention ou de la réalisation du chef-d'œuvre.

La co-intervention entre les mathématiques et l'enseignement professionnel

La co-intervention entre les mathématiques et l'enseignement professionnel, prévue dans les grilles horaires, donne une dimension concrète aux apprentissages et permet à l'élève d'acquérir une vision globale des enseignements qu'il reçoit. Cette modalité pédagogique donne lieu à des séances au cours desquelles le professeur de mathématiques et celui de l'enseignement professionnel concerné interviennent ensemble devant les élèves. L'analyse de situations problématisées, déterminées conjointement par les deux professeurs à partir du référentiel d'activités professionnelles, permet aux élèves :

- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et des capacités et connaissances du programme de mathématiques ;
- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et de réinvestir dans un nouveau contexte des capacités et des connaissances déjà acquises dans le cours de mathématiques ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences déjà acquises dans le domaine professionnel et d'acquérir des capacités et des connaissances du programme de mathématiques ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences, des capacités et des connaissances déjà acquises, en enseignement professionnel et dans le cours de mathématiques.

Les activités proposées

L'activité mathématique repose essentiellement sur la résolution de problèmes. Celle-ci engage la mobilisation de connaissances et d'automatismes en calcul comme dans les autres domaines mathématiques. Le développement de ces automatismes facilite le travail intellectuel en libérant l'esprit de difficultés de nature technique et élargit le champ des démarches susceptibles d'être engagées.

L'acquisition de ces automatismes est favorisée par la mise en place d'activités rituelles, notamment de calcul (mental ou réfléchi, numérique ou littéral), mais également d'exercices d'entraînement et de mémorisation. Ces activités rituelles sont menées conjointement avec la résolution de problèmes. Les problèmes proposés aux élèves peuvent être issus des situations professionnelles de leur champ de métiers, être internes aux mathématiques, être issus des autres enseignements ou de la vie courante.

L'utilisation des outils numériques

L'utilisation de logiciels, d'outils de visualisation et de représentation, développe la possibilité d'expérimenter, d'émettre des conjectures, de visualiser des résultats.

L'utilisation régulière de ces outils sont des passages obligés de la formation.

Organisation du programme

Le programme de mathématiques est constitué des domaines de connaissances suivants :

- statistique – probabilités ;
- algèbre – analyse ;
- calculs commerciaux et financiers ;
- géométrie ;
- calculs numériques.

Le domaine *Géométrie* ne concerne que les CAP du groupement 1 constitué des CAP des secteurs professionnels suivants : Productique – Maintenance, Bâtiment – Travaux publics, Électricité – Électronique, Audiovisuel, Industries graphiques, Hygiène – Santé, Chimie et procédés (anciens groupements A et B).

Le domaine *Calculs commerciaux et financiers* ne concerne que les CAP du groupement 2 constitué des CAP des secteurs professionnels suivants : Tertiaires-Services, Hôtellerie, Alimentation-Restauration (ancien groupement C).

Le domaine *Calculs numériques* est travaillé lors de l'étude des autres domaines de connaissances ou lors du développement de certains automatismes. Les capacités à développer sont présentées dans un tableau.

Le domaine *Statistique – Probabilités* se compose de deux modules, le domaine *Algèbre – Analyse* de trois et les domaines *Géométrie* et *Calculs commerciaux et financiers* d'un seul.

Deux autres modules sont abordés : Algorithmique et programmation et Automatismes. Ces modules ne font pas l'objet de cours spécifiques, mais doivent être travaillés lors de l'étude des différents domaines du programme.

Chaque module vise à consolider les acquis des années antérieures. Pour chacun d'eux, les objectifs et les capacités et connaissances exigibles sont indiqués.

Lorsque les capacités indiquées à l'aide d'un astérisque ont été traitées une année, elles deviennent des automatismes les années suivantes.

Certains modules comportent des exemples d'algorithmes et des commentaires qui précisent entre autres les limites du programme et des approfondissements possibles.

Des compléments, qui ne donnent pas lieu à évaluation certificative, peuvent être traités en fonction des besoins des autres enseignements ou du domaine professionnel.

Les domaines du programme de physique-chimie qui nécessitent la mise en œuvre de capacités et connaissances de mathématiques sont indiqués à la fin des modules concernés afin de garantir la cohérence de la formation scientifique.

Statistique – Probabilités

De nombreuses situations issues du domaine professionnel, d'autres disciplines ou de la vie courante font appel à des données statistiques.

Les objectifs principaux de ce domaine sont :

- identifier, classer, hiérarchiser l'information ;
- exploiter et représenter des données ;
- interpréter un résultat statistique ;
- calculer des probabilités dans des cas simples.

• Statistique à une variable

Objectifs

Les élèves apprennent à synthétiser l'information et à proposer des représentations pertinentes. Inversement, ils interprètent les informations chiffrées données sous forme de graphiques, de diagrammes en bâtons ou circulaires. Ils découvrent la notion d'intervalle, présentée comme ensemble de nombres vérifiant des inégalités.

Les situations étudiées sont concrètes et comportent des données liées aux spécialités professionnelles ou issues de la vie courante.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Recueillir et organiser des données.	Regroupement par classes d'une série statistique.
Calculer un effectif total, calculer des fréquences, mentalement dans quelques cas simples*, avec une calculatrice ou un tableur dans les autres cas.	Effectifs, fréquences.
Lire et interpréter les données d'une série statistique présentées dans un tableau ou représentées graphiquement, sous forme de classes ou non.	Diagrammes en bâtons, diagrammes circulaires.
Représenter une série statistique par un diagramme en bâtons ou circulaire, sur papier dans quelques cas simples puis à l'aide d'un logiciel.	
Calculer la moyenne d'une série statistique mentalement dans quelques cas simples*, avec une calculatrice ou un tableur dans les autres cas.	Moyenne.

Commentaires

Lorsque les données sont en grand nombre, elles sont systématiquement traitées à l'aide d'un tableur.

Le calcul de la moyenne à l'aide du centre des classes ainsi que la construction et l'interprétation d'histogrammes ne sont pas des attendus du programme.

- **Probabilités**

Objectifs

Dans ce module, les élèves observent la stabilisation des fréquences vers la probabilité. Ils abordent les questions relatives au hasard et apprennent à calculer des probabilités. On prend appui sur des situations simples, issues de la vie courante ou du domaine professionnel. La compréhension des concepts est facilitée par l'expérimentation physique (jets de dés, lancers de pièces de monnaie...) ou la simulation à l'aide d'un logiciel.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Expérimenter pour mettre en évidence la fluctuation des fréquences.	Expérience aléatoire, ensemble des issues possibles, événement. Fluctuation d'une fréquence relative à un caractère, sur des échantillons de taille n fixée.
Observer la stabilisation des fréquences, notamment à l'aide d'une simulation informatique fournie.	Stabilisation des fréquences vers la probabilité de l'événement lorsque la taille de l'échantillon augmente.
Calculer des probabilités dans des cas simples.	Probabilité d'un événement. La probabilité d'un événement est comprise entre 0 et 1. Probabilités d'événements impossibles, certains, contraires.

Exemple d'algorithme

Modifier le script d'un programme fourni pour simuler une expérience aléatoire.

Commentaires

La mise en évidence de la fluctuation et la vérification de la stabilisation des fréquences s'appuient sur la simulation d'expériences aléatoires à une épreuve, à l'aide d'un script fourni ou d'une feuille de calcul préparée.

L'ensemble des issues est fini. Les calculs de probabilités, à partir de dénombrements, s'appliquent à des contextes simples concernant une expérience aléatoire à une ou deux épreuves indépendantes.

Si des tableaux à double entrée sont utilisés, ils sont fournis aux élèves déjà partiellement complétés.

La construction d'un arbre de dénombrement peut aider à la compréhension de la situation étudiée.

Algèbre – Analyse

Les connaissances de ce domaine ont déjà été abordées au collège et seront réinvesties pour résoudre des problèmes issus des autres disciplines, du secteur professionnel ou de la vie courante.

Ce domaine se compose des modules : Résolution d'un problème relevant de la proportionnalité, Résolution d'un problème du premier degré, Fonctions.

Les possibilités offertes par les outils numériques peuvent aider à surmonter certains obstacles rencontrés par les élèves. L'utilisation du tableur et d'un logiciel de géométrie dynamique, commencée au collège, est renforcée et trouve particulièrement sa place dans certains modules de ce domaine.

• **Résolution d'un problème relevant de la proportionnalité**

Objectifs

L'objectif de ce module est de consolider l'identification et l'exploitation de situations de proportionnalité. L'utilisation des outils numériques est pertinente pour traiter ce type de situations.

Il est important de présenter des situations de non-proportionnalité.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Reconnaître que deux suites de nombres sont proportionnelles. Calculer une quatrième proportionnelle*. Traiter des problèmes relatifs à deux suites proportionnelles de nombres. Étant donné un tableau numérique incomplet lié à deux suites proportionnelles de nombres : <ul style="list-style-type: none"> - trouver le coefficient de proportionnalité* permettant de passer d'une suite à l'autre ; - compléter le tableau. 	Proportionnalité : <ul style="list-style-type: none"> - suites proportionnelles de nombres ; - coefficient de proportionnalité.
Traiter des problèmes de pourcentages et d'échelles liés à la vie courante ou professionnelle. Connaissant deux des données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - pourcentage ou échelle, - valeur initiale, - valeur finale, calculer la troisième*.	Pourcentage et échelle. Coefficients multiplicateurs.

Exemple d'algorithme

Calculer une des valeurs connaissant les deux autres parmi : pourcentage ou échelle, valeur initiale, valeur finale.

Commentaires

Les calculs commerciaux ou financiers peuvent être présentés à titre d'exemple (conversion des monnaies, indices simples d'un prix). Toutes les informations nécessaires sont fournies.

Dans le cadre de la bivalence

La proportionnalité est mise en œuvre dans les domaines *Électricité, Mécanique et Chimie* du programme de physique-chimie.

• **Résolution d'un problème du premier degré**

Objectifs

L'objectif de ce module est d'étudier et de résoudre des problèmes se ramenant à une équation du premier degré à une inconnue.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Résoudre algébriquement une équation du type $ax + b = c^*$, où x est l'inconnue (a , b et c étant des nombres réels, et a non nul). Modéliser un problème par une équation du premier degré à une inconnue et le résoudre.	Méthode de résolution algébrique d'une équation du premier degré à une inconnue.

Commentaires

- Les résolutions d'équations sont évaluées dans le contexte d'un problème ou d'une situation professionnelle. Les élèves doivent cependant être entraînés à des résolutions décontextualisées, dans le cadre de la formation.
- Les problèmes abordés peuvent se ramener à des équations du premier degré du type $ax + b = cx + d$. Cependant, toute virtuosité calculatoire est exclue.

Compléments du programme

- Inéquations du premier degré à une inconnue : résolution graphique, à l'aide des outils numériques, d'inéquations permettant de résoudre un problème issu du domaine professionnel s'y ramenant.
- Systèmes de deux équations du premier degré à deux inconnues : résolution graphique, à l'aide des outils numériques, de problèmes issus du domaine professionnel s'y ramenant.

Dans le cadre de la bivalence

Ce module est mis en œuvre dans les domaines *Électricité* et *Mécanique* du programme de physique-chimie.

• **Fonctions**

Objectifs

L'objectif de ce module est de consolider les connaissances et les propriétés relatives à la notion de fonction, et d'exploiter la courbe représentative d'une fonction. Les outils numériques sont utilisés pour éviter toute technicité de calcul.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Obtenir : - l'image d'un nombre réel par une fonction donnée ; - un éventuel antécédent d'un nombre par une fonction donnée ; - un tableau de valeurs d'une fonction donnée.	Notion de fonction : - notation $f(x)$; - tableau de valeurs. Variable, fonction, antécédent, image.

<p>Dans un plan muni d'un repère orthogonal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - placer un point connaissant ses coordonnées cartésiennes* ; - construire la représentation graphique d'une fonction donnée. 	<p>Repérage dans un plan : coordonnées cartésiennes d'un point. Courbe représentative d'une fonction.</p>
<p>À partir de la représentation graphique, sur un intervalle $[a ; b]$ donné, d'une fonction f :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner l'image d'un nombre réel par f^* ; - donner un ou plusieurs antécédents éventuels d'un nombre réel par f^* ; - décrire les variations de f avec un vocabulaire adapté* ; - compléter un tableau de variations. 	<p>Intervalle $[a ; b]$, où a et b sont des réels. Fonction croissante ou décroissante sur un intervalle donné. Tableau de variations.</p>
<p>Vérifier qu'une fonction est linéaire connaissant un des modes de représentation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tableau de valeurs ; - une représentation graphique ; - son expression algébrique. <p>Passer d'un mode de représentation à un autre.</p> <p>Déterminer la fonction linéaire qui modélise une situation de proportionnalité.</p>	<p>Fonction linéaire. Lien avec une situation de proportionnalité. Notation : $f(x) = ax$, où a est un nombre réel non nul, coefficient de proportionnalité.</p>

Exemple d'algorithme

Construire un tableau de valeurs d'une fonction linéaire.

Commentaires

- Les axes et l'origine du repère sont donnés, les axes sont gradués.
- Dresser en toute autonomie un tableau de variations n'est pas exigible.

Compléments du programme

Fonction affine : notation $f(x) = ax + b$, où a et b sont des nombres donnés en écriture décimale. Représentation graphique d'une fonction affine. Le lien entre le sens de variation et le signe du coefficient a est établi. L'exploitation de la représentation graphique se fait en liaison avec le domaine professionnel.

Dans le cadre de la bivalence

Ce module est mis en œuvre dans les domaines *Thermique* et *Électricité* du programme de physique-chimie.

Calculs commerciaux et financiers (uniquement pour les CAP du groupement 2)

Ce domaine permet de renforcer la maîtrise des pourcentages communément utilisés dans les organisations (entreprises commerciales, associations, établissements publics) lors de l'établissement ou de l'utilisation de divers documents (factures, bulletins de paye, documents financiers...). Ce module se prête à des séances de co-intervention, par exemple lors de l'utilisation de logiciels métiers.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Compléter une facture, un bon de commande, réaliser un devis en déterminant dans le cadre de situations professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - un prix ; - un coût ; - une marge ; - une taxe ; - une réduction commerciale (remise, rabais, ristourne) ; - un taux. 	Pourcentages. Coefficients multiplicateurs.
Calculer le montant : <ul style="list-style-type: none"> - d'un intérêt simple ; - d'une valeur acquise. Déterminer graphiquement ou par le calcul : <ul style="list-style-type: none"> - un taux annuel de placement ; - la durée de placement (exprimée en jours, quinzaines, mois ou années) ; - le montant du capital placé. 	Capital, taux, intérêt, valeur acquise.

Exemples d'algorithme

- Calculer le montant d'un intérêt simple.
- Calculer le montant net à payer après une remise pour une facture.

Commentaires

- Si une situation contextualisée utilise un vocabulaire dédié ou une formule spécifique, ce vocabulaire sera explicité et les différents éléments permettant les calculs seront donnés.
- Retrouver le montant du capital placé à partir de la valeur acquise, du taux annuel et de la durée de placement n'est pas un attendu de certification.

Compléments du programme

Grandeurs proportionnelles : les partages proportionnels peuvent être traités s'ils sont en liaison directe avec l'enseignement professionnel et s'ils lui sont utiles.

Géométrie (uniquement pour les CAP du groupement 1)

Ce domaine vise à mobiliser les configurations du plan et les connaissances sur les solides de l'espace déjà étudiés au collège dans le but de résoudre des problèmes, de développer la vision dans l'espace et de réactiver les propriétés de géométrie plane.

L'utilisation des théorèmes de géométrie et des formules de calcul de longueurs, d'aires et de volumes permet de remobiliser les connaissances sur les quotients, les racines carrées, les valeurs exactes, les valeurs arrondies en situation.

La géométrie développe des capacités de représentation et il importe de s'appuyer sur des figures réalisées selon des modalités diverses (tracé à main levée ou avec des instruments, figure codée, utilisation de logiciels).

Dans le cadre de la résolution de problèmes, l'utilisation d'un logiciel de géométrie dynamique permet de réaliser des constructions, d'observer ou de conjecturer des propriétés, de visualiser des résultats, dans le plan ou dans l'espace et facilite la prise d'initiative et l'autonomie de l'élève.

Aucun formalisme rédactionnel n'est attendu des élèves.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Tracer aux instruments la première fois, puis à l'aide de l'outil numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un segment de même longueur qu'un segment donné ; - la médiatrice d'un segment* ; - une parallèle, une perpendiculaire à une droite, passant par un point* ; - un angle de mesure donnée*. <p>Identifier dans une figure codée que deux droites sont perpendiculaires ou parallèles*.</p>	<p>Segment, droite, angle.</p>
<p>Mesurer la longueur d'un segment à l'aide d'un instrument approprié (règle graduée...)*.</p> <p>Tracer et mesurer un angle à l'aide d'un rapporteur.</p>	<p>Unités de mesure (longueurs, angles).</p>
<p>Tracer aux instruments la première fois, puis à l'aide de l'outil numérique des figures planes usuelles.</p>	<p>Figures planes usuelles : triangle isocèle, triangle équilatéral, triangle rectangle, rectangle, losange, parallélogramme, carré, cercle.</p>
<p>Reconnaître, nommer une figure plane usuelle*.</p> <p>Identifier les figures usuelles constituant une figure donnée.</p>	<p>Propriétés caractéristiques des quadrilatères portant sur les diagonales ou sur les côtés.</p>
<p>Construire aux instruments la première fois, puis à l'aide de l'outil numérique, l'image d'une figure simple dans le plan par symétrie centrale ou axiale.</p> <p>Identifier, dans une figure donnée, une droite comme axe de symétrie, un point comme centre de symétrie.</p>	<p>Symétrie centrale, axiale : définition, propriété de conservation des longueurs, des angles géométriques.</p> <p>Superposition d'une figure et de son image par symétrie axiale par pliage selon l'axe de symétrie.</p>

Reconnaître, nommer un solide usuel*. Nommer les solides usuels constituant d'autres solides.	Solides usuels : le cube, le pavé droit, la pyramide, le cylindre droit, le cône, la boule.
Utiliser les théorèmes et les formules pour : - calculer le périmètre d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un cercle ; - calculer l'aire d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un disque, d'un parallélogramme ; - calculer le volume d'un cube, d'un pavé droit, d'un cylindre droit, d'une boule ; - calculer la mesure, en degré, d'un angle d'un triangle, connaissant les mesures des deux autres angles ; - calculer la longueur d'un segment.	Formule du périmètre d'un carré, d'un rectangle, d'un cercle. Formule de l'aire d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un disque. Formule du volume d'un cube, d'un parallélépipède rectangle, d'un cylindre droit, d'une boule. Somme des mesures, en degré, des angles d'un triangle. Le théorème de Pythagore et sa réciproque. Le théorème de Thalès dans le triangle.
Convertir des unités de longueur, d'aire et de volume*.	

Exemples d'algorithme

- Tracer un carré connaissant la longueur de son côté.
- Tracer un rectangle de longueur et de largeur données.
- Construire une figure composée de plusieurs triangles ou rectangles.
- Calculer le volume d'un cylindre connaissant son diamètre et sa hauteur.
- Calculer le volume d'une boule connaissant son diamètre.
- Formaliser par un organigramme la réciproque du théorème de Pythagore.

Dans le cadre de la bivalence

Les constructions géométriques et les mesures de longueurs et d'angles sont mises en œuvre dans les domaines *Mécanique* et *Optique* du programme de physique-chimie.

Compléments du programme

Trigonométrie dans le triangle rectangle

- Donner la valeur exacte ou une valeur arrondie du cosinus, du sinus ou de la tangente d'un angle donné en degré.
- Donner, à partir du cosinus, du sinus ou de la tangente d'un angle, la mesure en degré, exacte ou arrondie, de cet angle.
- Déterminer dans un triangle rectangle la mesure en degré d'un angle.
- Déterminer dans un triangle rectangle la longueur d'un côté.

Calculs numériques

Le tableau suivant présente les capacités de calcul à développer lors de l'étude des différents domaines de connaissances ou lors de l'acquisition de certains automatismes.

Capacités	Statistique à une variable	Probabilités	Résolution d'un problème relevant de la proportionnalité	Résolution d'un problème du premier degré	Fonctions	Calculs commerciaux	Géométrie	Automatismes
Effectuer soit mentalement, soit « à la main », soit à la calculatrice un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale faisant intervenir l'une au moins des opérations : addition/soustraction/multiplication/division à 10^n près.								
Déterminer rapidement un ordre de grandeur.								
Convertir une mesure exprimée dans le système décimal en une mesure exprimée dans le système sexagésimal, et réciproquement.								
Ordonner une liste de nombres donnés en écriture décimale.								
Calculer le carré, le cube d'un nombre donné en écriture décimale.								
Utiliser la notation scientifique pour obtenir un ordre de grandeur.								
Déterminer la valeur arrondie à 10^n d'un nombre donné en écriture décimale.								
Déterminer, en écriture décimale, la valeur exacte ou une valeur arrondie de la racine carrée d'un nombre positif.								
Déterminer, en écriture décimale, la valeur exacte ou une valeur arrondie du nombre $\frac{a}{b}$, où a et b sont des nombres donnés en écriture décimale, b étant non nul.								
Calculer un produit de la forme $c \times \frac{a}{b}$, où a , b et c sont des nombres donnés en écriture décimale, b étant non nul.								

Capacités	Statistique à une variable	Probabilités	Résolution d'un problème relevant de la proportionnalité	Résolution d'un problème du premier degré	Fonctions	Calculs commerciaux	Géométrie	Automatismes
Utiliser l'égalité : $\frac{ca}{cb} = \frac{a}{b}$, où a , b et c sont des nombres donnés en écriture décimale, b et c étant non nuls.								
Utiliser l'équivalence : $\frac{a}{c} = \frac{b}{d}$ équivaut à $ad = bc$, où a , b , c et d sont des nombres donnés en écriture décimale, c et d étant non nuls.								
Comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser des nombres donnés en écriture fractionnaire dans des situations simples.								
Calculer la valeur numérique exacte ou une valeur arrondie d'une expression littérale en donnant aux lettres (variables) des valeurs numériques en écriture décimale.								

Algorithmique et programmation

Les élèves poursuivent leur initiation à la programmation, en réalisant quelques programmes simples, sans viser une connaissance experte et exhaustive d'un langage ou d'un logiciel particulier. Dans la continuité de l'enseignement d'informatique proposé au collège, un langage de programmation visuel est utilisé.

L'algorithmique et la programmation sont propices à la mise en œuvre d'une démarche de projet ; par exemple, en décomposant un problème en sous-problèmes confiés à des groupes d'élèves qui collaborent entre eux.

En créant ou en modifiant un programme, les élèves développent des démarches, consolident les notions de variables, de séquences d'instructions, de boucles et d'instructions conditionnelles et s'entraînent au raisonnement. L'algorithmique trouve naturellement sa place dans tous les domaines du programme. Les problèmes traités en algorithmique et programmation peuvent également s'appuyer sur les autres disciplines (la physique-chimie, les enseignements professionnels...) ou sur des situations de la vie courante.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Décomposer un problème en sous-problèmes.	
Écrire une séquence d'instructions. Écrire, mettre au point (tester et corriger) et exécuter un programme en réponse à un problème donné.	Notion de variable. Principe d'entrée-sortie d'un programme. Instructions conditionnelles, boucles.

Automatismes

Cette partie du programme vise à construire et entretenir des aptitudes dans les domaines du calcul, des grandeurs et mesures et de la géométrie. Il s'agit d'automatiser des procédures, des méthodes et des stratégies dont la bonne maîtrise favorise grandement la réussite scolaire en mathématiques comme dans les autres enseignements et constitue un réel atout dans la vie sociale. Plus les élèves gagnent en aisance dans ces automatismes, plus ils sont mis en confiance et en réussite dans l'apprentissage des mathématiques. Ce faisant, on développe également leur esprit critique grâce à une meilleure maîtrise des nombres, des graphiques et du calcul.

Les capacités attendues énoncées ci-dessous n'ont pas vocation à faire l'objet d'un chapitre d'enseignement spécifique car les notions qui les sous-tendent ont été travaillées dans les classes antérieures. Elles relèvent d'un entraînement régulier sur l'ensemble de l'année, par exemple lors de rituels de début de séance, sous forme de « questions flash » privilégiant l'activité mentale. Les modalités de mise en œuvre doivent être variées et prendre appui sur différents supports : à l'oral, à l'écrit, individuellement ou en groupe, utilisant des outils numériques de vidéoprojection, de recensement instantané des réponses...

• Liste non exhaustive d'automatismes à travailler dès la première année

Pour tous les CAP

- Multiplication d'un nombre par 10, par 100, par 0,1 ou par 0,01.
- Calcul mental d'additions ou de multiplications simples.
- Règles des signes pour les produits ou les quotients d'entiers relatifs.
- Addition de fractions simples, multiplication de fractions.
- Calcul ou application d'une proportion sous différentes formes (décimale, fractionnaire, pourcentage).
- Passage d'une écriture fractionnaire à une écriture décimale.
- Comparaison de nombres donnés en écriture décimale.
- Comparaison de nombres rationnels donnés en écriture fractionnaire ou scientifique ;
- Transformation de formules.
- Procédures de résolution d'équations du type $ax = b$ ou $a + x = b$.
- Détermination d'une valeur arrondie.
- Conversion d'une durée exprimée en heures et minutes dans le système décimal et réciproquement.

Uniquement pour les CAP rattachés au groupement 1

- Carré d'un nombre entier inférieur ou égal à 10, racine carrée d'un carré parfait d'un nombre entier inférieur ou égal à 100.
- Conversion des unités de longueurs, d'aires et de volumes.
- Mesure de la distance d'un point à une droite.
- Mesure de la distance entre deux droites parallèles.

- **Lorsque les capacités indiquées à l'aide d'un astérisque dans le programme ont été traitées une année, elles deviennent les années suivantes les automatismes ci-dessous :**

Pour tous les CAP

- Calcul d'un effectif total, calcul de fréquences, mentalement dans quelques cas simples.
- Calcul de la moyenne d'une série statistique, mentalement dans quelques cas simples.
- Calcul d'une quatrième proportionnelle.
- Détermination d'un coefficient de proportionnalité d'un tableau comportant deux suites de nombres proportionnelles.
- Calcul d'une des valeurs connaissant les deux autres parmi : pourcentage ou échelle, valeur initiale, valeur finale.
- Résolution algébrique d'une équation se ramenant à une équation du type $ax + b = c$, où x est l'inconnue (a , b et c étant des nombres réels, a étant non nul).
- Placement d'un point connaissant ses coordonnées cartésiennes dans un plan muni d'un repère orthogonal.
- À partir de la représentation graphique d'une fonction f , sur un intervalle $[a ; b]$ donné, lecture :
 - de l'image d'un nombre réel par f ;
 - des antécédents éventuels d'un nombre réel par f ;
 - des variations de f avec un vocabulaire adapté.

Uniquement pour les CAP du groupement 1

- Construction de la médiatrice d'un segment, d'une parallèle, d'une perpendiculaire à une droite passant par un point, d'un angle de mesure donnée.
- Identification dans une figure codée de deux droites perpendiculaires ou parallèles.
- Mesure de la longueur d'un segment à l'aide d'un instrument approprié.
- Identification d'une figure plane usuelle, d'un solide usuel.

Programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908630A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ **Programme de physique-chimie de la classe de seconde professionnelle**

Annexe

Physique-chimie

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

Préambule commun aux enseignements de physique-chimie et de mathématiques

Intentions majeures

Compétences travaillées

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

Programme de physique-chimie

Objectifs du programme

Organisation du programme

Sécurité : comment travailler en toute sécurité ?

Électricité : comment caractériser et exploiter un signal électrique ?

Mécanique : comment décrire le mouvement ?

Chimie : comment caractériser une solution ?

Acoustique : comment caractériser et exploiter un signal sonore ?

Thermique : comment caractériser les échanges d'énergie sous forme thermique ?

Optique : comment caractériser et exploiter un signal lumineux ?

Préambule commun aux enseignements de physique-chimie et de mathématiques

Intentions majeures

La classe de seconde professionnelle permet aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège vers la voie professionnelle. Elle les prépare au cycle terminal dans l'objectif d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études supérieures réussie.

L'enseignement de mathématiques et de physique-chimie en classe de seconde professionnelle concourt à la formation intellectuelle, professionnelle et civique des élèves¹.

Le programme est conçu à partir des intentions suivantes :

- permettre à tous les élèves de consolider leurs acquis du collège ;
- former les élèves à l'activité mathématique et scientifique en poursuivant la pratique des démarches mathématique et scientifique commencées au collège ;
- fournir aux élèves des outils mathématiques et scientifiques utiles pour les enseignements généraux et professionnels ;
- assurer les bases mathématiques et scientifiques nécessaires à une poursuite d'études et à la formation tout au long de la vie ;
- participer au développement de compétences transversales qui contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des élèves et qui leur permettent de devenir des citoyens éclairés et des professionnels capables de s'adapter à l'évolution des métiers liée à la transformation digitale ;
- contribuer à donner une culture scientifique et civique indispensable à une époque où la technologie et le numérique font partie intégrante de la vie quotidienne.

Compétences travaillées

Dans le prolongement des enseignements dispensés à l'école primaire et au collège, cinq compétences communes aux mathématiques et à la physique-chimie sont travaillées. Elles permettent de structurer la formation et l'évaluation des élèves. L'ordre de leur présentation ne prescrit pas celui dans lequel ces compétences seront mobilisées par l'élève dans le cadre d'activités. Une liste de capacités associées à chacune des compétences indique la façon dont ces dernières sont mises en œuvre. Le niveau de maîtrise de ces compétences dépend de l'autonomie et de l'initiative requises dans les activités proposées aux élèves.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Compétences	Capacités associées
S'approprier	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Traduire des informations, des codages.
Analyser Raisonner	<ul style="list-style-type: none"> - Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. - Proposer une méthode de résolution. - Choisir un modèle ou des lois pertinentes. - Élaborer un algorithme. - Choisir, élaborer un protocole. - Évaluer des ordres de grandeur.
Réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les étapes d'une démarche. - Utiliser un modèle. - Représenter (tableau, graphique...), changer de registre. - Calculer (calcul littéral, calcul algébrique, calcul numérique exact ou approché, instrumenté ou à la main). - Mettre en œuvre des algorithmes. - Expérimenter – en particulier à l'aide d'outils numériques (logiciels ou des dispositifs d'acquisition de données...). - Faire une simulation. - Effectuer des procédures courantes (représentations, collectes de données, utilisation du matériel...). - Mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité à partir d'un schéma ou d'un descriptif. - Organiser son poste de travail.
Valider	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter et interpréter les résultats obtenus ou les observations effectuées afin de répondre à une problématique. - Valider ou invalider un modèle, une hypothèse en argumentant. - Contrôler la vraisemblance d'une conjecture. - Critiquer un résultat (signe, ordre de grandeur, identification des sources d'erreur), argumenter. - Conduire un raisonnement logique et suivre des règles établies pour parvenir à une conclusion (démontrer, prouver).
Communiquer	<p>À l'écrit comme à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre compte d'un résultat en utilisant un vocabulaire adapté et choisir des modes de représentation appropriés ; - expliquer une démarche.

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

- **La bivalence**

La conduite de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie ne se résume pas à une juxtaposition des trois disciplines. Il est souhaitable qu'un même professeur les prenne toutes en charge pour garantir la cohérence de la formation mathématique et scientifique des élèves.

La physique et la chimie utilisent des notions mathématiques pour modéliser les situations étudiées. Parallèlement, certaines notions mathématiques peuvent être introduites à partir de situations issues de la physique ou de la chimie.

- **La maîtrise de la langue française**

Faire progresser les élèves dans leur maîtrise de la langue française est l'affaire de tous les enseignements. Réciproquement, la maîtrise de la langue est nécessaire pour les apprentissages dans tous les enseignements. En effet, le langage est un outil, non seulement pour s'approprier et communiquer des informations à l'écrit et à l'oral, mais également pour élaborer sa pensée.

Le professeur veille, au travers de son enseignement, à aider les élèves à surmonter certains obstacles de compréhension, notamment ceux liés à la prise et à l'interprétation d'informations (postulats implicites, inférences, culture personnelle, polysémie de certains termes en mathématiques et physique-chimie, et des usages spécifiques dans ces disciplines de certains noms communs de la langue française...).

Il importe de laisser les élèves s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, lors de productions individuelles ou collectives, en les aidant à structurer leurs propos, et de les faire participer, le plus souvent possible, à la construction de la trace écrite de synthèse des investigations et découvertes et de synthèses de cours en mathématiques.

- **La co-intervention**

La co-intervention donne une dimension concrète aux apprentissages et permet à l'élève d'acquérir une vision globale des enseignements qu'il reçoit. Cette modalité pédagogique donne lieu à des séances au cours desquelles le professeur de mathématiques ou de physique-chimie et celui de l'enseignement professionnel concerné interviennent ensemble devant les élèves. L'analyse de situations problématisées, déterminées conjointement par les deux professeurs à partir du référentiel d'activités professionnelles, permet aux élèves :

- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et des capacités et connaissances du programme de mathématiques ou de physique-chimie ;
- d'acquérir des compétences du domaine professionnel et de réinvestir dans un nouveau contexte des capacités et des connaissances déjà acquises dans le cours de mathématiques ou celui de physique-chimie ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences déjà acquises dans le domaine professionnel et d'acquérir des capacités et des connaissances du programme de mathématiques ou celui de physique-chimie ;
- de réinvestir dans un nouveau contexte des compétences, des capacités et des connaissances déjà acquises, en enseignement professionnel et dans le cours de mathématiques ou celui de physique-chimie.

- **La diversité des activités de l'élève**

La diversité des activités et des travaux proposés permet aux élèves de mettre en œuvre la démarche scientifique et de prendre conscience de la richesse et de la variété de la démarche mathématique.

Parmi les travaux proposés, ceux faits hors du temps scolaire permettent, à travers l'autonomie laissée à chacun, le développement de la prise d'initiative, tout en assurant la stabilisation des connaissances et des compétences. Ces travaux, courts et fréquents, doivent prendre en compte les aptitudes des élèves.

Le travail de groupe, par sa dimension coopérative et par l'interaction sociale qu'il sous-tend, est un levier pour développer l'ouverture aux autres, la confiance, l'entraide... éléments essentiels dans le monde du travail et dans la vie civique. L'élève est incité à s'engager dans la résolution de la problématique étudiée, individuellement ou en équipe. Il apprend à développer sa confiance en lui. À cette fin, il cherche, teste, prend le risque de se tromper. Il

ne doit pas craindre l'erreur, mais en tirer profit grâce au professeur qui l'aide à l'identifier, à l'analyser et à la surmonter. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Le professeur veille à établir un équilibre entre les divers temps de l'apprentissage :

- les temps de recherche, d'activité, de manipulation ;
- les temps de dialogue et d'échange, de verbalisation ;
- les temps de synthèse où le professeur permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et à certaines lois ;
- les exercices et problèmes, allant progressivement de l'application la plus directe au thème d'étude ;
- les rituels, afin de consolider les connaissances et les méthodes ;
- les temps d'analyse des erreurs.

• **La trace écrite**

Lorsque les problématiques traitées sont contextualisées (issues du domaine professionnel, des autres disciplines ou de la vie courante), il est indispensable qu'après leur traitement, le professeur mette en œuvre une phase de décontextualisation au cours de laquelle sera rédigée une synthèse des activités menées. Cette synthèse décontextualisée, trace écrite laissée sur le cahier de l'élève, permet de mettre en évidence et de définir les modèles et lois que les élèves pourront utiliser dans d'autres contextes et, ainsi, consolider les savoirs en vue d'une utilisation dans d'autres contextes. Elle doit être courte, fonctionnelle et avoir un sens pour l'élève.

• **Le travail expérimental ou numérique**

L'utilisation de calculatrices ou d'ordinateurs, outils de visualisation et de représentation, de calcul, de simulation et de programmation, développe la possibilité d'expérimenter, d'émettre des conjectures. Les va-et-vient entre expérimentation, formulation et validation font partie intégrante de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie.

L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon plusieurs modalités :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, sous forme de travaux pratiques de mathématiques ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local) ;
- lors des séances d'évaluation.

Le travail expérimental en physique-chimie permet en particulier aux élèves :

- d'exécuter un protocole expérimental en respectant et/ou en définissant les règles élémentaires de sécurité ;
- de réaliser un montage à partir d'un schéma ou d'un document technique ;
- d'utiliser des appareils de mesure et d'acquisition de données ;
- de rendre compte des observations d'un phénomène, de mesures ;
- d'exploiter et d'interpréter les informations obtenues à partir de l'observation d'une expérience réalisée ou d'un document technique.

• **L'évaluation des acquis**

L'évaluation des acquis des élèves est indispensable au professeur dans la conduite de son enseignement. Il lui appartient d'en diversifier le type et la forme : évaluation expérimentale, écrite ou orale, individuelle ou collective, avec ou sans outils numériques. Les évaluations doivent être conçues comme un moyen de faire progresser les élèves, d'analyser leurs apprentissages et de réguler ainsi l'enseignement dispensé.

Programme de physique-chimie

Objectifs du programme

Dans la continuité du collège, le programme de physique-chimie de la classe de seconde professionnelle vise à faire pratiquer la démarche scientifique, méthode utilisée par le scientifique pour parvenir à comprendre le monde qui nous entoure. Cette méthode se déroule en plusieurs étapes, de l'observation de phénomènes jusqu'à l'établissement de modèles ou de théories en passant par l'expérimentation.

Ce programme met en avant la pratique expérimentale et vise ainsi à contribuer au développement de compétences explicitées dans le tableau « Compétences travaillées » présent dans le préambule commun aux programmes de mathématiques et de physique-chimie. Les compétences mentionnées sont aussi mobilisables dans la vie professionnelle.

Enfin, les dispositions et attitudes telles que la curiosité, la créativité, l'esprit critique, la rigueur, le respect de la vie et du matériel sont particulièrement développées par la pratique expérimentale.

• La place du numérique en physique-chimie

Les situations propices aux activités informatisées dans le domaine des sciences expérimentales sont nombreuses : acquisition et traitement de données expérimentales, représentations graphiques avec un tableur-grapheur, activités de simulation, recherches documentaires, activités de communication...

L'enseignement de la physique et de la chimie contribue, comme les autres enseignements, à la formation des élèves dans le domaine du numérique. Il permet également de contribuer à une lecture critique et distanciée des contenus médiatisés.

L'élève peut ainsi développer de nouvelles compétences numériques à travers :

- la recherche d'informations et l'exploitation de données et documents numériques ;
- l'usage des bases de données scientifiques ;
- l'usage de la modélisation numérique ;
- la programmation ;
- le suivi et le compte-rendu écrit ou oral d'activités d'analyse, de projet et d'expérimentation.

Il convient que les élèves associent l'utilisation des outils numériques à la compréhension, même élémentaire, de leur nature et de leur fonctionnement.

• La variabilité de la mesure

Au travers des différents modules du programme pour la classe de seconde professionnelle, l'objectif est de sensibiliser l'élève, à partir d'exemples simples et démonstratifs, à la variabilité des valeurs obtenues en s'appuyant sur l'ordre de grandeur des mesures et sur l'incertitude des appareils utilisés au cours des expérimentations. C'est aussi l'occasion de faire un lien avec les mathématiques (lien entre la notion d'erreur, celles de variable aléatoire et d'écart-type).

Les activités expérimentales proposées visent aussi à sensibiliser l'élève à :

- l'identification des différentes sources d'erreur lors d'une mesure (conditions environnementales : température, pression... ; imperfection de l'appareil de mesure ; défaut de la méthode de mesure ; limites de l'opérateur) ;
- l'évaluation de l'influence de l'instrument de mesure (temps de réponse, étalonnage, sensibilité, classe de précision des appareils de mesure...) et du protocole choisi sur la variabilité de la mesure ;
- l'écriture, avec un nombre adapté de chiffres significatifs, de la valeur du résultat de la mesure d'une grandeur physique.

Lorsque cela est pertinent, l'élève compare la valeur mesurée à une valeur de référence afin d'apprécier la compatibilité ou la non-compatibilité entre ces deux valeurs.

Organisation du programme

Le programme de physique-chimie est commun à l'ensemble des spécialités. Il porte sur les domaines de connaissances : sécurité, électricité, mécanique, chimie, acoustique, thermique et optique. Pour chacun d'eux sont indiqués les objectifs, les liens avec le cycle 4, les capacités et connaissances exigibles, les liens avec les mathématiques.

Deux modules, au contenu transversal, ne doivent pas faire l'objet de cours spécifiques mais s'intégrer au traitement des autres modules du programme : le module « Sécurité » et le module « Électricité ».

Le module « Sécurité » est destiné à sensibiliser aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques et de sources lumineuses ou sonores. La mise en œuvre de ce module contribue à développer les compétences professionnelles liées à la sécurité.

En continuité des notions abordées au cycle 4, les capacités et connaissances du module « Électricité » sont introduites au sein des autres modules du programme de physique-chimie faisant appel à ces notions, en particulier à travers l'utilisation des capteurs. Les champs d'application peuvent alors relever d'une situation du domaine professionnel, de la santé, de l'environnement... où de nombreux capteurs associés à des circuits électriques sont employés pour mesurer des grandeurs physiques et chimiques.

Sécurité : comment travailler en toute sécurité ?

Objectifs

Ce module transversal est destiné à sensibiliser aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques, de sources lumineuses ou sonores et à former au respect des règles d'utilisation associées afin que l'élève adopte un comportement responsable, notamment lors des activités expérimentales, dans le respect des règles de sécurité.

Liens avec le cycle 4

Expliquer les fondements des règles de sécurité en chimie, électricité et acoustique. Réinvestir ces connaissances ainsi que celles sur les ressources et sur l'énergie, pour agir de façon responsable.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Identifier un pictogramme sur l'étiquette d'un produit chimique de laboratoire ou d'usage domestique.</p> <p>Identifier et appliquer les règles liées au tri sélectif des déchets chimiques.</p> <p>Utiliser de façon raisonnée les équipements de protection individuelle adaptés à la situation expérimentale en chimie.</p>	<p>Savoir que les pictogrammes et la lecture de l'étiquette d'un produit chimique renseignent sur les risques encourus et sur les moyens de s'en prévenir, sous forme de phrases de risques et de phrases de sécurité.</p> <p>Connaître les équipements de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation.</p>
<p>Justifier la présence et les caractéristiques des dispositifs permettant d'assurer la protection des matériels et des personnes (coupe-circuit, fusible, disjoncteur, disjoncteur différentiel, mise à la terre).</p>	<p>Connaître les principaux dispositifs de protection présents dans une installation électrique et leur rôle.</p>
<p>Identifier les dangers d'une exposition au rayonnement d'une source lumineuse dans le visible ou non : par vision directe, par réflexion.</p> <p>Utiliser de façon raisonnée les équipements de protection individuelle adaptés à la situation expérimentale en optique.</p>	<p>Connaître certaines caractéristiques de la lumière émise par une source laser (monochromaticité, puissance et divergence du faisceau laser).</p> <p>Connaître l'existence de classes de laser.</p> <p>Connaître les dangers, pour la santé (œil, peau), d'une exposition au rayonnement.</p>
<p>Utiliser les protections adaptées à l'environnement sonore de travail.</p>	<p>Connaître le seuil de dangerosité et de douleur pour l'oreille humaine (l'échelle de niveau d'intensité acoustique étant fournie).</p>

Électricité : comment caractériser et exploiter un signal électrique ?

Objectifs

Il s'agit de consolider et de compléter les notions d'électricité étudiées au collège. L'électricité est un domaine riche sur le plan expérimental mais délicat à appréhender par les élèves car les grandeurs électriques ne sont pas directement « perceptibles ». Aussi convient-il de préciser la signification physique des grandeurs électriques et de leur donner du sens grâce à l'utilisation et à la mise en œuvre de dipôles couramment utilisés comme

des capteurs (par exemple : température, intensité lumineuse...). Les capacités et connaissances sont introduites au sein des autres modules du programme de physique-chimie faisant appel à ces notions.

Liens avec le cycle 4

Réaliser des circuits électriques simples et exploiter les lois de l'électricité.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Lire et représenter un schéma électrique. Réaliser un montage à partir d'un schéma. Identifier les grandeurs, avec les unités et symboles associés, indiquées sur la plaque signalétique d'un appareil. Mesurer l'intensité d'un courant électrique. Mesurer la tension aux bornes d'un dipôle. Utiliser la loi des nœuds, la loi des mailles dans un circuit comportant au plus deux mailles.</p>	<p>Connaître les appareils de mesure de l'intensité et de la tension. Connaître les unités de mesure de l'intensité et de la tension.</p>
<p>Identifier les grandeurs d'entrée et de sortie (avec leur unité) d'un capteur. Réaliser et exploiter la caractéristique du dipôle électrique constitué par un capteur, modélisé par la relation $U = f(I)$.</p>	<p>Connaître la relation entre U et I pour des systèmes à comportement de type ohmique.</p>
<p>Distinguer une tension continue d'une tension alternative. Reconnaître une tension alternative périodique. Déterminer graphiquement la valeur maximale et la période d'une tension alternative sinusoïdale. Exploiter la relation entre la fréquence et la période. Décrire un signal périodique et donner les valeurs le caractérisant (valeur efficace et valeur maximale, période, fréquence).</p>	<p>Connaître les grandeurs permettant de décrire une tension sinusoïdale monophasée ainsi que leur unité (valeur maximale, valeur efficace, période, fréquence). Savoir que la tension du secteur en France est alternative et sinusoïdale, de valeur efficace 230 V et de fréquence 50 Hz. Connaître la relation entre la fréquence et la période. Pour un signal sinusoïdal, connaître la relation entre la valeur efficace et la valeur maximale.</p>

Liens avec les mathématiques

- Modélisation et exploitation de représentations graphiques.
- Utilisation et transformation de formules.
- Identification de situation de proportionnalité.
- Notion de fonction et valeurs associées.
- Fonctions affines.

Mécanique : comment décrire le mouvement ?

Objectifs

L'objectif de ce module est de consolider la distinction entre la description du mouvement au cours du temps et celle des actions subies par l'objet étudié qui se fait à un instant donné. Les capacités et connaissances visées permettent de décrire le mouvement d'un objet (il s'agit à cette occasion d'utiliser et d'interpréter des enregistrements de mouvements provenant de vidéos, de chronophotographies ou d'acquisition numérique de données), tant du point de vue de ses caractéristiques qu'en termes d'interactions.

Liens avec le cycle 4

- Caractériser un mouvement.
- Modéliser une action par une force caractérisée par une direction, un sens et une valeur.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Délimiter un système et choisir un référentiel adapté.</p> <p>Reconnaître un état de repos ou de mouvement d'un objet par rapport à un autre objet.</p> <p>Différencier trajectoire rectiligne, circulaire et quelconque pour un point donné d'un objet.</p>	<p>Savoir qu'un mouvement ne peut être défini que dans un référentiel choisi.</p>
<p>Identifier la nature d'un mouvement à partir d'un enregistrement.</p> <p>Déterminer expérimentalement une vitesse moyenne dans le cas d'un mouvement rectiligne.</p> <p>Utiliser la relation entre vitesse moyenne, distance parcourue et durée.</p>	<p>Connaître l'existence de mouvements de natures différentes : mouvement uniforme et mouvement uniformément varié (accélééré ou ralenti).</p> <p>Connaître la relation entre vitesse moyenne, distance parcourue et durée.</p>
<p>Déterminer expérimentalement la fréquence de rotation d'un mobile.</p> <p>Utiliser la relation entre vitesse, diamètre et fréquence de rotation.</p>	<p>Connaître les notions de fréquence de rotation et de période.</p>
<p>Faire l'inventaire des actions mécaniques qui s'exercent sur un solide.</p>	<p>Savoir qu'une action mécanique peut se modéliser par une force.</p>
<p>Représenter et caractériser une action mécanique par une force.</p> <p>Vérifier expérimentalement les conditions d'équilibre d'un solide soumis à deux ou trois forces de droites d'actions concourantes.</p> <p>Mesurer la valeur du poids d'un corps.</p>	<p>Connaître les caractéristiques d'une force (droite d'action, sens et valeur en newton).</p> <p>Connaître les caractéristiques du poids d'un corps (vertical, du haut vers le bas et valeur en newton).</p> <p>Connaître et utiliser la relation entre le poids et la masse.</p>

Liens avec les mathématiques

- Proportionnalité.
- Utilisation et transformation de formules.
- Tracés géométriques et mesures.

Chimie : comment caractériser une solution ?

Objectifs

Dans la continuité du thème « Organisation et transformation de la matière » abordé au cours de la scolarité obligatoire, ce module permet de consolider et d'approfondir la description de la matière à l'échelle macroscopique et à l'échelle microscopique.

Une approche quantitative simple est possible avec la détermination d'une concentration massique lors d'une dissolution.

Liens avec le cycle 4

- Solutions : solubilité, miscibilité.
- Molécules, atomes et ions, formule chimique d'une molécule.
- Mettre en œuvre des tests caractéristiques d'espèces chimiques à partir d'une banque fournie.
- Transformation chimique : conservation de la masse, redistribution d'atomes, notion d'équation chimique.
- Mesure du pH d'une solution.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Identifier expérimentalement des espèces chimiques en solution aqueuse.	Connaître la différence entre ion, molécule et atome.
Reconnaître et nommer le matériel et la verrerie de laboratoire employés lors des manipulations.	
Reconnaître expérimentalement le caractère acide, basique ou neutre d'une solution. Mesurer un pH. Réaliser expérimentalement une dilution.	Savoir qu'une solution acide a un pH inférieur à 7 et qu'une solution basique a un pH supérieur à 7. Connaître les effets de la dilution sur la valeur du pH.
Préparer une solution de concentration massique donnée, par dissolution.	Connaître la notion de concentration massique d'un soluté (en g/L).

Liens avec les mathématiques

Proportionnalité.

Acoustique : comment caractériser et exploiter un signal sonore ?

Objectifs

Les objectifs de ce module sont de déterminer les caractéristiques d'un son, d'analyser son impact sur l'oreille humaine afin de protéger l'audition lors des activités professionnelles ou des activités de loisirs.

Liens avec le cycle 4

- Caractériser différents types de signaux (lumineux, sonores, radio...).
- Utiliser les propriétés de ces signaux.
- Notion de fréquence : sons audibles, infrasons et ultrasons.
- Vitesse de propagation.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Déterminer la période ou la fréquence d'un son pur.</p> <p>Caractériser un son par sa fréquence et son niveau d'intensité acoustique.</p> <p>Mesurer le niveau d'intensité acoustique.</p> <p>Exploiter une échelle de niveau d'intensité acoustique.</p> <p>Classer les sons du plus grave au plus aigu, connaissant leur fréquence.</p>	<p>Savoir qu'un son se caractérise par sa fréquence et son niveau d'intensité exprimé en décibels.</p> <p>Connaître les seuils de dangerosité et de douleur pour l'oreille humaine (l'échelle de niveau d'intensité acoustique étant fournie).</p>
<p>Comparer expérimentalement les atténuations phoniques de différents milieux traversés.</p>	<p>Savoir que les isolants phoniques sont des matériaux qui absorbent une grande partie de l'énergie véhiculée par les signaux sonores.</p>
<p>Mettre en œuvre des émetteurs et des capteurs piézoélectriques.</p>	
<p>Mettre en œuvre une chaîne de transmission d'informations par canal sonore.</p>	<p>Savoir que la transmission du son nécessite un émetteur, un milieu de propagation et un récepteur.</p>

Thermique : comment caractériser les échanges d'énergie sous forme thermique ?

Objectifs

Il s'agit de consolider la notion de température, à travers sa mesure par différentes techniques, de distinguer les notions de chaleur et de température et de caractériser les effets d'un transfert thermique (variation de la température d'un corps pur - changement d'état d'un corps pur).

L'introduction au module se fait au travers des principaux capteurs de température (thermosondes à résistance : thermistance, thermosonde à résistance de platine Pt100, thermocouple) qui sont mis en œuvre dans de nombreux secteurs industriels, en mettant en évidence les caractéristiques permettant de faire un choix en fonction de l'application industrielle.

C'est aussi l'occasion de se placer dans un contexte historique (histoire des thermomètres, des unités de mesure de température...).

Liens avec le cycle 4

- Décrire la constitution et les états de la matière.
- Identifier les sources, les transferts, les conversions et les formes d'énergie.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Mesurer des températures. Choisir et utiliser un capteur de température.	Connaître les échelles de température : Celsius et Kelvin. Connaître différents types de thermomètres et leur principe de fonctionnement (thermomètre à résistance – thermosonde à résistance de Pt (Pt100) – thermocouple, thermomètres à infrarouge, thermomètre à cristaux liquides).
Vérifier expérimentalement que deux corps en contact évoluent vers un état d'équilibre thermique.	Savoir que l'élévation (diminution) de température d'un corps nécessite un apport (une perte) d'énergie. Savoir que la chaleur est un mode de transfert d'énergie (transfert thermique) entre deux corps de températures différentes. Savoir que l'énergie échangée sous forme thermique s'exprime en joule.
Vérifier expérimentalement que lors d'un changement d'état, la température d'un corps pur ne varie pas. Calculer l'énergie nécessaire pour effectuer un changement d'état d'un corps pur de masse donnée.	Savoir qu'un changement d'état nécessite un transfert thermique sous forme de chaleur.

Liens avec les mathématiques

- Notion de fonction.
- Fonction affine.
- Sens de variation d'une fonction sur un intervalle donné (fonction croissante - constante - décroissante).
- Proportionnalité.

Optique : comment caractériser et exploiter un signal lumineux ?

Objectifs

Il s'agit :

- de consolider le modèle du rayon de lumière en mettant en évidence expérimentalement les phénomènes de réflexion et de réfraction de la lumière et en introduisant les lois fondamentales de l'optique géométrique ;
- d'approcher la dualité onde-corpuscule de la lumière avec :
 - la notion de spectre de la lumière blanche (la décomposition de la lumière blanche) et de longueur d'onde ;
 - la notion de photon (le principe de l'émission et de l'absorption lumineuse) ;
- d'étudier l'œil humain et sa perception des couleurs ;
- d'utiliser des photocomposants.

Les photocomposants sont utilisés dans des expériences simples permettant de mettre en évidence leurs caractéristiques et leur intérêt. De nombreuses applications sont concernées par ce module : le numérique (écrans), les arts graphiques et du spectacle, les

photodétecteurs (panneaux photovoltaïques, détecteur de mouvements, ajustement de l'éclairage d'une pièce par mesure de la luminosité ambiante, lecture de code-barres).

Liens avec le cycle 4

- Caractériser différents types de signaux (lumineux, sonores, radio...).
- Utiliser les propriétés de ces signaux.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Vérifier expérimentalement les lois de la réflexion et de la réfraction. Déterminer expérimentalement l'angle limite de réfraction et vérifier expérimentalement la réflexion totale.	Connaître les lois de la réflexion et de la réfraction. Savoir que la réfringence d'un milieu est liée à la valeur de son indice de réfraction. Connaître la condition d'existence de l'angle limite de réfraction et du phénomène de réflexion totale.
Réaliser la décomposition de la lumière blanche et sa recombinaison. Positionner un rayonnement monochromatique sur une échelle de longueurs d'onde fournies.	Savoir qu'un rayonnement monochromatique est caractérisé par sa longueur d'onde. Savoir que la lumière blanche est composée de rayonnements de différentes longueurs d'onde. Connaître les limites de longueur d'onde dans le vide du domaine visible et situer les rayonnements infrarouges et ultraviolets. Connaître les effets sur la santé d'une exposition excessive aux rayonnements infrarouges et ultraviolets.
Réaliser expérimentalement une synthèse additive des couleurs. Représenter et exploiter le modèle optique simplifié de l'œil.	Savoir que trois lumières monochromatiques suffisent pour créer toutes les couleurs. Savoir que l'œil réalise une synthèse additive.
Réaliser une synthèse soustractive des couleurs.	Savoir que la couleur d'un objet dépend de la composition spectrale de l'éclairage.
Construire expérimentalement la caractéristique d'un photocomposant (photorésistance, photodiode, phototransistor, photopile) : - en fonction de l'éclairement ; - en fonction de la longueur d'onde. Mettre en œuvre un photodétecteur.	Savoir que la lumière peut être modélisée par des photons caractérisés par leur énergie et leur longueur d'onde. Connaître la vitesse de propagation de la lumière dans le vide et dans l'air. Connaître la relation entre l'énergie d'un photon et la longueur d'onde.
Mesurer un éclairement avec un luxmètre.	Connaître les grandeurs caractéristiques d'un rayonnement lumineux (flux, intensité, éclairement, longueur d'onde). Savoir que les variations de ces différentes grandeurs caractéristiques d'un rayonnement lumineux influencent le signal électrique produit par un photocomposant.

Liens avec les mathématiques

- Constructions géométriques.
- Trigonométrie.
- Lectures graphiques.
- Utilisation de l'écriture scientifique des nombres, utilisation des opérations sur les puissances de 10 avec les sous multiples décimaux des unités SI (micro, nano...).

Programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908631A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ **Programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Annexe

Physique-chimie

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule commun aux enseignements de physique-chimie et de mathématiques

Intentions majeures

Compétences travaillées

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

Programme de physique-chimie

Organisation du programme

Sécurité : comment travailler en toute sécurité ?

Électricité : comment caractériser et exploiter un signal électrique ?

Mécanique : comment décrire le mouvement ?

Chimie : comment caractériser une solution ?

Acoustique : comment caractériser et exploiter un signal sonore ?

Thermique : comment caractériser les échanges d'énergie sous forme thermique ?

Optique : comment caractériser un signal lumineux ?

Préambule commun aux enseignements de physique-chimie et de mathématiques

Intentions majeures

La classe de CAP a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend également possible la poursuite d'études.

Dans ce cadre, l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie concourt à la formation intellectuelle, professionnelle et civique des élèves¹.

Le programme de cet enseignement est conçu à partir des intentions suivantes :

- permettre à chaque élève de consolider et d'approfondir sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- former les élèves à l'activité mathématique et scientifique en poursuivant la pratique des démarches mathématique et scientifique initiées au collège ;
- fournir aux élèves des outils mathématiques et scientifiques utiles pour les disciplines générales et professionnelles et pour la vie courante.

Compétences travaillées

Dans le prolongement des cycles précédents, cinq compétences communes aux mathématiques et à la physique-chimie sont développées en formation et mobilisées en évaluation.

La résolution de problèmes, issus autant que possible de situations professionnelles ou de la vie courante, est un cadre privilégié pour développer et mobiliser une ou plusieurs de ces compétences.

L'ordre de leur présentation ne préjuge pas de celui dans lequel elles seront mobilisées par l'élève dans le cadre d'activités.

Le tableau ci-dessous présente les capacités associées à chacune des compétences.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Compétences	Capacités associées
S'approprier	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher extraire et organiser l'information. - Traduire des informations, des codages.
Analyser Raisonner	<ul style="list-style-type: none"> - Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. - Choisir une méthode de résolution, un protocole. - Élaborer tout ou partie d'un protocole. - Compléter une méthode de résolution. - Choisir des lois pertinentes. - Évaluer des ordres de grandeurs (pour choisir des appareils adaptés).
Réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les étapes d'une démarche. - Mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité. - Organiser son poste de travail. - Effectuer des procédures courantes (collectes de données, utilisation du matériel...). - Utiliser un modèle. - Représenter (tableau, graphique...). - Calculer. - Mettre en œuvre des algorithmes. - Expérimenter (en particulier à l'aide d'outils logiciels ou des dispositifs d'acquisition de données). - Utiliser une simulation.
Valider	<ul style="list-style-type: none"> - Critiquer un résultat (signe, ordre de grandeur, identification des sources d'erreur), argumenter. - Contrôler la vraisemblance d'une conjecture. - Valider ou invalider un modèle, une hypothèse. - Conduire un raisonnement logique et suivre des règles établies pour parvenir à une conclusion.
Communiquer	<p>À l'écrit comme à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre compte d'un résultat en utilisant un vocabulaire adapté et des modes de représentation appropriés ; - expliquer une démarche.

Quelques lignes directrices pour l'enseignement

- **La bivalence**

La physique et la chimie utilisent des notions mathématiques pour modéliser les situations étudiées. Parallèlement, certaines notions mathématiques peuvent être introduites à partir de situations issues de la physique ou de la chimie.

La prise en charge de l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie par un même professeur garantit la cohérence de la formation des élèves.

- **La maîtrise de la langue française**

L'enseignement de mathématiques et de physique-chimie contribue à la maîtrise de la langue française, à l'appropriation et à la communication des informations à l'écrit et à l'oral, et à l'expression de la pensée des élèves. L'étude de situations contextualisées y participe à travers la compréhension des énoncés et de la problématique associée ainsi qu'à travers la formulation des conclusions.

Le professeur veille au travers de son enseignement à aider les élèves à surmonter certains obstacles de compréhension notamment ceux liés à la prise et à l'interprétation d'informations (postulats implicites, inférences, culture personnelle, polysémie de certains termes et des usages spécifiques dans les disciplines de certains noms communs de la langue française...).

Il importe de laisser les élèves s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, lors de productions individuelles ou collectives, en les aidant à structurer leurs propos, et de les faire participer, le plus souvent possible, à la construction de la trace écrite de synthèse des investigations et découvertes.

- **La diversité des activités de l'élève**

Les activités et travaux proposés permettent aux élèves de mettre en œuvre les démarches scientifique et mathématique.

Il importe que les travaux proposés à la classe soient variés et prennent en compte la diversité des élèves. Parmi les travaux, ceux proposés hors du temps scolaire, doivent être courts et réguliers (par exemple : finaliser une rédaction, faire un exercice analogue à ceux faits en classe, visionner un tutoriel pour maîtriser une fonctionnalité de la calculatrice...).

Le travail de groupe, par sa dimension coopérative et par l'interaction sociale qu'il sous-tend, est un levier pour développer l'ouverture aux autres, la confiance, l'entraide... L'élève est incité à s'engager dans la résolution de la problématique étudiée, individuellement ou en équipe. Il apprend à développer sa confiance en lui. À cette fin, il cherche, teste, prend le risque de se tromper. Il ne doit pas craindre l'erreur, mais en tirer profit grâce au professeur, qui l'aide à l'identifier, l'analyser et la comprendre. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Le professeur veille à établir un équilibre entre les divers temps de l'apprentissage :

- les temps de recherche, d'activité, de manipulation ;
- les temps de dialogue et d'échange, de verbalisation ;
- les temps de synthèse où le professeur permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et à certaines lois ;
- les temps d'analyse des erreurs ;
- les exercices et problèmes, allant progressivement de l'application la plus directe au thème d'étude ;
- les rituels, afin de consolider les connaissances et les méthodes.

- **La trace écrite**

Lorsque les problématiques traitées sont contextualisées (issues du domaine professionnel, des autres disciplines ou de la vie courante), il est indispensable qu'après leur traitement, une synthèse des activités soit rédigée. Le professeur doit ensuite mettre en œuvre une phase de décontextualisation qui permet de mettre en évidence et de définir les modèles et lois que les élèves pourront utiliser dans d'autres contextes et, ainsi, d'institutionnaliser les savoirs. La trace écrite doit être courte, fonctionnelle et avoir un sens pour l'élève.

- **Le travail expérimental ou numérique**

L'utilisation de logiciels (avec une calculatrice ou un ordinateur), d'outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel), de simulation, de programmation développe la possibilité d'expérimenter, d'émettre des conjectures. Les va-et-vient entre expérimentation, formulation et validation font partie intégrante de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie.

L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon plusieurs modalités :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, sous forme de travaux pratiques de mathématiques ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local) ;
- lors des séances d'évaluation.

Le travail expérimental en physique-chimie permet en particulier aux élèves :

- d'exécuter un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;
- de réaliser un montage à partir d'un schéma ou d'un document technique ;
- d'utiliser des appareils de mesure et d'acquisition de données ;
- de rendre compte des observations d'un phénomène, de mesures ;
- d'exploiter et d'interpréter les informations obtenues à partir de l'observation d'une expérience réalisée ou d'un document technique.

- **L'évaluation des acquis**

L'évaluation des acquis des élèves est indispensable au professeur dans la conduite de son enseignement. Il lui appartient d'en diversifier le type et la forme : évaluation expérimentale, écrite ou orale, individuelle ou collective, avec ou sans outils numériques. Les évaluations doivent être conçues comme un moyen de faire progresser les élèves, d'analyser les processus d'apprentissage et de réguler ainsi l'enseignement dispensé.

Programme de physique-chimie

Organisation du programme

Le programme de physique-chimie est commun à l'ensemble des spécialités. Il porte sur les domaines de connaissances : sécurité, électricité, mécanique, chimie, acoustique, thermique et optique. Pour chacun d'eux sont indiqués les objectifs, les liens avec le cycle 4, les capacités et connaissances exigibles, les liens avec les mathématiques.

Deux modules, au contenu transversal, ne doivent pas faire l'objet de cours spécifiques mais s'intégrer tout au long de la formation au traitement des autres modules du programme : le module « Sécurité » et le module « Électricité ».

Le module « Sécurité » est destiné à sensibiliser aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques et de sources lumineuses ou sonores. La mise en œuvre de ce module contribue à développer les compétences professionnelles liées à la sécurité.

En continuité des notions abordées au cycle 4, les capacités et connaissances du module « Électricité » sont introduites au sein des autres modules du programme de physique-chimie faisant appel à ces notions, en particulier à travers l'utilisation des capteurs. Les champs d'application peuvent alors relever d'une situation du domaine professionnel, de la santé, de l'environnement... où de nombreux capteurs associés à des circuits électriques sont employés pour mesurer des grandeurs physiques et chimiques.

Sécurité : comment travailler en toute sécurité ?

Objectifs

Ce module transversal est destiné à sensibiliser aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques, de sources lumineuses ou sonores et à former au respect des règles d'utilisation associées afin que l'élève adopte un comportement responsable, notamment lors des activités expérimentales, dans le respect des règles de sécurité.

Liens avec le cycle 4

Expliquer les fondements des règles de sécurité en chimie, électricité et acoustique. Réinvestir ces connaissances ainsi que celles sur les ressources et sur l'énergie, pour agir de façon responsable.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Identifier un pictogramme sur l'étiquette d'un produit chimique de laboratoire ou d'usage domestique.</p> <p>Identifier et appliquer les règles liées au tri sélectif des déchets chimiques.</p> <p>Utiliser de façon raisonnée les équipements de protection individuelle adaptés à la situation expérimentale en chimie.</p>	<p>Savoir que les pictogrammes et la lecture de l'étiquette d'un produit chimique renseignent sur les risques encourus et sur les moyens de s'en prévenir, sous forme de phrases de risques et de phrases de sécurité.</p> <p>Connaître les équipements de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation.</p>
<p>Justifier la présence et les caractéristiques des dispositifs permettant d'assurer la protection des matériels et des personnes (coupe-circuit, fusible, disjoncteur, disjoncteur différentiel, mise à la terre).</p>	<p>Connaître les principaux dispositifs de protection présents dans une installation électrique et leur rôle</p>
<p>Identifier les dangers d'une exposition au rayonnement d'une source lumineuse dans le visible ou non : par vision directe, par réflexion.</p> <p>Utiliser de façon raisonnée les équipements de protection individuelle adaptés à la situation expérimentale en optique.</p>	<p>Connaître certaines caractéristiques de la lumière émise par une source laser (monochromaticité, puissance et divergence du faisceau laser).</p> <p>Connaître l'existence de classes de laser.</p> <p>Connaître les dangers, pour la santé (œil, peau), d'une exposition au rayonnement.</p>
<p>Utiliser les protections adaptées à l'environnement sonore de travail.</p>	<p>Connaître le seuil de dangerosité et de douleur pour l'oreille humaine (l'échelle de niveau d'intensité acoustique étant fournie).</p>

Électricité : comment caractériser et exploiter un signal électrique ?

Objectifs

Il s'agit de consolider et de compléter les notions d'électricité étudiées au collège. L'électricité est un domaine riche sur le plan expérimental mais délicat à appréhender par les

élèves car les grandeurs électriques ne sont pas directement « perceptibles ». Aussi convient-il de préciser la signification physique des grandeurs électriques et de leur donner du sens grâce à l'utilisation et à la mise en œuvre de dipôles couramment utilisés comme des capteurs (par exemple : température, intensité lumineuse...). Les capacités et connaissances sont introduites au sein des autres modules du programme de physique-chimie faisant appel à ces notions.

Liens avec le cycle 4

Réaliser des circuits électriques simples et exploiter les lois de l'électricité.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Lire et représenter un schéma électrique. Réaliser un montage à partir d'un schéma. Identifier les grandeurs, avec les unités et symboles associé(e)s, indiquées sur la plaque signalétique d'un appareil. Mesurer l'intensité d'un courant électrique. Mesurer la tension aux bornes d'un dipôle. Utiliser la loi des nœuds, la loi des mailles dans un circuit comportant au plus deux mailles.</p>	<p>Connaître les appareils de mesure de l'intensité et de la tension. Connaître les unités de mesure de l'intensité et de la tension.</p>
<p>Identifier les grandeurs d'entrée et de sortie (avec leur unité) d'un capteur. Réaliser et exploiter la caractéristique du dipôle électrique constitué par un capteur, modélisée par la relation $U = f(I)$.</p>	<p>Connaître la relation entre U et I pour des systèmes à comportement de type ohmique.</p>
<p>Distinguer une tension continue d'une tension alternative. Reconnaître une tension alternative périodique. Déterminer graphiquement la valeur maximale et la période d'une tension alternative sinusoïdale. Exploiter la relation entre la fréquence et la période. Décrire un signal périodique et donner les valeurs le caractérisant (valeur efficace et valeur maximale de la tension, période, fréquence).</p>	<p>Connaître les grandeurs permettant de décrire une tension sinusoïdale monophasée ainsi que leur unité (valeur maximale de la tension, valeur efficace de la tension, période, fréquence). Savoir que la tension du secteur en France est alternative et sinusoïdale, de valeur efficace 230 V et de fréquence 50 Hz.</p>

Liens avec les mathématiques

- Modélisation et exploitation de représentations graphiques.
- Utilisation et transformation de formules.
- Identification de situation de proportionnalité.
- Notion de fonction et valeurs associées.
- Fonctions linéaires.

Mécanique : comment décrire le mouvement ?

Objectifs

L'objectif de ce module est de consolider la distinction entre la description du mouvement au cours du temps et celle des actions subies par l'objet étudié qui se fait à un instant donné. Les capacités et connaissances visées permettent de décrire le mouvement d'un objet (il s'agit à cette occasion d'utiliser et d'interpréter des enregistrements de mouvements provenant de vidéos, de chronophotographies ou d'acquisition numérique des données), tant du point de vue de ses caractéristiques qu'en termes d'interactions.

Liens avec le cycle 4

- Caractériser un mouvement.
- Modéliser une action par une force caractérisée par une direction, un sens et une valeur.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Délimiter un système et choisir un référentiel adapté.</p> <p>Reconnaître un état de repos ou de mouvement d'un objet par rapport à un autre objet.</p> <p>Différencier trajectoire rectiligne, circulaire et quelconque pour un point donné d'un objet.</p>	<p>Savoir qu'un mouvement ne peut être défini que dans un référentiel choisi.</p>
<p>Identifier la nature d'un mouvement à partir d'un enregistrement.</p> <p>Déterminer expérimentalement une vitesse moyenne dans le cas d'un mouvement rectiligne.</p> <p>Utiliser la relation entre vitesse moyenne, distance parcourue et durée.</p>	<p>Connaître l'existence de mouvements de natures différentes : mouvement uniforme et mouvement uniformément varié (accélééré ou ralenti).</p> <p>Connaître la relation entre vitesse moyenne, distance parcourue et durée.</p>
<p>Faire l'inventaire des actions mécaniques qui s'exercent sur un solide.</p>	<p>Savoir qu'une action mécanique se modélise par une force.</p>
<p>Représenter et caractériser une action mécanique par une force.</p> <p>Vérifier expérimentalement les conditions d'équilibre d'un solide soumis à deux forces</p> <p>Mesurer la valeur du poids d'un corps.</p>	<p>Connaître les caractéristiques d'une force (droite d'action, sens et valeur en newton).</p> <p>Connaître les caractéristiques du poids d'un corps (vertical, du haut vers le bas et valeur en newton).</p> <p>Connaître et utiliser la relation entre le poids et la masse.</p>

Liens avec les mathématiques

- Proportionnalité.
- Utilisation et transformation de formules.
- Tracés géométriques et mesures.

Chimie : comment caractériser une solution ?

Objectifs

Dans la continuité du thème « Organisation et transformation de la matière » abordé au cours de la scolarité obligatoire, ce module permet de consolider et d'approfondir la description de la matière à l'échelle macroscopique et à l'échelle microscopique.

Une approche quantitative simple est indiquée, avec la détermination d'une concentration massique lors d'une dissolution.

Liens avec le cycle 4

- Solutions : solubilité, miscibilité.
- Molécules, atomes et ions, formule chimique d'une molécule.
- Mettre en œuvre des tests caractéristiques d'espèces chimiques à partir d'une banque fournie.
- Transformation chimique : conservation de la masse, redistribution d'atomes, notion d'équation chimique.
- Mesure du pH d'une solution.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Identifier expérimentalement des espèces chimiques en solution aqueuse. Associer les éléments à leur symbole à l'aide de la classification périodique. Interpréter une formule chimique en termes atomiques. Construire un modèle moléculaire à partir d'une formule chimique simple.	Connaître la différence entre ion, molécule et atome.
Reconnaître et nommer le matériel et la verrerie de laboratoire employés lors des manipulations.	
Reconnaître expérimentalement le caractère acide, basique ou neutre d'une solution. Mesurer un pH. Réaliser expérimentalement une dilution.	Savoir qu'une solution acide a un pH inférieur à 7 et qu'une solution basique a un pH supérieur à 7. Connaître les effets de la dilution sur la valeur du pH.
Préparer une solution de concentration massique donnée, par dissolution.	Connaître la notion de concentration massique d'un soluté (en g/L).

Liens avec les mathématiques

Proportionnalité.

Acoustique : comment caractériser et exploiter un signal sonore ?

Objectifs

Les objectifs de ce module sont de déterminer les caractéristiques d'un son, d'analyser le mécanisme de la perception d'un son par l'oreille humaine et d'en mettre en évidence les limites afin de protéger l'audition lors des activités professionnelles ou des activités de loisirs.

Liens avec le cycle 4

- Caractériser différents types de signaux (lumineux, sonores, radio...).
- Utiliser les propriétés de ces signaux.
- Notion de fréquence : sons audibles, infrasons et ultrasons.
- Vitesse de propagation.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Déterminer la période ou la fréquence d'un son pur. Caractériser un son par sa fréquence et son niveau d'intensité acoustique. Mesurer le niveau d'intensité acoustique. Exploiter une échelle de niveau d'intensité acoustique. Produire et classer des sons du plus grave au plus aigu.	Savoir qu'un son se caractérise par sa fréquence et son niveau d'intensité exprimé en décibels. Connaître le seuil de dangerosité et de douleur pour l'oreille humaine (l'échelle de niveau d'intensité acoustique étant fournie).
Comparer expérimentalement les atténuations phoniques de différents milieux traversés.	Savoir que les isolants phoniques sont des matériaux qui absorbent une grande partie de l'énergie véhiculée par les signaux sonores.
Mettre en œuvre des émetteurs et des capteurs piézoélectriques.	Savoir que la transmission du son nécessite un émetteur, un milieu de propagation et un récepteur.
Mettre en œuvre une chaîne de transmission d'informations par canal sonore.	

Thermique : comment caractériser les échanges d'énergie sous forme thermique ?

Objectifs

Il s'agit :

- de consolider la notion de température, à travers sa mesure par différentes techniques ;
- de distinguer les notions de chaleur et de température ;
- de caractériser les effets d'un transfert thermique (variation de la température d'un corps pur - changement d'état d'un corps pur).

L'introduction au module se fait au travers des principaux capteurs de température (thermosondes à résistance : thermistance, thermosonde à résistance de platine Pt100, thermocouple) qui sont utilisés dans de nombreux secteurs industriels.

Liens avec le cycle 4

- Décrire la constitution et les états de la matière.
- Identifier les sources, les transferts, les conversions et les formes d'énergie.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
Mesurer des températures. Utiliser un capteur de température.	Connaître les échelles de température : Celsius et Kelvin. Connaître différents types de thermomètres.
Vérifier expérimentalement que deux corps en contact évoluent vers un état d'équilibre thermique.	Savoir que l'élévation (diminution) de température d'un corps nécessite un apport (une perte) d'énergie. Savoir que la chaleur est un mode de transfert d'énergie (transfert thermique) entre deux corps de températures différentes.
Étudier expérimentalement l'évolution de la température d'un corps pur puis celle d'un mélange au cours de différents types de changements d'état.	Savoir qu'un changement d'état nécessite un transfert thermique sous forme de chaleur.

Liens avec les mathématiques

- Notion de fonction.
- Repérage dans un plan.
- Représentation graphique d'une fonction donnée sur un intervalle (lecture et exploitation).
- Sens de variation d'une fonction sur un intervalle donné (fonction croissante - décroissante).
- Fonction affine.

Optique : comment caractériser un signal lumineux ?

Objectifs

Il s'agit :

- de consolider le modèle du rayon de lumière en mettant en évidence expérimentalement les phénomènes de réflexion et de réfraction de la lumière afin de justifier le comportement de la lumière à l'interface de deux milieux et d'expliquer des phénomènes de la vie courante ;
- d'approcher la notion de spectre de la lumière blanche (la décomposition de la lumière blanche) et de préciser que certains rayonnements ne peuvent pas être perçus par l'œil humain ;
- de réaliser expérimentalement une synthèse additive des couleurs.

Liens avec le cycle 4

- Caractériser différents types de signaux (lumineux, sonores, radio...).
- Utiliser les propriétés de ces signaux.

Capacités et connaissances

Capacités	Connaissances
<p>Vérifier expérimentalement la loi de la réflexion de la lumière.</p> <p>Mettre en évidence expérimentalement le phénomène de réfraction de la lumière.</p> <p>Mesurer un angle d'incidence et un angle de réfraction.</p> <p>Relier qualitativement l'angle de réfraction à l'indice de réfraction d'un milieu transparent.</p>	<p>Connaître la loi de la réflexion de la lumière.</p> <p>Savoir tracer un rayon incident, un rayon réfléchi et un rayon réfracté.</p> <p>Savoir que la valeur de l'angle de réfraction dépend de l'indice du milieu.</p>
<p>Décomposer expérimentalement la lumière blanche.</p> <p>Réaliser le spectre de la lumière visible.</p>	<p>Savoir que la lumière blanche est constituée de rayonnements de différentes couleurs.</p> <p>Savoir que la lumière blanche est composée de rayonnements visibles et d'autres invisibles à l'œil nu.</p> <p>Connaître l'existence des rayonnements infrarouges et ultraviolets.</p> <p>Connaître les effets sur la santé d'une exposition excessive aux rayonnements infrarouges et ultraviolets.</p>
<p>Réaliser expérimentalement une synthèse additive des couleurs.</p>	<p>Savoir que trois lumières colorées (rouge/vert/bleu) suffisent pour créer toutes les couleurs.</p>

Liens avec les mathématiques

- Constructions géométriques.
- Mesure d'angles.

Programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908632A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18 mars 2019 ; avis du CSE du 21 mars 2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ **Programme de prévention-santé-environnement de la classe de seconde professionnelle**

Annexe

Prévention-santé-environnement

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

Préambule

Finalités et enjeux

Compétences à développer

Repères pour l'enseignement

Modalités de lecture

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Thématique C : L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel

Préambule

Finalités et enjeux

L'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE) conforte et complète les acquis de la scolarité obligatoire, notamment ceux relevant de la culture scientifique et de la maîtrise de la langue. Il contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, de l'environnement et de la santé au travail. Il participe également à la construction du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen.

Dans le cadre de la formation « tout au long de la vie », cet enseignement prend en compte la diversité des besoins et des attentes des élèves.

Cet enseignement est dispensé et évalué par les professeurs de biotechnologies santé environnement.

Il vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention au sein de leur environnement, en particulier professionnel, en développant chez les élèves¹ :

- des connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ;
- une approche analytique s'appuyant sur différentes démarches ;
- une culture scientifique, la distinction entre des faits scientifiques et des idées préconçues qui aiguise le sens critique et autorise des choix éclairés ;
- des compétences sociales et civiques permettant de s'insérer dans la société, dans le respect de soi et des autres ;
- un comportement responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement.

Les objectifs de formation de l'enseignement de PSE s'organisent autour de trois grandes thématiques :

- A : L'individu responsable de son capital santé.
- B : L'individu responsable dans son environnement.
- C : L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel.

Ces thématiques comportent des modules qui permettent de construire des compétences et de mobiliser des notions clés associées dans des situations de complexité croissante. Selon une logique spiralaire, certaines notions sont reprises et approfondies tout au long de la formation, en particulier dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Cette approche favorise la consolidation des acquis et leur approfondissement par l'appropriation de nouvelles notions au fur et à mesure que se développe l'expérience du milieu professionnel, notamment au travers des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Ce programme permet d'acquérir des notions de biologie humaine et d'écologie qui conduisent l'élève à mieux connaître son corps, à comprendre son fonctionnement physiologique et à découvrir les impacts environnementaux de ses activités. Cette formation éclaire les choix de l'élève relatifs à sa santé et au respect de l'environnement. Elle l'amène également à construire son jugement, à développer des arguments à partir des faits scientifiques objectifs étayés par des données quantitatives issues de statistiques ou de l'analyse de documents scientifiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

L'enseignement de PSE contribue, au travers des activités d'apprentissage proposées, à la maîtrise de la langue. Les interventions et comptes rendus oraux et écrits, la confrontation des avis lors des travaux de groupe font l'objet d'une vigilance particulière. Cet enseignement scientifique mobilise un vocabulaire précis, en particulier en biologie.

Un travail interdisciplinaire est mené avec les professeurs en charge de l'enseignement professionnel de la spécialité suivie par l'élève ; il permet de donner tout son sens à la prévention des risques professionnels.

L'enseignement de PSE se prête à d'autres rapprochements et croisements, notamment avec :

- l'éducation physique et sportive qui contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement ;
- le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique ;
- les mathématiques, la physique-chimie.

Des projets peuvent être conduits en partenariat avec le personnel infirmier scolaire, avec le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ou dans le cadre du service sanitaire.

L'élève apprécie ses progrès au fil de sa formation grâce à l'explicitation des attendus indiqués dans les deux premières colonnes du programme.

Compétences à développer

Cet enseignement vise à développer, au travers des activités proposées dans les différents modules du programme, les compétences transversales suivantes :

Compétence 1 : Traiter une information.

Compétence 2 : Appliquer une démarche d'analyse dans une situation donnée.

Compétence 3 : Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention.

Compétence 4 : Proposer une solution pour résoudre un problème.

Compétence 5 : Argumenter un choix.

Compétence 6 : Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

Repères pour l'enseignement

Une démarche inductive à partir de l'analyse de situations concrètes de la vie sociale, professionnelle ou de faits d'actualités, permet de comprendre les notions clés associées.

L'enseignement de PSE recourt à des démarches pédagogiques variées intégrant l'utilisation du numérique (recherches internet, vidéos de simulation physiologique, jeux sérieux, utilisation de logiciel capteur...). Le programme mentionne à titre d'exemples des activités. Le professeur adapte son enseignement à la diversité des élèves, à la singularité de leur environnement professionnel et à la spécialité préparée pour le baccalauréat professionnel.

Pour chacune des étapes de la démarche d'analyse et de résolution de problème, le professeur dispose de nombreux outils méthodologiques. Parmi les méthodes d'analyse mises en œuvre, certaines, caractéristiques de l'évaluation des risques professionnels, prennent en compte les risques spécifiques au métier. Ces démarches font appel à des outils qui sont appréhendés progressivement au fil du cycle terminal.

Les objectifs visés, explicités dans la colonne de gauche des tableaux ci-après, sont des actions que l'élève met en œuvre en s'appuyant systématiquement sur des supports de nature et de forme variées (numériques ou imprimés).

Modalités de lecture

Les trois grandes thématiques du programme de prévention-santé-environnement se déclinent en plusieurs modules, eux-mêmes introduits par une présentation de leurs enjeux qui en précise les attendus.

Les notions traitées au collège (cycle 4) en lien avec les contenus du module sont rappelées et les liens avec les autres enseignements sont précisés en fin de module. Chacune des parties précise les notions déjà abordées dans les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT), de technologie, de physique-chimie, d'enseignement moral et civique (EMC), d'éducation physique et sportive (EPS) de collège. Ces notions sont explicitement remobilisées afin que soit ensuite assurée la maîtrise de nouvelles notions s'appuyant sur les acquis des élèves.

Les modules sont construits selon le principe suivant :

- les deux premières colonnes du programme permettent d'identifier les objectifs ciblés (colonne de gauche) et les notions clés associées (colonne du milieu) indissociables, que l'élève doit avoir acquises en fin de formation ;
- dans la colonne présentant les notions clés associées, la mise en relation de deux mots par une barre oblique attire l'attention sur le risque de confusion possible par les élèves et la nécessité de distinguer explicitement le sens de ces éléments ;
- la colonne de droite propose un choix d'activités et de supports d'apprentissage pour atteindre ces objectifs et faire acquérir ces notions.

Le programme est présenté sous la forme d'un tableau à lecture horizontale : chaque objectif ciblé mobilise les notions associées. Des activités et supports d'apprentissage sont proposés pour atteindre cet objectif. Une lecture verticale de la colonne présentant les notions clés associées permet également d'identifier les notions que l'élève doit avoir assimilées en fin de formation.

Exemple de tableau :

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Objectifs que l'élève doit atteindre pour répondre aux enjeux du module.	<ul style="list-style-type: none"> Notions ou concepts en lien avec les objectifs ciblés que l'élève doit s'approprier progressivement au cours de la formation. 	<p>Propositions d'activités et de supports que le professeur peut utiliser. Il conserve toutefois sa liberté pédagogique.</p> <p><i>Des symboles sont utilisés afin de permettre un repérage simplifié :</i></p> <p> Activité nécessitant un logiciel, une animation vidéo... (situations où l'animation est nécessaire à la compréhension. Par exemple, des vidéos expliquant le fonctionnement d'un appareil ou d'un organe).</p> <p> Activité qui place l'élève dans une situation de recherche et d'analyse (exploitation d'un corpus de documents : traitement de l'information...).</p> <p> Activité en lien avec l'entreprise.</p> <p> Activité particulièrement propice au travail de groupes et aux projets.</p>
<p> Liens avec d'autres programmes ou entre différents modules du programme.</p>		

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Module A1 : Le système de santé

Ce module vise à développer la notion de « capital santé » afin que l'élève prenne conscience de sa responsabilité vis-à-vis de sa santé et de celle des autres, dans un système de santé solidaire.

La politique de santé donne lieu à des plans nationaux dont les enjeux sont la prévention collective et individuelle. Elle repose sur un principe de solidarité nationale garantissant l'accès à la santé pour tous.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) : SVT : expliquer les politiques en matière de préservation de la santé. EMC : la responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.</p>		
Repérer les effets des facteurs internes et externes sur la santé d'un individu.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Individu ▪ Santé ▪ Capital santé ▪ Facteurs internes ▪ Facteurs externes 	<p> Analyse de données qui présentent l'impact de l'environnement, des habitudes de vie et des facteurs internes sur la santé des individus (âge, sexe, pollution, conditions de travail, consommation : tabac, alcool, alimentation, drogue...).</p> <p> Utilisation d'un photolangage pour définir le « capital santé » et la « santé ».</p>
Identifier les enjeux dans un plan santé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan santé ▪ Prévention collective 	<p> Étude de plans santé, à partir des sites de prévention (exemples : www.vie-publique.fr ; www.santepubliquefrance.fr).</p>
Expliquer le principe de solidarité nationale de la sécurité sociale. Présenter le principe et l'intérêt du parcours de soins coordonnés (médecin traitant, carte vitale et dossier médical partagé).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Solidarité ▪ Assurance maladie ▪ Parcours de soins coordonnés 	<p> Études de données chiffrées sur le coût réel des soins (exemples : coût d'une opération de l'appendicite, coût d'une journée d'hospitalisation...) afin de mettre en évidence l'intérêt du principe de solidarité du système de santé en France. Comparaison avec le reste à charge du patient.</p> <p> Recherche d'informations à partir de documents (brochure, infographie...) et/ou de ressources Internet (exemples : www.ameli.fr ; www.dmp.fr...).</p>

Module A2 : Les rythmes biologiques – le sommeil

Ce module vise à démontrer l'incidence des rythmes sociaux sur les rythmes biologiques et leur impact sur la santé de l'individu. En particulier, l'étude du sommeil et de ses principaux rôles permet de comprendre la nécessité d'adopter un mode de vie favorisant un sommeil récupérateur.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) : SVT : le rythme cardiaque ; le rythme respiratoire.</p>		
<p>Identifier la fréquence d'un rythme biologique à partir d'un document descriptif ou scientifique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rythmes biologiques ▪ Cycle ▪ Fréquence d'un rythme biologique 	<p> Illustration des notions de diversité et de fréquence des rythmes biologiques (photolangages, témoignages...).</p> <p> Analyse de courbes présentant différents rythmes biologiques pour déterminer une fréquence.</p>
<p>Présenter les rôles des principales phases d'un cycle du sommeil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phases du sommeil ▪ Récupération physique ▪ Récupération mentale 	<p> Analyse de schémas et de graphiques qui établissent des liens entre le sommeil, l'activité cérébrale et les fonctions végétatives (respiration, fréquence cardiaque, tonus musculaire, température corporelle...).</p> <p> Réalisation de tests de somnolence en ligne.</p>
<p>Repérer les facteurs qui influencent les rythmes biologiques comme le sommeil. Présenter les conséquences d'une désynchronisation des rythmes biologiques sur la santé de l'individu, sa vie sociale et professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rythme social ▪ Synchronisation/désynchronisation ▪ Horloge biologique 	<p> Exploitation d'études scientifiques sur l'alternance jour/nuit et la production de mélatonine.</p> <p> Analyse de situations professionnelles (travail de nuit, travail posté, décalage horaire...) afin de déduire l'impact des rythmes sociaux sur les rythmes biologiques.</p> <p> Exploitation de vidéos sur la synchronisation des rythmes biologiques.</p>

<p>Expliquer la réglementation appliquée au travail de nuit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte professionnel de prévention ▪ Réglementation 	<p> Exploitation d'articles du code du travail, de conventions collectives ou d'accords de branches pour justifier le temps de repos obligatoire lors du travail de nuit dans le cas d'horaires atypiques.</p>
<p>Proposer des mesures pour améliorer la qualité du sommeil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hygiène du sommeil 	<p> Étude des effets des stimulants (caféine, drogues...) et de l'alcool sur le sommeil.</p> <p> Études qui démontrent l'impact des écrans sur l'endormissement et le sommeil.</p> <p> Exploitation de la journée internationale du sommeil.</p>
<p> Lien avec les enseignements de mathématiques et physique-chimie : notion de fréquence, de cycle.</p>		

Module A3 : L'activité physique

Ce module vise à démontrer les bienfaits sur l'organisme d'une activité physique nécessaire au bien-être physique, mental et social. L'activité physique ne se limite pas à une activité sportive de loisir ou de compétition : il s'agit de toute forme de mouvement. Cette activité prévient les effets d'une sédentarité excessive.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT :		
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer comment le système nerveux et le système cardiovasculaire interviennent lors d'un effort musculaire, en identifiant les capacités et les limites de l'organisme. - Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort physique. 		
Expliquer le mouvement volontaire à l'aide de la structure anatomique et des propriétés du muscle strié squelettique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Muscle strié squelettique ▪ Excitabilité ▪ Contractilité ▪ Élasticité ▪ Tonicité 	<ul style="list-style-type: none">  Annotation d'un schéma simple (os, tendons, corps musculaire, faisceaux, fibres musculaires, nerfs, vaisseaux sanguins).  Exploitation de vidéos, de schémas (muscle relâché, muscle contracté).
Expliquer le mécanisme de la contraction du muscle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie ▪ Production de déchets. 	<ul style="list-style-type: none">  Exploitation de vidéos (www.reseau-canope.fr).  Exploitation de données expérimentales comparant la composition du sang avant et après l'effort.
Repérer les modifications physiologiques lors d'un travail musculaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rythme cardiaque ▪ Rythme respiratoire ▪ Thermorégulation 	<ul style="list-style-type: none">  Observation et analyse des modifications du fonctionnement de l'appareil cardio-respiratoire et de l'augmentation de température lors d'un effort musculaire.
Démontrer l'intérêt d'une activité physique régulière sur la santé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité physique ▪ Sédentarité ▪ Bien-être (physique, mental et social) 	<ul style="list-style-type: none">  À partir du site de l'OMS (guide de recommandation mondiale en matière d'activité physique pour la santé), repérage des bienfaits de l'activité physique et des risques liés à la sédentarité.  Utilisation d'un podomètre ou d'une application mobile.
 EPS : Systématiser un retour réflexif sur sa pratique pour réguler sa charge de travail en fonction d'indicateurs prélevés en cours d'effort (fréquence cardiaque, ressenti musculaire et respiratoire, fatigue générale).		

Module A4 : Les addictions

Ce module vise à montrer que l'addiction ne se limite pas à la consommation de produits mais peut aussi concerner des comportements (jeux en ligne, fréquentation assidue des réseaux sociaux...). L'étude des effets des substances (alcool, cannabis) permet d'en distinguer la dangerosité. La connaissance du cadre réglementaire de la prévention et de la répression conforte cette attitude éclairée.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT : Mise en évidence du rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples (messages nerveux, centres nerveux, nerfs, cellules nerveuses) – association de comportements et d'effets sur le système nerveux.		
Repérer des facteurs de risques pouvant conduire à une addiction comportementale et/ou à un produit.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Addiction ▪ Facteurs de risque addictif 	<p> Classement de différents types d'addictions (comportementales et liées aux produits) à partir de situations.</p> <p> Exploitation de témoignages, de vidéos pour identifier les trois différentes catégories de facteurs de risques en interaction (facteurs liés à la vulnérabilité de l'individu, facteurs liés à l'environnement notamment social, facteurs liés au produit).</p>
Expliquer le mécanisme de l'addiction sur le cerveau.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Substances psychoactives ▪ Synapse ▪ Neurotransmetteur ▪ Message nerveux ▪ Circuit de la récompense ▪ Dépendance 	<p> Étude de schémas animés, de vidéos pour identifier les éléments mis en jeu dans le circuit de la récompense.</p>
Identifier les effets de l'alcool, du cannabis et de la polyconsommation sur la santé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets immédiats ▪ Effets à long terme ▪ Polyconsommation 	<p> Utilisation de lunettes de simulation des effets de l'alcoolémie ou de la prise de drogues.</p> <p> Exploitation de ressources pour mettre en évidence les effets de l'alcool et du cannabis et le caractère amplificateur de la polyconsommation.</p> <p> Interventions de la brigade de prévention de la délinquance juvénile, de professionnels de la santé, d'étudiants dans le cadre du service sanitaire.</p>

<p>Identifier les conséquences des addictions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conséquences sociales ▪ Conséquences personnelles 	<p> Analyse d'articles de presse, de statistiques (accidents liés à l'alcool, au cannabis...).</p> <p> Exploitation de vidéos, de témoignages d'anciens consommateurs.</p>
<p>Proposer des actions de prévention individuelle et collective visant à réduire le risque d'addiction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention individuelle ▪ Prévention collective 	<p> Identification d'actions conduites au niveau national et au niveau local (exemples de site : www.drogues-info-service.fr ; www.alcool-info-service.fr).</p> <p> Utilisation de campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux conduites addictives.</p>
<p>Repérer les mesures réglementaires mises en place pour la vente et la consommation des substances licites et illicites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation ▪ Produit licite ▪ Produit illicite ▪ Prévention ▪ Répression 	<p> Analyse d'extraits d'articles de loi (code de la route, code de santé publique, code du travail), règlement intérieur.</p> <p> Exploitation de sites (MILDECA, sécurité routière, INRS, Alcool info service).</p>
<p> - Lien avec le Parcours Éducatif de Santé : circulaire 2016-008 du 28/01/2016.</p> <p>- Lien avec le Service sanitaire.</p> <p>- Lien avec le personnel infirmier de l'établissement et le CESC.</p>		

Module A5 : La sexualité - la contraception

Ce module apporte les connaissances des étapes et des organes de la reproduction nécessaires à la compréhension des modes d'action des différents moyens de contraception. Il sensibilise l'individu aux enjeux d'un comportement respectueux et responsable pour lui et les autres.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puberté : organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux. - Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles. 		
Expliquer la physiologie de l'appareil reproducteur féminin.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anatomie de l'appareil reproducteur féminin ▪ Gamète femelle ▪ Cycle ovarien ▪ Récepteur spécifique hormonal ▪ Contrôle hormonal ▪ Puberté 	 Exploitation de schémas anatomiques, de maquettes, présentant les principaux organes des appareils reproducteurs.  Exploitation de courbes hormonales.  Projet en lien avec l'infirmière et la documentaliste, visite du planning familial.
Expliquer la physiologie de l'appareil reproducteur masculin pour la production de spermatozoïdes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anatomie de l'appareil reproducteur masculin ▪ Gamète mâle 	
Décrire les étapes de la reproduction sexuée de la production des gamètes jusqu'à la nidation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fécondation ▪ Nidation 	 Exploitation de vidéos sur la fécondation, de témoignages, d'extrait de films, de sites (www.reseau-canope.fr).

<p>Argumenter le choix d'une méthode de contraception préventive par ses intérêts et ses limites dans une situation donnée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraception préventive ▪ Mode d'action 	<p> Utilisation d'une mallette « contraception » pour découvrir les intérêts et les limites d'une méthode.</p> <p> Visite du centre de planification et d'éducation familiale.</p>
<p>Distinguer contraception d'urgence et interruption volontaire de grossesse (IVG).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraception d'urgence ▪ IVG ▪ Réglementation 	<p> Utilisation de sites internet avec des quiz (exemples : www.filsantejeunes.com ; www.choisirsacontraception.fr).</p> <p> Projet en lien avec le personnel infirmier et le professeur documentaliste.</p> <p> Exploitation de brochures sur les différents modes de contraception.</p>
<p>Identifier les missions des structures d'accueil, d'aide et de soutien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention de la grossesse 	<p> Intervention des professionnels de santé pour présenter les missions d'accompagnement des structures locales.</p> <p> Repérage sur un plan des différentes structures locales.</p>
<p> - Lien avec l'éducation à la sexualité (trois séances annuelles) : circulaire 2018-111 du 12 septembre 2018 (BOEN N°33 du 12 09 2018).</p> <p>- Lien avec le Parcours Éducatif de Santé : circulaire 2016-008 du 28/01/2016.</p> <p>- Lien avec le Service sanitaire.</p> <p>- Lien avec le personnel infirmier de l'établissement et le CESC.</p>		

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Module B1 : L'alimentation écoresponsable

Ce module vise à développer chez l'individu une attitude écoresponsable par une prise de conscience des conséquences des modes de consommation alimentaire sur l'environnement et le développement durable de la planète.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT : Expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions environnementales globales. Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement.		
Identifier les critères d'un comportement de consommateur éco-responsable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact environnemental ▪ Circuit court ▪ Saisonnalité ▪ Agriculture biologique (AB) ▪ Agriculture raisonnée ▪ Déchet recyclable ▪ Développement durable ▪ Label 	<p> Exploitation de vidéos : les OGM, les pesticides, les AMAP...</p> <p> Exploration des sites officiels : www.alimentation.gouv.fr ; www.economie.gouv.fr/dgccrf.</p> <p> Décodage d'étiquettes de produits alimentaires consommés au quotidien.</p> <p> Analyse de calendriers saisonnier des fruits et légumes.</p> <p> Analyse de statistiques sur la quantité de déchets liée aux emballages produite par an et par habitant.</p> <p> Exploitation d'articles, de textes de loi sur la labellisation AB.</p>
Analyser les causes et les conséquences du gaspillage alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surconsommation ▪ Impact environnemental ▪ Pollution 	<p> Exploitation de documents ou statistiques mettant en évidence les impacts environnementaux du gaspillage alimentaire et de la surconsommation.</p> <p> Préparation d'une exposition en interdisciplinarité sur le gaspillage alimentaire.</p> <p> Utilisation du site : agriculture.gouv.fr/antigaspi.</p>

Proposer des mesures de prévention individuelles et collectives pour limiter le gaspillage et la surconsommation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attitude écoresponsable ▪ Mesures collectives ▪ Mesures individuelles ▪ Réglementation 	 Exploitation de la loi agriculture et alimentation du 1 ^{er} novembre 2018 : interdiction des produits plastiques (gobelets, pailles...), de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
<p>↔</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'enseignement d'histoire : Décrire les circulations d'un ou de plusieurs produits (thé, tabac, porcelaine, sucre...). - Lien avec l'enseignement de géographie : Décrire le circuit d'un bien, de sa conception à sa réalisation puis à sa consommation à l'échelle mondiale. - Lien avec l'économie-droit : Mettre en évidence l'influence du développement durable sur les choix de consommation. 		

Module B2 : Les risques majeurs

Les événements naturels (inondations, tempêtes, cyclones...) étant de plus en plus fréquents en France (métropole et outre-mer), ce module vise à former des citoyens capables de comportements adaptés aux risques et d'en limiter les conséquences.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Les phénomènes naturels : risques et enjeux pour l'être humain, notions d'aléas, de vulnérabilité et de risque en lien avec les phénomènes naturels.</p> <p>Technologie : Les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.</p> <p>Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) : Notion de risque, d'alerte aux populations : conduite à tenir.</p>		
Identifier un risque majeur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque majeur ▪ Aléa ▪ Enjeu ▪ Risque naturel ▪ Risque technologique ▪ Fréquence ▪ Gravité 	 Étude d'articles de presse, de photos et d'exemples de situations relatant différents risques pour repérer un risque majeur à l'aide des critères qui le caractérise.  Exploitation de la courbe de Farmer.  Jeu de carte (www.risques-majeurs.info.fr : Les aventuriers du risques).
Repérer les risques majeurs au niveau local.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information ▪ Territoire communal 	 Exploitation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

Repérer la conduite à tenir en cas d'alerte à la population.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signal d'alerte aux populations ▪ Protection ▪ Sécurité 	<p> Écoute du signal de début et de fin d'alerte à la population.</p> <p> Exploitation de vidéos, ou de situations mettant en scène une alerte à la population.</p> <p> Organisation et retour sur expérience d'un exercice PPMS (plan particulier de mise en sureté).</p>
--	---	---

Thématique C : L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel

Module C1 : Les enjeux de la « santé et sécurité au travail »

Ce module vise à faire prendre conscience à l'élève qui débute sa formation professionnelle des enjeux de la santé et sécurité au travail sur les plateaux techniques en établissement de formation et en entreprise lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>Technologie : les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.</p> <p>Physique-chimie : Sécurité pour soi et pour autrui : risque et gestion du risque.</p> <p>EPS : Évaluer les risques et apprendre à renoncer.</p>		
Identifier les enjeux de la santé et de la sécurité au travail pour les salariés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enjeux humains ▪ Enjeux socio-économiques ▪ Accident du travail/ Maladie professionnelle 	<p> Identification d'enjeux humains, sociaux et économiques par l'exploitation de ressources (www.travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail).</p> <p> Analyse de statistiques d'accidents du travail (pour l'ensemble des salariés, pour les jeunes travailleurs) ou de maladie professionnelle en lien avec le secteur professionnel concerné (www.risquesprofessionnels.ameli.fr).</p>
Différencier accident du travail et maladie professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lésion ▪ Exposition chronique 	<p> Analyse de situations d'accident du travail ou de maladies professionnelles afin d'identifier les critères de différenciation.</p>
Repérer sur un document	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire 	<p> Exploitation des articles</p>

les dispositions réglementaires de l'employeur et du salarié en matière de santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité/ obligations de l'employeur ▪ Droits/obligations du salarié 	réglementaires du Code du travail.
Identifier sur un document les dispositions réglementaires spécifiques aux jeunes travailleurs et/ou aux nouveaux embauchés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeune travailleur ▪ Nouvel embauché ▪ Cadre réglementaire 	 Exploitation de ressources réglementaires (INRS, ministère du travail).  Exploitation de ressources issues de l'entreprise (PFMP, visites d'entreprises).  Exploitation de ressources, de situation avec le professeur de l'enseignement professionnel.
 Lien avec l'enseignement professionnel spécifique du diplôme		

Module C2 : Les notions de base en prévention des risques professionnels

Ce module vise à faire émerger, en situation d'apprentissage en établissement ou en situation de travail lors des PFMP ou en formation en alternance, la notion de prévention des risques professionnels. Il présente les bases incontournables pour l'analyse d'une activité de travail et permet de donner du sens aux consignes de sécurité à appliquer.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Technologie : les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.		
Physique-chimie : Sécurité pour soi et pour autrui - risque et gestion du risque.		
EPS : Évaluer les risques et apprendre à renoncer.		
Expliquer les consignes de sécurité au poste de travail lors de la mise en œuvre d'une activité professionnelle en plateau technique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction/information 	 Étude des consignes de sécurité et conduites à tenir relevées dans les zones d'activités professionnelles avec le professeur de l'enseignement professionnel : plateaux techniques, laboratoires, ateliers.  Repérage des consignes de sécurité lors de la semaine d'accueil ou de la préparation aux PMFP.

<p>Repérer les dangers lors d'une activité de travail à partir de son analyse simple ou à l'aide d'outils méthodologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité de travail ▪ Danger 	<p> Exploitation de ressources du ministère du travail, de l'INRS (« TutoPrev'-Accueil »).</p> <p> Analyse d'activités de travail caractéristiques avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p> <p> Exploitation de ressources, étude d'un poste de travail avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p>
<p>Établir une relation entre le(s) danger(s) et le(s) dommage(s) potentiel(s) dans une situation dangereuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation dangereuse ▪ Dommage potentiel 	<p> Observations d'activités professionnelles au sein de l'établissement ou en PFMP.</p> <p> Exploitation d'activités de travail spécifiques du secteur professionnel avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p>
<p>Identifier un risque professionnel par l'analyse d'une activité de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques professionnels ▪ Familles de risque 	<p> Exploitation d'activités de travail visant à différencier les notions de risque et de danger avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p> <p> Réalisation de l'inventaire des risques dans une situation donnée à partir de la classification des risques professionnels proposée par l'INRS (brochure ED-840, « TutoPrev'-Pédagogie »).</p>

Programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908641A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 23 juin 2009 fixant le programme de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ Programme de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Annexe

Prévention-santé-environnement

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Finalités et enjeux

Compétences à développer

Repères pour l'enseignement

Modalités de lecture

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Thématique D : L'individu consommateur averti

Préambule

Finalités et enjeux

L'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE) conforte et complète les acquis de la scolarité obligatoire, notamment ceux relevant de la culture scientifique et de la maîtrise de la langue. Il contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, de l'environnement et de la santé au travail. Il participe également à la construction du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen.

Dans le cadre de la formation « tout au long de la vie », cet enseignement prend en compte la diversité des besoins et des attentes des élèves.

Cet enseignement est dispensé et évalué par les professeurs de biotechnologies santé environnement.

Il vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention au sein de leur environnement, en particulier professionnel, en développant chez les élèves¹ :

- des connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ;
- une approche analytique s'appuyant sur différentes démarches ;
- une culture scientifique, la distinction entre des faits scientifiques et des idées préconçues qui aiguise le sens critique et autorise des choix éclairés ;
- des compétences sociales et civiques permettant de s'insérer dans la société, dans le respect de soi et des autres ;
- un comportement responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement.

Les objectifs de formation de l'enseignement de PSE s'organisent autour de quatre grandes thématiques :

- A. l'individu responsable de son capital santé ;
- B. l'individu responsable dans son environnement ;
- C. l'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques ;
- D. l'individu consommateur averti.

Ces thématiques comportent des modules qui permettent de construire des compétences et de mobiliser des notions clés associées dans des situations de complexité croissante. Selon une logique spiralaire, certaines notions sont reprises et approfondies tout au long de la formation, en particulier dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Cette approche favorise la consolidation des acquis et leur approfondissement par l'appropriation de nouvelles notions au fur et à mesure que se développe l'expérience du milieu professionnel, notamment au travers des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Ce programme permet d'acquérir des notions de biologie humaine et d'écologie qui conduisent l'élève à mieux connaître son corps, à comprendre son fonctionnement physiologique et à découvrir les impacts environnementaux de ses activités. Cette formation éclaire les choix de l'élève relatifs à sa santé et au respect de l'environnement. Elle l'amène également à construire son jugement, à développer des arguments à partir des faits scientifiques objectifs étayés par des données quantitatives issues de statistiques ou de l'analyse de documents scientifiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

L'enseignement de PSE contribue, au travers des activités d'apprentissage proposées, à la maîtrise de la langue. Les interventions et comptes rendus oraux et écrits, la confrontation des avis lors des travaux de groupe font l'objet d'une vigilance particulière.

Un travail interdisciplinaire est mené avec les professeurs en charge de l'enseignement professionnel de la spécialité suivie par l'élève ; il permet de donner tout son sens à la prévention des risques professionnels.

L'enseignement de PSE se prête à d'autres rapprochements et croisements, notamment avec :

- l'éducation physique et sportive qui contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement ;
- le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique ;
- les mathématiques, la physique-chimie.

Des projets peuvent être conduits en partenariat avec le personnel infirmier scolaire, avec le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ou dans le cadre du service sanitaire.

L'élève apprécie ses progrès au fil de sa formation grâce à l'explicitation des attendus indiqués dans les deux premières colonnes du programme.

Compétences à développer

Cet enseignement vise à développer, au travers des activités proposées dans les différents modules du programme, les compétences transversales suivantes :

Compétence 1 : Traiter une information.

Compétence 2 : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée.

Compétence 3 : Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.

Compétence 4 : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation.

Compétence 5 : Argumenter un choix.

Compétence 6 : Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

Il vise également à former des Sauveteurs Secouristes du Travail (DDT) capables d'intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail. Cette formation permet d'acquérir les connaissances et de développer les compétences attendues pour apporter les premiers secours en attendant l'arrivée des secours.

La formation est dispensée par un professeur formateur SST, certifié par l'INRS et à jour de ses formations de maintien et actualisation des compétences (recyclages).

Repères pour l'enseignement

Une démarche inductive à partir de l'analyse de situations concrètes de la vie sociale, professionnelle ou de faits d'actualités, permet de comprendre les notions clés associées.

L'enseignement de PSE recourt à des démarches pédagogiques variées intégrant l'utilisation du numérique (recherches internet, vidéos de simulation physiologique, jeux sérieux, utilisation de logiciel capteur...). Le programme mentionne à titre d'exemples des activités. Le professeur adapte son enseignement à la diversité des élèves, à la singularité de leur environnement professionnel et à la spécialité du CAP qu'ils préparent.

Pour chacune des étapes de la démarche d'analyse et de résolution de problème, le professeur dispose de nombreux outils méthodologiques. Parmi les méthodes d'analyse

prises en œuvre, certaines, caractéristiques de l'évaluation des risques professionnels, prennent en compte les risques spécifiques au métier. Ces démarches font appel à des outils qui sont appréhendés progressivement durant la (les) classe(s) préparant au CAP.

Les objectifs visés, explicités dans la colonne de gauche des tableaux ci-après, sont des actions que l'élève met en œuvre en s'appuyant systématiquement sur des supports de nature et de forme variées (numériques ou imprimés).

Modalités de lecture

Les quatre grandes thématiques du programme de prévention-santé-environnement se déclinent en plusieurs modules, eux-mêmes introduits par une présentation de leurs enjeux qui en précise les attendus.

Les notions traitées au collège (cycle 4) en lien avec les contenus du module sont rappelées et les liens avec les autres enseignements sont précisés en fin de module. Chacune des parties précise les notions déjà abordées dans les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT), de technologie, de physique-chimie, d'enseignement moral et civique (EMC), d'éducation physique et sportive (EPS) de collège. Ces notions sont explicitement remobilisées afin que soit ensuite assurée la maîtrise de nouvelles notions s'appuyant sur les acquis des élèves.

Les modules sont construits selon le principe suivant :

- les deux premières colonnes du programme permettent d'identifier les objectifs ciblés (colonne de gauche) et les notions clés associées (colonne du milieu) indissociables que l'élève doit avoir acquises en fin de formation ; dans la colonne présentant les notions clés associées, la mise en relation de deux mots par une barre oblique attire l'attention sur le risque de confusion possible par les élèves et la nécessité de distinguer explicitement le sens de ces éléments ;
- la colonne de droite propose un choix d'activités et de supports d'apprentissage pour atteindre tout ou partie de ces objectifs et faire acquérir ces notions.

Chaque module est présenté sous la forme d'un tableau à lecture horizontale : chaque objectif ciblé mobilise les notions associées. Des activités et supports d'apprentissage sont proposés pour atteindre tout ou partie de cet objectif. Une lecture verticale de la colonne présentant les notions clés associées permet également d'identifier les notions que l'élève doit avoir assimilées en fin de formation.

Exemple de tableau :

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Objectifs que l'élève doit atteindre pour répondre aux enjeux du module.	<ul style="list-style-type: none"> Notions ou concepts en lien avec les objectifs ciblés que l'élève doit s'approprier progressivement au cours de la formation. 	<p>Propositions d'activités et de supports que le professeur peut utiliser. Il conserve toutefois sa liberté pédagogique.</p> <p><i>Des symboles sont utilisés afin de permettre un repérage simplifié :</i></p> <p> Activité nécessitant un logiciel, une animation vidéo... (situations où l'animation est nécessaire à la compréhension. Par exemple, des vidéos expliquant le fonctionnement d'un appareil ou d'un organe).</p> <p> Activité qui place l'élève dans une situation de recherche et d'analyse (exploitation d'un corpus de documents : traitement de l'information...).</p> <p> Activité en lien avec l'entreprise.</p> <p> Activité particulièrement propice au travail de groupes et aux projets.</p>
<p> Liens avec d'autres programmes ou entre différents modules du programme.</p>		

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Module A1 : Le système de santé

Ce module vise à développer la notion de « capital santé » afin que l'élève prenne conscience de sa responsabilité vis-à-vis de sa santé et de celle des autres, dans un système de santé solidaire.

La politique de santé donne lieu à des plans nationaux dont les enjeux sont la prévention collective et individuelle. Elle repose sur un principe de solidarité nationale garantissant l'accès à la santé pour tous.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>Enjeux éducatifs des sciences de la vie et de la Terre (SVT) : expliquer les politiques en matière de préservation de la santé.</p> <p>EMC : la responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.</p>		
<p>Identifier dans les plans santé les thématiques du programme de PSE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan santé ▪ Prévention 	<p> À partir de plans santé choisis repérer les informations nécessaires à l'introduction des thèmes du programme de PSE (exemples de sources : www.vie-publique.fr ; www.santepubliquefrance.fr).</p>
<p>Expliquer les effets des facteurs internes et externes sur la santé d'un individu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Individu ▪ Santé (selon l'OMS) ▪ Capital santé ▪ Facteur interne ▪ Facteur externe 	<p> Exploitation d'exemples et de témoignages qui présentent l'impact de l'environnement, des habitudes de vie et des facteurs internes sur la santé des individus (par exemple : l'âge, le sexe, le niveau de pollution, les conditions de travail, la consommation de tabac, alcool, l'alimentation, l'usage de drogue...).</p>
<p>Expliquer le principe de solidarité nationale de la sécurité sociale. Présenter l'intérêt du parcours de soins coordonné, de la carte vitale et du dossier médical partagé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Solidarité ▪ Assurance maladie ▪ Parcours de soins coordonné 	<p> Études de données chiffrées sur le coût réel des soins (exemples : coût d'une opération de l'appendicite, coût d'une journée d'hospitalisation...) afin de mettre en évidence l'intérêt du principe de solidarité du système de santé en France.</p> <p> Comparaison d'un relevé de prestations dans le cadre d'un parcours santé et hors parcours.</p> <p> Exploitation des sites www.ameli.fr et www.dmp.fr</p>

Module A2 : Le sommeil, un rythme biologique

Ce module vise à démontrer l'importance du rôle du sommeil pour la santé d'un individu. L'élève examine les effets du travail de nuit et la notion de rythme biologique ; il comprend la nécessité d'adopter un mode de vie favorisant un sommeil récupérateur.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) : SVT : Le rythme cardiaque, le rythme respiratoire.		
Identifier les caractéristiques de la fonction physiologique « sommeil ».	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rythmes biologiques ▪ Fréquence ▪ Cycle 	 Illustration à partir d'autres exemples de rythmes biologiques proposés par les élèves.  Exploitation d'une documentation sur l'alternance jour/nuit et la production de mélatonine.
Présenter les rôles du sommeil.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupération physique ▪ Récupération mentale 	 Analyse de schémas et de graphiques, qui établissent des liens entre les différentes phases d'un cycle du sommeil et la récupération physique et mentale.
Identifier les effets et les conséquences professionnelles et sociales du manque de sommeil.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets / conséquences 	 Analyse d'activités professionnelles (travail de nuit, travail posté, décalage horaire...).  Réalisation de tests de somnolence en ligne.
Proposer des mesures pour favoriser un sommeil récupérateur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention individuelle ▪ Hygiène du sommeil 	 Étude des effets des stimulants (caféine, drogues...) et de l'alcool sur le sommeil. Études qui démontrent l'impact des écrans sur l'endormissement et le sommeil.  Exploitation de la journée internationale du sommeil.

Module A3 : L'activité physique

Ce module vise à démontrer les bienfaits sur l'organisme d'une activité physique nécessaire au bien-être physique, mental et social. L'élève comprend que la contraction musculaire est liée à la dépense énergétique. L'activité physique ne se limite pas à une activité sportive de loisir ou de compétition : il s'agit de toute forme de mouvement. Cette activité prévient les effets d'une sédentarité excessive.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) : SVT : Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort physique. Expliquer comment le système nerveux et le système cardiovasculaire interviennent lors d'un effort musculaire, en identifiant les capacités et les limites de l'organisme.</p>		
Expliquer la relation entre le travail musculaire et les différents systèmes du corps humain lors d'une activité physique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraction musculaire ▪ Système nerveux ▪ Système cardiorespiratoire 	<p> À partir d'une mise en activité physique des élèves, faire décrire les changements observés au niveau respiratoire et cardiaque et établir les relations avec le système nerveux.</p>
Identifier les éléments consommés et rejetés lors de la contraction musculaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie ▪ Production de déchets 	<p> Exploitation de vidéos présentant le fonctionnement du muscle squelettique (réseau Canopé).</p> <p> Étude de données chiffrées expérimentales ou de courbes mettant en évidence les éléments consommés par le muscle avant et après effort.</p>
Proposer des arguments en faveur d'une activité physique régulière.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité physique ▪ Sédentarité ▪ Bien-être physique ▪ Bien-être social ▪ Bien-être mental 	<p> Exploitation du site www.mangerbouger.fr pour repérer les bienfaits de l'activité physique et des risques liés à la sédentarité.</p> <p> Utilisation d'un podomètre ou d'une application mobile.</p>
<p> Liens avec l'EPS : le programme propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir.</p>		

Module A4 : Les addictions

Ce module vise à montrer que l'addiction ne se limite pas à la consommation de produits mais peut aussi concerner des comportements (jeux en ligne, fréquentation assidue des réseaux sociaux...). L'étude des effets des substances (alcool, cannabis) permet d'en distinguer la dangerosité. La connaissance du cadre réglementaire de la prévention et de la répression conforte cette attitude éclairée.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT : Mise en évidence du rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples (messages nerveux, centres nerveux, nerfs, cellules nerveuses). Relier quelques comportements à leurs effets sur le fonctionnement du système nerveux.		
Repérer des facteurs de risques pouvant conduire à une addiction comportementale et/ou à un produit.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Addiction ▪ Facteurs de risque addictif ▪ Pratiques addictives 	 Analyse de témoignages, d'études statistiques, de photos pour repérer des facteurs pouvant conduire à des pratiques addictives.  Analyse de situations présentant différentes pratiques addictives pour différencier l'addiction comportementale de l'addiction aux produits.
Identifier les effets de l'alcool, du cannabis et de la polyconsommation sur la santé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets immédiats ▪ Effets à long terme ▪ Polyconsommation 	 Utilisation de lunettes de simulation des effets de l'alcoolémie ou de la prise de drogues pour une prise de conscience des effets sur le système nerveux.  Exploitation de ressources pour mettre en évidence les effets de l'alcool, du cannabis et de la polyconsommation sur la santé, sur la vie sociale et personnelle.
Identifier les conséquences des conduites addictives avec ou sans produits.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conséquences personnelles ▪ Conséquences professionnelles ▪ Conséquences sociales 	 Analyse d'articles de presse (accidents liés à l'alcool, au cannabis, addiction aux réseaux sociaux, aux jeux vidéo...)  Exploitation de vidéos, de témoignages d'anciens consommateurs.

<p>Proposer des actions de prévention face aux conduites addictives à l'alcool et au cannabis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention individuelle ▪ Prévention collective 	<p> Identification de structures d'aide et de soutien, de sites (drogues info service, INRS...).</p> <p> Exploitation de supports de campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux conduites addictives.</p>
<p>Comparer les réglementations appliquées pour la consommation et la vente des substances licites et celles relatives aux substances illicites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi ▪ Produit licite ▪ Produit illicite ▪ Prévention ▪ Répression 	<p> Exploitation d'extraits d'articles de loi (code de la route, code de santé publique, code du travail), règlement intérieur, consultation de sites Internet (www.mildeca.fr ; www.securite-routiere.gouv.fr ; www.inrs.fr ; www.alcool-info-service.fr) pour identifier les mesures de prévention et de répression en distinguant substance licite (l'alcool) et une substance illicite (le cannabis)</p>
<p> - Lien avec le personnel infirmier, les associations agréées.</p> <p>- Lien avec l'éducation à la sexualité : Circulaire 2018-111 du 12 septembre 2018 (BOEN N°33 du 12/09/2018) qui renvoie aux trois séances annuelles d'éducation à la sexualité.</p> <p>- Lien avec le service sanitaire.</p> <p>- Lien avec le parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008 du 28/01/2016).</p>		

Module A5 : La sexualité – la contraception

Ce module apporte les connaissances des étapes et des organes de la reproduction nécessaires à la compréhension des modes d'action des différents moyens de contraception. Il sensibilise l'individu aux enjeux d'un comportement respectueux et responsable pour lui et les autres.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.</p> <p>Puberté ; organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux.</p> <p>Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.</p>		
<p>Décrire les étapes de la reproduction sexuée, de la production des gamètes jusqu'à la nidation.</p> <p>Identifier les organes sur lesquels agissent les hormones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Spermatozoïde ▪ Ovule ▪ Fécondation ▪ Nidation ▪ Hormone 	<p> Exploitation de vidéos sur la fécondation, de témoignages, d'extrait de films, de sites (www.reseau-canope.fr).</p> <p> Analyse de schémas ou de photos présentant la production des gamètes mâles et femelles.</p> <p> Analyse sur un schéma du niveau d'intervention des hormones sur les organes de l'appareil reproducteur.</p>
<p>Choisir une contraception préventive adaptée à partir du mode d'action d'un moyen de contraception.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraception préventive féminine ▪ Contraception préventive masculine 	<p> Exploitation de sites internet (exemples : www.filsantejeunes.com ; www.choisirsacontraception.fr).</p> <p> Intervention de professionnels de santé : infirmière, psychologue de l'éducation nationale, Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)...</p> <p> Utilisation d'une mallette « contraception ».</p> <p> Analyse de documentation sur les différents moyens de contraception.</p>

Distinguer contraception d'urgence et interruption volontaire de grossesse.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraception d'urgence ▪ IVG 	 Analyse de textes réglementaires et recherche de délai légal.  Exploitation du site www.ivg.gouv.fr
Identifier les missions d'une structure d'accueil, d'aide et de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention de la grossesse 	 Intervention des professionnels de santé pour présenter les missions d'accompagnement des structures locales.  Repérage des différentes structures locales sur un plan.
<div style="display: flex; align-items: center;">  <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'éducation à la sexualité : circulaire 2018-111 du 12 septembre 2018 (BOEN N°33 du 12/09/2018) qui renvoie aux trois séances annuelles d'éducation à la sexualité. - Lien avec le parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008 du 28/01/2016). - Lien avec le service sanitaire. </div>		

Module A6 : Prévenir les infections sexuellement transmissibles

Ce module vise à apporter des connaissances scientifiques sur les infections sexuellement transmissibles (IST) afin que l'élève mesure leur dangerosité, identifie les comportements à risques et adopte des mesures de prévention adaptées, dans le respect de soi et du partenaire.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT : Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.		
Caractériser une infection sexuellement transmissible. Identifier les moyens de transmission d'un agent responsable d'IST.	Infection Agents responsables (origine bactérienne/origine virale) Modes de contamination Symptômes VIH/SIDA	 Exploitation d'illustrations, de brochures (planning familial, INPES) pour mettre en évidence les facteurs de transmission d'une IST.  Exploitations de vidéos présentant des méthodes de protection pour éviter la transmission (www.info-ist.fr/prevention).  Analyser des ressources (www.sida-info-service.org) concernant la transmission du VIH et la pathologie (SIDA).

Citer des moyens simples pour prévenir la transmission et le développement d'une IST.	Préservatifs Vaccin Dépistage	 Analyse d'affiches INPES, de documents mettant en évidence tous les moyens de prévention de la transmission d'une IST.
Repérer à l'aide d'une ressource la conduite à tenir suite à une prise de risque ou à une contamination.	Prise de risque Contamination Traitement curatif	 Utilisation de mallettes pédagogiques, de jeux de l'IREPS.  Intervention de professionnels de santé (personnel infirmier, conseillère de planning familial, CPEF).  Visite du Centre de planification et d'éducation familiale ou du planning familial.
Identifier les missions des structures d'accueil, d'aide et de soutien.	Dépistage Prévention d'une IST	 Intervention des professionnels de santé pour présenter les missions d'accompagnement des structures locales.  Repérage sur un plan des différentes structures locales.
 <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'éducation à la sexualité : circulaire 2018-111 du 12 septembre 2018 (BOEN N°33 du 12/09/2018) qui renvoie aux trois séances annuelles d'éducation à la sexualité. - Lien avec le parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008 du 28/01/2016). - Lien avec le service sanitaire. 		

Module A7 : L'alimentation adaptée à son activité

Ce module vise à conforter la connaissance des principes de l'équilibre alimentaire pour ensuite les adapter en tenant compte des contraintes liées à son activité professionnelle.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) : SVT : expliquer le devenir des aliments dans le tube digestif. - Système digestif, digestion, absorption ; nutriments. Relier la nature des aliments et leurs apports qualitatifs et quantitatifs pour comprendre l'importance de l'alimentation pour l'organisme (besoins nutritionnels) : groupes d'aliments, besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires.</p>		
Repérer les besoins nutritionnels en lien avec l'état physiologique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoins énergétiques ▪ Besoins fonctionnels ▪ Facteur de variation 	<p> Exploitation de photolangages pour identifier les représentations des élèves sur les besoins nutritionnels.</p> <p> Analyse de ressources mettant en évidence les facteurs de variation des besoins selon l'état physiologique de l'individu.</p>
Indiquer les principes d'une alimentation équilibrée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nutriment/aliment ▪ Groupes alimentaires ▪ Composition d'un repas ▪ Rythme alimentaire 	<p> Analyse de données qualitatives et quantitatives sur les besoins nutritionnels et les apports alimentaires.</p> <p> Exploitation du programme national nutrition santé (PNNS) pour identifier les bonnes pratiques alimentaires.</p> <p> Jeux sérieux sur l'équilibre alimentaire.</p>
Identifier, à partir de compositions et de répartitions de repas, les erreurs fréquentes et proposer des améliorations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des prises alimentaires ▪ Grignotage ▪ Excès ▪ Carences 	<p> Analyse de compositions de repas au cours d'une journée, d'une semaine pour discuter les améliorations à apporter (situations, témoignages).</p>
Expliquer les conséquences des erreurs alimentaires sur la santé de l'individu et sur son activité professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conséquences ▪ Activité professionnelle 	<p> Exploitation de sites officiels www.santepubliquefrance.fr (nutriscore) ; www.reseau-canope.fr</p> <p> Exploitation d'activités professionnelles, avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p>

Effectuer un choix alimentaire raisonné parmi plusieurs propositions en tenant compte des contraintes professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraintes professionnelles ▪ Prévention 	 Exploitation d'activités professionnelles pour choisir comment s'alimenter en tenant compte des contraintes professionnelles.
 Lien avec l'enseignement professionnel spécifique du diplôme.		

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Module B1 : Les ressources en eau

Ce module vise à sensibiliser les élèves aux enjeux planétaires et locaux de la gestion de l'eau et à développer chez eux un comportement éthique et responsable dans leur consommation en eau au quotidien.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.</p> <p>L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'être humain (eau, sol, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ressources halieutiques...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes.</p>		
Identifier les différentes ressources d'eau disponibles (du niveau local au niveau planétaire) et leurs limites.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau douce - eau salée ▪ Eaux de surface - eaux souterraines ▪ Répartition quantitative ▪ Pénurie 	 Analyse de graphiques présentant les répartitions d'eau douce disponible à l'échelle locale ou dans le monde à l'aide d'un planisphère.
Repérer les éléments du cycle domestique de l'eau dans un texte, sur un schéma ou dans une vidéo.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potabilisation de l'eau ▪ Eau potable ▪ Eau usée ▪ Épuration de l'eau usée ▪ Coût 	 Exploitation d'une vidéo sur le cycle urbain de l'eau d'après le site www.cieau.com (centre d'information sur l'eau).
Analyser la consommation directe et indirecte en eau d'un ménage, d'une entreprise de production.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Postes de consommation ▪ Empreinte en eau ▪ Eau virtuelle 	 Exploitation de campagnes de sensibilisation, des données chiffrées sur la consommation des ménages.

		 Comparaison du coût en eau pour la fabrication d'un produit (aliment, vêtement...).
Repérer des mesures de prévention individuelle et collective pour préserver l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures individuelles ▪ Mesures collectives 	 Exploitation de vidéos concernant les gestes éco-citoyens.  Réalisation d'affiches de sensibilisation en collaboration avec le professeur d'arts appliqués.

Module B2 : Les risques majeurs

Les événements naturels (inondations, tempêtes, cyclone...) étant de plus en plus fréquents en France (métropole et outre-mer), ce module vise à former des citoyens capables de comportements adaptés au risque et d'en limiter les conséquences.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Les phénomènes naturels : risques et enjeux pour l'être humain, notions d'aléas, de vulnérabilité et de risque en lien avec les phénomènes naturels.</p> <p>Technologie : Les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.</p> <p>Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) : Notion de risque, d'alerte aux populations : conduite à tenir.</p>		
Identifier un risque majeur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque majeur ▪ Aléa ▪ Enjeu ▪ Risque naturel ▪ Risque technologique ▪ Fréquence ▪ Gravité 	 Étude d'articles de presse, de photos et d'exemples de situations relatant différents risques pour repérer un risque majeur à l'aide des critères qui le caractérise.  Exploitation de la courbe de Farmer.  Utilisation de jeux de cartes (www.risques-majeurs.info : les aventuriers du risques).
Repérer les risques majeurs au niveau local.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information ▪ Territoire communal 	 Exploitation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).  Lien avec les exercices PPMS de l'établissement (plan particulier de mise en sûreté).

<p>Repérer la conduite à tenir en cas d'alerte à la population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signal d'alerte aux populations ▪ Protection ▪ Sécurité 	<p> Écoute du signal de début et de fin d'alerte à la population.</p> <p> Exploitation de vidéos, ou de situations mettant en scène une alerte à la population.</p> <p> Organisation et retour sur expérience d'un exercice PPMS.</p>
---	---	--

Module B3 : Les ressources en énergie

Ce module vise à sensibiliser aux enjeux planétaires, notamment écologiques, de la gestion des ressources en énergie. L'élève acquiert des connaissances sur l'exploitation des ressources et la consommation des énergies. Il est sensibilisé aux économies d'énergie.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>SVT : Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.</p> <p>L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'être humain (eau, sol, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ressources halieutiques...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes.</p> <p>Comprendre et expliquer les choix en matière de gestion de ressources naturelles à différentes échelles.</p> <p>Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement.</p> <p>Physique-chimie : Sensibiliser les élèves aux économies d'énergie.</p>		
<p>Caractériser les énergies renouvelables et les énergies non renouvelables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Épuisable ▪ Renouvelable ▪ Polluante 	<p> Comparaison de la consommation énergétique d'un habitat passif et d'un habitat traditionnel.</p> <p> Exploitation du site www.ademe.fr, analyse de différentes formes d'énergie.</p> <p> Exploitation de campagnes de sensibilisation sur les énergies à partir du site www.goodplanet.org</p>
<p>Identifier l'impact environnemental et sanitaire des différents modes de consommation énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérèglements climatiques ▪ Effet de serre ▪ Empreinte carbone ▪ Épuisement des réserves ▪ Pollutions ▪ Maladies respiratoires 	<p> Comparaison de l'impact environnemental des différents moyens de transports.</p> <p> Comparaison de l'empreinte carbone à partir d'étiquettes de produits.</p>

		 Exploitation de rapports sanitaires www.anses.fr  Jeux sérieux sur la qualité de l'air www.airducation.eu
Proposer des mesures individuelles et collectives afin de maîtriser la consommation en énergie.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures individuelles ▪ Mesures collectives 	 Exploitation de fiches pratiques à partir du site d'information du médiateur national de l'énergie www.energie-info.fr/Fiches-pratiques

Module B4 : Le bruit au quotidien

Ce module vise à apporter des connaissances scientifiques sur l'audition et le bruit afin que l'élève adopte un comportement instruit des risques liés au bruit et soucieux de sa prévention.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Physique-chimie : décrire les conditions de propagation d'un son, relier la distance parcourue par un son à la durée de propagation. Les activités proposées permettent de sensibiliser les élèves aux risques auditifs.		
Caractériser le bruit par son intensité et sa fréquence.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Son / bruit ▪ Onde sonore ▪ Intensité (dB(A)) ▪ Fréquence ▪ Seuil d'audibilité 	 Réalisation d'expériences pour mettre en évidence les vibrations provoquées par un son.  Utilisation d'un sonomètre pour mesurer le niveau de bruit ambiant puis analyse des résultats.  Positionnement des bruits du quotidien sur une échelle du bruit.
Identifier les deux grandeurs à prendre en compte pour préserver son audition.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée d'exposition ▪ Niveau sonore (seuil de risque) 	 Exploitation de données expérimentales mettant en relation le niveau sonore et la durée d'exposition.
Expliquer le trajet du son dans l'oreille.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareil auditif ▪ Oreille interne 	 Visionnage de vidéos sur le trajet du son.  Utilisation de maquette de l'oreille, schéma.

<p>Expliquer le rôle de chacune des trois grandes parties de l'oreille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Onde sonore ▪ Influx nerveux 	<p> Exploitation d'une vidéo expliquant la captation, la transmission et la transformation de l'onde sonore.</p>
<p>Identifier les effets du bruit sur l'organisme. Repérer les conséquences du bruit sur la vie sociale et professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets auditifs ▪ Effets extra-auditifs 	<p> Analyse de témoignages, étude de schémas pour cibler les systèmes affectés par le bruit (auditifs, nerveux, digestifs).</p> <p> Exploitation de documents de l'INRS, de santé publique www.santepubliquefrance.fr</p>
<p>Proposer des mesures de prévention contre le bruit dans la vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comportement civique ▪ Réglementation ▪ Prévention ▪ Répression ▪ Protecteurs individuels contre le bruit 	<p> Analyse d'extraits de la réglementation en matière de bruit sur la musique amplifiée, le bruit de voisinage ; extraits du Code du travail.</p> <p> Exploitation de documents divers : dépliants de municipalités sur les bruits de voisinage, étiquettes d'appareils électro-ménagers précisant le niveau sonore...</p> <p> Utilisation d'applications sur téléphone évaluant le niveau sonore.</p>

Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Module C1 : Les différents contrats de travail

Ce module vise à faire découvrir les différentes formes de contrat de travail et les conventions collectives que l'élève peut être amené à rencontrer dans son parcours professionnel.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) : EMC : comprendre la notion de droits et de devoirs, respecter les règles de la vie collectives, se positionner comme membre de la collectivité. L'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire. Le vote et la notion de représentation, la notion de collectivité. Les codes (code de la route, code civil, code pénal...).</p>		
Identifier les spécificités des différents contrats de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CDI / CDD ▪ Contrat d'apprentissage 	 Comparaison de CDI, CDD, contrats d'intérim, d'apprentissage, de professionnalisation, afin d'en dégager les éléments communs et les spécificités.
Identifier droit et obligation dans un contrat de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat ▪ Droits ▪ Obligations 	 Analyse de contrats de travail afin de faire émerger les droits et les obligations de chacun, en référence au Code du travail.

Module C2 : Les enjeux de la « santé et sécurité au travail »

Ce module sensibilise l'élève, qui débute sa formation professionnelle en établissement et en entreprise, aux enjeux de la santé et de la sécurité au travail. À partir de statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur concerné, il mesure les enjeux et identifie les principaux risques de son secteur professionnel. Des connaissances réglementaires sont abordées pour que le futur professionnel soit autonome dans les démarches qu'il conduira en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>Technologie : les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.</p> <p>Physique-chimie : Sécurité pour soi et pour autrui : risque et gestion du risque.</p> <p>EPS : Évaluer les risques et apprendre à renoncer.</p>		
Identifier les enjeux de la santé et sécurité au travail pour les salariés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enjeux humains ▪ Enjeux socio-économiques ▪ Accident du travail / Maladie professionnelle 	<p> Identification d'enjeux humains, sociaux et économiques par l'exploitation de ressources (www.travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail).</p> <p> Analyse de statistiques d'accident du travail (pour l'ensemble des salariés, pour les jeunes) ou de maladie professionnelle en lien avec le secteur professionnel concerné (www.risquesprofessionnels.ameli.fr).</p>
Différencier accident du travail et maladie professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lésion ▪ Exposition ▪ Chronique 	<p> Analyse de situations d'accident du travail ou de maladie professionnelle afin de les distinguer à l'aide des critères de différenciation.</p>
Repérer dans le Code du travail les dispositions réglementaires de l'employeur et du salarié en matière de santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire ▪ Responsabilité / obligations de l'employeur ▪ Droits / obligations du salarié 	<p> Exploitation des articles réglementaires du Code du travail afin de se familiariser avec son utilisation et de repérer les « titres » importants.</p>

<p>Identifier les dispositions réglementaires spécifiques aux « jeunes travailleurs » et/ou aux « nouveaux embauchés ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeune travailleur / nouvel embauché ▪ Cadre réglementaire 	<p> Exploitation de ressources réglementaires (INRS, ministère du travail).</p> <p> Exploitation de ressources issues de l'entreprise (PFMP, visites d'entreprises) en lien avec le professeur de l'enseignement professionnel.</p>
<p>Décrire les démarches nécessaires en vue de la déclaration d'un accident de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge des soins ▪ Indemnités journalières ▪ Réparation / indemnisation ▪ Procédures 	<p> Étude de documents, recherches sur des sites tels que www.service-public.fr ; www.ameli.fr</p> <p> Analyse de convention de PFMP, d'un contrat d'apprentissage en lien avec le professeur d'enseignement professionnel.</p>
<p> Lien avec l'enseignement professionnel spécifique du diplôme.</p>		

Module C3 : La démarche de prévention appliquée à une activité de travail

Dans ce module qui présente les bases incontournables de l'analyse d'une « activité de travail », l'élève comprend l'importance de respecter les consignes de sécurité. Il utilise des outils méthodologiques d'analyse pour dégager les composantes d'une activité de travail et identifier, à travers leur mise en relation, les dangers potentiels liés au poste de travail. Il prend conscience des risques et adopte une attitude responsable pour garantir sa sécurité et celle des autres.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
<p>Notions traitées au collège (cycle 4) :</p> <p>Technologie : les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines.</p> <p>Physique-chimie : sécurité pour soi et pour autrui : risque et gestion du risque.</p>		
Expliquer les consignes de sécurité au poste de travail lors de la mise en œuvre d'une activité professionnelle en plateau technique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction / information 	<p> Étude des consignes de sécurité et conduites à tenir relevées dans les zones d'activités professionnelles avec le professeur de l'enseignement professionnel : plateaux techniques, laboratoires, ateliers.</p> <p> Repérage des consignes de sécurité lors de la semaine d'accueil ou de la préparation aux PFMP.</p>
Analyser les composantes d'une activité de travail dans un secteur professionnel par une analyse simple ou à l'aide d'un outil méthodologique d'analyse au choix.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité de travail ▪ Outil d'analyse ▪ Individu ▪ Tâche ▪ Matériel ▪ Milieu 	<p> Utilisation de différents outils d'analyse (5M, QQQQCP, ITAMaMi), pour mettre en évidence les composants invariants d'une activité de travail.</p> <p> Repérage des éléments constitutifs d'une activité de travail en cours de réalisation sur un plateau technique avec les professeurs d'enseignement professionnel.</p>
Repérer les dangers en lien avec les dommages potentiels par observation d'une activité au poste de travail à partir de son analyse simple ou à l'aide d'outils méthodologiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poste de travail ▪ Danger ▪ Dommage 	<p> Exploitation d'observations réalisées sur un poste de travail à l'atelier avec le professeur d'enseignement professionnel spécifique, et en milieu professionnel.</p>

<p>Identifier danger(s) et risque(s) au(x)quel(s) l'opérateur est exposé à un poste de travail au cours de la réalisation d'une activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Danger ▪ Situation dangereuse ▪ Événement dangereux ▪ Risque ▪ Dommage potentiel 	<p> Exploitation de photos, de vidéos réalisées à l'atelier, « TutoPrev' » ou brochure ED 840 (INRS) présentant les familles de risques.</p> <p> Identification des différents éléments d'une activité de travail à partir de vidéos, d'observations sur un plateau technique avec le professeur d'enseignement professionnel spécifique, à transférer en milieu professionnel lors des PFMP.</p>
<p>Expliquer sous forme rédigée ou sous forme d'un schéma la mise en relation des éléments d'apparition d'un dommage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éléments d'apparition d'un dommage ▪ Démarche 	<p> Représentations schématiques, sous différentes formes, de la mise en relation cohérente des éléments d'apparition d'un dommage.</p>
<p>Choisir une mesure de protection à partir de l'identification d'un danger et du risque associé parmi une sélection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection collective ▪ Protection individuelle 	<p> Recherche, classement et hiérarchisation des mesures de protection existantes sur le plateau technique avec le professeur d'enseignement professionnel spécifique.</p>
<p style="text-align: center;">- Lien avec l'enseignement professionnel.</p> <p> - Lien avec l'EPS : se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.</p>		

Module C4 : La démarche de prévention appliquée à un risque spécifique au métier

Ce module vise à appliquer au métier, pour un risque prépondérant, la démarche d'analyse du risque en vue de choisir l'ensemble des mesures de protection adaptées.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) : Aucune.		
Repérer la prépondérance d'un risque spécifique à un secteur professionnel donné parmi un ensemble de risques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque spécifique ▪ Classification des risques 	 Exploitation de statistiques liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour repérer le risque le plus fréquent.
Appliquer une démarche d'analyse simple ou à l'aide d'outils méthodologiques au risque du secteur professionnel lors d'une activité au poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus ▪ Dommage potentiel ▪ Démarche 	 Représentations schématiques de différentes formes possibles qui mettent en relation de façon cohérente les différents éléments du processus d'apparition d'un dommage potentiel.  Exploitation d'une vidéo présentant quelques moyens de prévention en milieu professionnel.
Mettre en évidence les effets physio-pathologiques du risque.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets physio-pathologiques ▪ Santé 	 Exploitation de témoignages de salariés souffrant d'affections en lien avec le risque spécifique.  Exploitation de schémas anatomiques animés, de vidéos...
Proposer des mesures de protection collective et individuelle à partir d'une sélection.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection collective ▪ Protection individuelle 	 Projet de prévention des risques en lien avec le professeur du domaine professionnel.
 Lien avec l'enseignement professionnel.		

Module C5 : Les risques liés à l'activité physique du métier

Ce module vise à démontrer que, si l'activité physique est indispensable et même souhaitable pour un bon état de santé, elle peut, dans l'exercice du métier, être source d'atteintes de l'appareil locomoteur ou cause d'accidents qui peuvent entraîner une inaptitude au travail. L'élève doit être capable de comprendre les liens entre sa posture, sa fatigue musculaire lors d'une activité de travail et les risques d'atteinte à sa santé afin d'envisager des mesures de protection collectives et individuelles et de les mettre en œuvre.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) : EPS : Évaluer les risques et apprendre à renoncer.		
Identifier les facteurs de risque en relation avec l'activité physique dans une activité de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité physique ▪ Statique ▪ Dynamique ▪ Posture 	<p> Observation d'activités de travail sur les plateaux techniques avec le professeur d'enseignement professionnel spécifique, à transférer en milieu professionnel lors des PFMP.</p> <p> Exploitation de photos, de vidéos réalisées à l'atelier pour mettre en évidence les facteurs de risque (exemples : gestes répétés, ports de charges lourdes, manutentions manuelles, efforts intenses, prolongés).</p>
Repérer les dommages possibles consécutifs à l'activité physique lors de la mise en œuvre d'une activité de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fatigue musculaire ▪ Troubles musculo-squelettiques ▪ Troubles ou maladies chroniques ▪ Accidents 	<p> Exploitation de témoignages de salariés souffrant d'affections en lien avec les risques liés à l'activité physique.</p> <p> Exploitation de schémas anatomiques animés, de vidéos...</p> <p> Mise en relation des textes réglementaires avec les risques liés à l'activité physique.</p>
Proposer des mesures de protection adaptées au risque en prenant en compte le caractère chronique ou immédiat du risque d'atteinte.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection collective ▪ Protection individuelle ▪ Sécurité physique ▪ Ergonomie ▪ Économie d'effort 	<p> Recherche et catégorisation des mesures de protection existantes pour identifier celles liées à l'activité physique.</p> <p> Mise en relation des mesures de protection avec les risques liés à l'activité physique, en prenant en compte leur caractère chronique.</p>
<p> Lien avec l'enseignement professionnel spécifique.</p>		

Module C6 : Les acteurs et les organismes de la prévention

Ce module vise à identifier les acteurs de prévention internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions afin que l'élève identifie les bons interlocuteurs auxquels il faut soumettre une question relative à la prévention des risques professionnels

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Aucune.		
Identifier les acteurs de prévention interne à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> Prévention « Salarié compétent » pour la protection et la prévention des risques professionnels (PPRP). 	 Exploitation des PFMP et de vidéos de l'INRS.
Expliquer les rôles du comité social et économique (CSE) liées à la santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> Instance représentative 	 Recueil d'informations lors des PFMP à partir d'un questionnaire élaboré avec les professeurs de PSE et d'enseignement professionnel.  Exploitation du site www.travail-emploi.gouv.fr
Identifier les missions du service de santé au travail.	<ul style="list-style-type: none"> Médecin du travail Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) 	 Exploitation de plaquettes de présentation d'un service de santé au travail.
Identifier les missions des acteurs de prévention extérieurs à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> Inspection du travail 	 Exploitation de sites internet de l'inspection du travail ou de plaquettes pour comprendre le rôle de l'inspecteur du travail.  Exploitation de plaquettes de présentation de la CARSAT pour identifier les interlocuteurs et leurs rôles.
 Lien avec l'enseignement professionnel spécifique.		

Module C7 : Le suivi médical des salariés et la vaccination

Ce module vise à démontrer l'importance d'un suivi médical dans le cadre professionnel. La connaissance de ce suivi et des enjeux de la vaccination permet également de comprendre comment une attitude responsable vis-à-vis de sa propre santé engage aussi celle des autres.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
SVT : Argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection : mesure d'hygiène, vaccination, action des antiseptiques et des antibiotiques.		
Énoncer les intérêts des visites médicales du salarié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aptitudes au travail ▪ Suivi médical individuel ▪ Protection de la santé 	 Visite d'un service de santé au travail ou d'un centre mobile.
Expliquer le principe de la vaccination.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Micro-organisme ▪ Virulence atténuée ▪ Antigène ▪ Anticorps 	 Exploitation d'une vidéo expliquant la réponse immunitaire et le principe de la vaccination (www.risquesprofessionnels.ameli.fr).
Expliquer l'intérêt de la vaccination pour l'individu, pour la collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection individuelle ▪ Protection collective ▪ Vaccin obligatoire 	 Étude de courbes, de statistiques démontrant l'efficacité d'une couverture vaccinale sur une population donnée en lien avec la protection vaccinale individuelle.
 Lien avec l'enseignement professionnel spécifique.		

Module C8 : La gestion des situations d'urgence

Ce module vise à former des Sauveteurs Secouristes du Travail capables d'intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail. Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour apporter les premiers secours en attendant l'arrivée des secours.

La formation est dispensée par un formateur SST à jour de ses recyclages en référence au « guide technique et document de référence de la formation SST (INRS) ».

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Le brevet de prévention de secours civiques de niveau 1 (PSC1) peut être acquis ou non.		
Assurer la protection de la victime, des témoins et du secouriste, pour éviter le suraccident.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection ▪ Prévention 	<p> Analyse des vidéos présentant des activités de travail à risque.</p> <p> Mise en œuvre d'une protection de la victime et des personnes présentes dans le cas d'une situation simulée.</p>
Examiner la victime pour faire un premier diagnostic global de son état.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Victime ▪ État physiologique global 	<p> Présentation des éléments à identifier sur la victime afin de permettre une alerte efficace.</p>
Alerter ou faire alerter les secours professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alerte ▪ Éléments descriptifs 	<p> Identification du protocole d'alerte de l'établissement, lors des PFMP.</p>
Pratiquer les gestes de premier secours.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Premier secours ▪ Gestes d'urgence 	<p> Observation de la pratique de gestes à l'aide de vidéos descriptives.</p> <p> Mise en œuvre sur mannequin ou sur une personne des gestes.</p>
<p> Lien avec l'enseignement professionnel spécifique.</p>		

Thématique D : L'individu consommateur averti

Module D1 : L'assurance

Ce module vise à faire comprendre à l'élève la nécessité de souscrire une assurance. Il permet d'en définir les composantes afin que le futur consommateur puisse réaliser un choix éclairé parmi les offres qui lui sont proposées.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Aucune.		
Expliquer le principe de l'assurance comme fonctionnement solidaire. Identifier les garanties et les clauses restrictives à partir d'un contrat ou d'extraits de contrat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque ▪ Sinistre ▪ Solidarité ▪ Garanties ▪ Indemnisation/cotisation ▪ Contrat ▪ Clause d'exclusion 	 Repérage des garanties et des devoirs à partir d'un exemple de contrat d'assurance adapté au type de public en formation.  Acquisition du vocabulaire à partir de mots croisés.  Recherche internet (www.ffa-assurance.fr).
Démontrer le caractère obligatoire ou facultatif d'une assurance à partir d'un texte réglementaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité civile ▪ Législation/ réglementation 	 Repérage des risques couverts par les assurances obligatoires et celles non obligatoires à partir de situations contextualisées (locataire/propriétaire, victime/responsable, conducteur/passagers).
Repérer les démarches à effectuer dans une situation donnée en cas de sinistre à partir d'une procédure, d'un formulaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature du sinistre ▪ Déclaration ▪ Formulaire 	 Analyse d'un constat amiable.  Analyse de différents contrats pour repérer les démarches et les délais (constat amiable, contrat d'assurance habitation...).

Module D2 : Le budget

Dans ce module, l'élève apprend à utiliser des outils facilitant la gestion du budget et prend conscience de la nécessité de développer un regard critique sur les propositions de crédit, afin d'adopter une attitude responsable et d'éviter le surendettement.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Aucune.		
Identifier les différentes catégories de recettes et de dépenses d'un budget.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenus liés au travail ▪ Revenus sociaux ▪ Dépense incompressible 	 Classement des recettes et dépenses à partir d'un exemple simple de budget familial.  Exploitation d'une application de gestion de budget.
Énoncer la principale règle de gestion d'un budget.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget équilibré ▪ Déficitaire ▪ Excédentaire ▪ Équilibre 	 Exploitation de situation de la vie quotidienne présentant trois exemples de budget (équilibré, déficitaire, excédentaire).  Exploitation d'un logiciel simple ou d'une application de gestion de budget.  Exploitation d'une vidéo sur la gestion de son compte en banque.
Expliquer le principe de l'épargne et les critères de choix.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intérêts ▪ Épargne de précaution 	 Exploitation d'une vidéo sur le principe de l'épargne.  Comparaison de différents produits d'épargne.
Expliquer les avantages et les inconvénients d'un crédit à la consommation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mensualités ▪ TAEG ▪ Surendettement ▪ Rétractation ▪ Engagement réciproque 	 Exploitation d'une vidéo présentant le principe du crédit à la consommation pour en comprendre les avantages et les inconvénients.  Étude de documents publicitaires.  Analyse d'extraits d'une offre préalable de crédit.  Comparaison, à partir d'offres, du prix d'un véhicule payé comptant et du prix d'un véhicule acheté à crédit.

Module D3 : Les achats

Ce module vise à susciter chez l'élève une réflexion avant tout acte de consommation et à développer son esprit critique vis-à-vis des diverses sollicitations d'achats.

Attendus en fin de formation		Propositions d'activités et de supports d'apprentissage
Objectifs ciblés	Notions clés associées	
Notions traitées au collège (cycle 4) :		
Aucune.		
Expliquer les avantages et les inconvénients du e-commerce pour le consommateur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achats en ligne ▪ Conditions générales de vente ▪ Délai de rétractation 	 Identification à partir d'un besoin des différentes possibilités pour réaliser l'achat.  Exploitation de conditions générales de vente.  Exploitation d'un site de vente en ligne ou de sites officiels pour définir le délai de rétractation.
Hiérarchiser dans une situation donnée les critères de choix pour un produit en fonction de différents facteurs.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères 	 Études comparatives extraites de revues de consommateurs.
Repérer et décoder les informations utiles au choix sur une étiquette de produit à consommer pour son alimentation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DLC/DDM ▪ Allergènes ▪ Stockage 	 Étude d'une étiquette de produit alimentaire en lien avec une base documentaire.  Utilisation d'applications pour décrypter les étiquettes.
Repérer les informations ou signes relatifs à la qualité des produits de consommation alimentaire et à l'éthique de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Label rouge ▪ Agriculture biologique ▪ AOP ▪ Commerce équitable 	 Exploitation de documents sur les labels de qualité.  Exploration de sites de commerce équitable.